

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

09/11/2022

Dossier complet le :

02/12/2022

N° d'enregistrement :

F-075-22-C-0163

#### 1. Intitulé du projet

Réaménagement de la base travaux de Niort Romagné.

#### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

##### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

##### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SNCF Réseau

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Jean-Luc Gary, Directeur Territorial Nouvelle-Aquitaine

RCS / SIRET

4 1 2 2 8 0 7 3 7 2 0 4 4 1

Forme juridique SA

#### Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

#### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (CPE, IOTA, etc.))
5. a) Infrastructures ferroviaires	Construction de voie de service de plus de 1000 m.
47. Premiers boisements et déboisements en vue de la reconversion.	Défrichage de boisements en vue du réaménagement d'une base travaux ferroviaire.
6. b) Infrastructures routières	Création d'un accès routier sud de 22 ml.

#### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

##### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Il s'agit d'un réaménagement de la base travaux existante de Niort Romagné. Cette base est située à proximité immédiate de la ligne Chartres / Bordeaux Saint-Jean.

Le projet consiste ainsi en :

- un renouvellement voie ballast (RVB) des 850 ml de voies de service au sein de la base ;
- la création d'une nouvelle voie ferrée de service sur la base travaux (830 ml) ;
- le prolongement (250 ml) d'une des voies existantes (la voie 38) ;
- la sécurisation de l'ensemble du site avec la pose de portails et de clôtures ;
- la création d'un accès routier véhicule au sud de la base travaux (depuis la voirie existante) ;
- la réfection des pistes carrossables et piétonnes existantes entre les voies au sein de la base travaux.

## 4.2 Objectifs du projet

Cette base travaux de Niort Romagné n'est pas adaptée pour accueillir les futurs chantiers du programme de régénération de SNCF Réseau dans la région. En effet, cette ancienne zone de triage n'est plus utilisée de nos jours que comme zone de stockage temporaire de matériaux ferroviaires pour des petits chantiers. Une partie de l'ancien site ferroviaire est à l'abandon et la végétation a repris ses droits sur une partie du site avec notamment le développement de friches, de fourrés, de ronciers et de boisements (frênaies, boisements hygrophiles, saussaies).

L'objectif du projet est de disposer d'une base travaux sécurisée et adaptée aux besoins des futurs grands chantiers de régénération dans la région afin de centraliser les approvisionnements et stockages de matériaux et d'éviter la création de petites bases travaux temporaires pour chaque chantier.

L'ancienne zone de triage (environ 8 ha) est encore utilisée partiellement pour des usages ferroviaires (surface encore utilisée d'environ 3.5 ha).

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet consiste à :

- Déboiser les surfaces strictement nécessaires à la création des voies supplémentaires ;
- Terrasser en vue de préparer le sol pour la création d'une nouvelle voie de service et de pistes piétonnes et carrossables au sein de la base ;
- Réhabiliter les voies de service actuelles (RVB) ;
- Déposer d'anciennes voies ;
- Créer un accès routier sud à la base travaux ;
- Réaménager l'accès routier nord actuel (mise à niveau du chemin) ;
- Maîtriser la végétation sur l'ensemble de la base et autour des voies de service réhabilitées pour retrouver un profil de végétation conforme pour des circulations ferroviaires en toute sécurité ;
- Poser une clôture sur l'ensemble de la base travaux et créer deux portails d'accès au nord et au sud.

Le chantier se déroulera entièrement en période diurne, sur une durée approximative de 3 mois au second semestre 2024, après l'été.

Les engins mobilisés sur le chantier sont essentiellement des pelles et des camions-bennes pour l'apport et l'évacuation de matériaux.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Ce site sera utilisé comme base arrière pour différents projets ferroviaires futurs et, notamment, des régénérations de lignes en Poitou-Charentes. Elle sera utilisée pour stocker les matériaux nécessaires à ces différents chantiers, jouant un rôle de source d'approvisionnement, et de stockage temporaire des produits de dépose de voies avant évacuation vers des filières agréées. De plus, elle servira également de remisage pour les engins mobilisés sur ce type de chantier (exemple : trains travaux) qui nécessitent des voies de service assez longues pour leur stationnement.

L'approvisionnement de la base pourra se faire par trains ou par camions, via les deux accès routiers. Le site sera totalement clos et accessible uniquement par le personnel autorisé.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?***La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).*

Le projet relève:

- d'une procédure d'autorisation de défrichement ;
- d'une évaluation des incidences sur les sites Natura 2000 ;
- d'une déclaration ou enregistrement au titre des ICPE ;
- d'une déclaration ou d'une autorisation au titre de la Loi sur l'eau ;
- d'une dérogation espèces protégées.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface totale du projet	~ 6.5 ha
Dépose - pose des voies de services	~ 850 ml
RVB des voies ferrées existantes	~ 850 ml
Création d'une nouvelle voie et prolongement d'une voie existante	~ 1080 ml
Création de l'accès sud routier	~ 22 ml
Défrichement	~ 2 000 m <sup>2</sup>

**4.6 Localisation du projet****Adresse et commune(s) d'implantation**

Romagné 79000 Niort

**Coordonnées géographiques<sup>1</sup>**Long. 00° 27' 03" O Lat. 46° 18' 13" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non 

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Six ZNIEFF sont à moins de 5 km du projet. Trois de type I : n°540120022 (à 3,3 km) ; 540008028 (à 3,8 km) ; 540014445 (à 4,4 km). Trois de type II : n°540120114 (à 2,8 km) ; n°540014411 (à 1,9 km) ; n°540030025 (à 3,3 km).
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone couverte par un arrêté de protection de biotope se situe à l'ouest du projet, à 4,5 km.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans le Parc Naturel Régional du Marais du Poitevin. Le projet est située dans une zone péri-urbaine et sur un site ferroviaire.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune a engagé une procédure d'élaboration de son Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le périmètre de protection du monument historique inscrit le plus proche est à 986 m du projet (Eglise Saint-Maurice de Mairé).
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Voir annexe 8

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est couverte par un PPRT "SIGAP OUEST" (approuvé le 30/04/2015). Son périmètre d'application se situe à 909 m du projet. Le site du projet est hors périmètre de danger.  La commune est également couverte par un PPRI (approuvé le 03/12/2017). Le projet est hors zone inondable (à environ 1 km de la zone inondable).
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La consultation de la base de données BASOL recense notamment un site (fabrication de produits chimiques) à 710 m du projet. La base de données BASIAS recense quant à elle deux sites dont le plus proche n'est plus en activité et se trouve à 200 m . Le second se situe 890 m (centre de conditionnement GPL). La base de données ICPE recense un site à proximité immédiate du projet (à 40 m) : GENIOR (fabrication de produits minéraux non métalliques).
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune se situe dans la zone de répartition des eaux du bassin versant de la Sèvre Niortaise du Lambon au Bief Minet (au titre du décret n°2003-869 du 11 septembre 2003 relatif à l'extension des zones de répartition des eaux et modifiant le décret n° 94-354 du 29 avril 1994). Ce bassin est classé pour ses eaux superficielles.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas dans un périmètre de protection de captage. Le captage le plus proche est abandonné. Quant au captage actif, le plus proche est situé à 4,6 km.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas dans un site inscrit. Le site inscrit est éloigné de 1,8 km du projet.
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé hors sites Natura 2000. Le site le plus proche est la Plaine de Niort sud-est (à 2,6 km). Il n'existe pas de connexion directe entre ce site et le site projet.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas dans un site classé. Le site classé est éloigné de 2,7 km du projet.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre aucun prélèvement d'eau en phase chantier et en phase d'exploitation.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'implique aucune modification des masses d'eau souterraines, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif dans sa phase travaux et sa phase d'exploitation.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les volumes de terres dégagées lors des travaux de terrassement sont, à ce stade des études, estimés faibles et conservés sur site. Tout au plus, il pourrait y avoir une évacuation de terres vers un centre agréé.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plusieurs passages naturalistes ont été réalisés en mai, juillet et septembre 2022 (les premières conclusions provisoires sont présentées en annexe 6). Le projet s'inscrit dans un secteur anthropisé. Des habitats naturels dégradés et des espèces à enjeux ont été recensés. Des inventaires sur une saison complète sont engagés afin d'identifier les espèces et les milieux naturels. Le projet est susceptible d'engendrer des perturbations et des dégradations, durant la phase travaux, notamment au regard du défrichage, sur la biodiversité (zone humide, amphibiens, oiseaux, chiroptères).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est éloigné de 2 km des sites Natura 2000. Il n'est pas susceptible d'avoir une incidence sur les habitats ou les espèces présents dans les zones Natura 2000. Une évaluation des incidences sur les sites Natura 2000 a été réalisée et conclut à l'absence d'incidence. L'évaluation est en annexe 7.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux seront réalisés sur des secteurs déjà anthropisés, remaniés. Ainsi, le projet n'a pas d'incidence sur d'autres zones à sensibilité particulière (à plus de 2 km des ZNIEFF, de sites inscrits ou classés, etc.).
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendre une consommation d'anciens espaces anthropisés laissés à l'abandon et sur lesquels la nature a repris ses droits. Il y a donc notamment consommation d'espaces boisés. Cependant, ces milieux sont dégradés (présence d'espèces exotiques envahissantes et décharges sauvages).
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par des risques technologiques, car il est hors de l'aire de danger du site SEVESO à 900 m. De plus, le site du projet est suffisamment éloigné du cours d'eau (la Sèvre Niortaise) pour lequel la commune est concernée par le risque de rupture de barrage.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé hors du périmètre du PPRI de la commune. La commune est classée en zone de sismicité modérée : le projet n'est donc pas concerné par des risques sismiques majeurs. Le projet est concerné par un aléa moyen à fort de retrait-gonflement des argiles, mais la nature du projet ne constitue pas un risque majeur.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Voir annexe 8
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Voir annexe 8

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, des vibrations temporaires seront produites par les engins de chantier. Ces dernières ne sont pas de nature à impacter l'environnement du projet ni le sous-sol.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, le projet n'engendrera pas et n'est pas concerné par des émissions lumineuses car la phase travaux se réalisera en période diurne.</p> <p>En phase exploitation, la base sera éclairée lors de son utilisation. Elle sera donc source d'émissions lumineuses mais uniquement de façon temporaire et ponctuelle (limité dans le temps aussi bien par la durée des futurs chantiers ferroviaires eux-mêmes que par l'organisation propre de ces différents chantiers).</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Lors de la phase chantier, le projet peut occasionner des envois de poussières limités dans le temps et localisés au niveau de la future base travaux.</p> <p>En phase d'exploitation, les mouvements de ballast notamment sont susceptibles d'émettre des poussières dans l'air. Toutefois, un système d'arrosage sera mis en place pour limiter ce phénomène et les mouvements de ballast seront interdits en période de vent &gt; 30km/h.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Voir annexe 8</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, le projet peut générer des déchets non dangereux essentiellement, mais avec aussi quelques déchets dangereux (exemple : traverses). Ces derniers seront stockés puis évacués dans un centre agréé spécialisé.</p> <p>En phase d'exploitation, le site n'a pas vocation à accueillir et à stocker des déchets.</p>

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne rentre pas dans le périmètre de protection d'un monument historique, d'un site patrimonial remarquable ou d'un site archéologique.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre pas de modifications sur les activités humaines. Le site appartient déjà au maître d'ouvrage et est déjà qualifié de base travaux. Il sera uniquement réhabilité et ne provoquera pas de modification sur l'usage du sol.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

L'ensemble des Avis de l'Autorité Environnementale entre 2020 et 2022 portants sur des projets situés au sein de la même unité biologique que le projet a été consulté sur le site de la DREAL Nouvelle Aquitaine. Les recherches effectuées sur la commune de Niort ont permis de constater que plusieurs projets ayant fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale sont localisés sur ce secteur.

Toutefois, compte tenu de l'absence de fonctionnalité entre les projets, les potentielles incidences des différents projets d'aménagement ne sont pas susceptibles d'être cumulées.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Le planning des travaux sera ajusté de manière à prendre en compte les enjeux identifiés sur le site : évitement des périodes de nidification (avifaune et chiroptères) et de latence des amphibiens et des reptiles (autrement dit de septembre à octobre). De plus, l'ensemble des secteurs sensibles hors zones travaux seront mis en défens (zones humides, espèces floristiques patrimoniales, etc.).

Un assainissement provisoire pour gérer les eaux de pluie ruisselant sur les emprises travaux (filtres à paille, fossés, etc.) sera mis en place.

Un protocole spécifique de gestion des espèces exotiques envahissantes sera établi.

La circulation des engins sur le site sera circonscrite aux accès et voies clairement identifiés et balisés.

Des kits anti-pollution seront mis à disposition dans chaque engin et sur la base vie.

En cas d'impacts résiduels sur des habitats d'espèces, des espèces protégées et/ou des zones humides, des compensations seront mises en oeuvre.

Une étude acoustique sera menée pour identifier un éventuel dépassement des émergences réglementaires et si nécessaire définir les mesures de protection appropriées.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Annexe 8

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

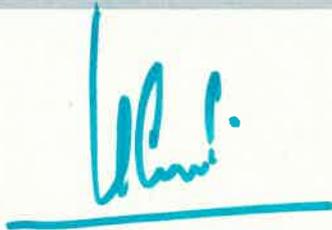
Objet
Annexe 6 : Pré-diagnostic écologique ; Annexe 7 : Analyse des incidences sur les zones Natura 2000 ; Annexe 7bis : Evaluation des incidences Natura 2000 ; Annexe 8 : Annexe au formulaire cas par cas ; Annexe 9 : Surfaces naturelles impactées par le projet.

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

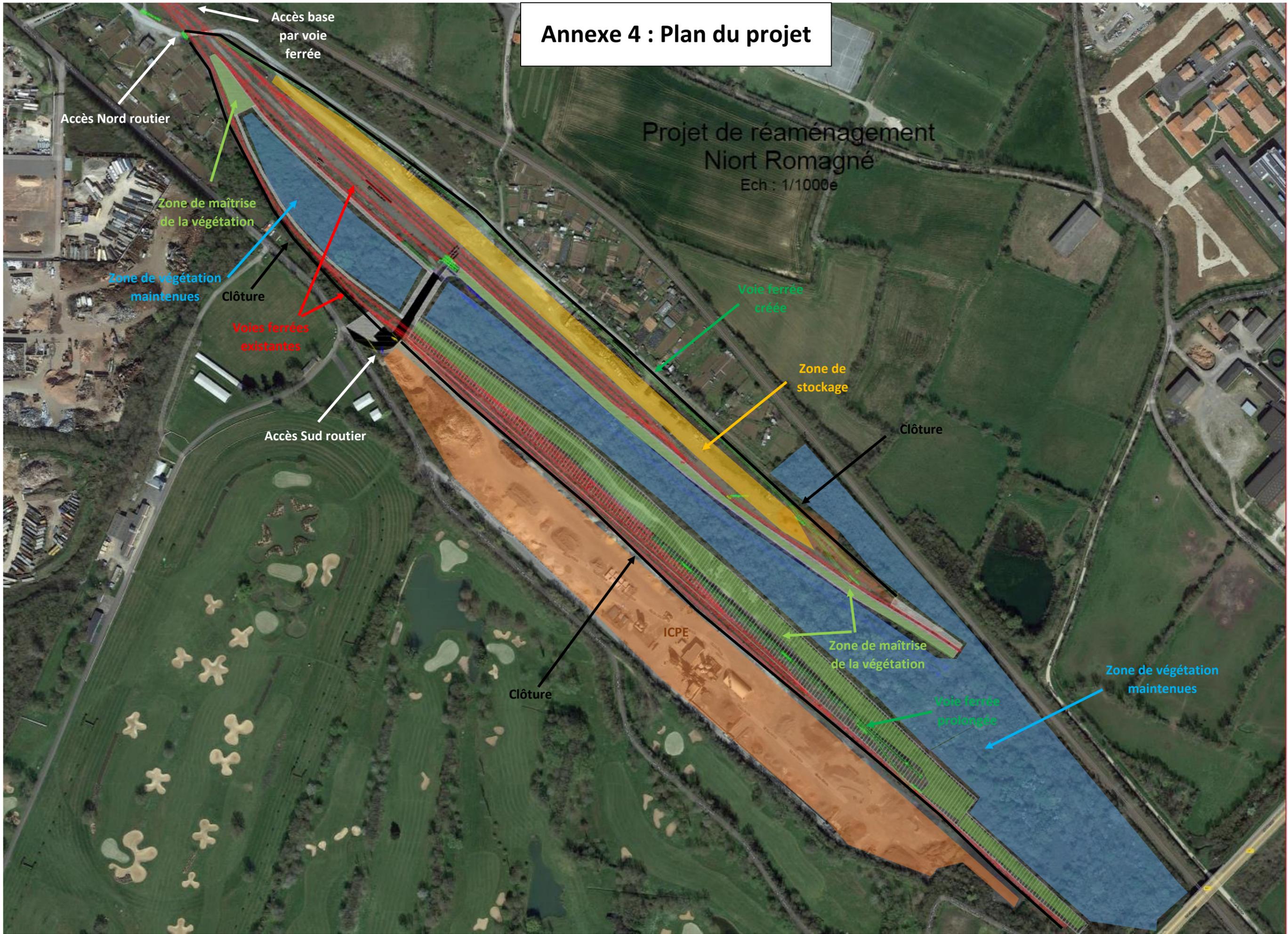
Fait à  le

Signature

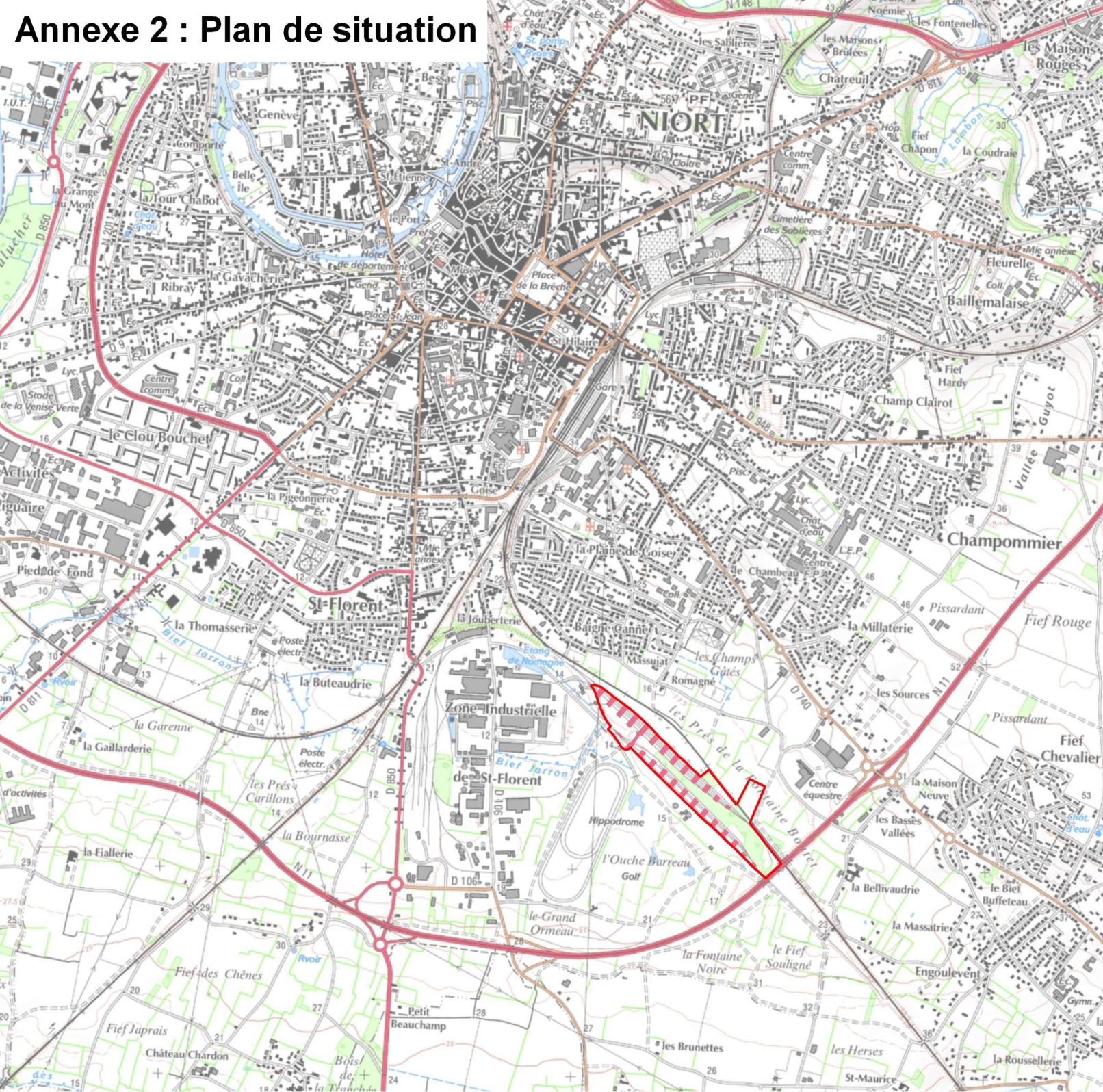


# Annexe 4 : Plan du projet

Projet de réaménagement  
Niort Romagné  
Ech : 1/1000e

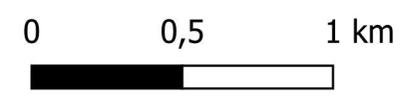


# Annexe 2 : Plan de situation



## Légende

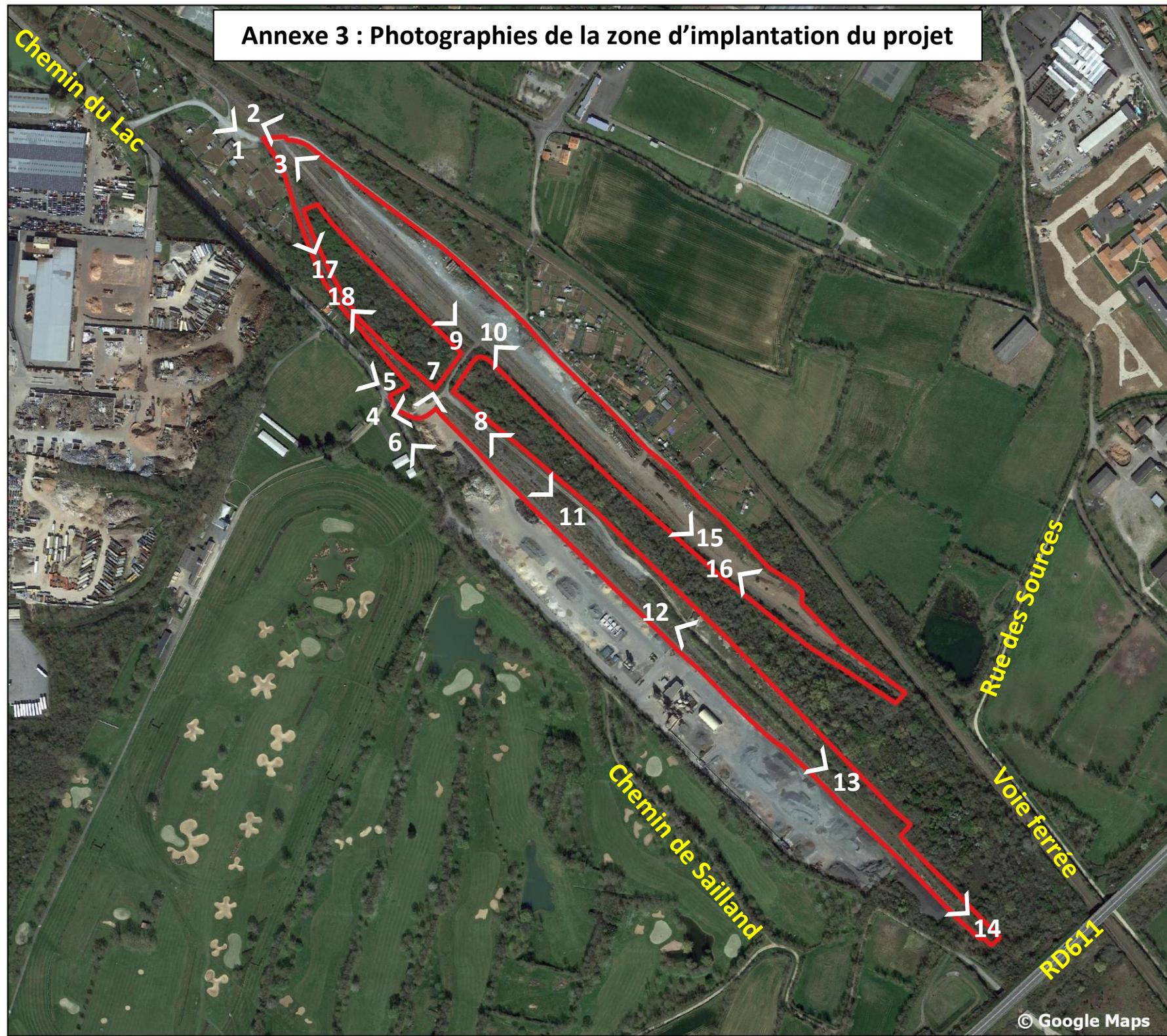
-  Zone d'étude
-  Emprise du projet



# Annexe 3 : Photographies de la zone d'implantation du projet

## Légende

 Emprise du projet





1 : Vue de l'accès par le chemin du Lac (10/05/2022)



2 : Vue du chemin traversant le nord du site (10/05/2022)



3 : Vue du site au nord (10/05/2022)



4 : Vue d'un deuxième chemin d'accès par le chemin du Lac (10/05/2022)



5 : Vue du chemin du Lac (10/05/2022)



6 : Vue du chemin du Lac (10/05/2022)



7 : Vue de la zone de dépôt de l'entreprise Depot Archimbaud (10/05/2022)



8 : Vue du site à proximité de l'entreprise Depot Archimbaud (10/05/2022)



9 : Vue du site au centre (10/05/2022)



10 : Vue du site au centre (10/05/2022)



11 : Vue du site à proximité de l'entreprise Depot Archimbaud (10/05/2022)



12 : Vue du site à proximité de l'entreprise Depot Archimbaud (10/05/2022)



13 : Vue du site à proximité de l'entreprise Depot Archimbaud (10/05/2022)



14 : Vue du site au sud (10/05/2022)



15 : Vue du site à l'ouest (11/05/2022)



16 : Vue du site à l'ouest (11/05/2022)

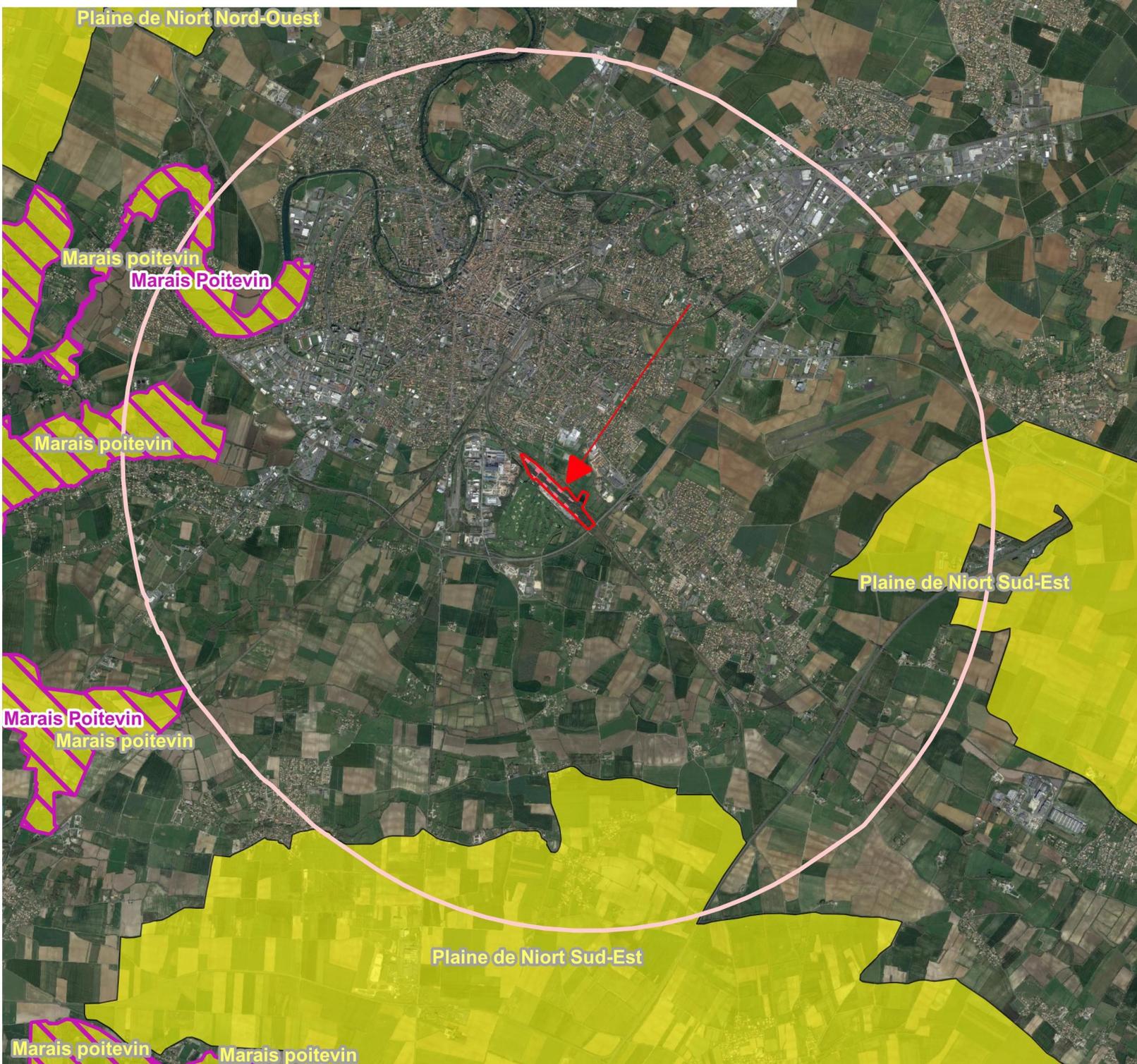


17 : Vue du site au nord (11/05/2022)



18 : Vue du site au nord (11/05/2022)

# Annexe 6 : Localisation des sites Natura 2000



## Légende

-  Zone d'étude
-  Emprise du projet
-  Aire d'influence (5km)
-  Sites Natura 2000 - Zones Spéciales de Conservation (ZCS)
-  Sites Natura 2000 - Zones de Protection Spéciale (ZPS)





**PROJET DE REAMENAGEMENT DE LA  
BASE DE TRAVAUX DE NIORT ROMAGNE-  
LIGNE FERROVIAIRE N°500 000  
(CHARTRES – BORDEAUX SAINT JEAN)**

**PRÉ-DIAGNOSTIC NATURALISTE (FAUNE / FLORE / HABITATS)**

*Commune de Niort*

*Département des Deux-Sèvres (79)*

**ÉTUDE 21.159 – 29/07/2021 – VERSION 1.0**



1 Chemin de Marticot  
33610 Cestas  
Tél. : 09.62.60.22.59  
[www.ameten.fr](http://www.ameten.fr)



<i>Porteur de projet (et maître d'ouvrage)</i>	
	<p><b>Interlocuteur :</b>  <b>Sébastien MAUBON</b>                      Chargé de missions environnement                      Sebastien.maubon@reseau.sncf.fr</p>

<i>Équipe technique de l'étude</i>		
 3 Chemin de Marticot 33610 Cestas 09.62.60.22.59	Coordination technique et scientifique :	Anaïs BATAILLE
	Inventaires de la flore vasculaire :	Hugo BERTELOOT
	Inventaires faunistiques :	Sarah RUBIERO/ Anaïs BATAILLE/
	Rédaction diagnostic :	Sarah RUBIERO / Hugo BERTELOOT
	SIG et cartographie :	Anaïs BATAILLE/ Sarah Rubiero/ Hugo BERTELOOT
	Contrôle-qualité et relecture :	

<i>Historique et suivi du document</i>		
Version 1.0		-

<i>Référence bibliographique recommandée</i>
<p>AMÉTEN (Rubiero.S, Bataille.A, Berteloot.H), 2022 Conception du projet de réaménagement de la base de travaux de Niort-Romagné – Commune de Niort (79) – Pré-diagnostic écologique – Étude sollicitée par la SNCF Réseau.</p> <p><i>Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit est illicite selon le Code de la propriété intellectuelle (Art. L 122-4) et constitue une contrefaçon réprimée par le Code pénal. Seules sont autorisées (Art. 122-5) les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé de copiste et non destinées à une utilisation collective, sous réserve du respect des dispositions des articles L 122-10 à L 122-12 du même Code, relatives à la reproduction par reprographie.</i></p>

# SOMMAIRE

<b>1. PRÉAMBULE DE L'ÉTUDE .....</b>	<b>6</b>
<b>2. CONTEXTE GLOBAL DE L'ÉTUDE.....</b>	<b>7</b>
<b>2.1 Objectifs et missions de l'étude.....</b>	<b>7</b>
<b>2.2 Présentation sommaire du projet.....</b>	<b>7</b>
<b>2.2.1 Phase travaux.....</b>	<b>8</b>
<b>2.2.2 Phase d'exploitation.....</b>	<b>9</b>
<b>2.2.3 Echancier des travaux.....</b>	<b>9</b>
<b>3. PROTOCOLE MÉTHODOLOGIQUE DE L'ÉTUDE .....</b>	<b>10</b>
<b>3.1 Délimitation des aires d'études .....</b>	<b>10</b>
<b>3.2 Analyse bibliographique.....</b>	<b>12</b>
<b>3.3 Présentation de l'équipe en charge de l'étude .....</b>	<b>13</b>
<b>3.4 Méthodologie d'échantillonnage des prospections naturalistes .....</b>	<b>14</b>
<b>3.4.1 Dates et nature des prospections de terrain .....</b>	<b>14</b>
<b>3.4.2 Inventaires floristiques .....</b>	<b>14</b>
<b>3.4.3 Inventaires faunistiques.....</b>	<b>17</b>
<b>3.4.4 Délimitation des zones humides.....</b>	<b>18</b>
<b>3.5 Limites techniques et scientifiques aux inventaires de terrain.....</b>	<b>20</b>
<b>3.6 Analyse et synthèse des données collectées sur le terrain.....</b>	<b>21</b>
<b>3.6.1 Base taxonomique utilisée pour la présentation des espèces.....</b>	<b>21</b>
<b>3.6.2 Bases scientifiques et réglementaires utilisées pour l'évaluation écologique.....</b>	<b>21</b>
<b>3.6.3 Évaluation écologique des habitats, des espèces floristiques et faunistiques.....</b>	<b>24</b>
<b>4. CONTEXTE ÉCOLOGIQUE DU TERRITOIRE ÉTUDIÉ.....</b>	<b>26</b>
<b>4.1 Réserves naturelles.....</b>	<b>26</b>
<b>4.2 Parcs Naturels Régionaux .....</b>	<b>26</b>
<b>4.3 Arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB).....</b>	<b>27</b>
<b>4.4 ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique).....</b>	<b>28</b>
<b>4.4.1 ZNIEFF de type 1 n°540120022 « Marais de Galuchet ».....</b>	<b>29</b>
<b>4.4.2 ZNIEFF de type 1 n°540008028 « La Venise Verte » .....</b>	<b>29</b>
<b>4.4.3 ZNIEFF de type 1 n°540014445 « Plaine de frontenay ».....</b>	<b>29</b>
<b>4.4.4 ZNIEFF de type 2 n°540120114 « Marais Poitevin » .....</b>	<b>30</b>
<b>4.4.5 ZNIEFF de type 2 n°540014411 « Plaine de Niort Sud-Est » .....</b>	<b>30</b>
<b>4.4.6 ZNIEFF de type 2 n°540030025 « Méandres de la Vallée de la Sèvre Niortaise » .....</b>	<b>31</b>

<b>4.5</b>	<b>Zones réglementées au titre de Natura 2000.....</b>	<b>31</b>
4.5.1	Définition du réseau Natura 2000.....	31
4.5.2	Sites Natura 2000 concernés par la présente étude.....	32
4.5.3	Zone Spéciale de Conservation n°FR5400446 et Zone de Protection Spéciale n°FR5410100 « Marais Poitevin ».....	33
4.5.4	Zone de protection Spéciale FR5412007 « Plaine de Niort Sud-Est » .....	34
<b>4.6</b>	<b>Zones humides.....</b>	<b>34</b>
4.6.1	Notion de zone humide.....	34
4.6.2	Contexte réglementaire.....	35
4.6.3	Inventaire des zones humides du secteur d'étude .....	36
<b>4.7</b>	<b>Trame verte et bleue : continuités écologiques du territoire étudié .....</b>	<b>38</b>
4.7.1	Définition du SRADDET .....	38
4.7.2	Corridors écologiques et les réservoirs de biodiversité présents à proximité du projet 39	
<b>4.8</b>	<b>Synthèse des enjeux écologiques liés aux espaces naturels remarquables.....</b>	<b>41</b>
<b>5.</b>	<b>DIAGNOSTIC FONCTIONNEL ET ÉVALUATION ÉCOLOGIQUE AU SEIN DE L'AIRE D'ETUDE</b>	<b>43</b>
<b>5.1</b>	<b>Résultats des inventaires concernant la flore et les habitats.....</b>	<b>43</b>
5.1.1	Habitats.....	43
<b>5.2</b>	<b>Espèces floristiques vasculaires recensées sur la zone d'étude .....</b>	<b>67</b>
5.2.1	Bibliographie .....	67
5.2.2	Diagnostic floristique .....	67
5.2.3	Évaluation des enjeux de conservation des espèces floristiques .....	67
5.2.4	Plantes exotiques envahissantes .....	70
<b>5.3</b>	<b>Espèces faunistiques recensées sur l'aire d'étude rapprochée.....</b>	<b>74</b>
5.3.1	Mammifères (hors chiroptères).....	74
5.3.2	Chiroptères .....	77
5.3.3	Oiseaux.....	86
5.3.4	Amphibiens.....	95
5.3.5	Reptiles .....	105
5.3.6	Invertébrés .....	109
<b>5.4</b>	<b>Analyse des continuités écologiques au sein de l'aire d'étude rapprochée.....</b>	<b>119</b>
<b>5.5</b>	<b>Synthèse des enjeux de conservation liés aux habitats naturels, aux espèces floristiques et faunistiques.....</b>	<b>121</b>
<b>5.6</b>	<b>Synthèse des enjeux écologiques stationnels des habitats naturels et habitats d'espèces de l'aire d'étude rapprochée.....</b>	<b>122</b>
<b>5.7</b>	<b>Synthèse cartographique des enjeux écologiques stationnels .....</b>	<b>125</b>

<b>6. DIAGNOSTIC ZONES HUMIDES.....</b>	<b>126</b>
<b>6.1 Critère « végétation » .....</b>	<b>126</b>

## Table des figures et tableaux

Figure 1 : Localisation de la zone du projet .....	6
Figure 2 : Illustrations de végétation ayant repris le dessus sur les rails existants (© AMETEN – mai 2022) .....	7
Figure 3 : Description du projet .....	9
Figure 4 : Représentation des aires d'études .....	11
Figure 5 : Illustration des coefficients d'abondance – dominance .....	15
Figure 6 : Epipactide des marais (Epipactis palustris) – Source : Améten .....	16
Figure 7 : Renouée du Japon (Reynoutria japonica) – Source : Améten .....	16
Figure 8 : Localisation du projet par rapport au Parc Naturel Régional du Marais Poitevin .....	27
Figure 9 : Localisation des ZNIEFF à proximité du projet.....	28
Figure 10 : Localisation des sites Natura 2000 à proximité du projet .....	32
Figure 11 : Phénomènes liés au fonctionnement des zones humides .....	35
Figure 12 : Zones potentiellement humides aux alentours du projet (Source : INRA d'Orléans (US InfoSol) et UMR SAS (Unité Mixte de Recherche Sol Agro et Hydrosystème Spatialisation) d'Agrocampus Ouest) .....	37
Figure 13 : Corridors écologiques et réservoirs de biodiversités présents à proximités du projet.....	40
Figure 14 : Friche à annuelles avec présence de friches vivaces en périphérie – source : Améten .....	46
Figure 15 : Friche vivace – source : Améten .....	47
Figure 16 : Friche piquetée d'arbustes – source : Améten .....	48
Figure 17 : Frênaie et friche hygrophile – source : Améten .....	49
Figure 18 : Prairie de fauche mésophile .....	50
Figure 19 : Fourrés mésophiles – source : Améten .....	51
Figure 20 : Fourré rudéral – source : Améten.....	52
Figure 21 : Roncier – source : Améten.....	53
Figure 22 : Saussaie marécageuse – source : Améten .....	54
Figure 23 : Frênaie mésohygrophile – source : Améten .....	55
Figure 24 : Boisement hygrophile avec dépression à Callitriches – source : Améten .....	56
Figure 25 : Strate herbacée dominée par la Menthe aquatique - -source : Améten .....	56
Figure 26 : Mousse aquatique Fontinalis antipyretica au pied d'un arbre, témoignant des niveaux d'eau habituels – source : Améten .....	57
Figure 27 : Plan d'eau – source : Améten .....	57
Figure 28 : Piste – source : Améten .....	58
Figure 29 : Voie ferrée abandonnée – source : Améten.....	59
Figure 30 : Voie ferrée abandonnée piquetée d'arbustes.....	60
Figure 31 : Sommet d'un tas de ballast – source : Améten .....	60
Figure 32 : Rails et traverses – source : Améten.....	61
Figure 33 : Cartographie des habitats (1/2) – source : Améten.....	62
Figure 34 : Cartographie des habitats (2/2) – source : Améten.....	63
Figure 35 : Décharge ancienne au sein du boisement hygrophile – source : Améten .....	64
Figure 36 : Enjeu écologique potentiel des habitats – source : Améten .....	66
Figure 37 : Ophioglossum vulgatum – source : Améten.....	68

Figure 38 : Localisation de la flore patrimoniale observée sur l'aire d'étude – source : Améten..... 69

Figure 39 : De gauche à droite : Parthenocissus inserta, Ailanthus altissima, Buddleja davidii..... 70

Figure 40 : De gauche à droite : Pyracantha sp., Reynoutria x bohemica, Robinia pseudoacacia ..... 71

Figure 41 : Cartographie des espèces exotiques envahissantes observées sur l'aire d'étude – source : Améten..... 73

Figure 42 : Identification des habitats d'espèces et des espèces de mammifères protégées et/ou à enjeu de conservation ..... 76

Figure 43 : Localisation des gîtes potentiels de type "cavités souterraines" sur l'aire d'étude éloignée (5 km) ..... 84

Figure 44 : Localisation des points d'écoutes au sein de l'aire d'étude rapprochée..... 90

Figure 45 : Localisation des habitats d'espèces selon les cortèges avifaunistique et localisation des espèces protégées et/ou à enjeu de conservation..... 94

Figure 46 : Phénologie et période de sensibilité du Triton palmé (OFB-2015)..... 96

Figure 47 : Phénologie et période de sensibilité du Triton marbré (OFB, 2015) ..... 97

Figure 48 : Phénologie et période de sensibilité de la Grenouille agile (OFB-2015) ..... 100

Figure 49 : Localisation des amphibiens sur l'aire d'étude rapprochée ..... 104

Figure 50 : Localisation des reptiles sur l'aire d'étude rapprochée..... 108

Figure 51 : Localisation de l'entomofaune protégées et/ou à enjeu de conservation sur l'aire d'étude rapprochée..... 118

Figure 52 : Identification des enjeux écologiques stationnels intermédiaires ..... 125

Figure 53 : Cartographie des zones humides identifiées sur l'aire d'étude sur le critère « végétation ... 133

Tableau 1 : Aires minimales des relevés à réaliser en fonction du type de végétation ..... 15

Tableau 2 : Enjeux écologique des habitats présents sur l'aire d'étude rapprochée ..... 65

Tableau 3 : Enjeux de conservation des mammifères observés sur l'AER..... 75

Tableau 4 : Informations générales relatives aux inventaires menés pour le volet chiroptères..... 77

Tableau 5 : Synthèse du niveau d'activité des chiroptères par tranches de classes ..... 77

Tableau 6 : Enjeux de conservation des oiseaux observés sur l'AER..... 91

Tableau 7 : Enjeux de conservation des amphibiens observés et potentiels sur l'AER..... 102

Tableau 8 : Enjeux de conservation des reptiles observés et potentiels sur l'AER..... 107

Tableau 9 : Enjeux de conservation de l'entomofaune observé sur l'AER ..... 115

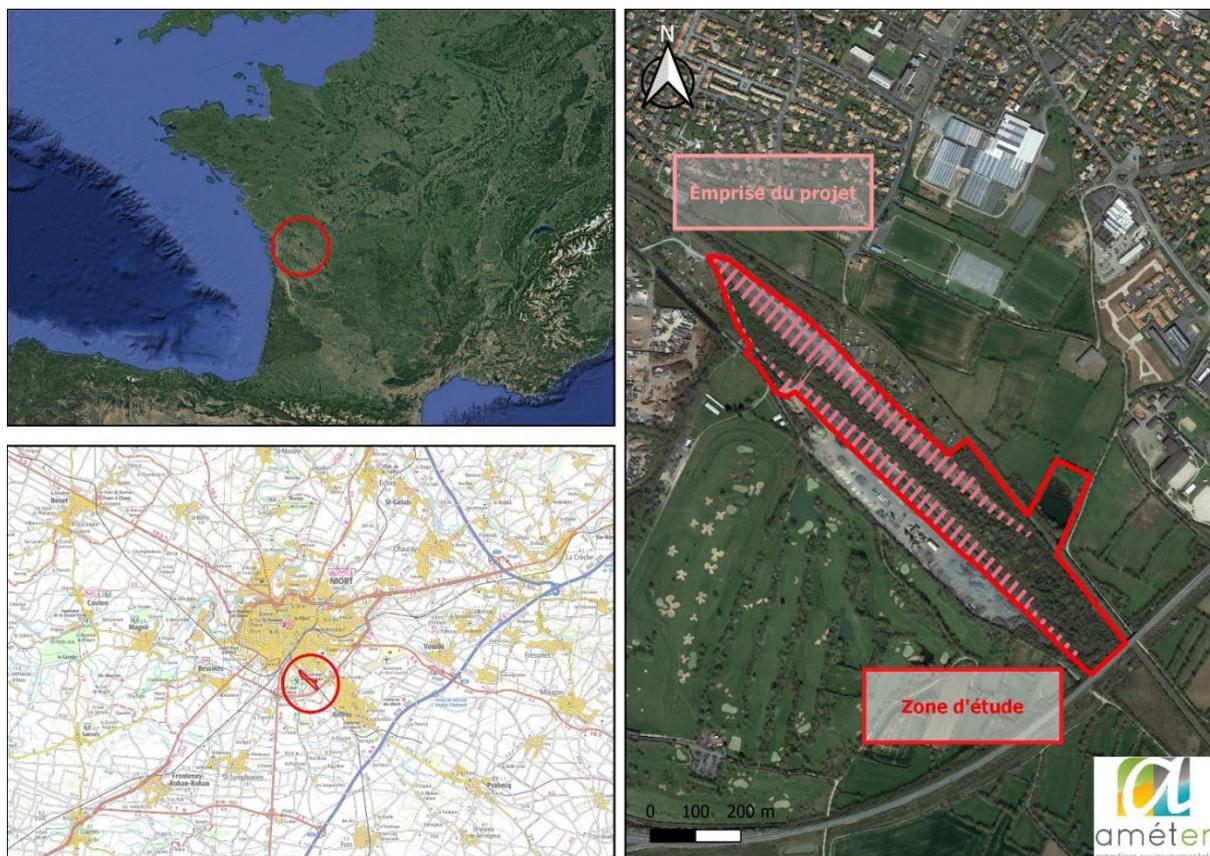
Tableau 10 : Habitats observés sur la zone d'étude et caractère humide ..... 127

Tableau 11 : Résultats des relevés floristiques réalisés sur les habitats « pro parte » ..... 130

# 1. PRÉAMBULE DE L'ÉTUDE

Le bureau d'études AMÉTEN a été mandaté par la SNCF Réseau pour réaliser un pré-diagnostic écologique pour un projet de réaménagement de la base travaux de Niort-Romagné.

Le projet, d'une surface d'environ 8 ha, se situe sur une ancienne zone de triage de la SNCF Réseau, au lieu-dit Romagné dans la commune de Niort, dans le département des Deux-Sèvres (79), en Nouvelle-Aquitaine.



*Figure 1 : Localisation de la zone du projet*

Cette base travaux de Niort Romagné n'est plus adaptée pour accueillir les futurs chantiers du programme de régénération de la SNCF Réseau. En effet, il s'agit d'une ancienne zone de triage laissée à l'abandon où se trouve des voies ferrées existantes ainsi que du matériel ferroviaire déposé depuis plusieurs années. La végétation a ainsi repris le dessus sur cette base, avec notamment le développement de friches, de fourrés, de ronciers et de boisements (frênaies, boisements hygrophiles, saussaies).



*Figure 2 : Illustrations de végétation ayant repris le dessus sur les rails existants (© AMETEN – mai 2022)*

Le principal objectif du projet est de garantir la fiabilité de la base travaux, de diminuer les coûts de maintenance, d'améliorer la gestion et de pérenniser la base travaux.

## 2. CONTEXTE GLOBAL DE L'ÉTUDE

---

### 2.1 Objectifs et missions de l'étude

L'objectif global de la mission est d'analyser l'ensemble de l'aire d'étude rapprochée, *i.e.* le secteur concerné par le projet et sa périphérie, selon une **vision écosystémique et paysagère** hiérarchisée.

Ainsi, la mission générale consiste à dresser un **état initial naturaliste** (habitats naturels, flore et faune), puis d'établir un **pré-diagnostic écologique** au sein de l'aire d'étude rapprochée.

Le présent rapport concerne le pré-diagnostic écologique du projet, établi selon les objectifs suivants :

- **Apprécier** les **fonctionnalités écologiques** stationnelles des habitats naturels et habitats d'espèces ;
- **Évaluer** les **enjeux écologiques** des habitats et des espèces de l'aire d'étude rapprochée ;

### 2.2 Présentation sommaire du projet

Le projet de la présente étude correspond à un réaménagement complet de la base travaux existante de Niort Romagné. Cette base, d'une surface de 8 ha, est située à proximité immédiate de la ligne Chartres / Bordeaux Saint-Jean.

Le projet consiste ainsi à :

- le Renouvellement Voie Ballaste (RVB) des 850 ml des voies ferrées existantes d'accès au site ;
- la création d'une voie ferrée de service, le long d'un chemin existant, menant à des jardins partagés, avec la création d'une communication au site actuel ;
- le prolongement d'une des voies existantes (la 38), sur le plateau bas, avec la création d'une communication sur un tiroir existant ;
- la sécurisation de l'ensemble du site avec des portails et des clôtures ;
- le réaménagement de l'accès véhicule le long du chemin du Lac, à côté de la centrale d'enrobé ;
- la réfection des pistes carrossables et piétonnes existantes entre les voies.

### **2.2.1 Phase travaux**

Le projet consiste, tout d'abord, à défricher les zones boisées nécessaires à la création des voies supplémentaires. Les voies ferrées existantes seront réhabilitées (RVB : enlèvement de la végétation, remise des cailloux et changement des rails) et le chemin existant véhicule sera réaménagé (élargissement et mise à niveau du chemin).

Les terrains nécessaires à la création des voies et des pistes piétonnes et carrossables seront terrassés. Par la suite, les rails seront installés, ainsi que les cailloux, et les talus des voies et les pistes carrossables et piétonnes seront enherbés.

A la fin des travaux, des clôtures et des portails seront installés tout autour du site. De plus, une remise en état du site sera effectuée à la fin des travaux de chantier.

Le chantier se déroulera entièrement en période diurne.

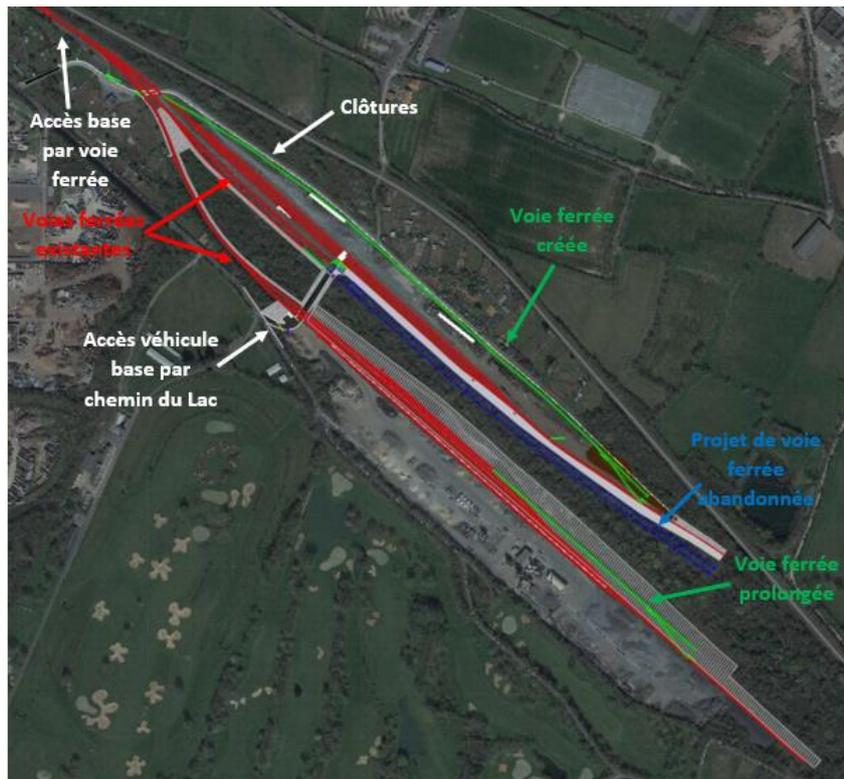


Figure 3 : Description du projet

### 2.2.2 Phase d'exploitation

Ce site sera utilisé comme base travaux pour les futurs projets de régénération de plusieurs lignes ferrées situées à proximité.

Il servira notamment à stocker du matériel (rails, cailloux, clôtures, bois...), des wagons et des machines de chantiers.

### 2.2.3 Echancier des travaux

Le chantier est prévu 2 mois et se déroulera au second semestre 2024, à partir de septembre.

Il est à noter que cette période est complexe pour ce type de chantier puisque les travaux sont à coordonner avec les cycles biologiques de la faune, c'est-à-dire la période estivale pour la nidification des oiseaux et des chiroptères et la période hivernale pour la période de latence des amphibiens et des reptiles.

### 3. PROTOCOLE MÉTHODOLOGIQUE DE L'ÉTUDE

---

*La méthodologie de la présente étude a été étudiée au préalable afin de maximiser la qualité de l'échantillonnage des prospections de terrain, permettant de définir précisément les mesures de la doctrine nationale ERC, ainsi favorables à la conservation des enjeux écologiques du territoire d'étude.*

#### 3.1 Délimitation des aires d'études

Afin d'établir le diagnostic écologique selon une approche paysagère et écosystémique hiérarchisée, deux secteurs d'inventaires ont été définis sur le site de projet et sa périphérie (Figure 4):

- **L'aire d'étude immédiate (AEI)** : il s'agit de la zone à l'intérieure de laquelle seront réalisées les travaux de réaménagement. Elle correspond à une surface d'environ 8,25 ha ;
- **L'aire d'étude rapprochée (AER)** : comprend la zone d'emprise du projet et s'étend aux milieux similaires et contigus à ceux de l'emprise ainsi qu'aux lisières, susceptibles d'être touchés directement ou indirectement par le projet. C'est l'aire d'étude maximale de prospection utilisée pour les inventaires de terrain et l'analyse des enjeux, mais aussi à la définition des impacts et la proposition de mesures écologiques. Elle représente une surface d'environ 18,3 ha ;
- **L'aire d'étude éloignée** : correspond à la zone d'étude du contexte écologique. Elle occupe un rayon de 5 km autour du site et permet l'analyse des espaces naturels et de leurs enjeux fonctionnels en relation avec la zone du projet.

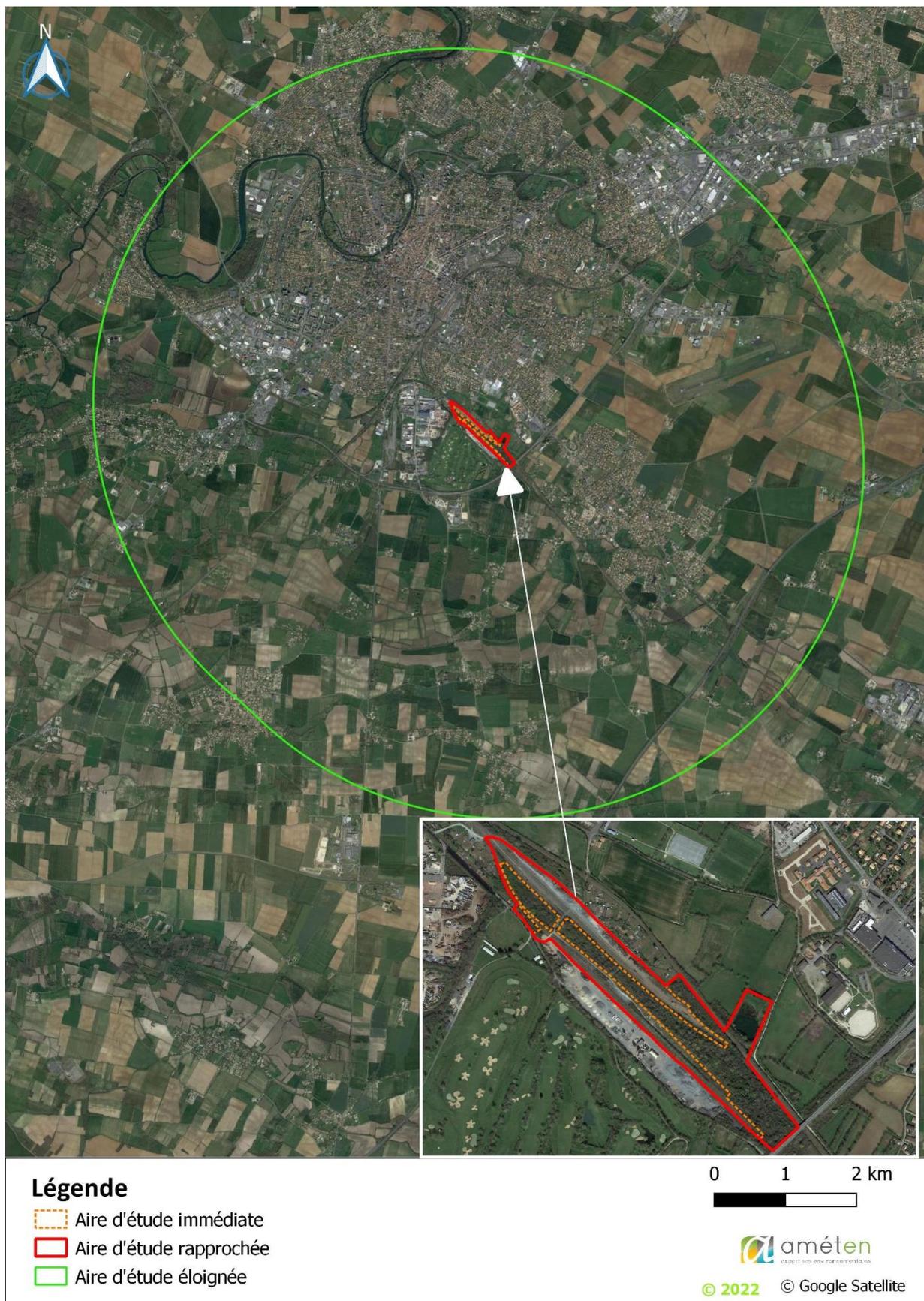


Figure 4 : Représentation des aires d'études

### 3.2 Analyse bibliographique

Le contexte naturaliste de l'aire d'étude rapprochée a été appréhendé selon les données environnementales spécialisées disponibles. Les organismes et documents suivants ont été consultés :

- **Inventaire National de Protection de la Nature** (site internet du MNHN) pour cartographier et définir le contexte écologique (ZNIEFF, APPB, zones humides, Natura 2000...);
- **DREAL Nouvelle-Aquitaine** (site internet) pour compléter le contexte écologique et visualiser les données cartographiques sur les espèces bénéficiant d'un Plan National d'Action et le SRCE ;
- Diverses **bases de données** : OpenObs, Fauna, OBVNA et Nature79 (site internet et base de données) pour identifier et évaluer les enjeux spécifiques du territoire.

Source	Intitulé	Utilisation
IGN	Carte IGN et Orthoplan	Cartographie, Topographie
Cadastre.gouv	Plan cadastral	Extrait du plan cadastral
INPN	Fiche INPN Zone Natura 2000 et ZNIEFF	Aide pour cartographier et définir le contexte écologique (ZNIEFF, Natura 2000...)
CORINE Land Cover	Données d'occupation des sols	Occupation des sols
Nature 79	Donnes faune communale	Analyse état des lieux
Si faune	Données atlas régionales faune Référentiels espèces	Liste rouge Aquitaine (Identifier et évaluer les enjeux spécifiques du territoire)
Cistude Nature	Atlas amphibiens, reptiles, mammifères Cartes de répartition	Analyse état des lieux
Faune Charente	Synthèses locales	Analyse état des lieux
Observatoire Fauna	faune	Espèces potentielles
OpenObs	faune	Espèces potentielles
Observatoire de la biodiversité végétale – Nouvelle-Aquitaine	Flore	Espèces potentielles
Agro Campus Ouest et INRA Orléans	Cartographie zones humides potentielles	Zone Humide
-	Fiches cours d'eau et masse d'eau	Qualité des eaux souterraines et superficielles
Département de France	Espaces Naturels Sensibles	Localisation Espaces Naturels Sensibles
Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie	Guide d'identification et de délimitation des sols des zones humides	Zones humides
DOCOB Sites Natura 2000	Objectifs de gestion des sites Natura 2000	
Centre de Ressources Trame Verte et Bleue – Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire –	Objectifs de la TVB, cartographie TVB	Réservoirs de biodiversité et corridors écologiques

OFB (Office Français de la Biodiversité)		
DREAL	Plan National d'Action contexte écologique	Compléter le contexte écologique et visualiser les données cartographiques sur les espèces bénéficiant d'un Plan National d'Action
SRADDET Nouvelle-Aquitaine	Rapport de présentation	Compatibilité des documents cadres

### 3.3 Présentation de l'équipe en charge de l'étude

Conformément à la réglementation en vigueur, les intervenants au projet doivent être identifiés. Le tableau suivant identifie l'ensemble des naturalistes ayant participé à l'étude, ainsi leur niveau d'implication.

INTERVENANT	COMPÉTENCES	GROUPES PROSPECTÉS	FONCTION DANS L'ÉTUDE
Sarah RUBIERO (AMÉTEN)	Faunisticienne/ TVB	Oiseaux Mammifères Reptiles Amphibiens Trame verte et bleue	Inventaires faunistiques et rédaction globale du volet faune
Anaïs BATAILLE (AMÉTEN)	Cartographique (SIG) / TVB Ornithologie	Oiseaux Mammifères Reptiles Amphibiens	Coordinateur de la mission générale + inventaires faunistiques
Hugo BERTELOOT (AMÉTEN)	Botaniste	Flore Habitats Zones humides (critère flore)	Inventaires floristiques Rédaction globale du volet flore/habitat

### 3.4 Méthodologie d'échantillonnage des prospections naturalistes

Conformément à l'article R. 122-5 du Code de l'Environnement, sera réalisée "une **analyse de l'état initial de la zone d'étude et des milieux susceptibles d'être affectés par le projet, portant notamment sur : la faune et la flore, les zones humides, les continuités écologiques, les équilibres biologiques (...)**".

L'expertise de l'état initial se décline en plusieurs relevés naturalistes, dont la méthodologie est décrite dans les paragraphes suivants.

#### 3.4.1 Dates et nature des prospections de terrain

Les prospections concernant le pré-diagnostic écologique de l'aire d'étude rapprochée se sont déroulées sur **1 session** naturalistes (2 journées et 1 nuit) :

DATE	Intervenant	MÉTÉO	Flore	Mamm.	Chiro.	Oiseaux	Reptiles	Amp.	Insectes
<b>11 et 12 mai 2022</b>	S.Rubiero A.Bataille H.Berteloot	15 à 35°C Nébulosité : nul à faible Vent nul à faible	●	●	● (gîtes/écoute)	● (repro)	○	●	○

Légende	● Prospection prioritaire	○ Prospection secondaire
---------	---------------------------	--------------------------

#### 3.4.2 Inventaires floristiques

##### 3.4.2.1 Habitats

##### Approche phytocénotique :

Sur les parcelles à étudier, une analyse phytocénotique simplifiée sera réalisée au sein de chaque groupement végétal afin d'identifier les habitats en place. Cette approche qualitative se base essentiellement sur une identification des taxons dominants et/ou caractéristiques au sein d'un habitat mais ne se veut pas aussi exhaustive qu'un relevé phytosociologique. Chaque habitat ainsi identifié sera rattaché aux nomenclatures en vigueur pour la caractérisation des habitats, à savoir les typologies **EUNIS**, **CORINE Biotopes** et **EUR 28**. Une cartographie des différents habitats observés sera ensuite réalisée.

##### Approche phytosociologique :

Pour les habitats à enjeux ainsi que pour les habitats d'espèces végétales protégées, des relevés phytosociologiques seront systématiquement réalisés. Ces relevés, plus chronophages que les relevés phytocénotiques, permettent de déterminer l'appartenance d'une communauté végétale à partir de l'inventaire exhaustif des espèces végétales d'une surface donnée et de leurs abondances relatives (approche semi-quantitative). Les habitats seront identifiés sur le terrain selon la méthode phytosociologique sigmatiste (J. Braun-Blanquet, 1964 ; J. Braun-Blanquet, 1968 ; M. Guinochet, 1973 ; de Foucault, 1984) au rang de l'association ou d'une unité de même rang (groupement).

Deux prérequis sont nécessaires à la mise en place d'un relevé phytosociologiques :

- La végétation doit être homogène ;
- La surface du relevé doit être représentative de la végétation étudiée (aire minimale d'échantillonnage).

Tableau 1 : Aires minimales des relevés à réaliser en fonction du type de végétation

Communautés végétales	Aire minimale d'échantillonnage
Végétations annuelles de dalles rocheuses, des fissures de rochers	quelques cm <sup>2</sup>
Végétations flottantes de lentilles d'eau	10 cm <sup>2</sup>
Prairies, les pelouses maigres ou de montagne, les végétations aquatiques, roselières, mégaphorbiaies	10 à 25 m <sup>2</sup>
Communautés de mauvaises herbes, les végétations rudérales, celles des éboulis, des coupes forestières	25 à 100 m <sup>2</sup>
Landes	100 à 200 m <sup>2</sup>
Forêts	300 à 800 m <sup>2</sup>

Une liste exhaustive des taxons observés pour chaque strate présente dans le relevé (strates arborescente, arbustive, herbacée...) est ensuite dressée. Chaque taxon se voit attribuer un coefficient d'abondance-dominance renseignant sur son abondance relative au sein du relevé vis-à-vis des autres espèces.

Coefficients d'abondance-dominance	Recouvrement de l'espèce
5	>75%
4	50 - 75%
3	25 - 50%
2	5 - 25%
1	< 5%
+	Peu d'individus, recouvrement faible
r	Individus très rares, recouvrement négligeable

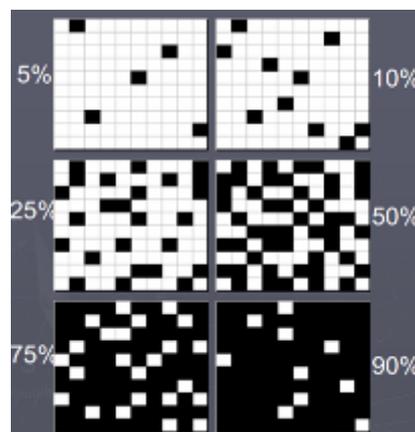


Figure 5 : Illustration des coefficients d'abondance – dominance

L'identification des syntaxons s'appuiera sur le Prodrome des végétations de France et sur les différents référentiels typologiques produits par le Conservatoire Botanique National Alpin.

**Etat de conservation :**

Une évaluation de l'état de conservation des habitats observés sera réalisée afin d'évaluer leurs perspectives d'évolution et de pondérer les enjeux qui leur sont associés. Cette évaluation se basera notamment sur les différents guides méthodologiques produits pour l'évaluation des habitats d'intérêt communautaire dans le cadre de la Directive Faune-Flore-Habitats (MNHN).

Cette directive considère que « l'état de conservation d'un habitat naturel sera considéré comme « favorable », lorsque :

- son aire de répartition ainsi que les superficies qu'il couvre au sein de cette aire sont stables ou en extension, et
- la structure et les fonctions spécifiques nécessaires à son maintien à long terme existent et sont susceptibles de perdurer dans un avenir prévisible, et
- l'état de conservation des espèces qui lui sont typiques est favorable... ».

L'étude de différents paramètres (dynamique de la végétation, usages du site, présence d'espèces exotiques envahissantes, présence d'espèces caractéristiques...) permettra d'évaluer cet état de conservation.

#### 3.4.2.2 Flore

Une recherche spécifique des espèces patrimoniales (espèces protégées, menacées, rares...) sera conduite en parallèle de la caractérisation des habitats. Les efforts de prospection seront orientés en fonction des habitats identifiés sur le site ; certains habitats étant plus susceptibles que d'autres de renfermer des espèces à enjeu (exemple : une prairie maigre de fauche présentera plus de potentialités qu'une friche nitrophile). Idéalement réalisées sur une saison complète, les prospections pourront être proportionnées sur une période donnée en fonction des enjeux potentiels du site.



Figure 6 : Epipactide des marais (Epipactis palustris) – Source : Améten



Figure 7 : Renouée du Japon (Reynoutria japonica) – Source : Améten

Une attention particulière sera également portée à la recherche d'espèces végétales exotiques envahissantes (EVEE) telles que l'Arbre aux papillons (*Buddleja davidii*), le Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*), les Renouées asiatiques (*Reynoutria spp.*) ou encore, l'Ailante glutineux (*Ailanthus altissima*).

Le référentiel taxonomique utilisé sera TAXREF v14.0 et les déterminations seront réalisées à l'aide de Flora Gallica (Tison, de Foucault, 2014).

### 3.4.3 Inventaires faunistiques

#### 3.4.3.1 Inventaire des mammifères

Les **mammifères** (*i.e.* grande faune et petits carnivores) ont été inventoriés respectivement par **observation directe** (au crépuscule ou en début de soirée), recherches de **traces** et **indices de présence** (poils, coulées, crottes, empreintes, gîtes, nids ...) dans les habitats favorables à leur développement sur l'aire d'étude rapprochée, et par identification d'individus morts. Un piège photographique a aussi été posé sur l'aire d'étude rapprochée lors de la prospection réalisée en mai.

#### 3.4.3.2 Inventaire des chauves-souris

L'étude des **chiroptères** se base, en premier lieu, sur les **données bibliographiques** disponibles (base de données régionales). Lors de la phase de terrain, la recherche diurne des **gîtes potentiels** aux chauves-souris a été réalisée dans les arbres à cavités (anciens trous de pics, cavités dues au pourrissement des troncs creux, espaces sous l'écorce ...) au sein de l'aire d'étude rapprochée.

**Lors des phases nocturnes**, des prospections par détection acoustique ont permis d'enregistrer l'activité des chauves-souris à l'aide de deux enregistreurs passifs SM4Bat+micro. Les enregistreurs ont été placés sur une nuit en mai en lisière de boisement et au sein de corridors de déplacements.

**Par ailleurs, une recherche des cavités naturelles a aussi été menée dans un rayon de 5 km autour du projet afin d'identifier les éventuelles relations des gîtes d'hibernation.**

#### 3.4.3.3 Inventaire des oiseaux

L'étude des oiseaux s'est déroulée sur l'aire d'étude rapprochée par inventaire des contacts visuels et auditifs (observation directe, écoute des chants diurnes et nocturnes) selon une méthodologie issue du protocole IPA (Indice Ponctuel d'Abondance : *la méthode des Indices Ponctuels d'Abondance (IPA) permettant d'obtenir une représentativité du cortège avifaunistique. Cette méthode consiste en un échantillonnage ponctuel semi-quantitatif de 10 minutes sur l'ensemble des habitats présents au sein de l'aire d'étude rapprochée. Différentes sessions de comptage sont ainsi réalisées. Les points d'écoutes sont prospectés entre le lever du jour et la fin de matinée (11h30). Cette période correspondant au pic d'activité pour l'avifaune diurne. Tous les individus de chaque espèce d'oiseau entendue et/ou observée sont notés. Le comportement de l'individu est également pris en compte (mâle chanteur, couple, nid occupé, groupe familial, individu seul...).*

Les prospections ont porté sur l'ensemble de l'aire d'étude rapprochée, par la réalisation d'itinéraires d'échantillonnage qualitatifs en mai. Ces inventaires consistent à dresser la liste la plus complète possible des oiseaux (en notant les oiseaux observés et entendus), à évaluer leur statut (nicheur ou non nicheur)

puis à localiser et dénombrer les espèces nicheuses rares. Les inventaires de terrain diurne et nocturne ont été effectués le matin entre 7h30 et 11h (période de forte activité de chant) et de nuit, lors de la prospection amphibien.

#### 3.4.3.4 Inventaire des amphibiens

L'étude des **amphibiens** s'est basée sur des prospections nocturnes et diurnes par **inventaire de contacts auditifs et visuels** (détermination des adultes, larves, œufs).

Les prospections diurnes permettent d'identifier les sites potentiels de reproduction et de développement et également de déterminer le domaine vital des espèces.

Une investigation nocturne a été réalisée en mai pour observer les déplacements et la présence d'espèces discrètes (observation directe et écoute des chants).

#### 3.4.3.5 Inventaire des reptiles

L'inventaire des **reptiles** s'est basé sur l'**observation directe** et la recherche de **mues** dans les milieux typiques de présence (pierres, tôles, bois mort, murets...). Les prospections ont aussi visé les habitats favorables à leur développement, à leur insolation ou leur refuge au sein de l'aire d'étude rapprochée.

#### 3.4.3.6 Inventaire des insectes

Les prospections ont prioritairement visé les Lépidoptères diurnes, les Orthoptères et les Odonates, ainsi que les espèces protégées parmi les Coléoptères saproxylophages et les Lépidoptères nocturnes. Les groupes faunistiques suivants ont été inventoriés :

- **les Lépidoptères Rhopalocères (papillons de jour)** : inventaire le plus complet possible, avec recherche des espèces à enjeu, par chasse, prise de photographie, recherche des chenilles et occasionnellement capture des adultes au filet ;
- **les Odonates (libellules)** : inventaire le plus complet possible, avec recherche des espèces à enjeu, par chasse, prise de photographie, recherche des larves et recherche des exuvies ("mues") ;
- **les Orthoptères (criquets, sauterelles et grillons)** : Les prospections ont été réalisées classiquement par chasse à vue, à l'aide éventuellement d'un filet à papillons, et par quelques séances de battage ;
- **les Coléoptères saproxylophages** : repérage des traces laissées sur le bois mort.

Toutes les prospections ont été conduites aux heures les plus favorables de la journée (9h – 18h). La recherche à vue dans les micro-habitats les plus intéressants a également été réalisé : sous les pierres et les écorces, dans les cavités d'arbres, sur les fleurs, bois cariés, etc.

### 3.4.4 Délimitation des zones humides

#### 3.4.4.1 Contexte législatif et réglementaire

Selon la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, "les zones humides sont des terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire. La

végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année".

Ce texte réglementaire a été complété par l'arrêté ministériel du 1<sup>er</sup> octobre 2009 (modifiant l'arrêté du 24 juin 2008) dans le but d'améliorer l'application de la rubrique 3.3.1.0 de la nomenclature des installations, ouvrages, travaux d'aménagements soumis à loi sur l'eau : "Assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zones humides ou de marais", du régime de déclaration ou autorisation des installations, ouvrages, travaux, et activités au titre de la loi sur l'eau.

La circulaire du 18 janvier 2010 précise la méthodologie ainsi que les modalités de mise en œuvre des investigations de terrain, permettant ainsi d'identifier et de délimiter strictement une zone humide.

Cette étude s'est basée sur les textes réglementaires en vigueur au moment de sa réalisation :

- les articles L.211-1, L.214-1 et suivants, R. 211-108 et R.214-1 du code de l'environnement,
- la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, complétée par la loi LEMA du 30 décembre 2006,
- l'arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2009, modifiant l'arrêté du 24 juin 2008, précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement,
- la circulaire du 18 janvier 2010 (DGPAAT/C2010-3008), modifiant la circulaire du 25 juin 2008, relative à la délimitation des zones humides en application des articles L.214-7-1 et R.211-108 du code de l'environnement.

Evolution réglementaire récente :

Un arrêt du Conseil d'Etat en date du 22 février 2017 avait amené l'Etat à publier le 26 juin 2017, une note technique relative à la caractérisation des zones humides, précisant certains points :

- en présence de végétation « spontanée », les critères pédologique et botanique sont cumulatifs ;
- en l'absence de végétation, liée à des conditions naturelles ou anthropiques ou en présence d'une végétation dite « non spontanée », une zone humide est caractérisée par le seul critère pédologique.

**Cet arrêt, en défaveur de la protection des zones humides, a conduit à une modification du contexte législatif** par la promulgation de la loi n°2019-773 du 24 juillet 2019 portant création de l'Office français de la biodiversité et de la chasse, modifiant les missions des fédérations des chasseurs et renforçant la police de l'environnement. En effet, l'article 23 rétablit les critères alternatifs (pédologique ou végétation hygrophile) : « *Au 1° du I de l'article L. 211-1 du code de l'environnement, les mots : « temporaire; la végétation» sont remplacés par les mots: « temporaire, ou dont la végétation».* »

Dès lors, les critères de définition de zone humide sont alternatifs (sol ou végétation).

#### 3.4.4.2 Méthodologie

La délimitation des zones humides sera réalisée conformément à la méthodologie présentée dans l'arrêté du 24 juin 2008 modifié.

Dans le cadre de ce pré-diagnostic, seule la délimitation sur le critère « végétation » sera appliquée.

### 3.5 Limites techniques et scientifiques aux inventaires de terrain

Aucune difficulté spécifique n'a été rencontrée dans le cadre de cette étude. Il est cependant à noter, que certaines zones de l'aire d'étude rapprochée n'ont pu être prospectées car non-pénétrable dû à une forte densité de ronciers et ou fourrés. Par ailleurs, concernant les populations entomologiques et des reptiles, les effectifs peuvent varier en fonction des conditions météorologiques. On notera également que des travaux étaient en cours sur l'aire d'étude rapprochée (découpe et enlèvement de traverses). La détectabilité de la faune aux abords de ces travaux a potentiellement pu être diminuée au regard du dérangement occasionné.

Le planning des inventaires naturalistes a été effectué pour ce pré-diagnostic sur le mois de mai 2022. Il ne s'agit en aucun cas d'un diagnostic écologique 4 saisons respectant rigoureusement les attentes classiques des services instructeurs dans le cadre de la réalisation d'une étude d'impact.

## 3.6 Analyse et synthèse des données collectées sur le terrain

### 3.6.1 Base taxonomique utilisée pour la présentation des espèces

Les référentiels taxonomiques utilisés pour la nomenclature des espèces sont les versions V14.0 (flore) et V15.0 (faune) du référentiel TaxRef du Muséum National d'Histoire Naturelle (référentiels taxonomiques pour la flore et la faune de France métropolitaine, issu de l'Inventaire national du Patrimoine naturel).

### 3.6.2 Bases scientifiques et réglementaires utilisées pour l'évaluation écologique

L'évaluation écologique des espèces est fondée sur les listes rouges (travaux scientifiques reflétant le statut des espèces menacées à l'échelle d'un territoire) ainsi que sur les textes réglementaires suivants :

#### ■ À l'échelle européenne :

- **DO** : Directive 2009/147/CE du 30 novembre 2009 (remplaçant la Directive 79/409/CEE) concernant la conservation des oiseaux sauvages (directive ayant pour objectif de conserver toutes les espèces d'oiseaux vivant naturellement à l'état sauvage sur le territoire européen), dite "Directive Oiseaux" :
  - > **Annexe I (An I)** : espèces d'intérêt communautaire dont la protection nécessite la mise en place des ZPS.
- **DH** : Directive 92/43/CE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage (directive ayant pour objectif d'assurer le maintien de la diversité biologique par la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages), dite "Directive Habitats" :
  - > **Annexe I (An I)** : habitats d'intérêt communautaire (en danger de disparition, rares ou remarquables) ;
  - > **Annexe II (An II)** : espèces d'intérêt communautaire (en danger d'extinction, rares ou endémiques) ;
  - > **Annexe IV (An IV)** : espèces nécessitant une protection stricte au niveau européen ;
  - > **Annexe V (An V)** : espèces dont le prélèvement est soumis à réglementation.

#### ■ Textes réglementaires à l'échelle nationale (PN) :

- **Arrêté du 31 août 1995** relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire ;
- **Arrêté du 23 avril 2007** fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire ;
- **Arrêté du 9 juillet 1999** fixant la liste des espèces de vertébrés protégées menacées d'extinction en France et dont l'aire de répartition excède le territoire d'un département ;
- **Arrêté 3 mai 2007** fixant les listes des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire ;
- **Arrêté du 29 octobre 2009** fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ;

- **Arrêté du 8 janvier 2021** fixant la liste des amphibiens et reptiles protégés sur l'ensemble du territoire ;
- **Arrêté du 23 avril 2007** fixant les listes des insectes protégés sur l'ensemble du territoire ;
- **Arrêté du 6 janvier 2020** fixant les espèces relevant d'un examen par le CNPN.
  
- **Textes réglementaires à l'échelle régionale (PR) :**
- **Arrêté du 19 avril 1988** relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Poitou-Charentes complétant la liste nationale.
  
- **Listes scientifiques à l'échelle nationale (LR<sub>Nat</sub>) :**
- Liste rouge de la flore menacée de France (UICN France, FCBN, AFB & MNHN, 2018)
- Liste rouge des mammifères de France métropolitaine (UICN France, MNHN, LPO, SFEPM & ONCFS, 2017)
- Liste rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine (UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS, 2016)
- Liste rouge des amphibiens et reptiles de France métropolitaine (UICN France, MNHN, & SHF, 2015)
- Liste rouge des papillons de France métropolitaine (UICN France, MNHN, OPIE & SEF, 2014)
- Liste rouge des odonates de France métropolitaine (UICN France, MNHN, OPIE & SFO, 2016)
- Liste rouge des orthoptères de France métropolitaine (Sardet & Defaut, 2004)
- Liste rouge des coléoptères saproxylophages de France métropolitaine (Brustel, 2004)
  
- **Listes scientifiques à l'échelle régionale (LR<sub>Rég</sub>) :**
- Liste rouge des Amphibiens et Reptiles (Poitou-Charentes Nature, 2016) ;
- Liste rouge des Mammifères (Poitou-Charentes Nature, 2018) ;
- Liste rouge de la flore vasculaire de Poitou-Charentes (CBNSA, 2018)
- Liste rouge des Odonates (Poitou-Charentes Nature, 2018) ;
- Liste rouge des Oiseaux nicheurs (Poitou-Charentes Nature, 2018) ;
- Liste rouge Cigales, Ascalaphes, Mantres et Phasmes (Poitou-Charentes Nature, 2018) ;
- Liste rouge des Lépidoptères Rhopalocères (Poitou-Charentes Nature, 2019) ;
- Liste Rouge des Orthoptères (Poitou-Charentes Nature, 2019).

Ces listes rouges déclinent le statut de conservation des espèces en fonction des classes suivantes :

<b>RE</b>	<b>Espèce disparue de la région</b> (des populations de l'espèce subsistent en dehors de la région)
<b>CR</b>	<b>Espèce en danger critique d'extinction</b> (populations confrontées à un risque extrêmement élevé de disparition dans la région)
<b>EN</b>	<b>Espèce en danger d'extinction</b> (populations confrontées à un risque très élevé de disparition dans la région)
<b>VU</b>	<b>Espèce vulnérable</b> (populations confrontées à un risque de disparition dans la région - effectifs en déclin)
<b>NT</b>	<b>Espèce quasi-menacée</b> (populations <i>a priori</i> non menacées mais qui pourraient le devenir en l'apparition de facteurs de dégradation de leurs habitats)
<b>LC</b>	<b>Espèce à faible risque de disparition</b> (aucun risque significatif de menace sur leurs populations)
<b>DD</b>	<b>Données insuffisantes</b>

### 3.6.3 Évaluation écologique des habitats, des espèces floristiques et faunistiques

Les enjeux de conservation des habitats et des espèces, fondés sur les bases scientifiques (cf. paragraphe précédent), ont été déclinés selon 6 classes d'enjeu de conservation local, définies à l'échelle du territoire étudié :

#### ENJEUX TRÈS FORTS

- habitat naturel très rare et/ou très menacé (catégorie CR sur la liste rouge régionale des habitats naturels et semi-naturels menacés) ;
- espèce très rare (aire de répartition très restreinte : quelques communes françaises par exemple) et/ou très menacée sur l'intégralité de son aire de répartition (catégorie CR sur la liste rouge régionale des espèces menacées) ;

#### ENJEUX FORTS

- habitat naturel rare et/ou menacé (catégorie EN sur la liste rouge régionale des habitats naturels et semi-naturels menacés, argumenté en fonction du contexte biogéographique local) ;
- espèce rare (aire de répartition restreinte à un ou quelques départements, par exemple) et/ou menacée sur l'intégralité de son aire de répartition (catégorie EN sur la liste rouge régionale des espèces menacées, argumenté en fonction du contexte biogéographique local) ;

#### ENJEUX ASSEZ FORT

- habitat naturel rare et/ou menacé (catégorie VU sur la liste rouge régionale des habitats naturels et semi-naturels menacés, argumenté en fonction du contexte biogéographique local) ;
- espèce rare (aire de répartition restreinte à un ou quelques départements, par exemple) et/ou menacée sur l'intégralité de son aire de répartition (catégorie VU sur la liste rouge régionale des espèces menacées, argumenté en fonction du contexte biogéographique local) ;

#### ENJEUX MOYEN

- habitat naturel peu commun et/ou peu menacé (catégorie NT sur la liste rouge régionale des habitats naturels et semi-naturels, argumenté en fonction du contexte biogéographique local) ;
- espèce rare dans le domaine géographique étudié mais non menacée à l'échelle de son aire de répartition globale et/ou taxon endémique non menacé et/ou espèce commune mais modérément menacée sur son aire de répartition, *i.e.* en cours de régression avérée (catégorie NT sur la liste rouge régionale des espèces menacées, argumenté en fonction de sa répartition biogéographique) ;

**ENJEUX FAIBLE**

- habitat naturel commun et non menacé (catégorie LC sur la liste rouge régionale des habitats naturels et semi-naturels), comme les milieux très dégradés ou artificialisés par les activités humaines ;
- espèce commune et ubiquiste comme le lézard des murailles, bien que protégé au niveau national (catégorie LC sur la liste rouge régionale des espèces menacées).

**ENJEUX  
NEGLIGEABLE**

- habitat d'origine anthropique et surfaces totalement artificialisées ;
- espèce très commune et ubiquiste, non protégée au niveau national (catégorie LC sur la liste rouge régionale des espèces menacées) ; espèces exotiques envahissantes.

## 4. CONTEXTE ÉCOLOGIQUE DU TERRITOIRE ÉTUDIÉ

---

Ce chapitre présente les espaces naturels remarquables sur le territoire étudié, *i.e.* l'aire d'étude rapprochée du projet et sa périphérie (*Source* : DREAL Nouvelle-Aquitaine et MNHN-INPN, Juillet 2022).

L'ensemble du contexte écologique est présenté sous cartographie. Néanmoins, seuls les espaces comportant une **connexion fonctionnelle potentiellement significative avec la surface d'influence du projet** sont détaillées précisément (généralement les zones englobant l'emprise du projet ou possédant des interrelations écologiques notables à moins de 5 km).

### 4.1 Réserves naturelles

Gérées par des associations, des collectivités locales ou des établissements publics, en France métropolitaine et d'outre-mer, les réserves naturelles sont nationales, régionales ou de Corse, créées respectivement par l'État, les Régions et la Collectivité territoriale de Corse. Elles poursuivent trois missions indissociables : protéger les milieux naturels, ainsi que les espèces animales et végétales et le patrimoine géologique, gérer les sites et sensibiliser les publics.

**Aucune réserve naturelle nationale ou régionale n'est localisée sur la zone d'influence du projet (dans un rayon de 5 km).**

### 4.2 Parcs Naturels Régionaux

Un Parc naturel régional a pour vocation de protéger et valoriser le patrimoine naturel, culturel et humain de son territoire en mettant en œuvre une politique d'aménagement et de développement économique, social, culturel et paysagère respectueuse de l'environnement. Il est géré par un syndicat mixte regroupant toutes les collectivités qui ont approuvé la charte du Parc. Ce syndicat regroupe notamment le (ou les) Département(s) concernés et les communes ayant adopté la charte. Il travaille dans une large concertation avec les partenaires locaux et s'appuie sur les compétences de ses signataires.

#### Les parcs ont pour missions :

- la protection et la gestion du patrimoine naturel et culturel, notamment par une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages ;
- l'aménagement du territoire, en contribuant à la définition et l'orientation des projets d'aménagement ;
- le développement économique et social, en animant et coordonnant les actions économiques et sociales pour assurer une qualité de vie sur son territoire ; le Parc soutient les entreprises respectueuses de l'environnement qui valorisent ses ressources naturelles et humaines ;
- l'accueil, l'éducation et l'information du public. Il favorise le contact avec la nature, sensibilise les habitants aux problèmes environnementaux ;
- l'expérimentation. Le Parc contribue à des programmes de recherche et a pour mission d'initier des procédures nouvelles et des méthodes d'actions.

L'aire d'étude rapprochée se situe sein du Parc Naturel Régional du Marais Poitevin. Le projet étant localisé en limite du Parc et dans une zone urbanisée, ce dernier n'a pas d'incidences sur le Parc Naturel Régional.

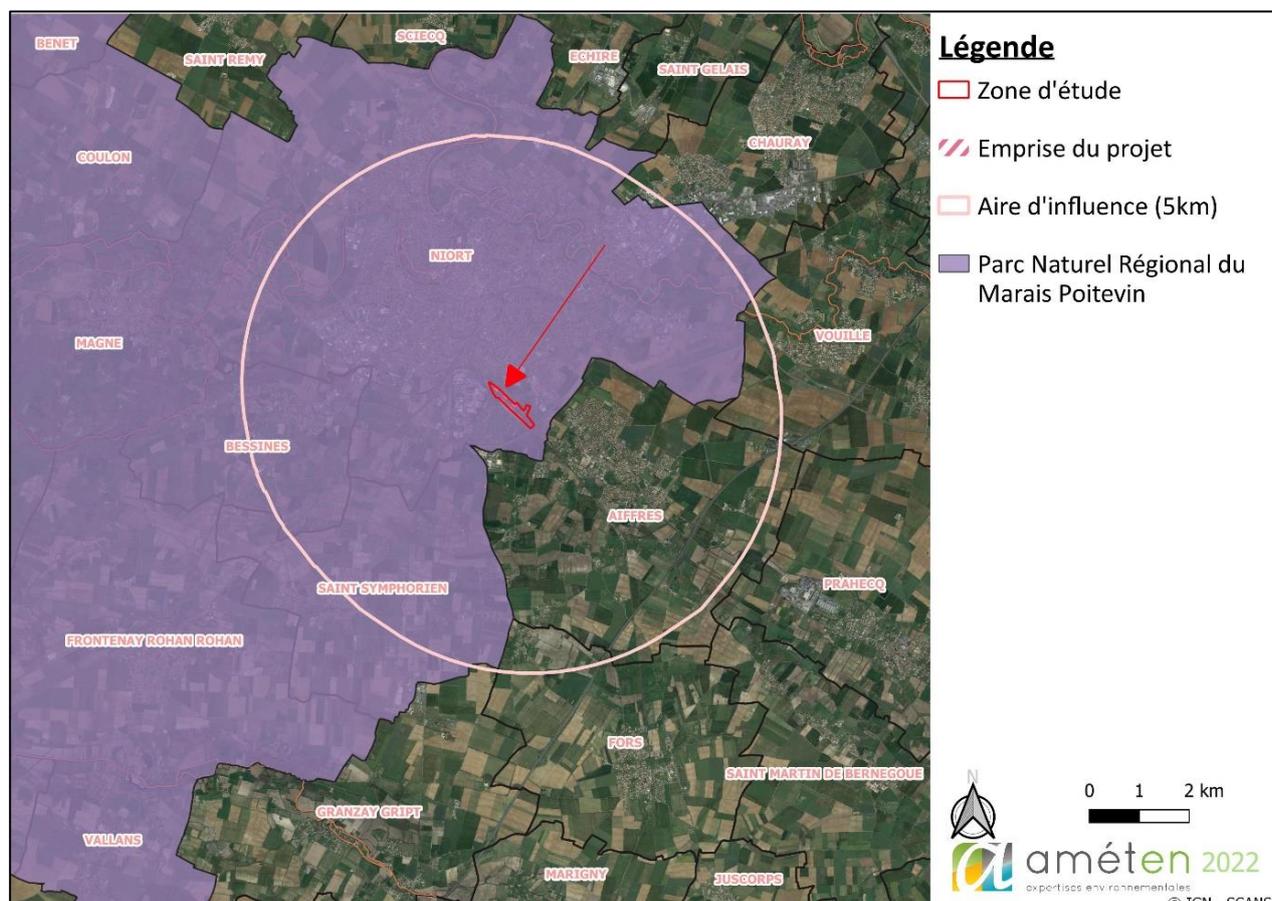


Figure 8 : Localisation du projet par rapport au Parc Naturel Régional du Marais Poitevin

### 4.3 Arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB)

Un biotope est une aire géographique bien délimitée, caractérisée par des conditions particulières (géologiques, hydrologiques, climatiques ...). Le biotope d'une espèce peut être constitué par un lieu artificiel (combles des églises, carrières...), s'il est indispensable à la survie d'une espèce protégée. Les arrêtés préfectoraux de protection de biotope sont régis par les articles L.411-1 et 2 du Code de l'Environnement et par la circulaire du 27 juillet 1990 relative à la protection des biotopes nécessaires aux espèces vivant dans les milieux aquatiques.

Les APPB permettent aux préfets de département de fixer les mesures tendant à favoriser la conservation des biotopes nécessaires à l'alimentation, à la reproduction, au repos ou à la survie d'espèces protégées. Ces biotopes peuvent être des mares, des marécages, des marais, des haies, des bosquets, des landes, des dunes, des pelouses ou toutes autres formations naturelles peu exploitées par l'homme.

**Aucun arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB) n'est localisé dans/ou à proximité de l'aire d'influence (dans un rayon de 5 km).**

#### 4.4 ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique)

L'inventaire des ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique) est un programme d'inventaires naturaliste et scientifique (initié par la loi du 12 juillet 1983 dite Loi Bouchardeau). Il existe 2 types de ZNIEFF :

- Les ZNIEFF de type I représentent un territoire couvrant une ou plusieurs unités écologiques homogènes. Elles abritent au moins une espèce ou un habitat caractéristique remarquable ou rare, justifiant d'une valeur patrimoniale plus élevée que celle du milieu environnant.
- Les ZNIEFF de type II représentent des ensembles géographiques généralement importants, qui réunissent des milieux naturels formant un ou plusieurs ensembles possédant une cohésion élevée et entretenant de fortes relations entre eux. Elles se distinguent de la moyenne du territoire régional environnant par leur contenu patrimonial plus riche et leur artificialisation plus faible.

**Le projet n'est pas présent dans le périmètre d'une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et la Floristique (ZNIEFF) mais il est à moins de 5 km de plusieurs ZNIEFF, dont 3 de type 1 et 3 de types 2.**

La carte suivante présente la localisation des ZNIEFF sur l'aire d'étude éloignée (aire d'influence) d'influence du projet.

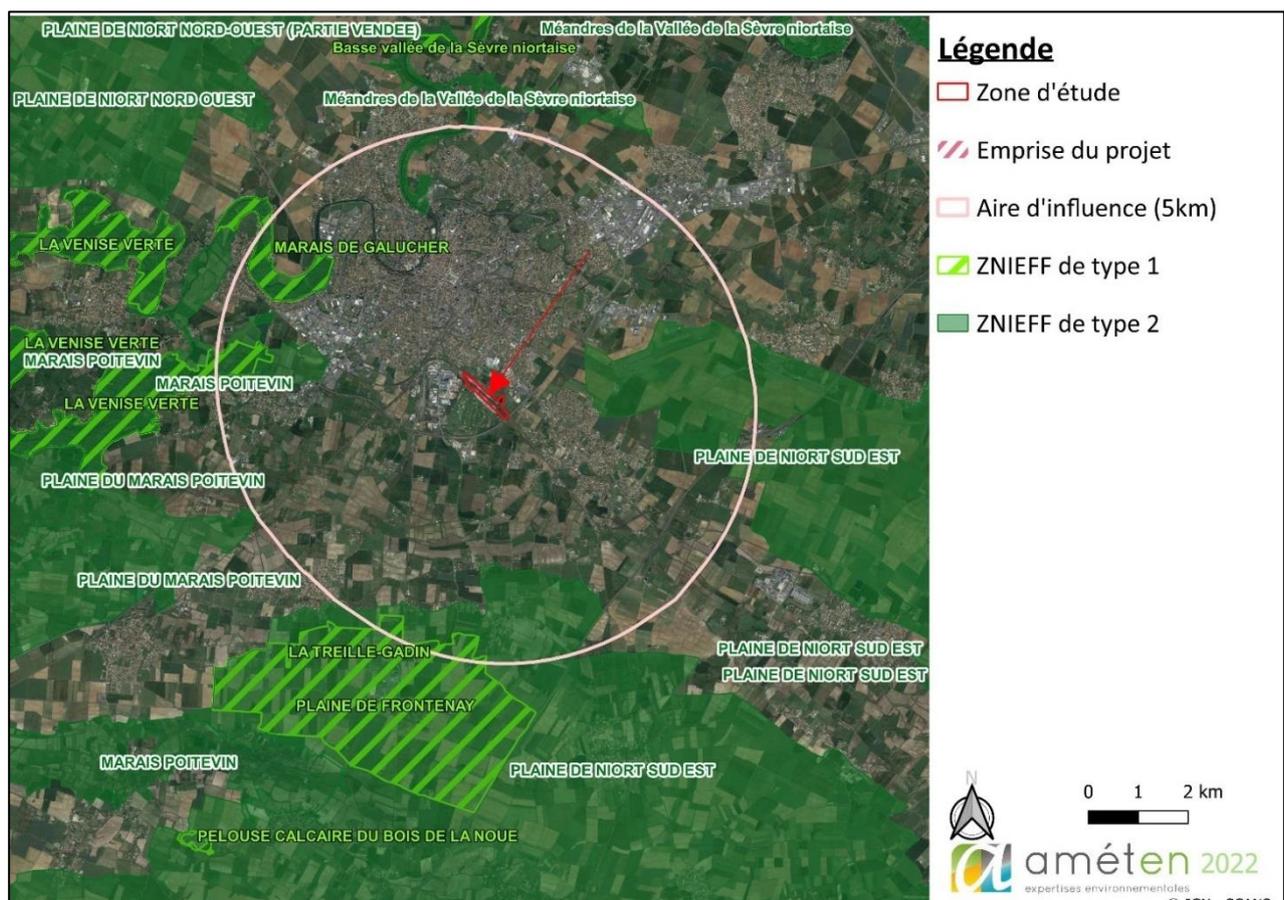


Figure 9 : Localisation des ZNIEFF à proximité du projet

#### 4.4.1 ZNIEFF de type 1 n°540120022 « Marais de Galuchet »

Cette ZNIEFF se trouve à environ 3,3 km du projet et recouvre 134,25 ha.

Dites « Marais de Galuchet et Boucle de Chey », cette ZNIEFF est une zone humide sur sol hydromorphe tourbeux à inondations périodiques. Elle a été étendue en aval notamment jusqu'à La Tiffardière, sur les prairies humides, les boisements alluviaux et zones de pente, pour intégrer notamment des enjeux halieutiques majeurs.

Elle dispose d'un intérêt fort en termes d'entomologie, avec la présence d'une bonne partie d'espèces des mégaphorbiaies et des prairies humides, comme le Criquet ensanglanté (*Stetophyma grossum*), Criquet tricolore (*Paracnema tricolor*). Il s'agit également d'un site de reproduction pour la Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*), mais aussi pour l'avifaune tels que le Héron cendré ou l'Aigrette garzette et pour la faune piscicole comme le Brochet ou la Grande Alose et la Lamproie marine.

Ce milieu est riche en espèces de la famille des Arctiidés (Lépidoptères Hétérocères), et semble être une zone privilégiée pour la conservation de la Loutre d'Europe.

#### 4.4.2 ZNIEFF de type 1 n°540008028 « La Venise Verte »

Cette ZNIEFF se localise à environ 3,8 km du projet et recouvre 5 595 ha.

Ce site regroupe d'une part, un intérêt biologique certain et d'autre part, une valeur paysagère incontestable une faune variée et abondante s'y situe. L'indicateur biologique « oiseaux nicheurs » démontre une forte richesse spécifique du Marais Poitevin (plus de 80 espèces nicheuses, à dominante sylvicole). Le site héberge des espèces de faune rare ou d'intérêt patrimonial, comme la Loutre d'Europe, qui y est bien représentée, la Crossope, le Milan noir, ou encore le Rôle des genêts, dont le statut est très précaire.

D'autres espèces d'intérêt patrimonial se retrouvent au sein de ce site : la Grenouille rousse, la Rainette verte. Il regroupe des espèces piscicoles importantes telles que la Lamproie marine et la Lamproie de Planer. Des insectes, inscrits à l'annexe II de la Directive « Habitats », sont également présents : la Rosalie des Alpes, le Lucane cerf-volant, le *Morimus asper*.

Du point de vue floristique, les tourbières permettent de trouver des espèces telles que l'*Epipactis palustris*, *Schoenus nigricans*, ou le *Galium boreale*.

#### 4.4.3 ZNIEFF de type 1 n°540014445 « Plaine de frontenay »

Cette ZNIEFF se situe à environ 4,4 km du projet et s'étend sur 1 454 ha.

Cette zone regroupe des espèces hautement patrimoniales menacées par la transformation des pratiques agricoles et de potentiels remembrements consécutifs aux aménagements routiers comme l'Outarde canepetière ou encore l'Oedicnème criard.

Sur le point botanique, il est possible de retrouver des espèces très locales de messicoles devenues rares à très rares au niveau régional (*Bupleurum lancifolium*, *Legousia speculum-veneris*, *Adonis annua*).

#### 4.4.4 ZNIEFF de type 2 n°540120114 « Marais Poitevin »

Cette ZNIEFF se trouve à environ 2,8 km du projet et couvre 38 093 ha.

Ce site est divisé en trois parties, composé d'une façade littorale, une zone centrale et une zone dite interne. Malgré ce morcèlement, il présente un intérêt écosystémique et phytocénotique remarquable avec l'enchaînement successif d'ouest en est, selon un gradient décroissant de salinité résiduelle dans les sols. Chacun des systèmes sont caractérisés par des combinaisons originales de groupements de végétaux. Des formations plus ponctuelles mais d'un grand intérêt (tourbières alcalines, pelouses calcicoles à orchidées) contribuent par ailleurs à la biodiversité globale du site.

Ce site est une zone de résidence permanente pour la Loutre et le Vison d'Europe et une zone d'importance internationale pour les oiseaux d'eau. Le cortège d'invertébrés est également très riche avec, entre autres, de belles populations de *Rosalia alpina*, coléoptère prioritaire.

Il s'agit d'une des zones humides les plus touchées par les mutations de l'agriculture durant les 2 dernières décennies (effets indirects importants d'altération de la qualité des eaux des fossés, d'appauvrissement de la végétation aquatique et de dysfonctionnement trophique des vasières de la Baie de l'Aiguillon). Les tourbières alcalines du Bourdet et de Prin-Deyrançon - de surface minime - sont très exposées de même à l'intensification agricole périphérique.

En « Venise verte », l'extension de la populiculture aux détriments de la frênaie alluviale ou des prairies naturelles est également un sujet de préoccupation, de même que la prolifération récente d'espèces exotiques animales (Ragondin, écrevisses américaines) ou végétales comme *Ludwigia peploides*.

#### 4.4.5 ZNIEFF de type 2 n°540014411 « Plaine de Niort Sud-Est »

Cette ZNIEFF se situe à environ 1,9 du projet et recouvre 22 041 ha.

Ce site est scindé en deux par une bande bocagère. Les systèmes agricoles présents sont responsables d'un paysage constitué de cultures diversifiées où dominant toutefois les grandes céréales irriguées ou non (maïs, blé, orge) et les oléo-protéagineux. Des habitations sont également présentes sur site, composées de pierre calcaire riche en cavité au profit des espèces cavernicoles.

La zone accueille 17 espèces d'oiseaux menacées à l'échelle européenne, 6 d'entre elles présentant des effectifs qui confèrent au site une valeur exceptionnelle : Outarde canepetière (20 mâles chanteurs), Œdicnème criard (100 à 300 couples). Le site abrite également 10 espèces rares/menacées à l'échelle régionale : Chouette chevêche, Hibou petit-duc, ...

La parcelle présente un intérêt botanique : des pelouses calcicoles très relictuelles hébergeant plusieurs taxons méridionaux rares/menacés (Petit pigamon, Catananche) sont ponctuellement présentes (voire en localité unique au niveau départemental : Sabline des chaumes, endémique française protégée sur l'ensemble du territoire national)

Quelques cultures (colza le plus souvent) possèdent encore des messicoles en voie de raréfaction/disparition dans l'ensemble du Poitou-Charentes : Buplèvre protracté, Miroir de Vénus, ...

#### 4.4.6 ZNIEFF de type 2 n°540030025 « Méandres de la Vallée de la Sèvre Niortaise »

Cette ZNIEFF se localise à environ 3,3 km du projet et s'étend 1 443 ha.

Elle est constituée par le lit mineur et ses annexes hydrauliques du cours d'eau de la Sèvre Niortaise entre La Crèche et Niort. Le site s'inscrit dans un contexte de plaine urbaine. La faune, flore et les milieux humides et plus secs sont les espaces qui lui confèrent son intérêt patrimonial. Elle est considérée à très forts enjeux biologiques en raison de la diversité (des habitats aquatiques et de pente) présents liée notamment à son cours sinueux et la diversité topographique de ses berges, ainsi que leur relatif bon état de conservation.

Sont présents des espèces telles que la Loutre d'Europe. Un enjeu important pour les chiroptères est à signaler avec de nombreuses espèces observées (Barbastelle etc.) en site de chasse mais aussi en site d'hibernation (Chateau de Coudray-Salbart.)

Cette zone présente également un intérêt ornithologique, grâce aux secteurs de roselière et les coteaux boisés qui accueillent des rapaces nicheurs comme la Bondrée apivore ou le Faucon hobereau mais aussi au Pic noir ou encore à la Mésange nonnette. De nombreux Odonates patrimoniaux se reproduisent dans le lit mineur de cette portion de Sèvre niortaise, dont la seule population actuellement connue reproductrice de Gomphe de Graslin (*Gomphus graslinii*) dans les Deux-Sèvres.

Plusieurs espèces d'amphibiens se reproduisent dans les milieux inondables : Triton marbré et palmé, Salamandre tachetée... Sur le lit mineur, ont été répertoriées de nombreuses espèces patrimoniales de poissons, tant en reproduction (Brochet, Chabot, Truite fario, Epinoche, Vandoise rostrée) qu'en migration (Saumon, Grande Alose). Plusieurs plantes patrimoniales sont signalées sur cette ZNIEFF, en particulier sur les prairies humides : Renoncule à feuilles d'ophioglosse (*Ranunculus ophioglossifolius*), Orchis à fleurs lâches (*Anacamptis laxiflora*), ou la Laiche à épis grêles (*Carex strigosa*) sur les boisements humides

## 4.5 Zones réglementées au titre de Natura 2000

### 4.5.1 Définition du réseau Natura 2000

Natura 2000 est un réseau européen, visant à préserver les espèces et les habitats menacés et/ou remarquables à l'échelle européenne. La constitution du réseau Natura 2000 a pour objectif de maintenir la diversité biologique des milieux, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales dans une logique de développement durable.

La création du réseau Natura 2000 constitue le pivot de la politique communautaire de conservation de la nature. Chaque pays de l'Union Européenne doit identifier sur son territoire les zones naturelles les plus remarquables par leur richesse naturelle et en décrire les moyens d'en assurer la conservation à long terme.

Le réseau Natura 2000 est donc un ensemble d'espaces naturels visant à préserver les richesses naturelles de l'Union Européenne tout en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles. Il est composé :

- **Des Zones Spéciales de Conservation (ZSC)** désignées au titre de la directive Habitats-Faune-Flore (92/43/CEE, complétée par 2006/105/CE) concernant la protection des habitats naturels ainsi que la faune et la flore sauvage. Les annexes I et II de ce texte énumèrent respectivement les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire dont certains sont prioritaires (en voie de disparition). Cette directive a été transcrite en droit français par l'ordonnance n°2001-321 du 11 avril 2001. Avant d'être définitivement désignés en ZSC par arrêté ministériel, les sites Natura 2000 sont qualifiés de SIC – Sites d'Intérêt Communautaire (le statut réglementaire est équivalent) ;
- **Des Zones de Protection Spéciales (ZPS)** désignées au titre de la directive Oiseaux (2009/147/CE ex 79/409/CEE) qui visent à assurer la préservation de toutes les espèces d'oiseaux vivant naturellement à l'état sauvage sur le territoire européen. L'annexe I de ce texte énumère les espèces les plus menacées au niveau européen qui doivent faire l'objet de mesures de conservation spéciales concernant leur habitat afin d'assurer leur survie et leur reproduction.

#### 4.5.2 Sites Natura 2000 concernés par la présente étude

**Le projet n'est pas présent dans le périmètre d'un site Natura 2000 mais il se situe à moins de 5 km (aire d'influence) de deux sites Natura 2000, des Zones Spéciales de Conservation (ZSC) et Zones de Protection Spéciales (ZPS).**

Ces deux sites sont décrits plus précisément dans le chapitre dédié à la notice des incidences sur les sites Natura.

- La ZCS et ZPS « Marais Poitevin » (FR5400446 et FR5410100), localisées à environ 3,7 km à l'ouest ;
- La ZPS « Plaine de Niort Sud-est » (FR5412007), localisée à environ 2,6 km au sud.

La carte suivante présente la localisation des sites Natura 2000 sur l'aire d'étude éloignée (aire d'influence) du projet.

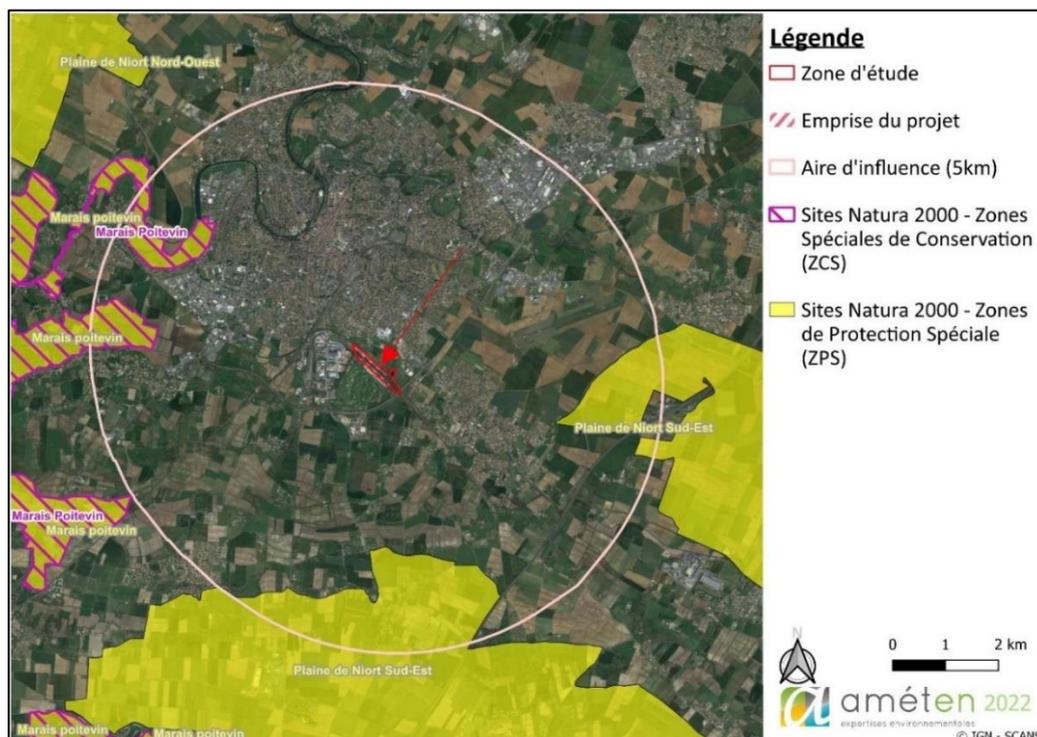


Figure 10 : Localisation des sites Natura 2000 à proximité du projet

### 4.5.3 Zone Spéciale de Conservation n°FR5400446 et Zone de Protection Spéciale n°FR5410100 « Marais Poitevin »

La zone spéciale de conservation, d'une superficie de 20 323 ha, est située à 3,7 km du projet. Elle est scindée en 3 secteurs et compartiments écologiques principaux, du fait de l'agriculture intensive. Elle est composée alors :

- D'une façade littorale centrée autour des vasières tidales et prés salés de la Baie de l'Aiguillon
- D'une zone centrale, caractérisée par ses surfaces importantes de prairies naturelles humides saumâtres à oligo-saumâtres, inondables ou non
- D'une zone « interne » (la « Venise verte ») sous l'influence exclusive de l'eau douce et rassemblant divers milieux dulcicoles continentaux

Il s'agit de l'une des grandes zones humides du littoral franco-atlantique avec un intérêt écosystémique et phytocénotique remarquable (combinaisons originales de groupements végétaux dont certains sont synendémiques des grands marais littoraux centre-atlantiques). Des formations plus ponctuelles mais d'un grand intérêt - dunes, tourbières alcalines, pelouses calcicoles à orchidées - contribuent par ailleurs à la biodiversité globale du site.

Elle est une zone de résidence permanente pour la Loutre et possède un cortège d'invertébrés très riche avec notamment des populations de *Rosalia alpina*, coléoptère prioritaire...

Néanmoins, c'est l'une des zones humides les plus touchées par les mutations de l'agriculture durant les 3 dernières décennies (altération de la qualité des eaux des fossés, d'appauvrissement de la végétation aquatique). Aux marges est du site, les tourbières alcalines du Bourdet et de Prin-Deyrançon (de surface minime) sont très exposées, de même, à l'intensification agricole périphérique.

Sur le littoral sableux une forte pression touristique estivale génère les dégradations directes (piétinement, dérangements de la faune, ...) ou indirectes (projets immobiliers). En « Venise verte », une prolifération récente des espèces exotiques animales (Ragondin) ou végétales (*Ludwigia peploides*) provoquent des dysfonctionnements.

La zone de protection spéciale issue de la directive « Oiseaux » quant à elle s'étend sur 68 023 ha et est située à la même distance que la ZSC. Le site présente les mêmes caractéristiques que la ZSC. Du fait des facteurs négatifs qu'il subit, des altérations majeures se sont développées, que ce soit au niveau du fonctionnement que l'appauvrissement de la valeur biologique :

- Mutation des pratiques agricole : culture céréalière intensives ;
- Modification du régime hydraulique : remodelage des réseaux et multiplication des ouvrages hydrauliques visant à accélérer le drainage des parcelles pour libérer toujours plus de surfaces cultivables, artificialisation, ... ;
- Multiplication des infrastructures linéaires (routes, transports d'énergie) et du bâti entraînant une fragmentation des espaces naturels qui nuit à leur fonctionnalité.

Le site satisfait à plusieurs critères définis par la convention de RAMSAR relative aux zones humides d'importance internationale (R3A : présence simultanée de plus de 20000 oiseaux d'eau ; R3C : plus de 1% de la population de plusieurs espèces en périodes de reproduction, migration ou hivernage) :

- Premier site français pour la migration pré-nuptiale de la Barge à queue noire et du Courlis corlieu ;
- Site d'importance internationale pour l'hivernage des Anatidés et des limicoles ;
- Site important en France pour la nidification des Ardéidés, de la Guifette noire (10% de la population française) ;

- Site important pour la migration de la Spatule blanche.

#### 4.5.4 Zone de protection Spéciale FR5412007 « Plaine de Niort Sud-Est »

Cette zone se situe à 2,6 km du projet et recouvre 20 760 ha.

C'est une zone de plaine cultivée, scindée en deux parties par une bande bocagère sans importance majeure. Deux systèmes agricoles se côtoient : la polyculture-élevage, en régression, et le système céréalier intensif. Il en résulte un paysage agricole constitué d'une mosaïque de cultures de moins en moins diversifiées. Ce paysage est donc dominé par les céréales et les oléo-protéagineux.

L'habitat est dispersé en petits groupes isolés. De nombreux bâtiments d'habitation et d'élevage ainsi que des murets, sont constitués de pierres calcaires laissant ouvertes des petites cavités favorables à la nidification d'espèces cavernicoles.

Le site est une des huit zones de plaines à Outarde canepetière, retenues comme majeures en région ex Poitou-Charentes. Il s'agit d'une des trois principales zones de survivance de cette espèce dans le département des Deux-Sèvres.

Néanmoins, la survie de l'Outarde canepetière et des autres espèces des plaines cultivées dépend de la mise en œuvre à grande échelle des mesures agro-environnementales (à cause de l'intensification agricole) sous forme de contrats passés avec les agriculteurs, permettant dès lors de compenser la perte de diversité paysagère et donc des habitats.

## 4.6 Zones humides

### 4.6.1 Notion de zone humide

Les zones humides assurent de nombreux rôles et services et notamment :

- *des fonctions physiques et biogéochimiques* : elles contribuent au maintien et à l'amélioration de la qualité de l'eau en agissant comme de véritables épurateurs : filtre physique par piégeage d'éléments toxiques et rétention des matières en suspension, filtre biologique (siège privilégié de dégradations biochimiques, de désinfection par destruction des gènes pathogènes, d'absorption et de stockage de substances indésirables ou polluantes par les végétaux) ;
- *des fonctions hydrologiques* : les zones humides sont considérées comme des « éponges naturelles », elles captent et reçoivent l'eau, la stockent et la restituent. De ce fait, elles permettent de réguler les crues et de ralentir les débits en périodes pluvieuses ; de recharger les nappes phréatiques par infiltration ; de servir de soutien d'étiage pour les cours d'eau en période de basses eaux.
- *des fonctions biologiques* : elles constituent un réservoir de biodiversité. Ainsi, en France, 30% des espèces végétales remarquables et menacées vivent dans les zones humides, environ 50% des espèces d'oiseaux dépendent de ces zones et les  $\frac{2}{3}$  des poissons consommés s'y reproduisent ou s'y développent. Par ailleurs, les zones humides comportent une fonction d'alimentation des espèces, de reproduction, mais aussi d'abri, de refuge et de repos notamment pour les poissons et les oiseaux.
- *des fonctions climatiques* : elles participent aussi à la régulation des microclimats.

- *la gestion de la ressource en eau* : elles constituent un des éléments importants de la gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau grâce à leurs fonctions hydrologiques. Elles remplissent un rôle socio-économique indéniable en participant à l'alimentation en eau potable pour la consommation humaine et aux besoins liés aux activités agricoles et industrielles.
- *la prévention des risques naturels* : elles contribuent également à la prévention contre les inondations. Ainsi, en période de crue, les zones humides des plaines inondables jouent le rôle de réservoir naturel. Elles jouent enfin un rôle dans la stabilisation et la protection des sols. Ainsi, la végétation des zones humides adaptée à ce type de milieu fixe les berges, les rivages, et participe ainsi à la protection des terres contre l'érosion.
- *la production de ressources biologiques* : la forte productivité biologique qui caractérise les zones humides est à l'origine d'une importante production agricole (herbage, pâturage, élevage, rizières, cressonnières, exploitation forestière, roseaux...), piscicole (pêches, piscicultures), conchylicole (moules, huîtres...), dont les répercussions financières se révèlent considérables.
- *les valeurs culturelles et touristiques* : les zones humides font partie du patrimoine paysager et culturel et sont un support d'activités récréatives.

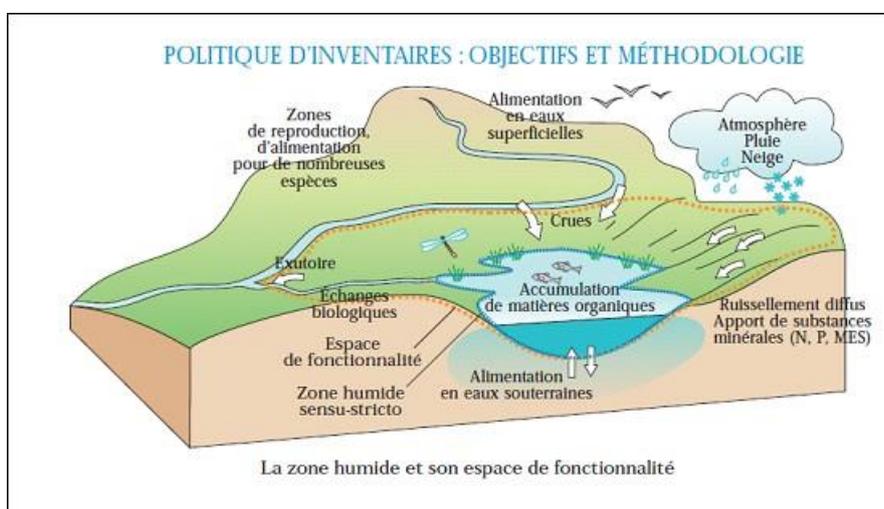


Figure 11 : Phénomènes liés au fonctionnement des zones humides

#### 4.6.2 Contexte réglementaire

La réglementation relative aux zones humides prise en compte dans la présente étude est issue des documents réglementaires suivants :

- les articles L.211-1, L.214-1 et suivants, R. 211-108 et R.214-1 du Code de l'environnement ;
- la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, complétée par la loi LEMA du 30 décembre 2006 ;
- l'arrêté du 1er octobre 2009, modifiant l'arrêté du 24 juin 2008, précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement ;
- la circulaire du 18 janvier 2010 (DGPAAT/C2010-3008), modifiant la circulaire du 25 juin 2008, relative à la délimitation des zones humides en application des articles L.214-7-1 et R.211-108 du code de l'environnement ;
- la note technique du 18 janvier 2017 relative à la caractérisation des zones humides ;
- l'article n°23 de la loi n°2019-773 du 24 juillet 2019, corrigeant la définition des zones humides.

L'article L211-1 du CE (actualisé en juillet 2019) donne, donc, la définition suivante : « **on entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année** ».

Cette définition réglementaire est issue de l'arrêté ministériel du 1er octobre 2009 (modifiant l'arrêté du 24 juin 2008 dans le but d'améliorer l'application de la rubrique 3.3.1.0 "Assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zones humides ou de marais" du régime de déclaration ou autorisation des installations, ouvrages, travaux, et activités au titre de la loi sur l'eau. Cet arrêté explicite les critères de définition et de délimitation d'une zone humide).

La circulaire du 18 janvier 2010 précise la méthodologie ainsi que les modalités de mise en œuvre des investigations de terrain, permettant ainsi d'identifier et de délimiter strictement une zone humide.

La note technique du 26 juin 2017 intégrait la nécessité de vérifier à la fois la présence de végétation caractéristique de zone humide et la présence d'horizons pédologiques caractéristiques de zone humide (critères cumulatifs). Ce critère cumulatif a néanmoins été rendu caduc par l'**article n°23 de la loi n°2019-773 du 24 juillet 2019**.

**Ainsi la réglementation en vigueur stipule qu'un sol caractéristique de zone humide ou une végétation caractéristique de zone humide suffisent à classer une zone comme « humide » (critère alternatif). Néanmoins, si le critère « pédologique » n'est pas rempli, un examen du critère « végétation » reste nécessaire pour statuer sur le caractère humide ou non de la zone.**

#### 4.6.3 Inventaire des zones humides du secteur d'étude

Source : INRA Orléans (US InfoSol) et AgroCampus Ouest (UMR SAS)

Une cartographie des milieux potentiellement humides a été construite suite à la collaboration de l'INRA d'Orléans (US InfoSol) et de l'UMR SAS (Unité Mixte de Recherche Sol Agro et Hydrosystème Spatialisation) d'Agrocampus Ouest à Rennes. Cette carte est basée sur des critères géomorphologiques et climatiques. A partir de ces critères, sont déterminées les enveloppes susceptibles de présenter des zones humides. Trois classes de probabilité ont été établies (assez forte, forte ou très forte).

La représentation cartographique (Figure 12) suggère une potentialité assez forte à forte concernant la présence de milieux potentiellement humides sur l'aire d'étude immédiate et rapprochée.

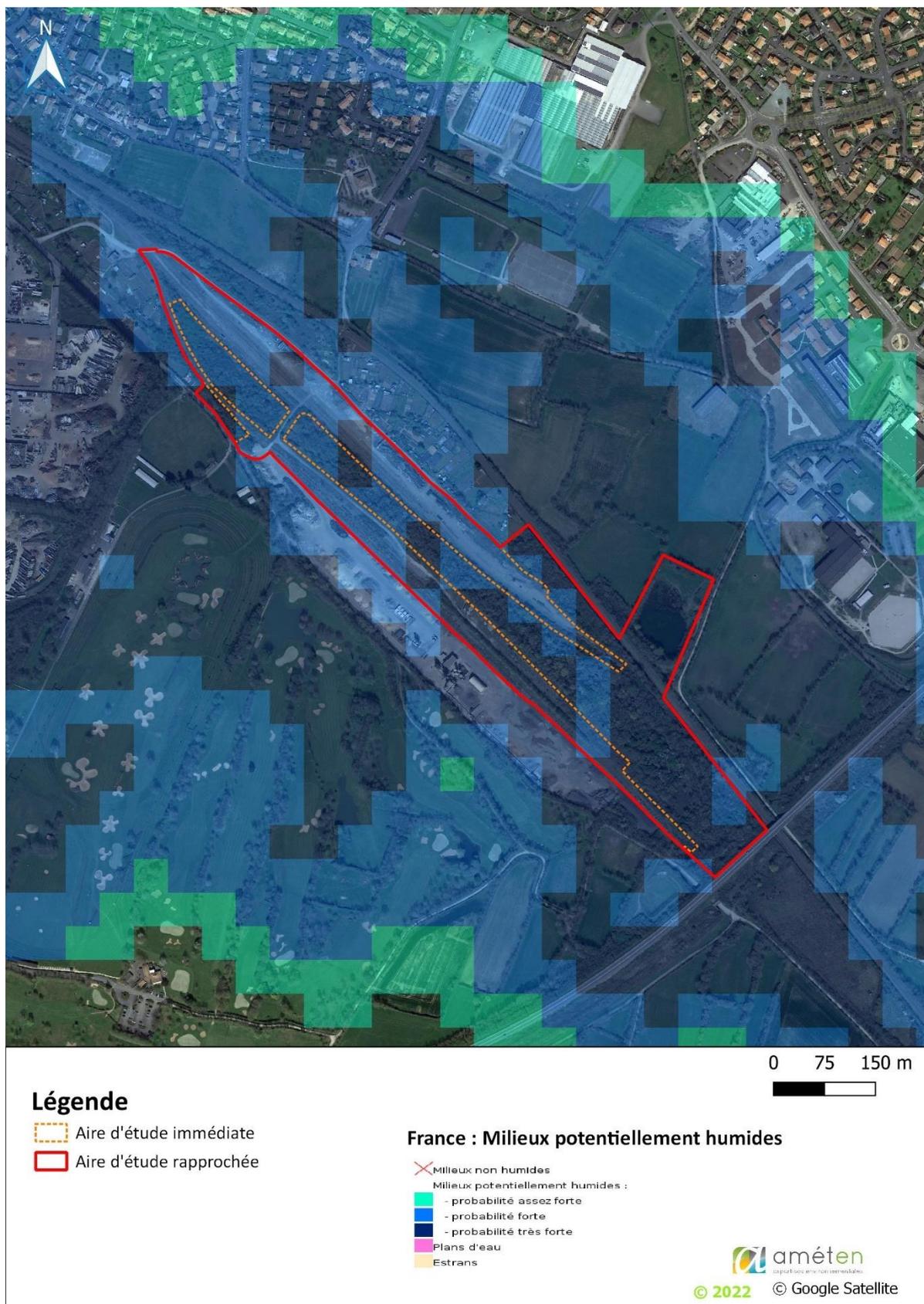


Figure 12 : Zones potentiellement humides aux alentours du projet (Source : INRA d’Orléans (US InfoSol) et UMR SAS (Unité Mixte de Recherche Sol Agro et Hydrosystème Spatialisation) d’Agrocampus Ouest)

## 4.7 Trame verte et bleue : continuités écologiques du territoire étudié

Ce chapitre présente l'analyse fonctionnelle des continuités écologiques sur le territoire étudié, concerné par le projet. L'analyse des corridors s'est basée sur le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE).

Mis en place en 2015, suite à la loi NOTRe, le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) de la Nouvelle Aquitaine a été approuvé le 27 mars 2020.

Le SRADDET est un appui à la transversalité et à la mise en cohérence des politiques régionales pour un aménagement durable du territoire. Le SRADDET intègre donc plusieurs schémas et plans régionaux sectoriels existant auparavant :

- Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie (SRCAE) ;
- Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) ;
- Schéma Régional des Infrastructures de Transport (SRIT) et Schéma Régional de l'Intermodalité (SRI) ;
- Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD).

Le SRADDET de Nouvelle-Aquitaine présente plusieurs orientations :

- Orientation 1 : Une Nouvelle Aquitaine dynamique, des territoires attractifs, créateurs d'activités et d'emplois ;
- Orientation 2 : Une Nouvelle Aquitaine audacieuse, des territoires innovants face aux défis démographiques et environnementaux ;
- Orientation 3 : Une Nouvelle aquitaine solidaire, une région et des territoires unis pour le bien-vivre de tous.

Le projet de la SNCF réseau est concerné par l'orientation 2 présentant les phénomènes globaux et locaux qui mettent en péril la qualité du cadre de vie en Nouvelle-Aquitaine.

Pour répondre à ces enjeux, le SRADDET se fixe comme objectifs de sécuriser et garantir la qualité de la ressource en eau, de protéger le foncier agricole et forestier, de préserver et restaurer les milieux naturels qui composent la trame verte et bleue et les réservoirs écologiques, de préserver et restaurer la qualité des paysages et leur diversité et enfin de limiter la fragmentation des habitats naturels.

Ce chapitre **présente l'analyse fonctionnelle des continuités écologiques** sur le territoire étudié, concerné par le projet. L'analyse des continuités écologiques du territoire s'est basée sur le **SRADDET en Nouvelle-Aquitaine**.

### 4.7.1 Définition du SRADDET

La **Trame Verte et Bleue** représente un des projets phares du Grenelle de l'Environnement : elle offre l'opportunité de donner un cadre cohérent pour remettre en perspective et développer les **actions de conservation et de restauration de la biodiversité**. Le SRADDET constitue l'outil régional de sa mise en œuvre (*source* : [trameverteetbleue.fr](http://trameverteetbleue.fr), 2014).

Selon le SRADDET, la Trame verte et bleue s'intéresse aux **échanges nécessaires avec des espaces**, pouvant abriter aussi une biodiversité plus ordinaire tout aussi indispensable à leur **bon fonctionnement** et leur pérennité. L'objectif est de préserver et restaurer un **réseau écologique régional**, afin d'enrayer la perte de biodiversité et de contribuer à son adaptation aux changements (usage des sols, évolution du climat).

Au regard du décret n°2012-1492 du 27 décembre 2012 relatif à la Trame verte et bleue, "*les réservoirs de biodiversité sont des espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement en ayant notamment une taille suffisante, qui abritent des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent ou qui sont susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces*".

En parallèle, "*les corridors écologiques assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie. Les corridors écologiques peuvent être linéaires, discontinus ou paysagers*" (source : DREAL LR, 2014).

#### **4.7.2 Corridors écologiques et les réservoirs de biodiversité présents à proximité du projet**

**Les corridors écologiques** ont pour but d'assurer la liaison entre des réservoirs de biodiversité, permettant aux espèces de se déplacer et d'assurer leur cycle de vie.

Il existe trois types de corridors écologiques :

- les corridors linéaires (haies, chemins et bords de chemins, ripisylves, bandes enherbées le long des cours d'eau,...) ;
- les corridors discontinus (ponctuation d'espaces-relais ou d'îlots-refuges, mares permanentes ou temporaires, bosquets,...) ;
- les corridors paysagers (mosaïque de structures paysagères variées).

**Un réservoir de biodiversité** est un espace abritant une richesse d'espèces menacées ou non, rares ou communes. Les espèces peuvent réaliser tout ou une partie de leur cycle de vie dans le réservoir. Les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement en ayant une taille suffisante.

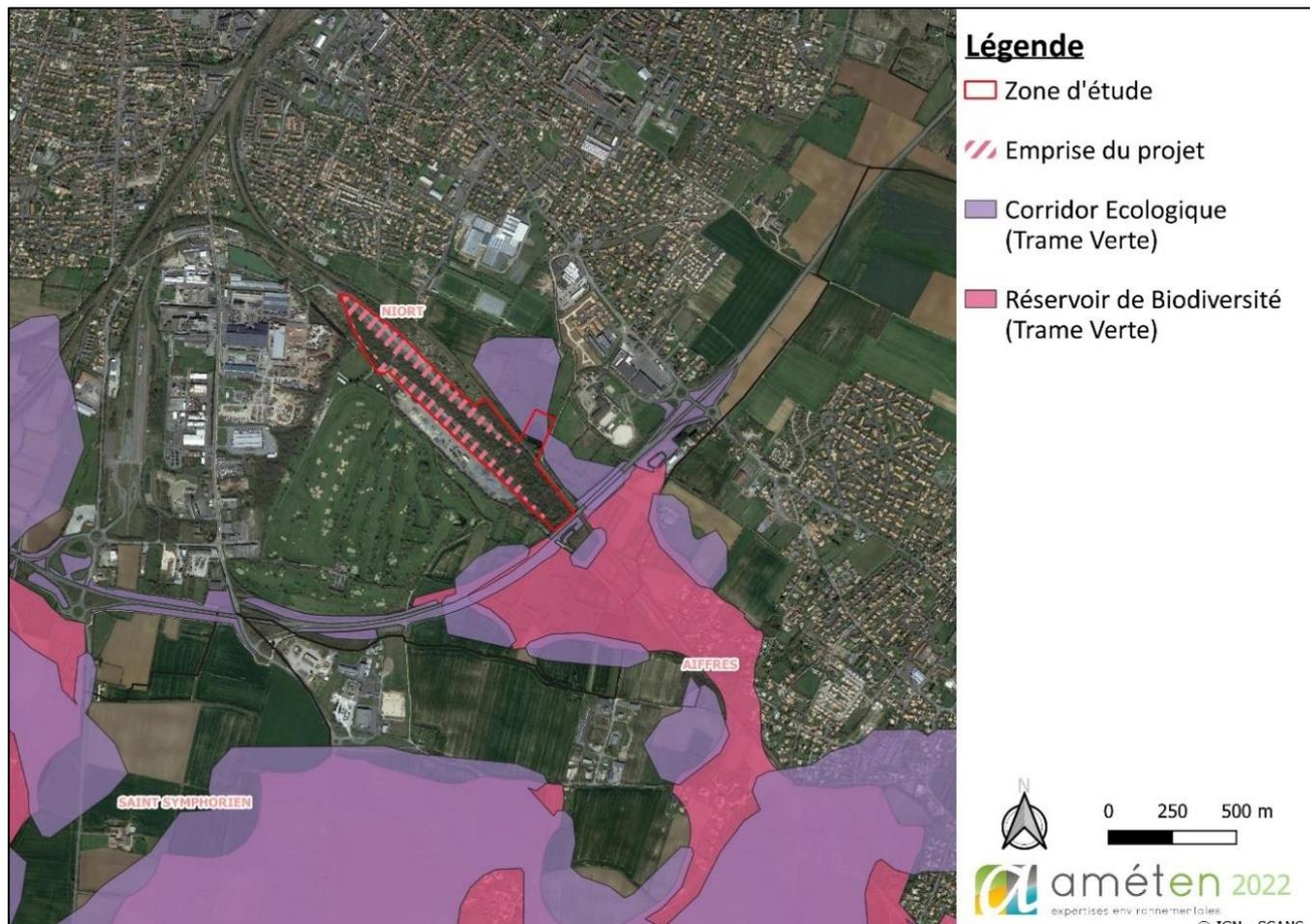


Figure 13 : Corridors écologiques et réservoirs de biodiversités présents à proximité du projet.

**17 corridors écologiques** sont situés à proximité du projet :

- **12 sont des corridors de type pelouses sèches** dit en « pas japonais » ;
- **5 sont des corridors diffus**, non classés, dont un est situé dans l'aire d'étude rapprochée mais non présent dans l'aire d'étude immédiate.

**Un seul réservoir de biodiversité** est situé à proximité du projet, il s'agit du Bocage de la Plaine de Niort Nord-Ouest, un **système bocager ouvert**.

#### 4.8 Synthèse des enjeux écologiques liés aux espaces naturels remarquables

La fiche de synthèse de chaque espace naturel remarquable a été analysée, afin de connaître les espèces justifiant le classement de ces sites.

En fonction de la localisation des espaces naturels remarquables du territoire et des espèces recensées sur ces sites, le tableau suivant synthétise le niveau de relation fonctionnelle éventuelle en lien avec l'aire d'étude immédiate du projet (et ses incidences potentielles).

Intitulé	Distance du projet	Espèces concernées	Relations fonctionnelles avec le projet (AEI) selon les exigences biologiques des espèces
<b>ZNIEFF de type I</b> <b>« Marais de Galuchet »</b>	>3,3 km	Entomofaune Avifaune	> néant (aucune connexion fonctionnelle) > néant (aucune connexion fonctionnelle) > néant (aucune connexion fonctionnelle) > néant (aucune connexion fonctionnelle) > néant (aucune connexion fonctionnelle)
<b>ZNIEFF de type I</b> <b>« La Venise Verte »</b>	>3,8 km	Avifaune Mammifères Amphibiens	> néant (aucune connexion fonctionnelle) > néant (aucune connexion fonctionnelle) > néant (aucune connexion fonctionnelle)
<b>ZNIEFF de type I</b> <b>« Plaine de frontenay »</b>	>4,4 km	Avifaune	> néant (aucune connexion fonctionnelle)
<b>ZNIEFF de type II</b> <b>« Marais Poitevin »</b>	>2,8 km	Mammifères Entomofaune Habitats	> néant (aucune connexion fonctionnelle) > néant (aucune connexion fonctionnelle) > néant (aucune connexion fonctionnelle)
<b>ZNIEFF de type II</b> <b>« Plaine de Niort Sud-Est »</b>	>1,9 km	Avifaune Habitats	> néant (aucune connexion fonctionnelle) > néant (aucune connexion fonctionnelle)
<b>ZNIEFF de type II</b>	>3,3 km	Mammifères Chiroptères	> néant (aucune connexion fonctionnelle) > néant (aucune connexion fonctionnelle)

Intitulé	Distance du projet	Espèces concernées	Relations fonctionnelles avec le projet (AEI) selon les exigences biologiques des espèces
« Méandres de la Vallée de la Sèvre Niortaise »		Avifaune Entomofaune Amphibiens Flore	> néant (aucune connexion fonctionnelle) > néant (aucune connexion fonctionnelle) > néant (aucune connexion fonctionnelle) > néant (aucune connexion fonctionnelle)
ZCS et ZPS « Marais Poitevin »	>3,7 km	Entomofaune Mammifères Flore Avifaune	> néant (aucune connexion fonctionnelle) > néant (aucune connexion fonctionnelle) > néant (aucune connexion fonctionnelle) > néant (aucune connexion fonctionnelle)
ZPS « Plaine de Niort Sud-est »	>2,6 km	Avifaune	> néant (aucune connexion fonctionnelle)
Trame verte et bleue (SRCE)	100 m	-	De par, les habitats présents et les espèces identifiées au sein de l'aire d'étude immédiate, l'aire d'étude immédiate ne présente aucun intérêt fonctionnel dans la cohérence écologique du territoire.  Il est cependant à noter qu'une partie de l'aire d'étude rapprochée (plan d'eau-Hors aire d'étude immédiate) est identifiée au sein d'un corridor diffus. On note également la présence de réservoir de biodiversité de la trame verte ouverte « Système bocager ». De par, les habitats et les connectivités présents en périphérie du projet, l'aire d'étude rapprochée comporte un intérêt dans la cohérence écologique du territoire.

### Légende

Degré de connexions fonctionnelles entre l'espace naturel remarquable et le site d'emprise du projet		
Relations potentiellement fortes	Relations potentiellement moyennes	Relations potentiellement faibles

## 5. DIAGNOSTIC FONCTIONNEL ET ÉVALUATION ÉCOLOGIQUE AU SEIN DE L'AIRE D'ÉTUDE

---

Ce chapitre présente les **habitats naturels et semi-naturels** ainsi que les **espèces floristiques et faunistiques** recensées sur l'aire d'étude rapprochée, une analyse de leur **fonctionnement écologique**, puis leur **enjeu de conservation à l'échelle régionale** et leur éventuel **statut réglementaire**.

### 5.1 Résultats des inventaires concernant la flore et les habitats

#### 5.1.1 Habitats

##### 5.1.1.1 Bibliographie

Aucune donnée bibliographique concernant les habitats n'est connue ou disponible au niveau de l'aire d'étude.

##### 5.1.1.2 Synthèse des habitats

La zone d'étude se situe en contexte périurbain, au Sud-Est de la commune de Niort. Il s'agit d'une ancienne gare de triage désaffectée dont les plateformes et les voies sont colonisées par une végétation plus ou moins fermée. Le centre de la zone d'étude, historiquement occupé par des cultures (probablement des jardins ouvriers) est aujourd'hui entièrement colonisé par une végétation arbustive à arborescente.

Nom de l'habitat	Typologie EUNIS	Typologie CORINE Biotopes	Typologie EUR 28	Surface (m <sup>2</sup> )	Longueur (ml)
<b>Friche à annuelles</b>	E5.1 - Végétations herbacées anthropiques	87 - Terrains en friche et terrains vagues		3289	
<b>Friche vivace</b>	E5.1 - Végétations herbacées anthropiques	87 - Terrains en friche et terrains vagues		8188	
<b>Friche piquetée d'arbustes</b>	E5.1 x F3.1111 - Végétations herbacées anthropiques x Fourrés à Prunellier et Ronces subatlantiques	87 x 31.81 - Terrains en friche et terrains vagues x Fourrés médio-européens sur sol fertile		6449	
<b>Frênaie et friche hygrophile</b>	C3.2 x G1.A2 - Roselières et formations de bordure à grands hélophytes autres que les roseaux x Frênaies non riveraines	53.2 x 41.3 - Communautés à grandes Laïches x Frênaies		1965	
<b>Prairie de fauche mésophile</b>	E2.21 - Prairies de fauche atlantiques	38.21 - Prairies de fauche atlantiques		2914	
<b>Fourré mésophile</b>	F3.1111 - Fourrés à Prunellier et Ronces subatlantiques	31.81 - Fourrés médio-européens sur sol fertile		14106	
<b>Fourré rudéral</b>	F3.1111 - Fourrés à Prunellier et Ronces subatlantiques	31.81 - Fourrés médio-européens sur sol fertile		8618	
<b>Roncier</b>	F3.1111 - Fourrés à Prunellier et Ronces subatlantiques	31.81 - Fourrés médio-européens sur sol fertile		3304	
<b>Saussaie marécageuse sur fossé</b>	F9.211 x J5.4 - Saussaies marécageuses à Saule cendré x Eaux courantes très artificielles non salées	44.921 x 89.2 - Saussaies marécageuses à Saule cendré x Lagunes industrielles et canaux d'eau douce		4339	
<b>Frênaie mésohygrophile</b>	G1.A2 - Frênaies non riveraines	41.3 - Frênaies		33286	
<b>Boisement hygrophile</b>	G1.4 - Forêts marécageuses de feuillus ne se trouvant pas sur tourbe acide	44 - Forêts riveraines, forêts et fourrés très humides		41256	
<b>Plan d'eau</b>	C1.3 - Lac, étangs et mares eutrophes permanents	22.13 - Eaux eutrophes		3872	
<b>Fossé</b>	J5.4 - Eaux courantes très artificielles non salées	89.2 - Lagunes industrielles et canaux d'eau douce			1348

Nom de l'habitat	Typologie EUNIS	Typologie CORINE Biotopes	Typologie EUR 28	Surface (m <sup>2</sup> )	Longueur (ml)
<b>Pistes</b>	J4.2 - Réseaux routiers	86 - Villes, villages et sites industriels		14298	
<b>Voie ferrée</b>	J4.3 - Réseaux ferroviaire	86.43 - Voies de chemins de fer, gares de triage et autres espaces ouverts		1022	
<b>Voie ferrée abandonnée</b>	J4.1 x E5.1 - Sites routiers, ferroviaires et autres constructions désaffectées sur des surfaces dures x Végétations herbacées anthropiques	86.43 x 87 - Voies de chemins de fer, gares de triage et autres espaces ouverts x Terrains en friche et terrains vagues		15815	
<b>Voie ferrée abandonnée piquetée d'arbuste</b>	J4.1 x F3.1111 - Sites routiers, ferroviaires et autres constructions désaffectées sur des surfaces dures x Fourrés à Prunellier et Ronces subatlantiques	86.43 x 31.81 - Voies de chemins de fer, gares de triage et autres espaces ouverts x Fourrés médio-européens sur sol fertile		13675	
<b>Gravats</b>	J6.5 - Déchets industriels	86.42 - Terrils crassiers et autres tas de détrit		3033	
<b>Déchets</b>	J6 - Dépôts de déchets	86.42 - Terrils crassiers et autres tas de détrit		3693	

### 5.1.1.3 Description des habitats du site d'étude

#### ❖ Friche à annuelles

Ces friches de faible hauteur majoritairement composées de petites espèces annuelles sont les premières à coloniser les espaces à l'abandon de la zone d'étude. On les retrouve notamment au niveau du ballast des pistes situées entre les anciennes voies ferrées. Elles sont constituées d'un ensemble d'espèces des milieux sec et sablonneux telles que la Vulpie queue-de-rat (*Vulpia myuros*), l'Érodium à feuilles de ciguë (*Erodium cicutarium*), la Fausse fléole (*Rostraria cristata*), la Luzerne naine (*Medicago minima*), le Polypogon maritime (*Polypogon maritimus*), le Trèfle douteux (*Trifolium dubium*) et le Brome de Madrid (*Anisantha madritensis*). La strate herbacée est globalement peu recouvrante au sein de cet habitat.

On notera au sein de ces friches la présence de deux espèces peu communes localement, bien que considérées comme non menacées : la Valérianelle à fruits velus (*Valerianella eriocarpa*) et l'Herniaire hirsute (*Herniaria hirsuta*).

Ces friches constituées d'espèces communes à tendance rudérale présentent des **enjeux de conservation potentiels faibles**.



Figure 14 : Friche à annuelles avec présence de friches vivaces en périphérie – source : Améten

#### ❖ Friche vivace

Cet habitat succède à l'habitat précédent sur des sols plus stabilisés et présentant un substrat moins grossier. Les espèces citées précédemment sont présentes en faible nombre. La strate herbacée, relativement haute, est dominée par des espèces bisannuelles ou pluriannuelles thermophiles présentant un optimum de développement estival. Les espèces annuelles citées précédemment sont présentes mais beaucoup moins abondantes. On observe régulièrement au sein de ces friches la Picride fausse épervière

(*Picris hieracioides*), le Mélilot blanc (*Melilotus albus*), la Cardère sauvage (*Dipsacus fullonum*), le Brome à deux étamines (*Anisantha diandra*) et le Millepertuis perforé (*Hypericum perforatum*).

Ces friches sont également propices à l'implantation de plantes exotiques envahissantes comme c'est le cas du Sénéçon du Cap (*Senecio inaequidens*), de l'Onagre bisannuelle (*Oenothera biennis*) ou de la Vergerette du Canada (*Erigeron canadensis*).

Ces friches constituées d'espèces communes à tendance rudérale et colonisées par des espèces exotiques envahissantes présentent des **enjeux de conservation potentiels faibles**.



*Figure 15 : Friche vivace – source : Améten*

#### ❖ Friche piquetée d'arbustes

Ces friches embroussaillées succèdent à l'habitat décrit précédemment. Des ronciers (*Rubus sp.*) et diverses espèces ligneuses comme le Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*) ou le Prunellier (*Prunus spinosa*) sont présentes ponctuellement au sein de cet habitat. Parmi les ligneux observés, le Buddléia de David (*Buddleja davidii*), une espèce exotique envahissante, est de loin la plus abondante.

Ces friches constituées d'espèces communes à tendance rudérale et colonisées par des espèces exotiques envahissantes présentent des **enjeux de conservation potentiels faibles**.



Figure 16 : Friche piquetée d'arbustes – source : Améten

#### ❖ *Frênaie et friche hygrophile*

Cet habitat est associé au plan d'eau situé à l'Est de la zone projet, étudié pour une meilleure compréhension des fonctionnalités de l'aire d'étude. On observe au niveau de la queue d'étang atterrie un boisement pionnier de Frêne élevé (*Fraxinus excelsior*) implanté sur sol marécageux. La strate herbacée, très dense, est composée de diverses espèces d'hélophytes parmi lesquelles la Menthe aquatique (*Mentha aquatica*), le Jonc glauque (*Juncus inflexus*), l'Agrostide stolonifère (*Agrostis stolonifera*) et la Laïche cuivrée (*Carex otrubae*). La végétation est relativement basse et semble sujette à l'herbivorie (ragondins, chevreuils).

Cet habitat est composé d'espèces communes dans l'ensemble. Aucune espèce patrimoniale n'a été observée lors du pré diagnostic et les **enjeux de conservation potentiels pour cet habitat sont jugés faibles**. Cet habitat peut néanmoins s'avérer propice à l'accueil d'une faune à enjeux de conservation.



Figure 17 : Frênaie et friche hygrophile – source : Améten

#### ❖ *Prairie de fauche mésophile*

Cette prairie est située au Nord de l'étang. Elle se situe à un niveau topographique assez élevé et ne semble pas subir l'influence de l'étang (absence/rareté des espèces hygrophiles). Elle présente une strate herbacée haute composée d'espèces prairiales mésophiles telles que le Fromental élevé (*Arrhenatherum elatius*), le Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*), le Gaillet jaune (*Galium verum*) et la Potentille rampante (*Potentilla reptans*). On constate également une abondance d'espèces nitrophiles dans cette prairie, représentées par le Cirse des champs (*Cirsium arvense*), la Grande ortie (*Urtica dioica*) et le Liseron des champs (*Convolvulus arvensis*).

De par sa composition floristique (flore commune, peu diversifiée) et son caractère nitrophile, cette prairie présente des **enjeux de conservation potentiels jugés faibles**.



Figure 18 : Prairie de fauche mésophile

#### ❖ Fourrés mésophiles

Ces fourrés sont les mieux représentés à l'Ouest de la zone d'étude, entre la zone projet et la ligne 500 000. Ces formations sont très denses et sont visiblement âgées comme en témoigne le diamètre des troncs des essences arbustives. La strate arborescente de ces fourrés, peu recouvrante, est essentiellement occupée par l'Erable champêtre (*Acer campestre*) et le Frêne élevé (*Fraxinus excelsior*). La strate arbustive, très dense, est dominée par l'Aubépine à un style (*Crataegus monogyna*), le Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*) et le Troène commun (*Ligustrum vulgare*). Au niveau de la strate herbacée, très recouvrante également, on observe une dominance du Lierre grimpant (*Hedera helix*), de la Ronce (*Rubus sp.*) et de jeunes individus des essences arbustives citées précédemment. D'autres espèces, plus ponctuelles mais néanmoins récurrentes, complètent cette strate herbacée. Il s'agit notamment de l'Arum tacheté (*Arum maculatum*), de l'Orchis pyramidal (*Anacamptis pyramidalis*), de la Garance voyageuse (*Rubia peregrina*) et de l'Ophioglosse commun (*Ophioglossum vulgatum*). Cette dernière espèce, déterminante ZNIEFF au niveau régional, présente ici une population de plusieurs centaines d'individus dont le dénombrement est rendu impossible du fait du caractère impénétrable de ces fourrés. Notons que d'autres fourrés similaires sont présents dans l'aire d'étude mais qu'ils présentent un intérêt moindre.

Ce type de fourrés présente généralement un intérêt relativement faible compte tenu de la banalité des espèces floristiques qui le compose. Cependant, sur la zone d'étude, une partie de ces fourrés abrite une importante population d'Ophioglosse commun (*Ophioglossum vulgatum*), espèce qui, bien que non menacée et non protégée à l'échelle de l'ancienne région Poitou-Charentes, est relativement rare et déterminante ZNIEFF. **Les enjeux de conservation potentiels de cet habitat sont donc jugés moyens à faibles.**



*Figure 19 : Fourrés mésophiles – source : Améten*

#### ❖ *Fourré rudéral*

Ces formations succèdent aux friches vivaces observées sur la zone d'étude. Contrairement aux fourrés mésophiles décrits précédemment, qui sont implantés sur des sols relativement riches et lourds, les fourrés rudéraux s'implantent sur des sols artificiels constitués de ballast, de remblais et autres gravats. On les observe principalement en marge du boisement central de la zone d'étude. Le Buddléia de David (*Buddleja davidii*), une espèce exotique envahissante pionnière, domine largement ces formations. Il est généralement accompagné de ronces (*Rubus sp.*), du Rosier des chiens (*Rosa canina*) et du Buisson ardent (*Pyracantha sp.*), une autre espèce exotique envahissante. D'autres essences arbustives sont présentes plus ponctuellement comme le Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), le Sureau noir (*Sambucus nigra*) et l'Aubépine à un style (*Crataegus monogyna*).

Ces fourrés rudéraux présentent très peu d'intérêt d'un point de vue floristique. Ils abritent par ailleurs de nombreuses espèces exotiques envahissantes. **Les enjeux potentiels qui leur sont associés sont faibles.**



Figure 20 : Fourré rudéral – source : Améten

#### ❖ *Roncier*

Cet habitat constitue un faciès particulier de fourrés largement dominé par les ronces (*Rubus sp.*). Quelques arbustes, comme le Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*) ou l’Aubépine à un style (*Crataegus monogyna*) sont présents de manière ponctuelle au sein de ces ronciers. Des individus de Chêne pédonculé (*Quercus robur*) et de Frêne élevé (*Fraxinus excelsior*) sont également présents et annonce une transition vers un stade plus mature. Ces fourrés sont denses et la strate herbacée est généralement très pauvre.

Ces ronciers présentent très peu d’intérêt d’un point de vue floristique. **Les enjeux potentiels qui leur sont associés sont faibles.**



Figure 21 : Roncier – source : Améten

#### ❖ *Saussaie marécageuse*

Cet habitat de forme linéaire se rencontre au Sud-Est de la zone d'étude, à proximité de la D611 et au Sud-Ouest à proximité de l'entreprise Roy. Ces fourrés se sont développés au niveau d'anciens fossés atterris. Ils présentent une strate arbustive dominée par le Saule roux-cendré (*Salix atrocinerea*) accompagné de quelques individus de Frêne élevé (*Fraxinus excelsior*) et de Saule blanc (*Salix alba*). La strate arbustive est presque absente de ce boisement et représentée par de jeunes individus des essences citées précédemment. La strate herbacée, assez pauvre, est occupée par diverses espèces caractéristiques de zones humides, notamment la Ronce bleuâtre (*Rubus caesius*), la Menthe aquatique (*Mentha aquatica*), la Morelle douce-amère (*Solanum dulcamara*) et la Scrofulaire aquatique (*Scrophularia auriculata*). On notera également la présence d'une liane, le Houblon grimpant (*Humulus lupulus*) au sein de cette communauté.

Ce type de boisement est souvent peu diversifié et est rarement support d'espèces patrimoniales **Les enjeux potentiels qui lui sont associés sont faibles.**



Figure 22 : Saussaie marécageuse – source : Améten

#### ❖ *Frênaie mésohygrophile*

On rencontre ce type de communauté en périphérie du boisement central de la zone d'étude et dans sa partie Nord-Ouest. On constate que ces boisements se sont développés au niveau de talus et de zones remblayées. La strate arborescente, principalement constituée d'individus de faible diamètre, est dominée par le Frêne élevé (*Fraxinus excelsior*), espèce pionnière, ponctuellement accompagné d'autres essences comme l'Orme champêtre (*Ulmus minor*) et l'Erable champêtre (*Acer campestre*). La présence par endroit de Saule roux-cendré (*Salix atrocinerea*) et de Saule blanc (*Salix alba*) pourrait témoigner du caractère anciennement hygrophile de ces secteurs (avant remblaiement). La strate arbustive, souvent très dense, est constituée pour partie des espèces précédentes auxquelles s'ajoutent le Noisetier commun (*Corylus avellana*), le Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*) et des Ronciers (*Rubus sp.*). Au niveau de la strate herbacée, le Lierre grimpant (*Hedera helix*) forme de larges tapis au sol. Des espèces forestières comme le Lierre terrestre (*Glechoma hederacea*), la Benoite commune (*Geum urbanum*) et l'Arum tacheté (*Arum maculatum*) sont associées à des espèces des lisières nitrophiles ; la Grande ortie (*Urtica dioica*) et la Gaillet gratteron (*Galium aparine*) étant les plus représentées. On notera également la présence récurrente de deux plantes grimpantes dans ces boisements : la Vigne cultivée (*Vitis vinifera*) et la Vigne-vierge commune (*Parthenocissus inserta*), une plante exotique envahissante.

Ces boisements implantés sur sols fortement remaniés (remblais, dépôt de traverses...) sont peu diversifiés et abritent des espèces communes. Quelques pieds de Jonquille des bois (*Narcissus pseudonarcissus*), espèce considérée comme quasi-menacée en Poitou-Charentes, ont toutefois été observés. Cependant, compte tenu de l'historique du site, leur origine est probablement anthropique. On notera également dans ces boisements la présence régulière de Vigne-vierge commune (*Parthenocissus inserta*), une espèce exotique envahissante. **Les enjeux potentiels associés à ces boisements sont jugés faibles.**



Figure 23 : Frênaie mésohygrophile – source : Améten

#### ❖ *Boisements hygrophiles*

Ces formations sont observées au niveau des secteurs les moins remaniés du boisement central. Elles sont parcourues par un réseau de fossés plus ou moins larges en cours d'atterrissement et présentent de nombreuses dépressions en eau lors des prospections. Le sol, très marécageux par endroits, est caractérisé par une forte accumulation de matière organique. La strate arborescente de ces boisements est principalement occupée par le Saule roux-cendré (*Salix atrocinerea*), le Frêne élevé (*Fraxinus excelsior*) et ponctuellement par le Saule blanc (*Salix alba*). La strate arbustive comporte des individus jeunes des essences précédentes accompagnés de Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), de Sureau noir (*Sambucus nigra*), d'Aubépine à un style (*Crataegus monogyna*) ou encore, de Groseiller rouge (*Rubus rubrum*). La strate herbacée, quand elle est présente, est dominée par des héliophytes telles que la Menthe aquatique (*Mentha aquatica*), l'Iris des marais (*Iris pseudacorus*), le Gaillet des marais (*Galium palustre*), le Lycoperon d'Europe (*Lycopus europaeus*) et le Bident feuillé (*Bidens frondosa*), une plante exotique envahissante. Au niveau des secteurs en eau (fossés, dépressions), on observe des espèces nettement aquatiques, avec une dominance des Callitriches (*Callitriche sp.*) et de la Petite lentille d'eau (*Lemna minor*). Certaines zones de sous-bois sont dénuées de strate herbacée. On y observe cependant une strate muscinale importante dominée par *Fontinalis antipyretica*, une mousse aquatique qui témoigne du cratère hygrophile du milieu. Il est probable que tous ces secteurs soient habituellement encore en eau à cette période hors conditions de sécheresse.

Compte tenu des dégradations subies par ces boisements et de leur dynamique d'atterrissement, **les enjeux de conservation d'un point de vue floristique associés à ces boisements sont jugés faibles**. Notons cependant que ces boisements sont caractéristiques de zones humides, qu'ils constituent un habitat favorable à la faune, notamment aux amphibiens, et qu'ils présentent un potentiel intéressant en cas de restauration.



*Figure 24 : Boisement hygrophile avec dépression à Callitriches – source : Améten*



*Figure 25 : Strate herbacée dominée par la Menthe aquatique - -source : Améten*



*Figure 26 : Mousse aquatique Fontinalis antipyretica au pied d'un arbre, témoignant des niveaux d'eau habituels – source : Améten*

#### ❖ Plan d'eau

Ce plan d'eau, situé hors des emprises du projet, a été expertisé afin d'obtenir une meilleure compréhension des fonctionnalités de l'aire d'étude. Cet étang eutrophe à eaux turbides et substrat vaseux semble assez pauvre en végétation. Quelques pieds de Potamogeton crépu (*Potamogeton crispus*) ont toutefois été observés, ainsi qu'un voile d'hydrophytes flottantes composé de la Petite lentille d'eau (*Lemna minor*). Une prospection plus complète du plan d'eau serait nécessaire afin d'en évaluer les enjeux écologiques. Rappelons toutefois que ce plan d'eau ne sera pas concerné par le projet.

**Les enjeux potentiels associés à ce plan d'eau sont jugés modérés.**



*Figure 27 : Plan d'eau – source : Améten*

### ❖ Fossé

Plusieurs fossés ont été observés au sein du boisement situé au centre de l'aire d'étude. Ces fossés sont présents depuis les années 60, à l'époque où des parcelles cultivées occupaient le centre de l'aire d'étude. Si plusieurs fossés sont aujourd'hui atterris, les principaux sont toujours en eau et comportent quelques espèces aquatiques comme la Callitriche (*Callitriche sp.*), la Petite lentille d'eau (*Lemna minor*) et plus rarement l'Œnanthe aquatique (*Oenanthe aquatica*) ou la Renoncule aquatique (*Ranunculus aquatilis*). La mousse aquatique *Fontinalis antipyretica* est également très présente. Ces fossés restent cependant peu végétalisés dans l'ensemble et fortement comblés par la matière organique.

**Les enjeux potentiels associés à cet habitat anthropique sont jugés faibles.**

### ❖ Pistes

Cet habitat comprend les pistes et zones terrassées utilisées pour l'exploitation du site. Ces milieux, fréquemment utilisés et entretenus, sont très peu colonisés par la végétation. Quelques espèces des friches et des milieux piétinés parviennent toutefois à s'y implanter. C'est le cas par exemple du Grand plantain (*Plantago major*) et du Pâturin annuel (*Poa annua*); mais ce sont surtout les plantes exotiques envahissantes qui colonisent ces milieux, notamment le Sporobole tenace (*Sporobolus indicus*) et l'Euphorbe maculée (*Euphorbia maculata*).

**Les enjeux potentiels associés à cet habitat anthropique sont jugés négligeables.**



Figure 28 : Piste – source : Améten

### ❖ Voie ferrée

Une courte portion de la ligne 500 000 est comprise dans l'aire d'étude. Elle se situe entre la zone projet et le plan d'eau à l'Est. Le ballast de cette ligne en exploitation n'est pas propice à l'établissement de la flore.

**Les enjeux potentiels associés à cet habitat anthropique sont jugés négligeables.**

### ❖ Voie ferrée abandonnée

Cet habitat anthropique concerne les anciennes voies ferrées à l'abandon longeant le bord Nord-Est du boisement central. Le ballast y est colonisé de manière plus ou moins éparse par les espèces présentes au sein des friches annuelles et des friches vivaces, notamment le Mélilot blanc (*Melilotus albus*), la Vergerette du Canada (*Erigeron canadensis*), la Crépide vésiculeuse (*Crepis vesicaria*), la Laitue scariole (*Lactuca serriola*) ...

**Les enjeux potentiels associés à cet habitat anthropique sont jugés faibles.**



*Figure 29 : Voie ferrée abandonnée – source : Améten*

### ❖ Voie ferrée abandonnée piquetée d'arbustes

Cet habitat correspond à un stade plus avancé de colonisation par la végétation que l'habitat précédent. La végétation herbacée se retrouve peu à peu recouverte par une végétation ligneuse dense composée de Buddléia de David (*Buddleja davidii*) et de Ronciers (*Rubus sp.*). Le Rosier des chiens (*Rosa canina*) et le Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*) sont observés ponctuellement.

**Les enjeux potentiels associés à cet habitat anthropique sont jugés faibles.**



*Figure 30 : Voie ferrée abandonnée piquetée d'arbustes*

❖ *Gravats*

Des tas de gravats, notamment de ballast, sont présents au sein de l'aire d'étude. Ils ne présentent que très peu d'intérêt pour la flore et sont presque exclusivement colonisés par deux arbustes exotiques envahissants : le Buddléia de David (*Buddleja davidii*) et le Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*).

**Les enjeux potentiels associés à cet habitat anthropique sont jugés négligeables.**



*Figure 31 : Sommet d'un tas de ballast – source : Améten*

### ❖ Déchets

Cet habitat concerne les tas de matériaux abandonnés (travers et rails notamment) situés en bordure Nord-Est. Ces déchets sont en cours de traitement lors de nos prospections. Une végétation de friche et des Buddléia de David (*Buddleja davidii*) tendent à coloniser les interstices de ces matériaux.

**Les enjeux potentiels associés à cet habitat anthropique sont jugés négligeables.**



Figure 32 : Rails et traverses – source : Améten

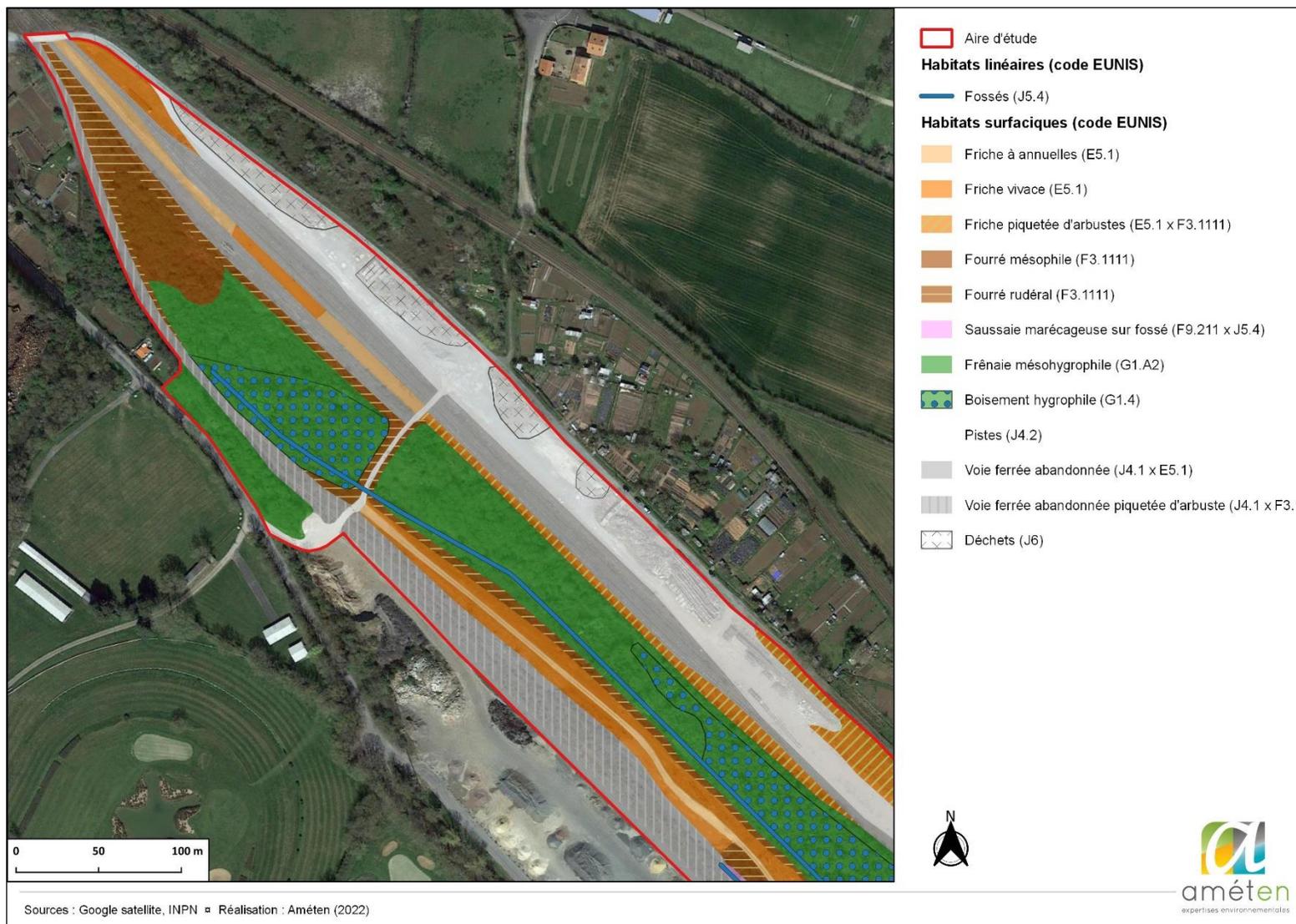


Figure 33 : Cartographie des habitats (1/2) – source : Améten



Figure 34 : Cartographie des habitats (2/2) – source : Améten

#### 5.1.1.4 Synthèse des enjeux habitats

Les habitats observés sur la zone d'étude sont tous d'origine anthropique ou fortement influencés par l'homme. Un ensemble hétérogène d'espèces pionnières s'est implanté au niveau des surfaces artificielles de l'ancienne gare de triage ; les plantes exotiques envahissantes constituant une composante importante de cet ensemble.

Les habitats présentant le plus d'intérêt au sein de l'aire d'étude sont les fourrés et boisements situés au centre de l'aire d'étude et dans le prolongement des jardins ouvriers actuels. Ces formations se sont développées de manière spontanée au niveau d'anciennes parcelles encore cultivées vers le milieu des années 60. On constate par ailleurs sur une photographie aérienne de 1965 un réseau important de fossé au sein de ces parcelles cultivées, témoignant du caractère humide de ce secteur à l'origine. Ces boisements ont cependant été partiellement remblayés, ont servi de décharge pour des déchets ferroviaires et sont en voie d'atterrissement pour les boisements hygrophiles. Ils présentent donc un enjeu potentiel relativement faible d'un point de vue floristique.



*Figure 35 : Décharge ancienne au sein du boisement hygrophile – source : Améten*

En revanche, le fourré mésophile situé dans la continuité des jardins ouvriers au Nord-Est présente des enjeux potentiels jugés moyens, celui-ci constituant un support pour une importante population d'Ophioglosse commun (*Ophioglossum vulgatum*). Il conviendra de l'éviter autant que possible.

Notons également que le plan d'eau situé en dehors des emprises projet présente un enjeu de conservation potentiel jugé moyen en l'état actuel des connaissances.

**Tableau 2 : Enjeux écologique des habitats présents sur l'aire d'étude rapprochée**

Nom de l'habitat	Enjeu écologique
Friche à annuelles	Faible
Friche vivace	Faible
Friche piquetée d'arbustes	Faible
Frênaie et friche hygrophile	Faible
Prairie de fauche mésophile	Faible
Fourré mésophile	Moyen à faible
Fourré rudéral	Faible
Roncier	Faible
Saussaie marécageuse sur fossé	Faible
Frênaie mésohygrophile	Faible
Boisement hygrophile	Faible
Plan d'eau	Moyen
Fossé	Faible
Pistes	Négligeable
Voie ferrée	Négligeable
Voie ferrée abandonnée	Faible
Voie ferrée abandonnée piquetée d'arbuste	Faible
Gravats	Négligeable
Déchets	Négligeable



Figure 36 : Enjeu écologique potentiel des habitats – source : Améten

## 5.2 Espèces floristiques vasculaires recensées sur la zone d'étude

### 5.2.1 Bibliographie

Aucune espèce floristique patrimoniale n'a été répertoriée au droit de la zone d'étude. Une espèce protégée, la Laîche maigre (*Carex strigosa*) et deux espèces menacées, le Petit Pigamon (*Thalictrum flavum*) et la Nielle des blés (*Agrostemma githago*) sont présentes dans un rayon de 10 km autour de la zone d'étude. Ces espèces n'ont pas été observées lors des prospections.

### 5.2.2 Diagnostic floristique

La phase de pré-diagnostic a permis de mettre en évidence la présence de **168 taxons**. Parmi ces taxons, 4 n'ont pas été identifiés au rang spécifique (*Callitriche*, *Rubus*, groupe *Rubus caesius*, *Pyracantha*). 18 taxons sont considérés comme naturalisés pour l'ancienne région Poitou-Charentes parmi lesquels se trouvent plusieurs espèces exotiques envahissantes.

### 5.2.3 Évaluation des enjeux de conservation des espèces floristiques

5 espèces méritent d'être mises en évidence au regard de leur intérêt écologique. Le tableau suivant synthétise les enjeux régionaux de conservation de ces espèces floristiques :

NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	LR <sub>Nat</sub>	LR <sub>Rég</sub>	PROTECTION	REGLEMENTATION	ZNIEFF	ENJEU
<i>Berula erecta</i> (Huds.) Coville, 1893	Berle dressée, Petite berle	LC	LC		Esp. déterm. Zones Humides	x	FAIBLE
<i>Narcissus pseudonarcissus</i> L., 1753	Jonquille des bois	LC	NT		Régl. préf.	x	MOYEN
<i>Oenanthe aquatica</i> (L.) Poir., 1798	Oenanthe phellandre, Oenanthe aquatique	LC	LC		Esp. déterm. Zones Humides	x	FAIBLE
<i>Ophioglossum vulgatum</i> L., 1753	Ophioglosse commun, Langue de serpent, Ophioglosse Langue-de-serpent	LC	LC		Esp. déterm. Zones Humides	x	MOYEN
<i>Quercus pyrenaica</i> Willd., 1805	Chêne tauzin, Chêne-brosse	LC	LC			x	FAIBLE

Statuts de menace (IUCN) : LC = Préoccupation mineure ; NT = quasi menacée

**La berle dressée (*Berula erecta*)** est une espèce déterminante ZNIEFF relativement commune et non menacée au niveau de l'ancienne région Poitou-Charentes. Quelques pieds ont été observés au niveau d'un fossé traversant un boisement hygrophile. **Son enjeu de conservation local est jugé faible.**

**La Jonquille des bois (*Narcissus pseudonarcissus*)** est considérée comme quasi-menacée (NT) à l'échelle de l'ancienne région Poitou-Charentes. Il s'agit d'une espèce vernale habituellement observée dans les sous-bois frais où elle peut former des colonies importantes. Seuls quelques pieds très localisés ont été observés

sur la zone d'étude. Compte tenu de l'historique du site, il est probable que ces pieds soient issus d'une introduction ancienne. Du fait de son statut de menace régional, **l'enjeu de conservation local associé à cette espèce est considéré comme moyen.**

**L'Ænanthe aquatique (*Oenanthe aquatica*)** est une espèce rare à l'échelle régionale mais assez commune dans les environs de Niort. Elle n'est pas considérée comme menacée dans l'ancienne région Poitou-Charentes. Seuls deux pieds ont été observés sur la zone d'étude au niveau d'un boisement hygrophile. L'espèce, ainsi que d'autres héliophytes, profitent de trouées dans la strate arborescente pour se développer. Compte tenu de l'état des stations (accumulation de matière organique et atterrissement important, forte compétition, fermeture du milieu...), ces individus ont peu de chance de se maintenir. **L'enjeu de conservation local associé à cette espèce est jugé faible.**

**L'Ophioglosse commun (*Ophioglossum vulgatum*)** n'est pas considéré comme menacé (LC) à l'échelle de l'ancienne région Poitou-Charentes. L'espèce reste cependant assez rare à l'échelle régionale, avec des populations souvent très dispersées et déconnectées. On notera par ailleurs que L'Ophioglosse commun est considéré comme quasi-menacé (NT) dans les autres anciennes régions voisines (Aquitaine, Limousin). Une importante population de plusieurs centaines de pieds a été observée au sein d'un fourré mésophile au Nord-Est de l'aire d'étude. Du fait du caractère impénétrable de ces fourrés, l'étendue exacte de la population n'a pu être définie. Compte tenu de la rareté relative de l'espèce et de l'importance de la population observée, **l'enjeu de conservation local associé à cette espèce est moyen.**



*Figure 37 : Ophioglossum vulgatum – source : Améten*

**Le Chêne tauzin (*Quercus pyrenaica*)** n'est pas considéré comme menacé (LC) à l'échelle de l'ancienne région Poitou-Charentes. Il se situe ici en limite d'aire de répartition. Un unique individu de petite taille (< 1,5 m) a été observé au sein d'un fourré. **L'enjeu de conservation local associé à cette espèce est faible.**



Figure 38 : Localisation de la flore patrimoniale observée sur l'aire d'étude – source : Améten

#### 5.2.4 Plantes exotiques envahissantes

Les plantes exotiques envahissantes sont omniprésentes au sein de l'aire d'étude. Parmi les 18 taxons naturalisés observés, 10 sont référencés dans la liste des plantes exotiques envahissantes de Poitou-Charentes : 6 sont considérées comme « avérées » et 4 comme « à surveiller ». Nous avons jugé pertinent de relever une onzième espèce : le Buisson ardent (*Pyracantha sp.*) qui, bien que non référencée dans la liste des PEE de Poitou-Charentes, présente un potentiel envahissant certain au niveau de l'aire d'étude.

- **L'Erable negundo (*Acer negundo*)**, habituellement rencontré dans les plaines alluviales, est représenté par un unique individu implanté sur des voies ferrées abandonnées.
- **L'Ailante glanduleux (*Ailanthus altissima*)** est également représenté par un unique individu au niveau de fourrés rudéraux sur voies ferrées abandonnées.
- **Le Séneçon en arbre (*Baccharis halimifolia*)** très envahissant sur le littoral n'est représenté ici que par un individu unique se développant au sein d'une friche.
- **Le Buddleia de David (*Buddleja davidii*)** est l'espèce exotique envahissante la plus représentée sur l'aire d'étude. Bien que considérée comme espèce « à surveiller » dans l'ancienne région Poitou-Charentes, son caractère invasif est indéniable sur l'aire d'étude. Cette espèce pionnière à coloniser la majorité des habitats de l'aire d'étude, excepté les boisements. Elle couvre actuellement des surfaces de plusieurs milliers de mètres carrés. L'éradication du Buddléia de David de la zone projet est illusoire compte tenu de son omniprésence. Les efforts devront être concentrés sur la limitation de sa dissémination (gestion des produits de coupe, nettoyage des engins de chantier...).



Figure 39 : De gauche à droite : *Parthenocissus inserta*, *Ailanthus altissima*, *Buddleja davidii*

- **La Vergerette du Canada (*Erigeron canadensis*)** est une espèce annuelle ayant colonisé la totalité des friches ouvertes de l'aire d'étude. L'espèce est très présente au sein des friches et des zones rudérales mais reste peu compétitive au niveau de végétations plus denses. Cette espèce n'a pas été cartographiée du fait de son omniprésence et de son caractère annuel (répartition variable d'une année à l'autre). Elle est présente partout hormis au sein des fourrés et des boisements.
- **Le Laurier sauce (*Laurus nobilis*)** est présent en sous-bois au Nord-Ouest de l'aire d'étude, relativement peu abondant et représenté par des individus de petite taille.
- **La Vigne-vierge commune (*Parthenocissus inserta*)** fait également partie des plantes exotiques envahissantes les plus abondantes sur l'aire d'étude. Elle colonise principalement les lisières et le

cœur des boisement. C'est une plante grimpante capable de coloniser aussi bien les sols que la cime des arbres, notamment en situation de clairière.

- **Le Buisson ardent (*Pyracantha sp.*)** est abondant sur l'aire d'étude au niveau des lisières et des fourrés rudéraux au sein desquels il est associé au Buddléia de David. L'espèce semble avoir un potentiel invasif plus limité que le Buddléia et ne pénètre pas non plus au sein des boisements. Ce taxon n'est pas évalué dans la liste des plantes exotiques envahissante de Poitou-Charentes. Elle présente cependant un caractère envahissant certain sur la zone d'étude.



Figure 40 : De gauche à droite : Pyracantha sp., Reynoutria x bohemica, Robinia pseudoacacia

- **La Renouée de bohème (*Reynoutria x bohemica*)** est représentée par quelques fourrés situés en lisière de boisement. Contrairement aux autres espèces exotiques envahissante du site, elle ne semble pas en mesure de coloniser facilement les espaces artificiels (anciennes, voies, ballast, pistes...) et reste assez localisée. L'espèce devra néanmoins faire l'objet d'un traitement adapté si les travaux envisagés nécessitent de la supprimer.
- **Le Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*)** est représenté par des individus de petite taille dispersés çà et là sur l'aire d'étude. Il est notamment bien implanté au niveau d'un tas de ballast. A ce stade, son éradication est envisageable est l'espèce pourrait être traitée à titre préventif.
- **Le Sénéçon du Cap (*Senecio inaequidens*)** est dispersé sur l'ensemble des friches et secteurs remaniés de l'aire d'étude, à la manière de la Vergerette du Canada. L'espèce a été cartographié à titre indicatif, bien que son implantation soit bien plus vaste.

NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	REGLEMENTATION	PEE POITOU-CHARENTES
<i>Acer negundo</i> L., 1753	Érable negundo, Érable frêne, Érable Négondo		<b>Avérée</b>
<i>Ailanthus altissima</i> (Mill.) Swingle, 1916	Ailante glanduleux, Faux vernis du Japon, Ailante, Ailante		<b>Avérée</b>
<i>Baccharis halimifolia</i> L., 1753	Séneçon en arbre, Baccharis à feuilles d'Halimione	Interdiction d'intro. Métrop.	<b>Avérée</b>
<i>Buddleja davidii</i> Franch., 1887	Buddleja du père David, Arbre à papillon, Arbre aux papillons		<b>A surveiller</b>
<i>Erigeron canadensis</i> L., 1753	Conyze du Canada		<b>A surveiller</b>
<i>Laurus nobilis</i> L., 1753	Laurier sauce		<b>A surveiller</b>
<i>Parthenocissus inserta</i> (A.Kern.) Fritsch, 1922	Vigne-vierge commune		<b>Avérée</b>
<i>Pyracantha</i> M.Roem., 1847			<b>Non évaluée</b>
<i>Reynoutria x bohemica</i> Chrtek & Chrtková, 1983	Renouée de Bohême		<b>Avérée</b>
<i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753	Robinier faux-acacia, Carouge		<b>Avérée</b>
<i>Senecio inaequidens</i> DC., 1838	Séneçon sud-africain		<b>A surveiller</b>

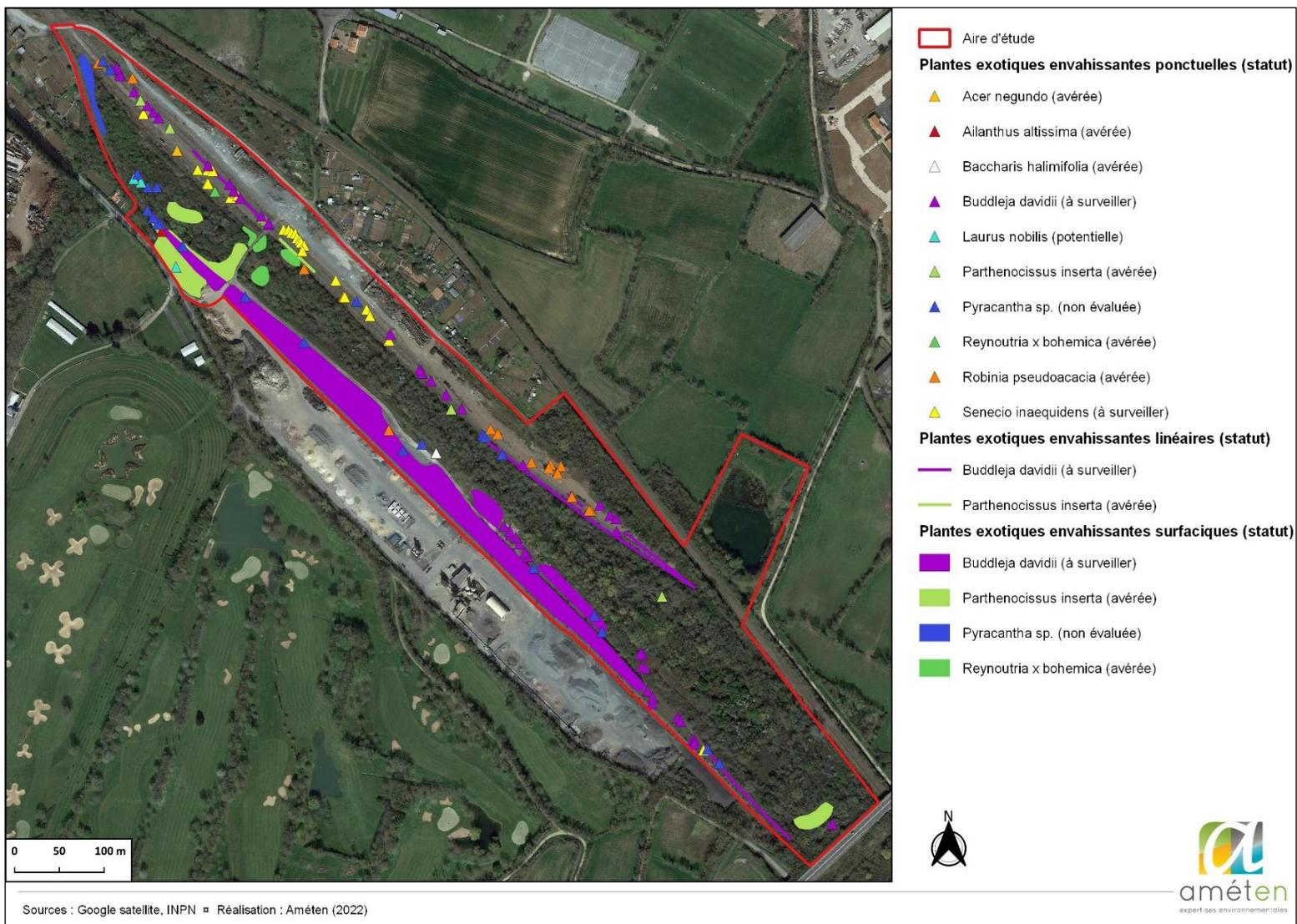


Figure 41 : Cartographie des espèces exotiques envahissantes observées sur l'aire d'étude – source : Améten

## 5.3 Espèces faunistiques recensées sur l'aire d'étude rapprochée

Ce chapitre présente les espèces faunistiques recensées (observées et/ou entendues) sur l'aire d'étude rapprochée, ainsi qu'une évaluation de leur niveau d'enjeu de conservation à l'échelle du territoire étudié, et de leur éventuel statut réglementaire.

### 5.3.1 Mammifères (hors chiroptères)

#### 5.3.1.1 Diagnostic fonctionnel des cortèges mammalogiques

Quatre espèces de mammifères (i.e. grande faune, petits carnivores et micromammifères) ont été recensées sur l'aire d'étude rapprochée.

**L'aire d'étude rapprochée comporte de nombreux points de conflits, à savoir, une zone « industrielle », la présence de jardins partagés clôturés et d'un chemin ferroviaire en activité. Ces points de conflits limitent le déplacement des mammifères au sein de l'aire d'étude rapprochée. Il semble peu probable que des espèces à enjeu de conservation soient présentes sur le site. Il est cependant à noter la présence de deux espèces protégées dont l'enjeu de conservation sur le territoire est considéré comme faible, il s'agit du Hérisson d'Europe et de l'Écureuil roux, dont les habitats présents sur l'aire d'étude sont favorables à leur cycle de vie.**

L'aire d'étude rapprochée comporte des habitats favorables à l'accomplissement du cycle biologique de nombreuses espèces de mammifères (alimentation, refuge et reproduction notamment).

Les différents cortèges mammalogiques, contactés sur l'aire d'étude rapprochée, ont été différenciés au regard de leurs optimums écologiques, **interprétés selon la physionomie des habitats**, dans le cas de la présente étude :

- *affinités typiquement des boisements de feuillus* : Écureuil roux ;
- *affinités typiquement milieux ouverts à semi-ouverts (friches, prairies...)* : aucune espèce ;
- *affinités écologiques mixtes* (nécessitant une mosaïque de systèmes prairiaux, haies, boisements, fourrés...) : Hérisson d'Europe, Renard roux, Chevreuil Européen.

### 5.3.1.2 Évaluation des enjeux régionaux de conservation des mammifères

L'intérêt fonctionnel de l'aire d'étude rapprochée est jugé **faible** pour le cycle biologique des espèces mammalogiques, au regard de la diversité spécifique, de la fonctionnalité des habitats et des enjeux spécifiques respectifs.

Le tableau suivant présente les enjeux, à l'échelle du territoire étudié, de l'ensemble des espèces probables, définis au regard de leur statut de conservation et de leur éventuelle inscription en liste rouge.

NOM VERNACULAIRE	NOM SCIENTIFIQUE	DH	PN*	LR <sub>Nat</sub>	LR <sub>Rég</sub>	Statut ZNIEFF	ENJEU AER
<b>Mammifères : espèces présentes sur l'aire d'étude rapprochée</b>							
Chevreuril européen	<i>Capreolus capreolus</i>	-	-	LC	LC	-	NÉGLIGEABLE
Écureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	-	Art. 2	LC	LC	-	FAIBLE
Hérisson d'Europe	<i>Erinaceus europaeus</i>	-	Art. 2	LC	LC	-	FAIBLE
Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i>	-	-	LC	LC	-	NÉGLIGEABLE

\* Art 2 : protection de l'espèce et de son habitat (selon listes nationales des espèces protégées)

\* Art 3 : protection de l'espèce uniquement (selon listes nationales des espèces protégées)

*Tableau 3 : Enjeux de conservation des mammifères observés sur l'AER*

Deux espèces protégées à l'échelle nationale sont présentes sur l'aire d'étude rapprochée et sa périphérie proche. Il s'agit de l'Écureuil roux et du Hérisson d'Europe. Cependant, l'ensemble des espèces recensées sont considérées comme relativement communes à l'échelle du territoire.

### 5.3.1.3 Statuts réglementaires des mammifères (hors chiroptères)

L'arrêté du 23 avril 2007, publié au J.O. du 10 mai 2007, fixe la liste des mammifères protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. Il est stipulé pour l'ensemble des espèces protégées à l'échelle nationale que : "Sont interdites [...] la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux. Ces interdictions s'appliquent aux éléments physiques ou biologiques réputés nécessaires à la reproduction ou au repos de l'espèce considérée [...] pour autant que la destruction, l'altération ou la dégradation remette en cause le bon accomplissement de ces cycles biologiques".

Ce texte a été modifié par l'arrêté du 15 septembre 2012 (publié au J.O. du 6 octobre 2012) en y ajoutant notamment une nouvelle espèce protégée au titre de ses individus et de ses habitats de reproduction, de repos et d'alimentation : le campagnol amphibie.

**Parmi les espèces de mammifères présentes (hors chiroptères), l'Écureuil roux et le Hérisson d'Europe sont protégées.** Les conséquences réglementaires de l'arrêté du 23 avril 2007 induisent une protection de leur biotope ("habitat d'espèce"), assurant son cycle biologique au sein de l'aire d'étude rapprochée.

*Nota* : Aucune espèce de mammifère recensée sur l'aire d'étude rapprochée n'est inscrite sur l'annexe II de la Directive Habitats (DH 1992/43/CEE).

La carte suivante, localise les espèces protégées et/ou à enjeu de conservation ainsi que les habitats d'espèces favorables à leur cycle biologique.

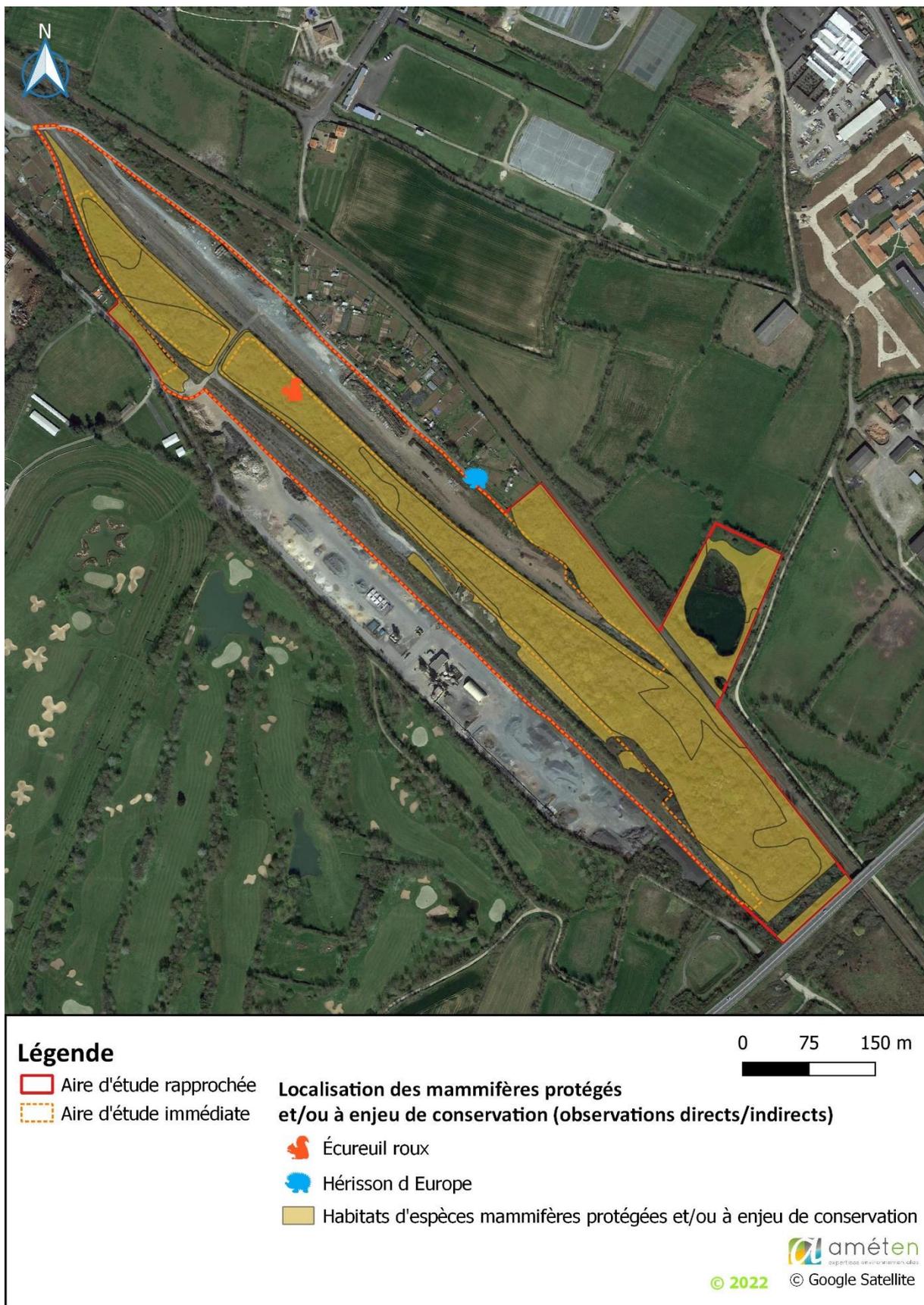


Figure 42 : Identification des habitats d'espèces et des espèces de mammifères protégées et/ou à enjeu de conservation

## 5.3.2 Chiroptères

### 5.3.2.1 Méthodologie employée dans le cadre de cette étude

Deux protocoles distincts ont été menés afin de proposer un état initial des enjeux chiroptérologiques sur l'aire d'étude.

- Recherches de gîtes ;
- Réalisation de points d'écoute.

Dates des inventaires	Opérateur	Météo	Plage des T°c	Commentaire	Nombre de contacts
Nuit du 10 au 11 mai 2022	AMETEN	Ciel dégagé, vent nul à faible (inférieur à 5 km/h)	13°c à 26°c	-	Analyse automne/hiver 2022

*Tableau 4 : Informations générales relatives aux inventaires menés pour le volet chiroptères*

Le contact acoustique est l'élément de base utilisé pour l'étude des Chiroptères. Un contact correspond à un ou plusieurs signaux sonar ou sociaux émis par un chiroptère ; un long train de signaux émis par un même individu et capté en continu est comptabilisé comme un contact toutes les tranches pleines de cinq secondes. Plusieurs individus d'une même espèce audibles en simultanément sont comptés comme autant de contacts (à concurrence de 3 à 5 individus séparables en hétérodyne). Le type d'activité (chasse, transit, social) est apprécié d'après la structure des signaux et le rythme des séquences. Si un individu reste audible plus de 5 secondes, autant de contacts que de tranches de 5 secondes occupées sont comptabilisés. L'acquisition de ces données permet de déterminer un « indice d'activité extrapolé » exprimé en nombre de contacts par heure, lui-même pondéré par un coefficient de détectabilité permettant de prendre en compte la puissance des signaux émis selon les espèces considérées. Cette méthode permet d'obtenir des cartes d'activité comparables entre les différentes espèces concernées.

Classes de contact (en nombre de contacts par heure)	Niveau d'activité correspondant
0-6	<b>Très faible</b> (quelques rares chiroptères en transit)
7-20	<b>Faible</b> (transit faible ou zone de chasse peu fréquentée)
21-80	<b>Modéré</b> (Transit important ou zone de chasse fréquentée)
81-250	<b>Elevé</b> (Transit très important ou zone de chasse très fréquentée)
251-500	<b>Très élevé</b> (Transit très important ou zone de chasse remarquable)
>500	<b>Permanent</b> (Zone de chasse ou de transit vitale)

*Tableau 5 : Synthèse du niveau d'activité des chiroptères par tranches de classes*

Les relevés de terrain sont réalisés dans des conditions météorologiques favorables afin de garantir une bonne représentativité de l'activité enregistrée puisque des températures inférieures à 8°C en plaine, la présence de pluie ou un vent moyen (> à 28 km/h) peuvent affecter l'activité des chauves-souris. Ces éléments météorologiques (température, pluie, vent, etc.) sont relevés lors de la réalisation des écoutes.

Pour caractériser l'activité chiroptérologiques de l'aire d'étude sur un cycle biologique complet, 3 relevés répartis sur la période d'activité ont été réalisés en fonction de la nature du projet. Ceux-ci sont répartis de façon pertinente sur l'année afin de prendre en compte les 3 périodes d'activité des chauves-souris (printemps : migration/transit ; été : mise-bas et élevage des jeunes ; fin d'été et d'automne : migration/transit).

La collecte des données est une collecte passive grâce à deux enregistreurs SM4BAT sur 3 nuits complètes. Les contacts sont analysés à l'aide du logiciel « Kaléidoscope pro ».

**Les inventaires du volet chiroptère étant toujours en cours de réalisation, avec la réalisation des inventaires en septembre et le traitement des données issues des enregistreurs SM4BAT sur la période automnale/hivernale 2022, le chapitre dédié pour ce groupe sera réalisé en suivant des résultats obtenus (hiver 2022). Une première analyse est cependant réalisée à partir des données bibliographiques.**

### 5.3.2.2 *Diagnostic fonctionnel des cortèges chiroptérologiques (première approche intermédiaire par bibliographie, mise à jour du chapitre en hiver 2022)*

#### ■ *Affinités écologiques globales des chauves-souris recensées sur l'aire d'étude rapprochée*

Les différents cortèges chiroptérologiques identifiés à partir des données bibliographiques (FAUNA et OpenObs) ont été différenciés au regard de leurs optimums écologiques, **interprétés selon la physionomie des habitats de chasse**, dans le cas de la présente étude :

- *espèces ubiquistes à large spectre écologique (milieux ouverts, boisements, haies, plan d'eau...)* : Grand rhinolophe, Murin de Daubenton, Pipistrelle de Kuhl ;
- *espèces forestières ubiquistes (boisements, lisières et autres habitats forestiers)* : Petit rhinolophe, Barbastelle d'Europe, Noctule de Leisler
- *espèces ubiquistes de haut vol* : -
- *Espèces anthropophile (habitat non présent sur l'aire d'étude rapprochée)* : Sérotine commune

#### ■ *Habitats d'espèces : exigences écologiques pour l'alimentation et les déplacements*

Afin de définir les habitats favorables à l'alimentation et au transit des chauves-souris, une attention particulière a été menée sur la physionomie et les caractéristiques des différentes formations végétales.

Le tableau suivant synthétise les exigences écologiques optimales, favorables à la chasse des 7 espèces de chauves-souris potentielles sur l'aire d'étude rapprochée.

ESPÈCE RECENSÉE	HABITATS
Barbastelle d'Europe	Milieux ouverts à semi-ouverts mixtes (prairies, zones humides, lisières, villages, bois clairs, allées forestières, ruisseaux forestiers)
Grand rhinolophe	Paysages diversifiés et semi-ouverts (boisements clairs de feuillus et résineux, broussailles, zones de pâtures, vergers, jardins, eaux stagnantes et courantes, agglomérations, paysages karstiques)
Murin de Daubenton	Boisements ou lisières forestières caducifoliées, mais plus généralement au-dessus des surfaces d'eau
Noctule de Leisler	Milieux forestiers, lisières, villes et villages (espèce de haut vol)
Pipistrelle de Kuhl	Milieux très divers : villes, villages, forêts, prairies...
Petit rhinolophe	Paysages semi-ouverts diversifiés (boisements, pâturages, ripisylves, friches...)
Sérotine commune	Milieux forestiers (clairières et lisières), milieux ouverts (prairies, vergers...), bocages, villages et villes

Le tableau suivant synthétise les exigences écologiques optimales, favorables au transit des 7 espèces de chauves-souris potentielles sur l'aire d'étude rapprochée en tenant compte des distances séparant les secteurs de chasse et les gîtes diurnes.

ESPÈCE RECENSÉE	HABITATS FAVORABLES AUX DÉPLACEMENTS	DISTANCE CHASSE - GITES
Barbastelle d'Europe	Formations arborescentes ou arbustives hautes (espèce <b>assez sténoèce</b> dans le choix de ses corridors)	Trajet moyen < 2 à 4 km <sup>3</sup> Maximum : 4,5 km <sup>1</sup>
Grand rhinolophe	Formations arborescentes ou arbustives (à strate dense)	Trajet moyen < 1 à 5 km <sup>3</sup>
Murin de Daubenton	Formations arborescentes ou arbustives hautes (espèce <b>assez sténoèce</b> dans le choix de ses corridors)	Trajet moyen < 4 à 6 km <sup>1-2</sup> Maximum : 10 km <sup>2</sup>
Noctule de Leisler	Divers habitats fermés, semi-ouverts et ouverts (espèce <b>eurycèce</b> dans le choix de ses corridors)	Trajet moyen < 2 à 4 km <sup>1</sup> Maximum : 17 km <sup>1</sup>
Pipistrelle de Kuhl	Divers habitats fermés, semi-ouverts et ouverts (espèce <b>eurycèce</b> dans le choix de ses corridors)	Trajet moyen < 1 à 2 km <sup>1</sup>
Petit rhinolophe	Formations arborescentes ou arbustives (à strate dense) (espèce <b>sténoèce</b> dans le choix de ses corridors)	Trajet moyen < 2 à 4 km <sup>2</sup> Maximum : 8 km <sup>1</sup>
Sérotine commune	Divers habitats fermés, semi-ouverts et ouverts (espèce <b>eurycèce</b> dans le choix de ses corridors)	Trajet moyen < 3 à 4,5 km <sup>1-2</sup> Maximum : 6 km <sup>2</sup> à 12 km <sup>1</sup>

**Légende :** Arthur & Lemaire, 2009 / Diren Centre, 2009. \*

### ■ *Évaluation des secteurs de chasse et de déplacements au sein de l'aire d'étude rapprochée*

Les habitats de chasse et de transit ont été analysés au regard des exigences écologiques des chiroptères.

L'aire d'étude rapprochée est composée d'un vaste secteur d'habitats naturels et semi-naturels. Il est cependant à noter une infrastructure linéaire de transport, à savoir une ligne ferroviaire, actuellement en activité en périphérie proche.

L'aire d'étude rapprochée présente un faciès de milieux ouverts, semi-ouverts, boisés et de milieux aquatiques.

Ainsi, à partir de l'analyse des formations végétales, une description des secteurs potentiels de chasse et de transit a été réalisée. Néanmoins, les unités de végétation ont été regroupées pour simplifier l'approche fonctionnelle des secteurs.

**L'interprétation fonctionnelle des habitats de chasse et de déplacements se base sur les exigences écologiques des chiroptères, pondérée au regard des caractéristiques des grands types d'habitat simplifiés.**

#### ✓ *Milieux forestiers : boisements et lisières associées*

Les boisements sont typiquement favorables aux chauves-souris forestières : les lisières sont propices aux déplacements, voire à l'alimentation, de l'ensemble de ces chauves-souris, car les ressources alimentaires peuvent abonder (coléoptères et lépidoptères notamment).

**Au sein de l'aire d'étude rapprochée, cette formation est représentée par les boisements hygrophiles, les frênaies et les saussaies marécageuses sur fossé.**

Les chauves-souris de cette unité écologique correspondent aux espèces suivantes : Sérotine commune, Petit rhinolophe, Pipistrelle de Kuhl, Grand rhinolophe.

#### ✓ *Milieux semi-ouverts : fourrés arbustifs, roncier...*

Les habitats semi-ouverts, peuvent offrir un certain niveau de ressources alimentaires, favorables aux espèces plus euryèces dans leur sélection alimentaire.

**Au sein de l'aire d'étude rapprochée, cette formation est représentée par les fourrés, les friches piquetés d'arbustes, et les ronciers.**

Les habitats semi-ouverts peuvent offrir un certain niveau de ressources alimentaires, favorables à certaines espèces à affinités prairiales et/ou de lisières, notamment : Grand Rhinolophe, Petit Rhinolophe et la Pipistrelle de Kuhl.

#### ✓ *Milieux ouverts : de type friches, prairies de fauche et autres milieux anthropisés...*

Les milieux ouverts comportent généralement une faible abondance alimentaire, à corrélérer avec la richesse entomologique moins importante qu'en milieu forestier. En effet, dans le cadre de la présente étude, ce type d'habitat correspond à des milieux dégradés et perturbés, tels que les prairies de fauche mésophiles, les friches annuelles peu productives en ressources alimentaires, et donc peu favorables à l'alimentation des chauves-souris.

**Au sein de l'aire d'étude rapprochée, cette formation est représentée par les friches annuelles, les prairies de fauche mésophiles et les voies ferrées abandonnées.**

Les habitats aquatiques peuvent offrir secondairement un niveau de ressources alimentaires, à certaines espèces, notamment : Pipistrelle de Kuhl, Sérotine commune

✓ **Milieux aquatiques : fossés et plan d'eau**

Les milieux aquatiques sont favorables à certaines chauves-souris de par les ressources alimentaires pouvant être présentes.

**Au sein de l'aire d'étude rapprochée, cette formation est représentée par le plan d'eau à l'est de l'aire d'étude, ainsi que par les linéaires de fossés.**

Les habitats aquatiques peuvent offrir un niveau de ressources alimentaires, à certaines espèces, notamment : Murin de Daubenton et Pipistrelle de Kuhl.

**Bien que d'une espèce à l'autre, les exigences écologiques soient très variables, toutes les espèces françaises ont le point commun d'être majoritairement insectivore.**

**Les habitats présents au sein de l'aire d'étude rapprochée offrent une abondance en insectes, représentant une zone stratégique et privilégiées pour les chauves-souris.**

**Les habitats forestiers et aquatiques représentent les secteurs les plus attractifs pour la recherche alimentaire des chauves-souris en chasse. Il est à noter, que l'analyse des données issues des enregistreurs SM4BAT permettra de mettre en évidence les espèces en activité de chasse sur l'aire d'étude rapprochée.**

**Par ailleurs, l'aire d'étude rapprochée étant constituée par des structures principalement linéaires (du paysage), terrestre (haies, boisement de feuillus) et aquatique, elle représente en axe de transit et de déplacement pour de nombreuses espèces. Toutefois, la ligne ferroviaire en activité, peut représenter un axe de conflit lors des déplacements de certaines espèces.**

**Il est également à noter la présence de gîtes potentiels au sein des boisements hygrophiles et des frênaies mésohygrophile. Cependant, aucun indice de présence n'a permis d'identifier des gîtes de repos actives.**

**Ainsi, dans le cadre de cette première approche, l'aire d'étude rapprochée peut être utilisé tant pour les activités de chasse que de repos pour certaines espèces de chiroptère.**

■ **Habitats d'espèces : exigences écologiques pour le gîte (reproduction, transit et hibernation)**

Le tableau suivant synthétise les exigences écologiques optimales, favorables au gîte des 7 espèces de chauves-souris potentielles sur l'aire d'étude rapprochée, en tenant compte des principaux types de gîtes estivaux (reproduction et transit) et hivernaux (hibernation).

ESPÈCE RECENSÉE	GÎTES DE PARTURITION ET DE TRANSIT	GÎTES D'HIBERNATION
Barbastelle d'Europe	Gîtes arboricoles et bâtis (volets, bâtiments...) Gîtes rupestres et autres gîtes bâtis (ponts)	Gîtes bâtis (tunnels, ponts, caves...) et souterrains (entrées de grottes) Gîtes arboricoles et autres bâtis (volets)
Grand rhinolophe	Gîtes bâtis (combles, ouvrages militaires) et souterrains (grottes, mines)	Gîtes souterrains (grottes, mines)
Murin de Daubenton	Gîtes bâtis (ponts, tunnels) et souterrains (grottes, mines) Gîtes bâtis (caves), arboricoles et rupestres	Gîtes souterrains (grottes, mines) et bâtis (tunnels) Autres gîtes bâtis (dont ponts)
Noctule de Leisler	Gîtes bâtis (ponts, volets, bâtiments...) Gîtes arboricoles et artificiels (nichoirs)	Gîtes souterrains (mines) et bâtis (ponts, bâtiments) Gîtes arboricoles et artificiels (nichoirs)
Petit rhinolophe	Gîtes bâtis divers (bâtiments, ponts, tunnels...) Gîtes arboricoles (cavité... rare observation)	Gîtes souterrains (grottes, mines, tunnels...) Autres gîtes bâtis (bâtiments)
Pipistrelle de Kuhl	Gîtes bâtis divers (bâtiments, ponts, tunnels...) Gîtes arboricoles, rupestres et artificiels (nichoirs)	Gîtes bâtis (bâtiments, ponts) Gîtes arboricoles, souterrains et artificiels (nichoirs)
Sérotine commune	Gîtes bâtis (combles, toitures, volets, bâtiments...) Gîtes rupestres	Gîtes souterrains (grottes, mines) et bâtis (ponts) Autres gîtes bâtis (bâtiments)

Légende	
Gîtes principalement utilisés par l'espèce (police de caractère de couleur noir)	Gîtes secondaires utilisés par l'espèce (police de caractère de couleur grise)

**Aucun gîte souterrain ou bâti n'a été découvert sur l'aire d'étude rapprochée.**

**On note cependant, la potentialité de gîte arboricole permettant le repos pour certaines espèces (fissures troncs, trous de pics, lierre) au sein des boisements hygrophiles et de la frênaie. Cependant, aucun indice de présence n'a été observé aux abords des gîtes arboricoles potentiels.**

**Une recherche active complémentaire sera réalisée sur les inventaires de septembre 2022.**

✓ Habitats d'espèces : évaluation des gîtes potentiels au sein de l'aire d'étude rapprochée

Les premières prospections de terrain ont permis une première identification des différents types de gîtes potentiels au sein de l'aire d'étude rapprochée et ont démontré les résultats suivants :

- **Gîtes souterrains :**

Aucune cavité naturelle (grottes, gouffres ...) ou artificielle (mines, tunnels ...), susceptible d'accueillir des colonies ou des individus solitaires d'espèces de chauves-souris en reproduction ou en hibernation, n'existe sur l'aire d'étude rapprochée projet.

- **Gîtes bâtis :**

Aucun bâtiment ou pont, susceptible d'accueillir des colonies ou des individus solitaires d'espèces de chauves-souris en reproduction ou en hibernation, n'est localisée sur l'aire d'étude rapprochée. Un ouvrage d'art est situé, en périphérie. Il est cependant à noter que cet ouvrage ne possède aucune anfractuosit , ne permettant   ce titre aucune potentialit  de g te pour les chiropt res.

- **Gîtes arboricoles :**

L' valuation de ce type de g te se base sur les crit res suivants : essence de l'arbre/ tat (mort ou vivant)/circonf rence et taille/caract ristiques du g te (trous de pic, d collements d' corce, fissures, branches mortes, lierre dense...).

Trois types de boisements sont pr sents sur l'aire d' tude rapproch e :

- Un boisement hygrophile ;
- Une Fr naie m sohygrophile ;
- Une saussaie mar cageuse (sur foss ).

Les peuplements sur l'aire d' tude rapproch e pr sentent pour certains des fissures, des trous de pics ou des d collements d' corce... Cependant, aucun indice de pr sence : des traces de sortie ou de guano...ont  t  observ s.

**Les prochains inventaires ainsi que l'analyse des donn es issues des enregistrements SM4BAT permettront de statuer sur la probabilit  de g te selon l'esp ce sur l'aire d' tude rapproch e.**

✓ Identification et évaluation des gîtes potentiels au sein du territoire

Les gîtes favorables aux chauves-souris ont été identifiés par consultation de la BD Cavités (banque de données nationale des cavités souterraines abandonnées en France métropolitaine "hors mines"), qui rassemble les cavités naturelles et anthropiques répertoriées.

La carte suivante localise les gîtes connus au sein de l'aire d'étude éloignée.

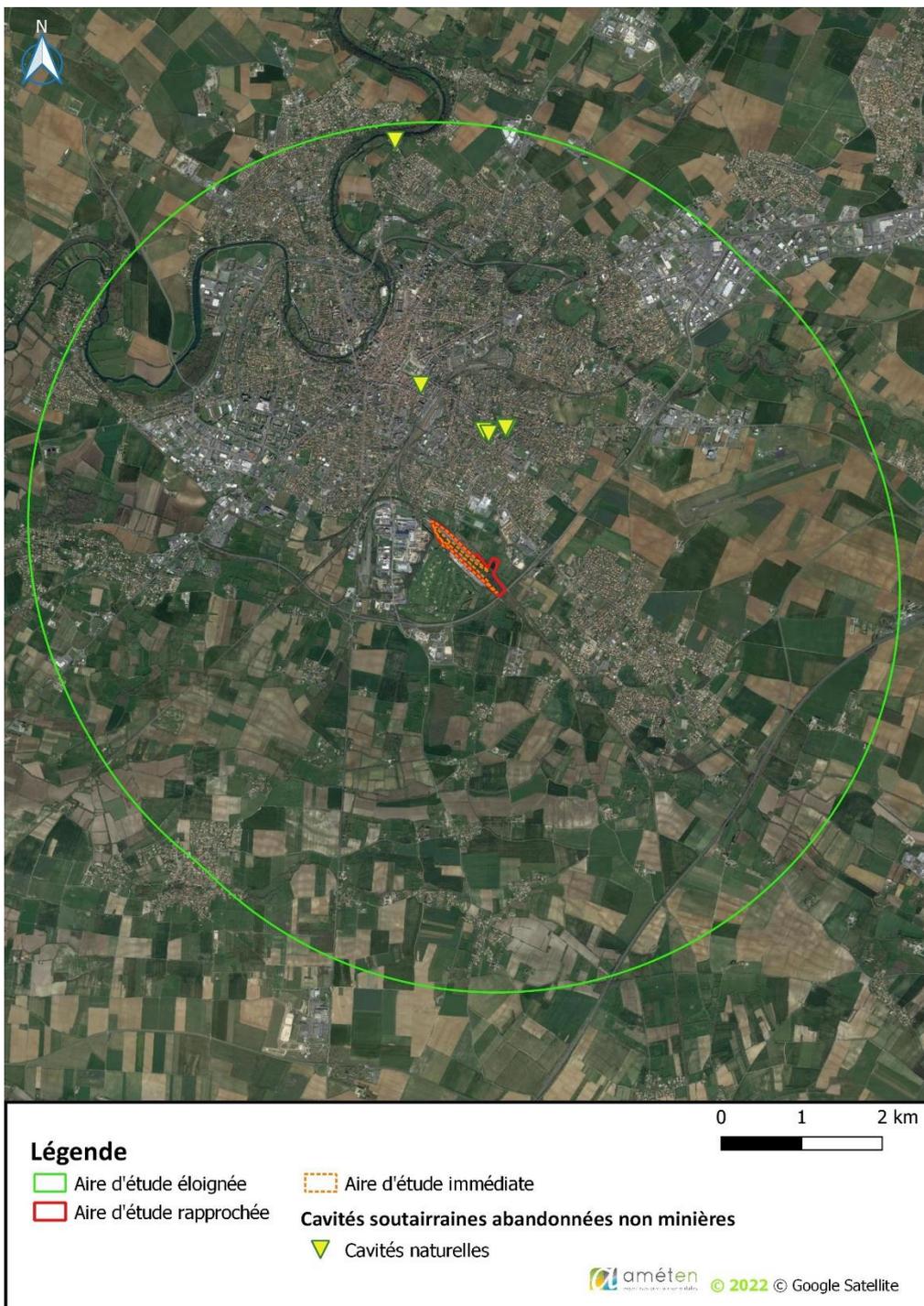


Figure 43 : Localisation des gîtes potentiels de type "cavités souterraines" sur l'aire d'étude éloignée (5 km)

Dans un rayon de 5 km, 6 cavités souterraines non-minières ont été recensées. Ces cavités peuvent être utilisées en gîte par certaines des espèces de chiroptères potentiellement présentes sur l'aire d'étude rapprochée, lors :

- de la période de reproduction (Grand rhinolophe, Murin de Daubenton) ;
- de la période d'hibernation (Barbatelle d'Europe, Grand rhinolophe, Muron de Daubenton, Noctule de Leisler, Petit rhinolophe, Sérotine commune) .

### *5.3.2.3 Évaluation des enjeux régionaux de conservation des chiroptères*

**L'analyse de l'intérêt fonctionnel de l'aire d'étude rapprochée sera réalisée à la fin des sessions d'inventaire et de l'analyse des données issues des enregistreurs SM4BAT, courant automne/hiver 2022.**

### 5.3.3 Oiseaux

**29 espèces avifaunistiques** ont été recensées sur l'aire d'étude rapprochée et sa périphérie proche, par écoute des chants et par observations directes.

#### 5.3.3.1 Diagnostic fonctionnel des cortèges avifaunistiques

L'aire d'étude rapprochée comporte des habitats favorables à l'accomplissement du cycle biologique de nombreuses espèces d'oiseaux (alimentation, refuge et reproduction).

Les différents cortèges ornithologiques (nicheurs certains ou probables sur l'aire d'étude rapprochée) ont été différenciés au regard de leurs **habitats de reproduction préférentiels**, interprétés selon la physionomie des habitats, dans le cas de la présente étude :

- **espèces anthropophiles inféodées aux systèmes forestiers et de lisière (boisements arborescents et arbustif, indifféremment de leur structure)** : Epervier d'Europe, Etourneau sansonnet, Corneille noire, Fauvette à tête noire, Geai des chênes, Grive musicienne, Mésange bleue, Mésange charbonnière, Merle noir, Moineau domestique, Pie bavarde, Pic vert, Pigeon ramier, Pouillot véloce, Rougegorge familier, Rougequeue noir, Rossignol Philomèle, Tourterelle des bois, Troglodyte mignon;
- **espèces inféodées aux systèmes forestiers (boisements non arbustif, présence de vieux arbres,...)** : Epervier d'Europe, Milan noir, Pic épeiche, Pic vert,
- **espèces inféodées aux systèmes ouverts (prairies, friches...)** : Hypolaïs polyglotte,;
- **espèces inféodées aux systèmes semi-ouverts (milieux ouverts de type friche piquetés de fourrés arbustifs, de roncier...)** : Corneille noire, Fauvette grisette, Hypolaïs polyglotte, Tourterelle des bois
- **espèces inféodées aux milieux humides** : Bouscarle de Cetti, Canard colvert, Héron cendré, Martin-pêcheur d'Europe;

**15 espèces sont considérées comme nicheuses certaines sur l'ensemble de l'aire d'étude rapprochée** : La Bouscarle de Cetti, la Fauvette à tête noire, l'Hypolaïs polyglotte, le Martin pêcheur, le Merle noir, la Mésange charbonnière, le Moineau domestique, le Pic vert, la Pie bavarde, le Pigeon ramier, le Pouillot véloce, le Rougegorge familier, le Rossignol Philomèle et la Tourterelle des bois, le Troglodyte mignon.

**9 espèces sont considérées nicheuses probables au sein de l'aire d'étude rapprochée** : Mésange bleue, la Corneille noire, l'Etourneau sansonnet, la Fauvette grisette, le Geai des chênes, la Grive musicienne, le Héron cendré, le Pic épeiche, le Rougequeue noir.

**Les espèces suivantes sont probablement nicheuses en périphérie plus ou moins lointaine de l'aire d'étude rapprochée** : le Canard colvert, l'Epervier d'Europe, l'Hirondelle rustique, le Martinet noir, le Milan noir. **Ces 5 espèces correspondent à des individus erratiques ou en survol de l'aire d'étude rapprochée.**

	
<p><b>Epervier d'Europe</b> Cliché AER- 2022 (Photo : S.Rubiero)</p>	<p><b>Tourterelle des bois</b> Cliché AER- 2022 (Photo : S.Rubiero)</p>
	
<p><b>Rougegorge familier</b> Cliché AER- 2022 (Photo : S.Rubiero)</p>	<p><b>Pic vert</b> Cliché AER- 2022 (Photo : S.Rubiero)</p>
	
<p><b>Hypolaïs polyglotte</b> Cliché AER- 2022 (Photo : S.Rubiero)</p>	<p><b>Pic épeiche</b> Cliché AER- 2022 (Photo : S.Rubiero)</p>

### 5.3.3.2 Résultats des IPA

14 IPA (Indice Ponctuel d'Abondance) ont été menés le 10 et 11 mai. Le tableau suivant présente les résultats de ce protocole d'échantillonnage.

NOM VERNACULAIRE	NOM SCIENTIFIQUE	IPA 1	IPA 2	IPA 3	IPA 4	IPA 5	IPA 6	IPA 7	IPA 8	IPA 9	IPA 10	IPA 11	IPA 12	IPA 13	IPA 14
Bouscarle de Cetti	<i>Cettia cetti</i>					1								1	
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>											2			3
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>		2	1						1					
Epervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>											1			
Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	2						2				1			
Fauvette à tête noir	<i>Sylvia atricapilla</i>		1											1	
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>						1								
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>		1						2			2			1
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	1											1		
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>														1
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	2													
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolais polyglotta</i>			2				1		2					
Martin pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>														1
Martinet noir	<i>Apus</i>	6						4	2						
Merle noir	<i>Turdus merula</i>									1					

NOM VERNACULAIRE	NOM SCIENTIFIQUE	IPA 1	IPA 2	IPA 3	IPA 4	IPA 5	IPA 6	IPA 7	IPA 8	IPA 9	IPA 10	IPA 11	IPA 12	IPA 13	IPA 14
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>						1								1
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	2							1					2	
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>											1			
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	2										2			
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>					1									
Pic vert	<i>Picus viridis</i>					1								1	
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	4					1	2				1			
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	4										3		1	
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>									1		1		1	
Rossignol Philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	1					1	1		2		1			
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>		2	1							1			2	
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	2										1			
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	2			1								1		
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>		1		1										

La carte suivante présente la localisation des points d'écoutes, en lien avec le tableau précédent listant le niveau d'activités des espèces recensées sur l'aire d'étude rapprochée.

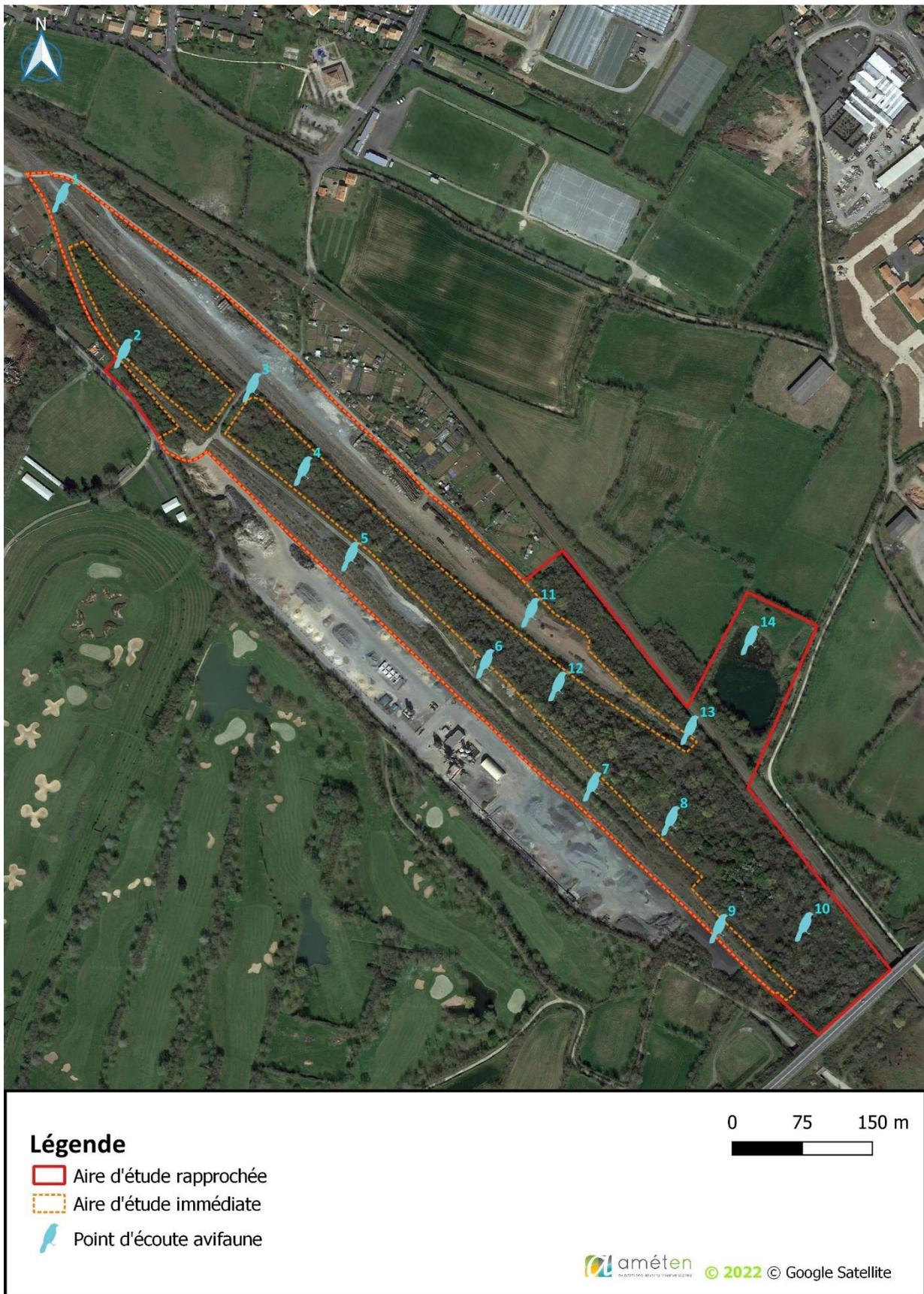


Figure 44 : Localisation des points d'écoutes au sein de l'aire d'étude rapprochée

### 5.3.3.3 Évaluation des enjeux régionaux de conservation des oiseaux

L'intérêt fonctionnel de l'aire d'étude rapprochée est jugé **moyen** pour le cycle biologique des espèces ornithologiques, au regard de la diversité spécifique et des enjeux spécifiques respectifs. Le tableau suivant présente les enjeux régionaux de l'ensemble des espèces recensées, définis au regard de leur statut de conservation et leur éventuelle inscription en liste rouge.

NOM VERNACULAIRE	NOM SCIENTIFIQUE	DH	PN*	LR <sub>Nat</sub>	LR <sub>Rég</sub>	Déterminance ZNIEFF	ENJEU AER
<b>Espèces nicheuses certaines au sein de l'aire d'étude rapprochée</b>							
Bouscarle de Cetti	<i>Cettia cetti</i>	-	Art.3	NT	LC		MOYEN
Fauvette à tête noir	<i>Sylvia atricapilla</i>	-	Art.3	LC	LC	-	FAIBLE
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolais polyglotta</i>	-	Art. 3	LC	LC	-	FAIBLE
Martin pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	An.I	Art.3	VU	NT	-	MOYEN
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	-	-	LC	LC	-	FAIBLE
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	-	Art.3	LC	LC	-	FAIBLE
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	-	Art.3	LC	NT	-	MOYEN
Pic vert	<i>Picus viridis</i>		Art.3	LC	LC		FAIBLE
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	-	-	LC	LC	-	FAIBLE
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	-	-	LC	LC	-	FAIBLE
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	-	Art.3	LC	LC	-	FAIBLE
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	-	Art.3	LC	LC	-	FAIBLE
Rosignol Philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	-	Art.3	LC	LC	-	FAIBLE
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	-	-	VU	VU	-	ASSEZ FORT
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>		Art.3	LC	LC		FAIBLE
<b>Espèces nicheuses probables au sein de l'aire d'étude rapprochée</b>							
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	-	Art.3	LC	LC	-	FAIBLE
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	-	-	LC	LC	-	FAIBLE
Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	-	-	LC	LC	-	FAIBLE
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	-	Art.3	LC	NT	-	MOYEN
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	-	-	LC	LC	-	FAIBLE
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	-	-	LC	LC	-	FAIBLE
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	-	Art.3	LC	LC	x	FAIBLE
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	-	Art.3	LC	LC	-	FAIBLE
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	-	Art.3	LC	LC	-	FAIBLE
<b>Espèces non-nicheuses au sein de l'aire d'étude rapprochée (espèces erratiques ou en survol du site)</b>							
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	-	-	LC	LC	x	FAIBLE
Epervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	-	Art.3 Art.6	LC	LC	-	FAIBLE
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	-	Art.3	NT	NT	-	FAIBLE
Martinet noir	<i>Apus apus</i>	-	Art.3	NT	NT	-	FAIBLE
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	An.I	Art.3	LC	LC	-	FAIBLE

Tableau 6 : Enjeux de conservation des oiseaux observés sur l'AER

\* Art. 3 : protection de l'espèce et de son habitat / Art. 4 : protection de l'espèce uniquement (selon listes nationales des espèces protégées)

**1 taxon à enjeu assez fort de conservation** a été recensé au sein de l'aire d'étude rapprochée :

■ **La Tourterelle des bois (*Streptopelia turtur*)**

- Exigences écologiques : La Tourterelle des bois affectionne les paysages semi-ouverts, riches en bois, en bosquets, en buissons, en ripisylves et en haies en bordure de zones cultivées, lesquelles lui sont propices à la fois pour la nidification et l'alimentation. Elle préfère les secteurs ensoleillés de plaine. Lors de la période de reproduction, le nid (fragile petite plate-forme de brindilles) est installé à 1 ou 2 mètres du sol dans un arbuste ou un petit arbre. La fin mai et le début juin sont les périodes sensibles de la reproduction, mais les œufs peuvent être déposés jusqu'en septembre. Il est à noter que la période d'incubation dure jusqu'à 14 jours.
- Fréquence de l'espèce sur l'aire d'étude rapprochée : espèce nicheuse certaine. Quatre individus ont été recensés le 10 et 11 mai 2022.
- Habitats de reproduction sur l'aire d'étude rapprochée : Sur l'aire d'étude rapprochée, la Tourterelle des bois affectionne les lisières arbustive des boisements, les habitats semi-ouverts dont on note la présence de pylône électrique.

**Par ailleurs, 4 taxons à enjeu de conservation moyen**, ont été recensés sur l'aire d'étude rapprochée, il s'agit de :

■ **La Bouscarle de Cetti (*Cettia cetti*)**

- Exigences écologiques : La Bouscarle de Cetti fréquente les zones humides avec de la végétation épaisse, des parcelles de saules, de ronces ou de prunelliers, des buissons et des roseaux, près des lacs, rivières, marais, ruisseaux et fossés. Elle est souvent cachée dans les broussailles près de l'eau et le long des lisières des petits bosquets aux sous-bois denses.
- Fréquence de l'espèce sur l'aire d'étude rapprochée : espèce nicheuse certaine. Deux individus ont été recensés le 10 et 11 mai 2022.
- Habitats de reproduction sur l'aire d'étude rapprochée : sur l'aire d'étude rapprochée, la Bouscarle de Cetti affectionne les lisières arbustives des boisements humides ainsi que les fourrés.

■ **Le Moineau domestique (*Passer domesticus*)**

- Exigences écologiques : Le Moineau domestique, espèce anthropophile, a cependant besoin d'un minimum de surfaces végétalisées dont il dépend pour trouver sa nourriture, les matériaux du nid... Il est cependant absent de tous les milieux forestiers fermés ainsi que des habitats trop désertiques.
- Fréquence de l'espèce sur l'aire d'étude rapprochée : espèce nicheuse certaine. Quatre individus ont été recensés le 10 et 11 mai 2022.
- Habitats de reproduction sur l'aire d'étude rapprochée : le Moineau domestique affectionne les jardins partagés en lisière de l'aire d'étude rapprochée.

■ **La Fauvette grisette (*Curruca communis*)**

- Exigences écologiques : La Fauvette grisette affectionne les milieux ouverts avec une végétation herbacée ou ligneuse peu élevée, mais bien dense. A ce titre, elle fréquente les lisières et les

clairières des bois, les jeunes taillis et plantation, les haies, les broussailles basses et les zones incultes ou enrichies (buissons bas et dispersés).

- Fréquence de l'espèce sur l'aire d'étude rapprochée : espèce nicheuse probable sur l'aire d'étude rapprochée. Un mâle chanteur observé lors des inventaires menés le 10 et 11 mai 2022.
- Habitats de reproduction sur l'aire d'étude rapprochée : sur l'aire d'étude, la Fauvette grisette affectionne les fourrés rudéraux et mésophiles, ainsi que les ronciers.

#### ■ Le Martin pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*)

- Exigences écologiques : Le Martin pêcheur d'Europe fréquente le bord des eaux calmes, claire, bien oxygénée et peu profondes, abrités du vent et avec un minimum d'aspect naturel (ripisylve, méandre, bras mort, talus). Il est à noter que les rives pourvues d'arbres et de poteaux pouvant servir de perchoirs sont appréciées par cette espèce. Le Martin-pêcheur niche dans un terrier creusé habituellement dans la berge du cours d'eau.
- Fréquence de l'espèce sur l'aire d'étude rapprochée : espèce nicheuse certaine autour du plan d'eau situé à l'est de l'aire d'étude rapprochée.
- Habitats de reproduction sur l'aire d'étude rapprochée : le Martin pêcheur d'Europe affectionne le plan d'eau et les berges associées.

**Hormis ces taxons présentant un enjeu de conservation moyen à assez fort, les autres espèces d'oiseaux demeurent relativement communes à l'échelle du territoire étudié.**

#### 5.3.3.4 Statuts réglementaires des oiseaux

L'ensemble des espèces non-chassables est protégé par la loi. L'arrêté du 29 octobre 2009 (publié au J.O. du 5 décembre 2009) modifie substantiellement les dispositions applicables aux oiseaux protégés, en ajoutant notamment la notion de protection des habitats. Il est stipulé pour l'ensemble des espèces protégées à l'échelle nationale que : "*Sont interdites [...] la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux. Ces interdictions s'appliquent aux éléments physiques ou biologiques réputés nécessaires à la reproduction ou au repos de l'espèce considérée [...] pour autant que la destruction, l'altération ou la dégradation remette en cause le bon accomplissement de ces cycles biologiques*".

Parmi les **24 espèces d'oiseaux nicheurs avérés, ou nicheurs probables**, sur l'aire d'étude rapprochée, **16 sont protégées** au niveau national (protection de l'habitat et de l'individu) : Bouscarle de Cetti, Fauvette à tête noire, Hypolaïs polyglotte, Martin pêcheur d'Europe, Mésange charbonnière, Moineau domestique, Pic vert, Pouillot véloce, Rougegorges familier, Rossignol Philomèle, Troglodyte mignon, Mésange bleue, Fauvette grisette, Héron cendré, Pic épeiche, Rougequeue noir.

Les conséquences réglementaires de l'arrêté du 29 octobre 2009 induisent une protection de leur biotope ("habitat d'espèce"), assurant leur cycle biologique au sein de l'aire d'étude rapprochée. Concernant les autres espèces protégées recensées, l'aire d'étude n'est pas utilisée, de manière significative, pour l'accomplissement de leur cycle biologique.

Nota : Parmi les espèces nicheuses (avérées ou probables) recensées sur l'aire d'étude rapprochée, une espèce est inscrite en annexe I de la Directive Oiseaux (DO 2009/147/CE), il s'agit du **Martin pêcheur d'Europe**.

La carte suivante présente la localisation des espèces d'oiseaux à enjeu de conservation, recensées en période de reproduction sur l'aire d'étude rapprochée, ainsi que les habitats d'espèce potentiellement favorables à leur reproduction.

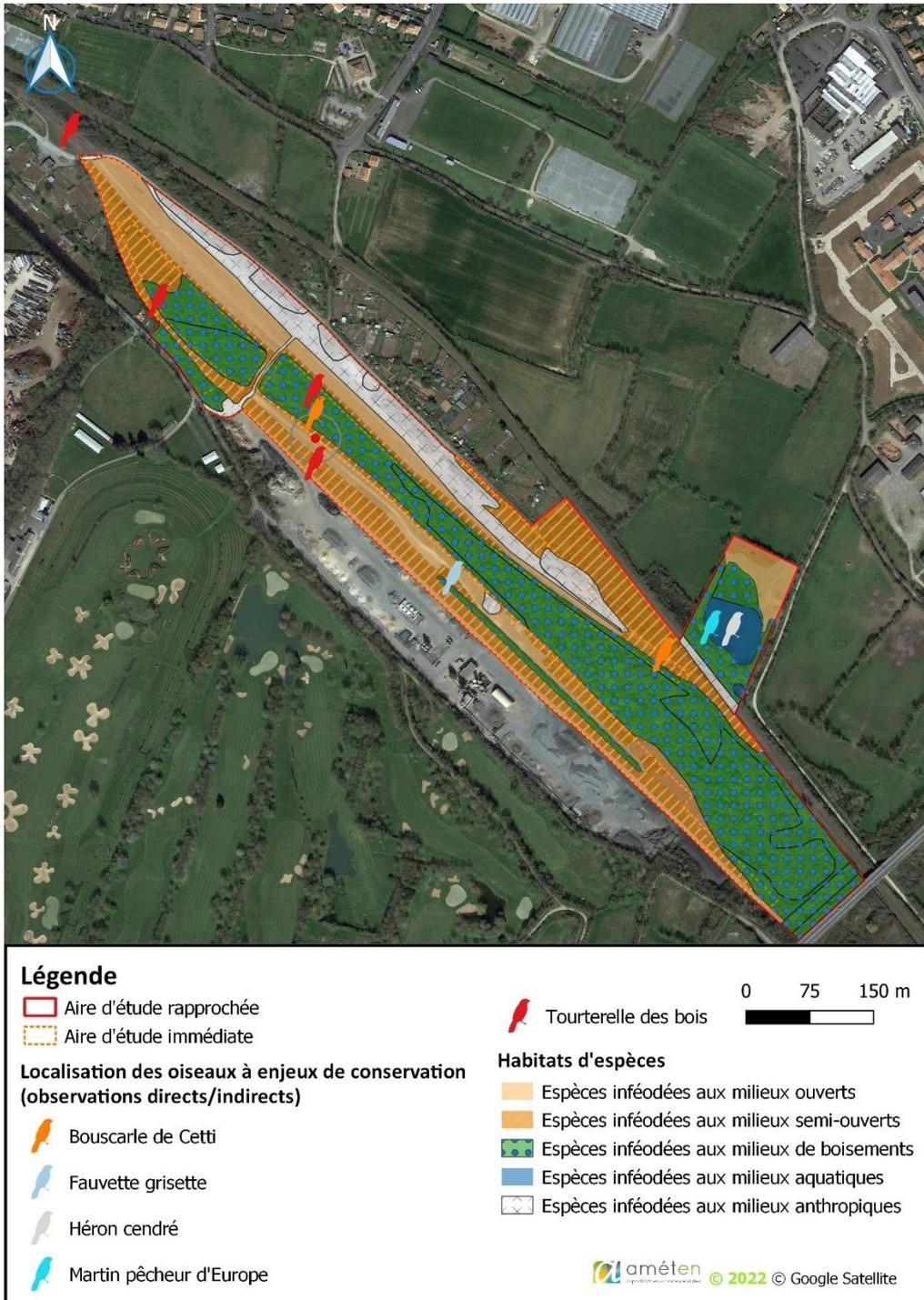


Figure 45 : Localisation des habitats d'espèces selon les cortèges avifaunistique et localisation des espèces protégées et/ou à enjeu de conservation.

### 5.3.4 Amphibiens

#### 5.3.4.1 Diagnostic fonctionnel des cortèges batrachologiques

Quatre espèces batrachologiques ont été recensées sur l'aire d'étude rapprochée (écoute des chants des adultes, observations directes des adultes, des larves et des pontes).

L'aire d'étude rapprochée comporte différents habitats favorables à l'accomplissement du cycle biologique de ces espèces d'amphibiens (alimentation, refuge et reproduction).

#### ■ Le Triton palmé (*Lissotriton helveticus*)

- Exigences écologiques : assez terrestre, mais généralement plus aquatique que le Triton ponctué. C'est une espèce ubiquiste. Ses habitats sont très variés, mais se caractérisent souvent par l'absence de courant et la proximité d'un couvert boisé : nombreux milieux d'eau stagnante ou occasionnellement des cours d'eau calme, souvent peu profonds, dont des flaques, ornières, fossés mares... En phase terrestre, le Triton palmé apprécie fortement les haies et les lisières de boisements.
- Fréquence de l'espèce sur l'aire d'étude rapprochée : l'espèce est présente au sein du boisement hydrophile, du fossé lorsqu'il est en eau, ainsi qu'au sein du plan d'eau.
- Habitats de reproduction sur l'aire d'étude rapprochée : Le fossé et le plan d'eau sont identifiés comme habitats favorables à la reproduction de cette espèce. L'espèce a été observée en phase aquatique en mai 2022. A ce titre, une dizaine d'individus ont pu être observés au sein de ces deux habitats.
- Habitats terrestres d'hivernage sur l'aire d'étude rapprochée : Bien que passant une bonne partie de l'année dans l'eau ou à proximité immédiate, les adultes hivernent généralement à terre. Il arrive cependant qu'ils passent également l'hiver en milieu aquatique. Les jeunes tritons vont avoir tendance à se réfugier sous des pierres ou des souches, généralement proches du lieu de naissance, afin de s'abriter. A ce titre, les principaux biotopes terrestres identifiés sont les berges du plan d'eau ainsi, que le boisement hydrophile.
- Domaine vital : Le domaine vital du Triton palmé est relativement réduit, mais est lié aux deux phases du cycle de vie des individus. La phase aquatique de son domaine vital sert pour la reproduction et une partie de son alimentation. Il peut s'agir d'un simple fossé comme d'une mare ou d'un étang. L'habitat terrestre est utilisé pour l'alimentation et pendant la période d'hivernage. La distance entre la zone de reproduction et le lieu d'hivernage est généralement inférieure à 150 m.
- Déplacement : les migrations entre les quartiers d'hivernage et les sites de reproduction s'effectuent au printemps et à l'automne. Il est généralement admis que ces mouvements ne sont pas supérieurs à une centaine de mètres maximum, souvent moins, mais il semble que certains jeunes individus erratiques soient capables de se déplacer sur des distances plutôt comprises entre 500 et 1000 m. Par ailleurs, les individus reviennent très souvent se reproduire dans les points d'eau où ils sont nés.

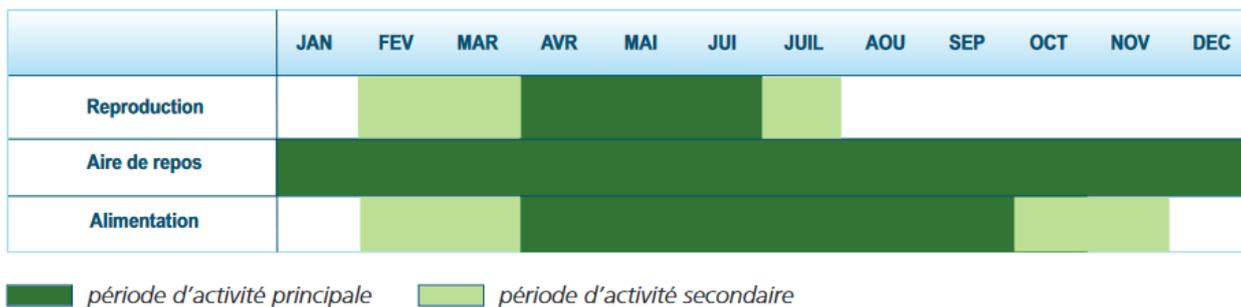


Figure 46 : Phénologie et période de sensibilité du Triton palmé (OFB-2015)

Statut de l'espèce sur l'aire d'étude rapprochée: Reproduction avérée / estivage et hivernage certains.



Triton palmé (Larve au sein du plan d'eau)  
Cliché AER 2022, (Photo : A.Bataille)



Triton palmé (fossé en eau au sein du boisement hydrophile)  
Cliché AER 2022, (Photo : S.Rubiero)

### ■ Triton marbré (*Triturus marmoratus*)

- **Exigences écologiques :** Au moment de la reproduction et du développement larvaire, les habitats utilisés sont les eaux stagnantes (mare, fossés), les rivières à cours très lent et les canaux. La présence et le développement du Triton marbré peuvent être influencés par différents facteurs liés notamment à la structure paysagère. Il apprécie les paysages vallonnés (bocage notamment) avec des zones forestières fraîches, comportant beaucoup de refuges. Sa présence est influencée positivement par le linéaire de haie et la proportion de boisement à proximité des sites de reproduction. La présence de végétation aquatique (*Juncus*, *Mentha*, *Glyceria*, *Potamogeton*, *Ranunculus*...) est une composante importante pour l'espèce : elle sert notamment de support de ponte, permet le développement d'invertébrés « proies », assure une protection contre les prédateurs et procure une variété de micro-habitats. Faiblement sélective sur la nature de l'eau, l'espèce fréquente des plans d'eau variés, souvent de bonne dimension, mais on peut également la trouver dans des dépressions de taille réduite, permanentes ou temporaires (ornière par

exemple). A ce titre, le Triton marbré utilise de manière systématique les écosystèmes aquatique en phase de reproduction et de manière occasionnelle en phase de repos. En effet, l’hivernage des jeunes et des adultes se fait dans des abris de diverses nature (pierres, souches, galeries de micromammifère...) et l’estivage, le même type d’abris est recherché, mais à proximité du milieu de reproduction et affectionnent également la présence de végétation dense et arbustive.

- Fréquence de l'espèce sur l'aire d'étude rapprochée : une dizaine d'individus ont été observé en phase aquatique au sein du fossé, de petites mares...présents au sein du boisement hydrophile, ainsi que sur les berges du fossé.
- Habitats de reproduction sur l'aire d'étude rapprochée : Le fossé, les mares (dépressions présentes au sein du boisement hydrophile) sont identifiés comme des habitats favorables et avérés à la reproduction de cette espèce. L'espèce a été observée en phase aquatique en mai 2022.
- Habitats terrestres d'hivernage et d'estivage sur l'aire d'étude rapprochée : En dehors de la période de reproduction, l'espèce se cache sous des pierres, des troncs ou des souches, dans les haies avec la présence de végétation dense et arbustive. A ce titre, l'aire d'étude rapprochée présente des habitats favorables à l'hivernage et à l'estivage, tels que, le boisement hydrophile, la frênaie... représentent des aires de repos très probable pour le Triton marbré.
- Domaine vital : le Triton marbré effectue des mouvements saisonniers en périodes pré-nuptiale et post-nuptiale, pour rejoindre les milieux aquatiques pour la reproduction. Dans ce cadre, les déplacements sont de l'ordre de quelques dizaines de mètres à quelques centaines de mètres. Chez cette espèce, la phase aquatique est relativement courte (environ 3 mois), et les jeunes sortent en général rapidement de l'eau après la phase larvaire, et se dispersent aux environs. La distance de dispersion est estimée à 2 km par génération.

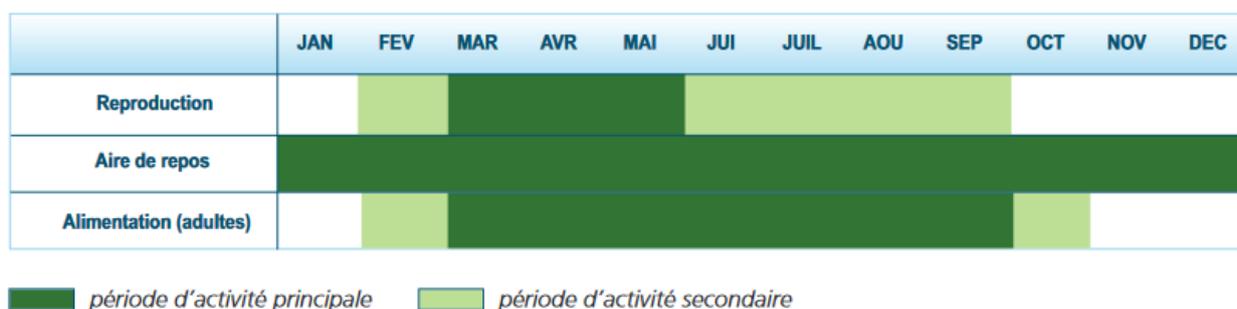


Figure 47 : Phénologie et période de sensibilité du Triton marbré (OFB, 2015)

Statut de l'espèce sur l'aire d'étude rapprochée : Reproduction avérée / estivage certains et hivernage fortement probable.



Triton marbré

Cliché AER- 2022 (Photo : S.Rubiero)



Triton marbré

Cliché AER- 2022 (Photo : S.Rubiero)



Triton marbré et Tritons palmés

Cliché AER- 2022 (Photo : S.Rubiero)

### ■ Grenouille agile (*Rana dalmatina*)

- Exigences écologiques : La Grenouille agile est une espèce que l'on observe principalement en plaine. Son habitat terrestre de prédilection est représenté par les formations boisées et les fourrés tels que les forêts, les boisements caducifoliés ou les bocages. Il est à noter, que cette espèce peut également être observée au sein des zones plus humides et les prairies. En phase aquatique, le Grenouille agile apprécie particulièrement les mares, en particulier si elles se trouvent en forêt, en clairières ou dans une prairie attenante à une zone boisée. On retrouve également cette espèce, dans une moindre mesure, dans les petits points d'eau temporaires d'eau stagnante, formés en général grâce aux précipitations, comme des ornières ou des mares temporaires. Les sites de reproductions sont caractérisés par un ensoleillement relativement élevé et une pente faible permettant l'implantation d'une végétation herbacée. En général, la reproduction est réalisée dans de petites mares bien oxygénées qui restent en eau suffisamment longtemps pour assurer le développement des œufs et la métamorphose des têtard. L'espèce cohabite souvent avec d'autres amphibiens. Il est à noter que la Grenouille agile utilise les écosystèmes aquatiques de manière systématique en période de reproduction. Les aires de repos de la Grenouille agile sont généralement localisées au niveau de la strate herbacée des fourrés et des formation forestières, les trouées ou encore les bords de chemins et les lisières. Elle passe généralement l'hiver en forêt, dans des galeries ou des anfractuosités au sol. Elle fait partie des premières espèces d'amphibien à émerger à la fin de l'hier, en février voire en janvier.
- Fréquence de l'espèce sur l'aire d'étude rapprochée : Présence d'individus adultes (<10 observations) en stade aquatique au sein du fossé et de mares temporaires ainsi, qu'en stade terrestre au sein de la Frênaie et du boisement hydrophile. Par ailleurs, des individus juvéniles (>10 observations) ont été observés en phase terrestre au sein du boisement hydrophile.
- Habitats de reproduction sur l'aire d'étude rapprochée : Le fossé et les mares temporaires présents au seins du boisement hydrophile constituent des biotopes favorables à la reproduction de l'espèce ;
- Habitats terrestres de refuge et d'estivage sur l'aire d'étude rapprochée : Les individus, observés en phase terrestre au sein de l'aire d'étude rapprochée, occupaient les boisements hydrophiles ainsi que les Frênaies ;
- Habitats terrestres d'hivernage sur l'aire d'étude rapprochée : L'hivernage est accompli en milieu aquatique ou terrestre. Les individus s'enfouissent dans les sédiments ou dans les anfractuosités des berges. Les boisements hydrophiles ainsi que les Frênaies semblent être les secteurs principaux d'hivernage.

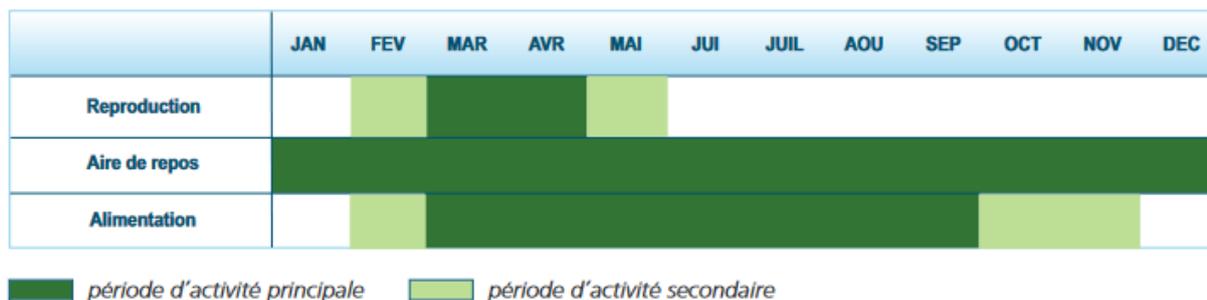


Figure 48 : Phénologie et période de sensibilité de la Grenouille agile (OFB-2015)

Statut de l'espèce sur l'aire d'étude rapprochée : Reproduction avérée / estivage certains et hivernage fortement probable.



Grenouille agile  
Cliché AER- 2022 (Photo : S.Rubiero)



Grenouille agile juvénile (Boisement hydrophile)  
Cliché AER- 2022 (Photo : S.Rubiero)

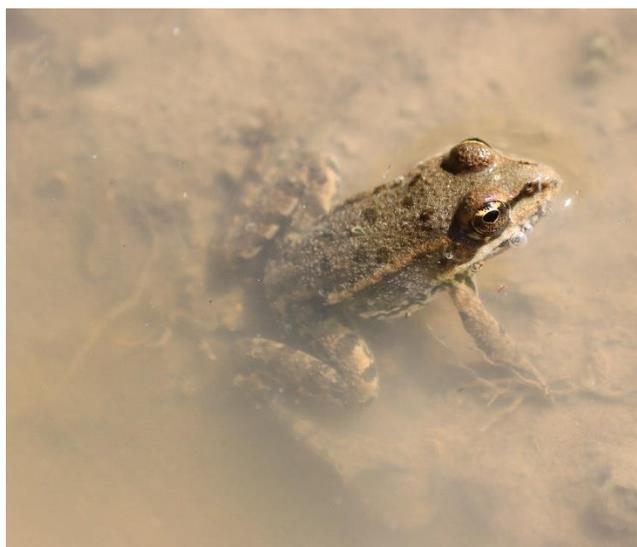
### ■ La Grenouille verte (*Pelophylax sp.*)

- Exigences écologiques : Ubiquistes de manière générale, le groupe des grenouilles vertes colonise tous types de plans d'eau (lacs, étangs, canaux, rivières, mares, bassins artificiels, ...)
- Fréquence de l'espèce sur l'aire d'étude rapprochée : il est à noter la présence d'individus au sein du fossé (+ des berges associées), des mares temporaire localisés au sein du boisement hydrophile ainsi qu'une importante population présente au sein du plan d'eau ;
- Habitats de reproduction sur l'aire d'étude rapprochée : Le plan d'eau et les mares temporaires sont identifiés comme des habitats de reproduction au sein de l'aire d'étude rapprochée ;
- Habitats terrestres de refuge et d'estivage sur l'aire d'étude rapprochée : Les individus, observés sur l'aire d'étude rapprochée, occupaient les milieux aquatiques et les berges associées. Elles sont

probablement inféodées aux habitats d'eau intermittent et stagnant ainsi, qu'aux berges ensoleillées de l'aire d'étude rapprochée ;

- Habitats terrestres d'hivernage sur l'aire d'étude rapprochée : L'hivernage est accompli en milieu aquatique ou terrestre. Les individus s'enfouissent dans les sédiments ou dans les anfractuosités des berges. Le plan d'eau, le fossé et les mares temporaires semblent être les secteurs principaux d'hivernage.

Statut de l'espèce sur l'aire d'étude rapprochée : Reproduction avérée / estivage certains et hivernage fortement probable.



Complexe des Grenouille verte  
Cliché AER 2022, (Photo : S.Rubiero)



Complexe des Grenouille verte- Têtard  
Cliché AER 2022, (Photo : S.Rubiero)

#### 5.3.4.2 Évaluation des enjeux régionaux de conservation des amphibiens

L'intérêt fonctionnel de l'aire d'étude rapprochée est jugé **assez fort** pour le cycle biologique des espèces batrachologiques, au regard de la diversité spécifique et des enjeux spécifiques respectifs.

Le tableau suivant présente les enjeux, à l'échelle du territoire étudié, de l'ensemble des espèces recensées, définis au regard de leur statut de conservation et leur éventuelle inscription en liste rouge.

NOM VERNACULAIRE	NOM SCIENTIFIQUE	DH	PN*	LR <sub>Nat</sub>	LR <sub>Rég</sub>	ZNIEFF	ENJEU
<b>Espèces dont la présence est avérée sur l'aire d'étude rapprochée et immédiate</b>							
Triton marbré	<i>Triturus marmoratus</i>	IV	Art.2	NT	NT	X	<b>ASSEZ FORT</b>
Triton palmé	<i>Lissotriton helveticus</i>	-	Art.3	LC	LC	-	<b>FAIBLE</b>
Complexe des Grenouilles vertes	<i>Pelophylax sp.</i>	-	-	-	-	-	<b>FAIBLE</b>
Grenouille agile	<i>Rana dalmatina</i>	IV	Art.2	LC	LC	-	<b>MOYEN</b>
<b>Espèces potentiellement présentes au sein de l'aire d'étude rapprochée</b>							
Crapaud calamite	<i>Epidalea calamita</i>	IV	Art.3	LC	NT	X	<b>MOYEN</b>
Crapaud épineux	<i>Bufo spinosus</i>	-	Art.3	LC	LC	-	<b>FAIBLE</b>

Tableau 7 : Enjeux de conservation des amphibiens observés et potentiels sur l'AER

\* Art 2 : protection de l'espèce et de son habitat / Art 3 : protection de l'espèce uniquement (selon listes nationales des espèces protégées)

Deux espèces à enjeu de conservation ont été recensées au sein de l'aire d'étude rapprochée. Il s'agit du Triton marbré et de la Grenouille agile.

#### 5.3.4.3 Statuts réglementaires des amphibiens

L'arrêté du 8 janvier 2021, fixe notamment la liste des Reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (publié au J.O. du 11 février 2021). Il est stipulé pour l'ensemble des espèces protégées à l'échelle nationale que : "Sont interdits, sur tout le territoire métropolitain et en tout temps, la destruction ou l'enlèvement des œufs et des nids, la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement des animaux, la perturbation intentionnelle, pour autant que la perturbation remette en cause le bon accomplissement des cycles biologiques de l'espèce considérée. Sont interdites sur les parties du territoire national et en tout temps, la détention, le transport, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation, commerciale ou non, des spécimens prélevés [...]". Un autre article fixe la liste des espèces protégées à titre individuel et de leurs habitats associés.

Au total, **3 espèces protégées au niveau national au titre des individus et de leurs habitats (Article 2)** ont été recensées sur l'aire d'étude rapprochée à savoir, le Triton palmé, le Triton marbré et la Grenouille agile. Les conséquences réglementaires de l'arrêté du 8 janvier 2021 induisent une protection de l'espèce (œufs, larves, adultes) pour des habitats d'espèces. A ce titre, l'arrêté interdit entre autres toute destruction ou perturbation intentionnelle des œufs et des animaux à tous les stades de développement. La protection de ses habitats (dont les lieux de reproduction) interdit toute intervention sur ces milieux particuliers à l'espèce et tout type de travaux susceptibles de les altérer ou de les dégrader. Il est également interdit de détenir, de transporter ou de réaliser toute action commerciale avec des individus prélevés dans le milieu naturel.

*Nota* : Aucune espèce d'amphibien, inscrite sur l'annexe II de la Directive Habitats (DH 1992/43/CEE), n'a été recensée sur l'aire d'étude rapprochée. Cependant, deux espèces sont inscrites en annexe IV de la Directive Habitats qui fixe la liste des espèces (animales et végétales) qui nécessitent une protection stricte sur l'ensemble du territoire européen. A ce titre, les espèces d'intérêt communautaire inscrites en annexe IV sont la Grenouille agile et le Triton marbré. Ces deux espèces nécessitent une protection stricte.

Au regard des espèces connues sur le territoire d'étude, les habitats de l'aire d'étude rapprochée semblaient potentiellement favorables au développement d'espèces protégées (à faible enjeu de conservation), comme le Crapaud calamite (*Epidalea calamita*) ou le Crapaud épineux (*Bufo spinosus*). Ces espèces n'ont pas été observées et aucun indice de reproduction n'a été découvert lors des inventaires malgré une recherche attentive ciblant leurs habitats de prédilection. Il est cependant à noter que le Crapaud calamite affectionne les habitats perturbés que représente les phases de chantier d'un projet.

*La carte suivante présente la localisation des espèces d'amphibiens protégées et à enjeu de conservation, recensées sur l'aire d'étude rapprochée ainsi que les habitats d'espèces.*

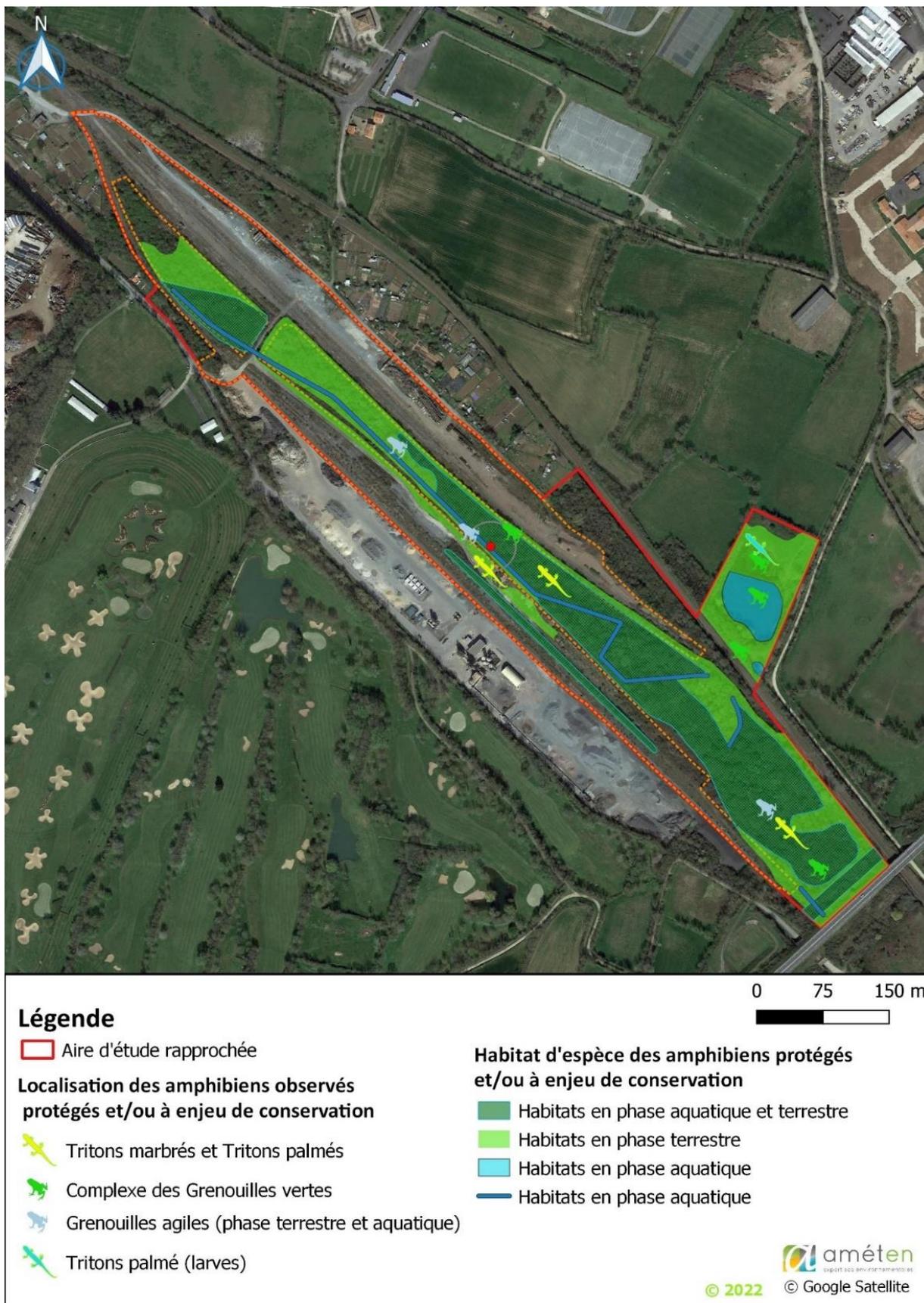


Figure 49 : Localisation des amphibiens sur l'aire d'étude rapprochée

## 5.3.5 Reptiles

### 5.3.5.1 Diagnostic fonctionnel des cortèges herpétologiques

**2 espèces herpétologiques** ont été recensées sur l'aire d'étude rapprochée (observations directes).

L'aire d'étude rapprochée comporte des habitats favorables à l'accomplissement du cycle biologique de nombreuses espèces de reptiles (insolation, alimentation, refuge et reproduction).

#### ■ Lézard des murailles (*Podarcis muralis*)

- *Exigences écologiques* : Espèce ubiquiste, fréquentant une multitude d'habitats possédant un substrat dur et sec (bordures de chemin, souches, lisières sèches, murets, milieux anthropisés...);
- *Habitats favorables sur l'aire d'étude rapprochée* : le Lézard des murailles affectionne les habitats ensoleillés et sec (lisière des bois, rochers, ancienne ligne ferroviaire...) de l'aire d'étude rapprochée ;
- *Fréquence de l'espèce sur l'aire d'étude rapprochée* : peu abondante (<10 individus observés)
- *Statut de l'espèce sur l'aire d'étude rapprochée* : Habitat d'espèce typique / reproduction probable



Lézard des murailles

Cliché AER 2022,, Photo : S.Rubiero

### ■ Couleuvre verte-et-jaune (*Hierophis viridiflavus*)

- *Exigences écologiques* : La Couleuvre verte-et-jaune fréquente les terrains rocheux, secs et bien ensoleillés, parsemés de buissons. Il est à noter, qu'elle peut également être présente dans des milieux plus humides, prairies et bords de rivières. Cette espèce hiverné de novembre à février ;
- *Habitats favorables sur l'aire d'étude rapprochée* : la Couleuvre verte-et-jaune affectionne sur l'aire d'étude les fourrés rudéraux, les friches et les lisières des boisements ;
- *Fréquence de l'espèce sur l'aire d'étude rapprochée* : peu abondante

- *Statut de l'espèce sur l'aire d'étude rapprochée* : Habitat d'espèce typique / reproduction probable



#### 5.3.5.2 Évaluation des enjeux régionaux de conservation des reptiles

L'intérêt fonctionnel de l'aire d'étude rapprochée est jugé **faible** pour le cycle biologique des espèces herpétologiques, au regard de la diversité spécifique et des enjeux spécifiques respectifs.

Le tableau suivant présente les enjeux régionaux de l'ensemble des espèces contactées, définis au regard de leur statut de conservation et leur éventuelle inscription en liste rouge.

NOM VERNACULAIRE	NOM SCIENTIFIQUE	DH	PN*	LR <sub>Nat</sub>	LR <sub>Rég</sub>	ENJEU
<b>Espèces observées sur l'aire d'étude rapprochée</b>						
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	An. IV	Art. 2	LC	LC	<b>FAIBLE</b>
Couleuvre verte-et-jaune	<i>Hierophis viridiflavus</i>	An. IV	Art. 2	LC	LC	<b>FAIBLE</b>
<b>Espèces potentiellement présentes sur l'aire d'étude rapprochée</b>						
Couleuvre helvétique	<i>Natrix helvetica</i>	-	Art. 2	LC	LC	<b>FAIBLE</b>

Tableau 8 : Enjeux de conservation des reptiles observés et potentiels sur l'AER

\* Art 2 : protection de l'espèce et de son habitat (selon listes nationales des espèces protégées)

\* Art 3 : protection de l'espèce uniquement (selon listes nationales des espèces protégées)

**Aucune espèce à enjeu de conservation** n'a été recensée au sein de l'aire d'étude rapprochée. Les espèces de reptiles recensées ne sont pas menacées et demeurent relativement communes à l'échelle du territoire étudié.

### 5.3.5.3 Statuts réglementaires des reptiles

L'arrêté du 8 janvier 2021, fixe notamment la liste des Reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (publié au J.O. du 11 février 2021). Il est stipulé pour l'ensemble des espèces protégées à l'échelle nationale que : "*Sont interdits, sur tout le territoire métropolitain et en tout temps, la destruction ou l'enlèvement des œufs et des nids, la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement des animaux, la perturbation intentionnelle, pour autant que la perturbation remette en cause le bon accomplissement des cycles biologiques de l'espèce considérée. Sont interdites sur les parties du territoire métropolitain où l'espèce est présente ainsi que dans l'aire de déplacement naturel des noyaux de populations existants, la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux. Ces interdictions s'appliquent aux éléments physiques ou biologiques réputés nécessaires à la reproduction ou au repos de l'espèce considérée, aussi longtemps qu'ils sont effectivement utilisés ou utilisables au cours des cycles successifs de reproduction ou de repos de cette espèce et pour autant que la destruction, l'altération ou la dégradation remette en cause le bon accomplissement de ces cycles biologiques [...]*". Un autre article fixe la liste des espèces protégées à titre individuel uniquement.

Au total, **2 espèces protégées** à l'échelle nationale ont été recensées sur l'aire d'étude rapprochée. Le Lézard des murailles et la Couleuvre verte-et-jaune sont protégés au titre des individus et de leurs habitats. Les conséquences réglementaires de l'arrêté du 8 janvier 2021 induisent une protection de leur biotope ("habitat d'espèce"), assurant leur cycle biologique au sein de l'aire d'étude rapprochée.

*Nota* : Aucune espèce de reptile, inscrite sur l'annexe II de la Directive Habitats (DH 1992/43/CEE), n'a été recensée sur l'aire d'étude rapprochée. Cependant, ces deux espèces sont inscrites en annexe IV de la Directive Habitats qui fixe la liste des espèces (animales et végétales) qui nécessitent une protection stricte sur l'ensemble du territoire européen.

Au regard des espèces connues sur le territoire d'étude (selon l'analyse bibliographique), les habitats de l'aire d'étude rapprochée semblaient potentiellement favorables au développement d'espèces protégées (à faible enjeu de conservation), tel que la Couleuvre helvétique (*Natrix helvetica*). Cette espèce n'a pas été observée et aucun indice de présence (recherche de mue) n'a été découvert malgré une recherche attentive ciblant ses habitats de prédilection : elles semblent absentes de la zone d'étude.

La carte suivante présente la localisation des espèces de reptiles protégées et à enjeu de conservation, recensées sur l'aire d'étude rapprochée ainsi que les habitats d'espèces.

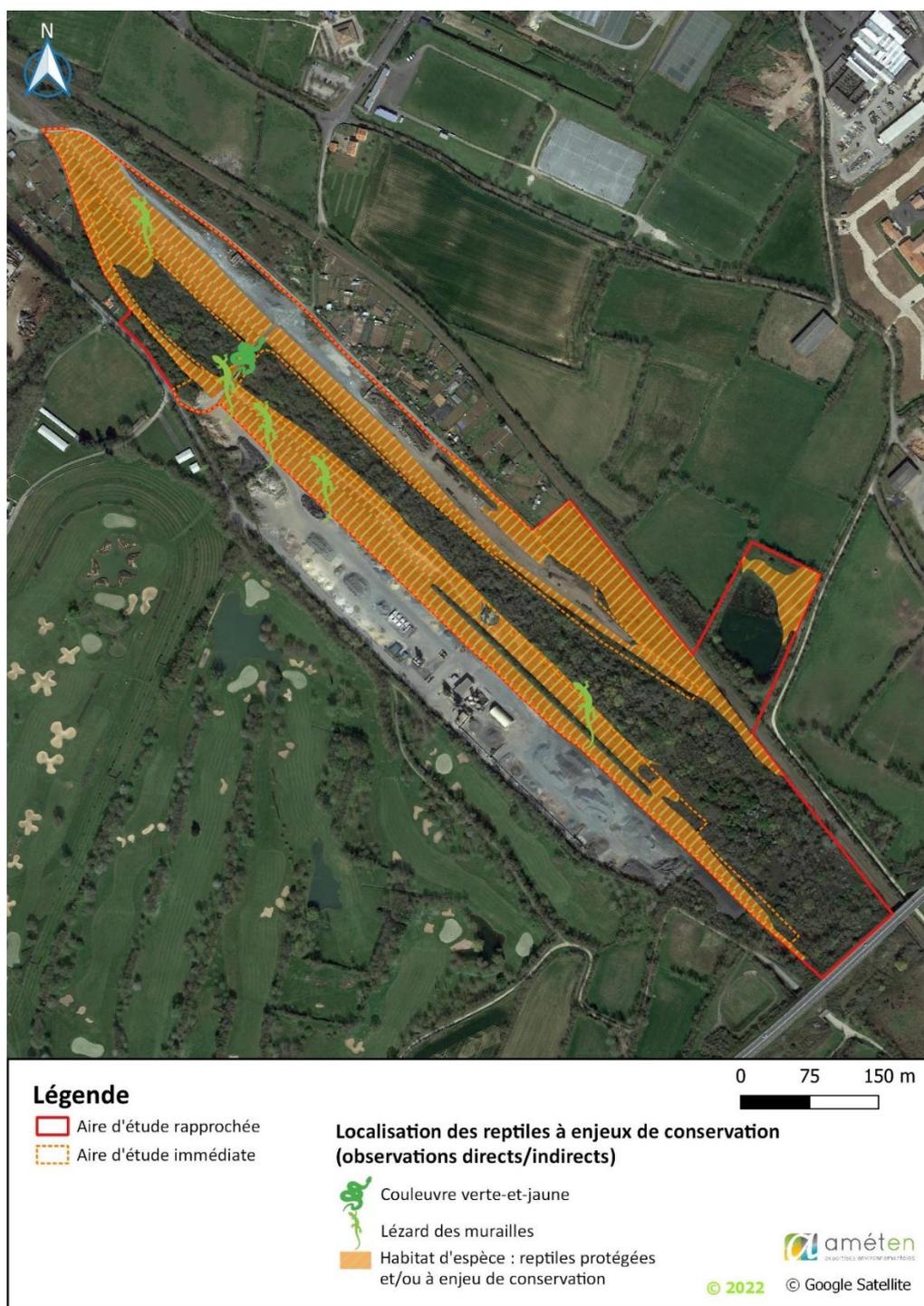


Figure 50 : Localisation des reptiles sur l'aire d'étude rapprochée

## 5.3.6 Invertébrés

### 5.3.6.1 Diagnostic fonctionnel des cortèges entomologiques

Lors des prospections de terrain de la présente étude, les groupes entomo-faunistiques prioritairement inventoriés, correspondent à l'ordre des Lépidoptères Rhopalocères (papillons de jour), des Odonates (libellules) et des Orthoptères (criquets, grillons et sauterelles). Seules les fonctionnalités de ces cortèges entomologiques sont détaillées dans le présent chapitre. Les autres ordres (Lépidoptères Hétérocères et Coléoptères) n'ont pas été prospectés précisément, mais les espèces à fort enjeu patrimonial (espèces protégées au niveau national et inscrites en annexe II de la Directive Habitats) ont été recherchées en priorité.

#### ■ LÉPIDOPTÈRES RHOPALOCÈRES ET ZYGÈNES

**16 espèces de papillons de jour** ont été recensées sur l'aire d'étude rapprochée (observations directes des imagos et des chenilles). Les différents cortèges contactés ont été différenciés au regard de leurs habitats préférentiels, **interprétés selon la physionomie des habitats**, dans le cas de la présente étude :

- *espèces inféodées aux systèmes prairiaux mésophiles à mésoxérophiles* : *Aricia agestis*, *Iphiclides podalirius* ;
- *espèces ubiquistes des systèmes ouverts (à large spectre écologique)* : *Aglais io*, *Coenonympha pamphilus*, *Issoria lathonia*, *Polyommatus icarus*, *Colias crocea*, *Melitaea cinxia*, *Maniola jurtina*, *Papilio machaon*, *Pararge aegeria*, *Pieris napi*, *Vanessa atalanta*, *Vanessa cardui* ;
- *Espèces inféodées aux lisières, haies et forêts de feuillus* : *Maniola jurtina*, *Polygonia c-album*, *Pyronia tithonus*



*Polygonia c-album*  
Cliché AER- 2022, Photo : S.Rubiero



*Pieris napi*  
Cliché AER- 2022, Photo : S.Rubiero



#### ■ ORTHOPTÈRES

**9 espèces de criquets, sauterelles et grillons** ont été recensées sur l'aire d'étude rapprochée (observations directes des imagos et écoute des stridulations).

Les différents cortèges contactés ont été différenciés au regard de leurs habitats préférentiels, **interprétés selon la physionomie des habitats, dans le cas de la présente étude** :

- *espèces typiques des systèmes herbacés denses mésophiles à méso-xérophiles (prairies et friches à strate herbacée dense) : Omocestus rufipes, Pezotettix giornae, Tettigonia viridissima ;*
- *espèces inféodées aux pelouses rases (ou à faible recouvrement de végétation) mésophiles : Euchorthippus elegantulus, Calliptamus italicus, Oedipoda caerulea, Platycleis albopunctata, Tessellana tessellata.*



*Oedipoda caerulecens*

Cliché AER- 2022, Photo : S.Rubiero



*Pezotettix giornae*

Cliché AER- 2022, Photo : S.Rubiero



*Euchorthippus elegantulus*

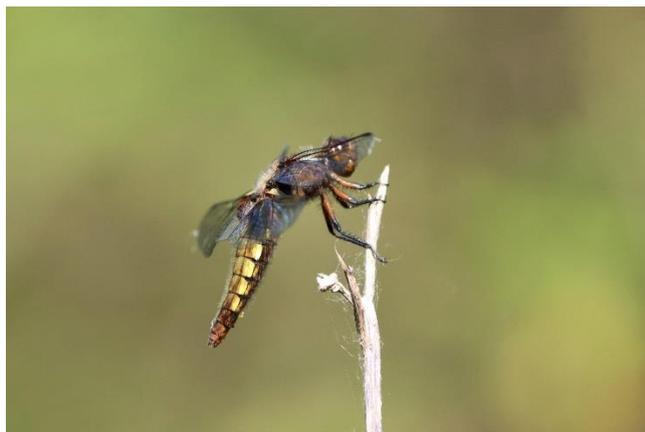
Cliché AER- 2022, Photo : S.Rubiero

#### ■ ODNATES

**7 espèces d'odonates** ont été recensées sur l'aire d'étude rapprochée (aucune observation directe d'imagos, de larves ou d'exuvies).

Les différents cortèges contactés ont été différenciés au regard de leurs habitats préférentiels, **interprétés selon la physionomie des habitats, dans le cas de la présente étude** :

- *Espèces inféodées aux milieux aquatiques s'asséchant temporairement et des milieux pionniers (avec végétation peu développée) : Libellula depressa ;*
- *espèces inféodées aux milieux aquatiques stagnants peu profond (avec végétation rivulaire bien développée) : Lestes virens ;*
- *espèces inféodées aux milieux aquatiques stagnants à très faible courant : Coenagrion scitulum, Enallagma cyathigerum, Chalcolestes viridis, Orthetrum cancellatum ;*
- *espèces ubiquistes utilisant une grande diversité de biotope (Eaux stagnantes ou courantes (mares, ruisseaux ou rivières) avec végétation herbacée abondante) : Coenagrion puella.*



*Libellula depressa*

Cliché AER- 2022, Photo : S.Rubiero



*Orthetrum cancellatum*

Cliché AER- 2022, Photo : S.Rubiero



Cliché AER- 2022, Photo : S.Rubiero



*Lestes virens*

Cliché AER- 2022, Photo : A.Bataille



*Coenagrion scitulum*

Cliché AER- 2022, Photo : A.Bataille

## ■ COLÉOPTÈRES

**3 espèces de coléoptères** ont été recensées sur l'aire d'étude rapprochée (observations directes).

Les différents cortèges recensés ont été différenciés au regard de leurs habitats préférentiels, **interprétés selon la physionomie des habitats, dans le cas de la présente étude** :

- espèces ubiquistes des systèmes ouverts (à large spectre écologique) : *Coccinella septempunctata*, *Rhagonycha fulva*.
- espèces inféodées aux pelouses rases (ou à faible recouvrement de végétation) mésophiles : *Cteniopus sulphureus*, *Exosoma lusitanicum*, *Psyllobora vigintiduopunctata*.



*Coccinella septempunctata*

Cliché AER- 2022, Photo : A.Bataille



*Rhagonycha fulva*

Cliché AER- 2022, Photo A.Bataille

■ **Autres ordres**

Lors des différentes sessions naturalistes, les espèces contactées aléatoirement ont été identifiées. À ce titre, trois espèces de lépidoptères « hétérocères » ont été recensées, ainsi que trois espèces d'hémiptères et deux espèces d'hyménoptères.



*Acontia lucida*

Cliché AER- 2022, Photo : S.Rubiero

*Spilostethus pandurus*

Cliché AER- 2022, Photo : S.Rubiero

5.3.6.2 *Évaluation des enjeux régionaux de conservation des invertébrés*

L'intérêt fonctionnel de l'aire d'étude rapprochée pour le cycle biologique des espèces entomologiques est jugé **faible à moyen** au regard de la diversité spécifique et des enjeux spécifiques respectifs.

Le tableau suivant présente les enjeux régionaux de conservation de l'ensemble des espèces contactées, définis au regard de leur statut de conservation et leur éventuelle inscription en liste rouge.

ORDRE	NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	DH	PN*	LR <sub>Nat</sub>	LR <sub>Rég</sub>	ZNIEFF	ENJEU
COLÉOPTÈRES	<i>Coccinella septempunctata</i>	Coccinelle à 7 points	-	-	-	-	-	FAIBLE
	<i>Psyllobora vigintiduopunctata</i>	Coccinelle à vingt-deux points	-	-	-	-	-	FAIBLE
	<i>Rhagonycha fulva</i>	Téléphore fauve	-	-	-	-	-	FAIBLE
HÉMIPTÈRES	<i>Dolycoris baccarum</i>	Punaise des baies	-	-	-	-	-	FAIBLE
	<i>Spilostethus pandurus</i>	Punaise militaire	-	-	-	-	-	FAIBLE
	<i>Pyrrhocoris apterus</i>	Pyrrhocore	-	-	-	-	-	FAIBLE
HYMÉNOPTÈRES	<i>Apis mellifera</i>	Abeille européenne	-	-	-	-	-	FAIBLE
	<i>Bombus terrestris</i>	Bourdon terrestre	-	-	-	-	-	FAIBLE
LÉPIDOPTÈRES	<i>Aricia agestis</i>	Collier de Corail	-	-	LC	LC	-	FAIBLE
	<i>Polyommatus icarus</i>	Azuré commun	-	-	LC	LC	-	FAIBLE
	<i>Coenonympha pamphilus</i>	Fadet commun	-	-	LC	LC	-	FAIBLE
	<i>Malacosoma neustria</i>	Livré des arbres	-	-	-	-	-	FAIBLE
	<i>Melitaea cinxia</i>	Mélitée du plantain	-	-	LC	LC	-	FAIBLE
	<i>Ematurga atomaria</i>	Phalène picotée	-	-	-	-	-	FAIBLE
	<i>Pararge aegeria</i>	Tircis	-	-	LC	LC	-	FAIBLE

ORDRE	NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	DH	PN*	LR <sub>Nat</sub>	LR <sub>Rég</sub>	ZNIEFF	ENJEU
ODONATES	<i>Vanessa atalanta</i>	Vulcain	-	-	LC	LC	-	FAIBLE
	<i>Pyronia tithonus</i>	Amaryllis	-	-	LC	LC	-	FAIBLE
	<i>Acontia lucida</i>	Collier blanc	-	-	-	-	-	FAIBLE
	<i>Iphiclides podalirius</i>	Flambé	-	-	LC	LC	-	FAIBLE
	<i>Papilio machaon</i>	Machaon	-	-	LC	LC	-	FAIBLE
	<i>Maniola jurtina</i>	Myrtil	-	-	LC	LC	-	FAIBLE
	<i>Aglais io</i>	Paon du jour	-	-	LC	LC	-	FAIBLE
	<i>Polygonia c-album</i>	Robert le diable	-	-	LC	LC	-	FAIBLE
	<i>Colias crocea</i>	Souci	-	-	LC	LC	-	FAIBLE
	<i>Pieris napi</i>	Piérade du navet	-	-	LC	LC	-	FAIBLE
	<i>Issoria lathonia</i>	Petit nacré	-	-	LC	LC	-	FAIBLE
	<i>Macroglossum stellatarum</i>	Moro-Sphinx	-	-	-	-	-	FAIBLE
	<i>Vanessa cardui</i>	Vanesse du chardon	-	-	LC	LC	-	FAIBLE
	<i>Coenagrion puella</i>	Agrion jouvencelle	-	-	LC	LC	-	FAIBLE
	<i>Coenagrion scitulum</i>	Agrion mignon	-	-	LC	NT	-	MOYEN
	<i>Enallagma cyathigerum</i>	Agrion porte-coupe	-	-	LC	LC	-	FAIBLE
	<i>Chalcolestes viridis</i>	Leste vert	-	-	LC	LC	-	FAIBLE
	<i>Lestes virens</i>	Leste verdoyant	-	-	LC	NT	X	MOYEN
	<i>Libellula depressa</i>	Libellule déprimé	-	-	LC	LC	-	FAIBLE
<i>Orthetrum cancellatum</i>	Orthétrum réticulé	-	-	LC	LC	-	FAIBLE	
ORTHOPTÈRES	<i>Pezotettix giornae</i>	Criquet pansu	-	-	-	LC	-	FAIBLE
	<i>Tessellana tessellata</i>	Decticelle carroyée	-	-	-	-	-	FAIBLE
	<i>Platycleis albopunctata</i>	Decticelle chagrinée	-	-	-	-	-	FAIBLE
	<i>Calliptamus italicus</i>	Criquet italien	-	-	-	-	-	FAIBLE
	<i>Euchorthippus elegantulus</i>	Criquet blafard	-	-	-	LC	-	FAIBLE
	<i>Oedipoda caerulea</i>	Œdipode turquoise	-	-	-	-	-	FAIBLE
	<i>Omocestus rufipes</i>	Criquet noir-ébène	-	-	-	LC	-	FAIBLE
	<i>Tetrix sp.</i>	Tétrix sp.	-	-	-	-	-	FAIBLE
	<i>Tettigonia viridissima</i>	Grande Sauterelle verte	-	-	-	LC	-	FAIBLE

Tableau 9 : Enjeux de conservation de l'entomofaune observé sur l'AER

\* Art. 2 : protection de l'espèce et de son habitat / \* Art. 3 : protection de l'espèce uniquement (selon listes nationales des espèces protégées)

**Deux taxons à enjeu de conservation régional ont été observés au sein de l'aire d'étude rapprochée. Il s'agit de deux odonates, à savoir, l'Agrion mignon et le Leste verdoyant. A ce stade, les autres espèces d'invertébrés demeurent relativement communes à l'échelle du territoire étudié.**

### ■ Agrion mignon (*Coenagrion scitulum*)

- *Exigences écologiques* : Les larves de l'Agrion mignon se développent dans la végétation aquatique immergée des milieux stagnants comme des mares ou des étangs possédant un important peuplement de végétaux hydrophytes flottants et d'hélophytes. Les adultes sont souvent observés au-dessus de la végétation flottante, au soleil. Après la formation du tandem et du cœur copulatoire, la femelle (tenue par le mâle) va pondre parmi la végétation immergée. Le tandem peut aller jusqu'à s'immerger complètement. Les œufs éclosent après 6 à 7 semaines d'incubation et la phase larvaire dure entre 6 mois et un an. La période de vol des adultes s'étale entre le mois de juin et le mois d'août.
- *Habitats favorables sur l'aire d'étude rapprochée* : le plan d'eau présent à l'est représente l'habitat d'espèce favorable au sein de l'aire d'étude rapprochée ;
- *Fréquence de l'espèce sur l'aire d'étude rapprochée* : peu abondante
- *Statut de l'espèce sur l'aire d'étude rapprochée* : Habitat d'espèce présent / reproduction probable



### ■ Leste verdoyant (*Lestes virens*)

- *Exigences écologiques* : le Leste verdoyant utilise une grande variété de points d'eau peu profonds et bordés d'hélophytes, s'asséchant en été (comme *L. barbarus*). La période de vol de cette espèce s'étend de juillet à novembre. Les larves du Leste verdoyant vivent à faible profondeur dans les endroits ensoleillés des milieux stagnants à niveau d'eau variable, riches en végétation aquatique. On retrouve donc l'espèce dans des étangs peu profonds, des mares et des prairies inondables. Le Leste verdoyant peut également se retrouver dans des mares forestières bien éclairées. Les adultes restent essentiellement posés dans la végétation des rives. Le Leste verdoyant est assez commun en France à l'exception de l'extrême nord où il est absent. Il présente toutefois une répartition irrégulière sur le territoire national. Dans la région, l'espèce est rare et est classée NT (Quasi

menacée) dont les populations y sont rares et localisées, avec parfois des effectifs localement assez importants ;

- Habitats favorables sur l'aire d'étude rapprochée : ;
- Fréquence de l'espèce sur l'aire d'étude rapprochée : peu abondante

- Statut de l'espèce sur l'aire d'étude rapprochée : Habitat d'espèce typique / reproduction probable



*Lestes virens*

Cliché AER- 2022, Photo : A.Bataille

### 5.3.6.3 Statuts réglementaires des invertébrés

L'arrêté du 23 avril 2007, consolidé au 17 avril 2007, fixe les listes des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. Il est stipulé pour l'ensemble des espèces protégées à l'échelle nationale que : "*Sont interdits, sur tout le territoire métropolitain et en tout temps, la destruction ou l'enlèvement des œufs, des larves et des nymphes, la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle des animaux dans le milieu naturel. Sont interdites, sur les parties du territoire métropolitain où l'espèce est présente ainsi que dans l'aire de déplacement naturel des noyaux de populations existants la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux. Ces interdictions s'appliquent aux éléments physiques ou biologiques réputés nécessaires à la reproduction ou au repos de l'espèce considérée, aussi longtemps qu'ils sont effectivement utilisés ou utilisables au cours des cycles successifs de reproduction ou de repos de cette espèce et pour autant que la destruction, l'altération ou la dégradation remette en cause le bon accomplissement de ces cycles biologiques [...]*". Un autre article fixe la liste des espèces protégées à titre individuel uniquement.

**Sur l'ensemble des 44 taxons recensés, aucune espèce protégée à l'échelle nationale a été recensée sur l'aire d'étude rapprochée.**

*Nota* : Par ailleurs, aucune espèce recensée n'est inscrite sur l'annexe II de la Directive Habitats (DH 1992/43/CEE).

La carte suivante présente la localisation des espèces entomofaune protégées et/ou à enjeu de conservation, recensées sur l'aire d'étude rapprochée ainsi que leurs habitats d'espèce.

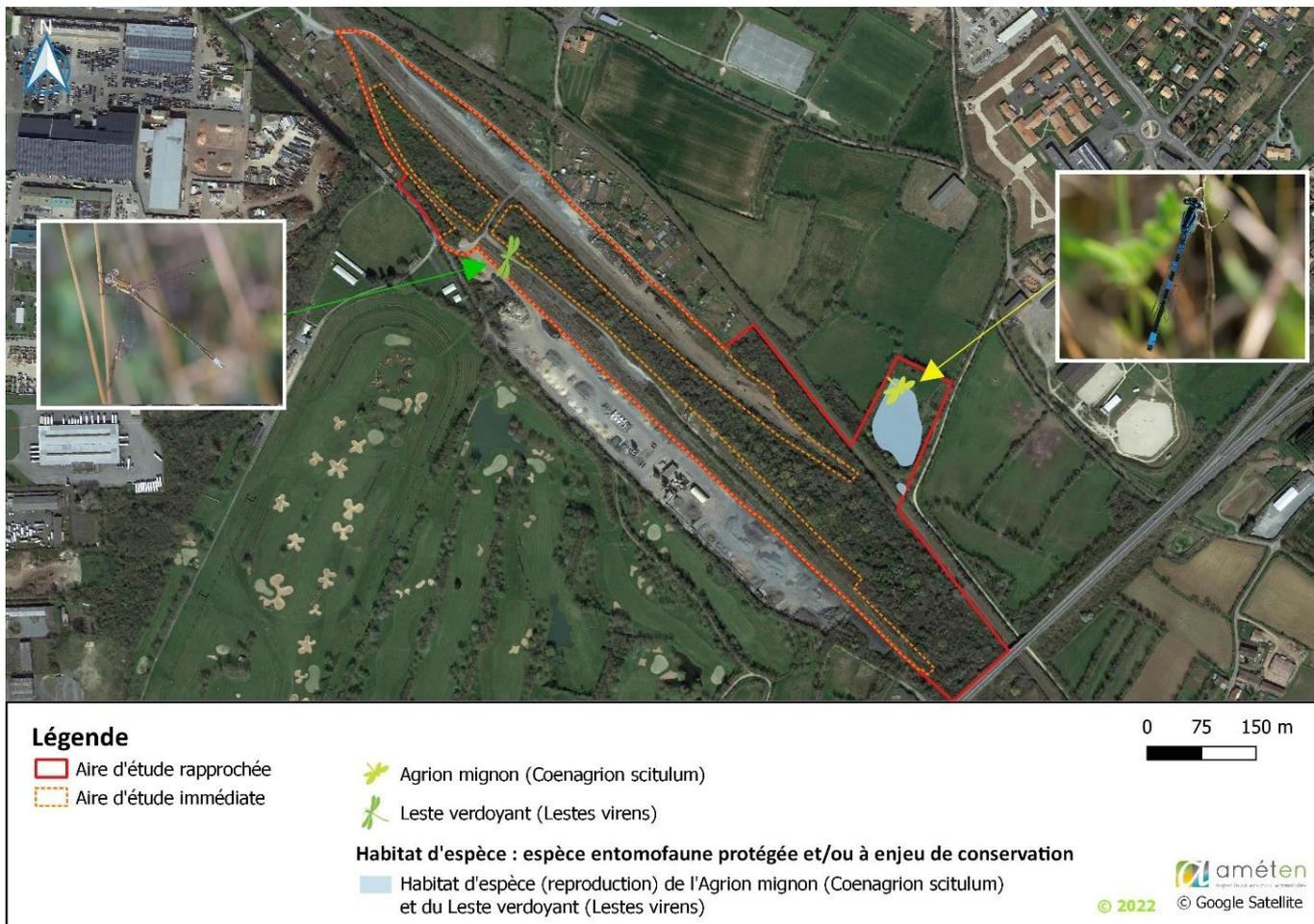


Figure 51 : Localisation de l'entomofaune protégées et/ou à enjeu de conservation sur l'aire d'étude rapprochée

## 5.4 Analyse des continuités écologiques au sein de l'aire d'étude rapprochée

L'évaluation des continuums écologiques a été réalisée selon la physionomie et le degré d'ouverture des formations végétales caractérisées, en fonction des espèces recensées au sein de la zone d'étude. Ces corridors correspondent aux "couloirs de liaison" entre les réservoirs de biodiversité.

### ■ Trame bleue (corridors aquatiques)

La trame bleue est principalement représentée au sein de l'aire d'étude rapprochée par le plan d'eau ainsi que le réseau de fossés. Ils possèdent un intérêt pour l'accomplissement biologique et le déplacement de certaines espèces inféodées aux habitats aquatiques.

Le plan d'eau est référencé dans la trame verte et bleue (TVB) régionale en tant que corridors diffus. Les corridors diffus sont des territoires peu fragmentés ayant une bonne fonctionnalité écologique et un rôle de soutien à la fonctionnalité des réservoirs de biodiversité. Ce sont des espaces favorables aux déplacements des espèces.

Le fossé (intermittent) identifié au sein de l'aire d'étude rapprochée semble par photo-interprétation (BD topo-Tronçons hydrographiques) être connecté à un plan d'eau situé au nord-ouest de l'aire d'étude rapprochée. Un point de conflit est cependant identifié. Il s'agit d'une route communale séparant l'aire d'étude et le plan d'eau.

***En ce sens, pour la sous-trame des milieux aquatiques, l'aire d'étude rapprochée possède une valeur fonctionnelle moyenne pour l'expression des continuums écologiques lui permettant de contribuer à la trame bleue du territoire.***

***Néanmoins, l'aire d'étude immédiate ne présente aucune valeur fonctionnelle pour la trame bleue. En effet, cette sous-trame n'est pas représentée au sein de l'aire d'étude immédiate, elle ne peut ainsi contribuer à la trame bleue et participer à l'expression des continuums écologiques favorables aux échanges faunistiques et aux transferts génétiques au sein du territoire***

### ■ Trame verte : sous-trame des milieux ouverts (corridors ouverts)

La sous-trame des milieux ouverts est principalement représentée au sein de l'aire d'étude rapprochée par des friches et des prairies de fauches mésophiles. Les surfaces sans végétation ainsi que les voies ferrées et pistes ne sont pas prises en compte, car leur intérêt fonctionnel est très limité pour le cycle biologique des espèces floristiques et faunistiques.

En l'état actuel, au sein de l'aire d'étude rapprochée, cette sous-trame est peu représentée et possède un faible intérêt pour l'accomplissement du cycle biologique et le déplacement des espèces inféodées aux habitats ouverts (notamment les oiseaux et les insectes).

En périphérie proche, le SRCE identifie un corridor en pas japonais de type « Pelouse calcicole ». Il est à noter que ce type d'habitat n'est pas représenté au sein de l'aire d'étude rapprochée. En outre, la connexion fonctionnelle entre les habitats de l'aire d'étude et ce corridor et/ou des habitats similaires, est relativement faible, de par l'existence de points de conflits (ligne ferroviaire en activité, rocade,

zones d'activités...). Il est également identifié un réservoir de type système bocager (Bocage de la Plaine de Niort).

***En ce sens, pour la sous-trame des milieux ouverts, l'aire d'étude rapprochée possède une faible valeur fonctionnelle pour l'expression des continuums écologiques ne lui permettant pas de contribuer, de manière significative, à la trame verte globale du territoire.***

***Par ailleurs, l'aire d'étude immédiate ne présente aucune valeur fonctionnelle pour la trame verte des milieux ouverts (bocage et/ou pelouse calcicole). En effet, cette sous-trame n'est pas représentée au sein de l'aire d'étude immédiate, elle ne peut ainsi contribuer à la trame verte-sous trame milieux ouverts et participer à l'expression des continuums écologiques favorables aux échanges faunistiques et aux transferts génétiques au sein du territoire.***

#### ■ ***Trame verte : sous-trame des milieux forestiers (corridors fermés et semi-ouverts)***

La sous-trame des milieux forestiers est principalement représentée sur l'aire d'étude par des boisements hygrophile et des frênaies. La surface de cette sous-trame est présente dans la partie centre de l'aire d'étude.

En l'état actuel, au sein de l'aire d'étude, cette sous-trame possède un intérêt fonctionnel moyen pour l'accomplissement du cycle biologique et le déplacement des espèces inféodées aux habitats forestiers et arbustifs (chauves-souris, oiseaux, amphibiens en phase terrestre, reptiles). Par ailleurs, le boisement de l'aire d'étude est l'un des seuls boisements de cette superficie identifiée (par photo-interprétation) sur le territoire. Il représente à ce titre un réservoir de biodiversité permettant de jouer un rôle d'as le cycle biologique de certaines espèces (avifaune inféodée aux milieux forestiers, phase terrestre des amphibiens, mammifères, reptiles...) Bien que des points de conflits (routiers, ligne ferroviaire, urbanisation...) existent à proximité de l'aire d'étude, les connexions sont relativement fonctionnelles sur une partie du territoire grâce à l'existence d'un réseau de haies arborées et arbustives.

***En ce sens, pour la sous-trame milieux forestiers, l'aire d'étude rapprochée possède une valeur fonctionnelle moyenne à assez forte lui permettant de contribuer à la trame verte du territoire, ainsi qu'aux échanges faunistiques et aux transferts génétiques au sein du territoire.***

***Néanmoins, l'aire d'étude immédiate ne présente aucune valeur fonctionnelle pour la trame verte des milieux forestiers. En effet, cette sous-trame n'est pas représentée au sein de l'aire d'étude immédiate, elle ne peut ainsi contribuer à la trame verte-sous trame milieux forestiers et participer à l'expression des continuums écologiques favorables aux échanges faunistiques et aux transferts génétiques au sein du territoire.***

## 5.5 Synthèse des enjeux de conservation liés aux habitats naturels, aux espèces floristiques et faunistiques

L'aire d'étude rapprochée présente une valeur patrimoniale avérée. Le tableau suivant synthétise l'ensemble des espèces recensées sur l'aire d'étude rapprochée et leurs enjeux de conservation respectifs, à l'échelle du territoire biogéographique.

THÉMATIQUE	HABITATS ET ESPÈCES À ENJEU ET/OU PROTÉGÉS	PRÉCISIONS SUR LA BIOLOGIE OU L'ÉCOLOGIE DU COMPARTIMENT BIOLOGIQUE
<b>FLORE</b>	Jonquille des bois ( <i>Narcissus pseudonarcissus</i> )	2 espèces à enjeu de conservation moyen
	Ophioglosse commun ( <i>Ophioglossum vulgatum</i> )	Aucune espèce protégée
<b>HABITATS</b>	Fourré mésophile	Aucun habitat d'intérêt communautaire
	Plan d'eau	2 habitats à enjeu de conservation moyen
<b>MAMMIFÈRES</b>	Écureuil roux ( <i>Sciurus vulgaris</i> )	0 espèces à enjeu de conservation moyen
	Hérisson d'Europe ( <i>Erinaceus europaeus</i> )	2 espèces protégées à l'échelle nationale <b>0 espèces d'intérêt communautaire (Annexe II - Directive Habitats)</b>
<b>OISEAUX</b> <i>Espèces nicheuses certaines ou probables</i>	Bouscarle de Cetti ( <i>Cettia cetti</i> ) <b>PN</b>	3 espèces à enjeu de conservation moyen, <u>nicheuse certaine sur l'aire d'étude rapprochée</u> 11 espèces protégées à l'échelle nationale à faible enjeu de conservation, <u>nicheuses certaines ou probables</u> sur l'aire d'étude rapprochée <b>1 espèce d'intérêt communautaire (Annexe I - Directive Oiseaux), nicheuse certaines</b>
	Martin pêcheur d'Europe ( <i>Alcedo atthis</i> ) <b>PN</b>	
	Moineau domestique ( <i>Passer domesticus</i> ) <b>PN</b>	
	Tourterelle des bois ( <i>Streptopelia turtur</i> ) <b>PN</b>	
	Fauvette grisette ( <i>Sylvia communis</i> ) <b>PN</b>	
	11 espèces communes <b>PN</b>	
<b>OISEAUX</b> <i>Espèces erratiques en période de reproduction</i>	Canard colvert ( <i>Anas platyrhynchos</i> )	4 espèces protégées à l'échelle nationale <u>non nicheuses sur l'aire d'étude rapprochée</u> 1 espèce d'intérêt communautaire (Annexe I - Directive Oiseaux)
	Epervier d'Europe ( <i>Accipiter nisus</i> ) <b>PN</b>	
	Hirondelle rustique ( <i>Hirundo rustica</i> ) <b>PN</b>	
	Martinet noir ( <i>Apus</i> ) <b>PN</b>	
	Milan noir ( <i>Milvus migrans</i> ) <b>PN</b>	
<b>AMPHIBIENS</b>	Triton marbré ( <i>Triturus marmoratus</i> ) <b>PN</b>	1 espèce à enjeu de conservation assez fort 1 espèce à enjeu de conservation moyen 3 espèces protégées à l'échelle nationale Aucune espèce d'intérêt communautaire (Annexe II - Directive Habitats)
	Triton palmé ( <i>Lissotriton helveticus</i> ) <b>PN</b>	
	Grenouille agile ( <i>Rana dalmatina</i> ) <b>PN</b>	
	Complexe des Grenouilles vertes ( <i>Pelophylax sp.</i> )	
<b>REPTILES</b>	Lézard des murailles ( <i>Podarcis muralis</i> ) <b>PN</b>	2 espèces à enjeu de conservation faible 2 espèces protégées à l'échelle nationale Aucune espèce d'intérêt communautaire (Annexe II - Directive Habitats)
	Couleuvre verte-et-jaune ( <i>Hierophis viridiflavus</i> ) <b>PN</b>	
<b>INVERTÉBRÉS</b>	Agrion mignon ( <i>Coenagrion scitulum</i> )	2 espèces à enjeu de conservation moyen
	Leste verdoyant ( <i>Lestes virens</i> )	0 espèces protégées à l'échelle nationale (protégées au titre des individus et de leurs habitats) 0 espèce d'intérêt communautaire (Annexe II - Directive Habitats)

<b>LÉGENDE</b> Enjeu territorial de conservation	NÉGLIGEABLE	FAIBLE	MOYEN	ASSEZ FORT	FORT	TRÈS FORT	<b>PN : Espèce protégée</b>	En gras : Intérêt communautaire (Directive Habitats / Directive Oiseaux)

### 5.6 Synthèse des enjeux écologiques stationnels des habitats naturels et habitats d'espèces de l'aire d'étude rapprochée

Le tableau suivant présente l'évaluation des **enjeux écologiques stationnels des habitats naturels et semi-naturels de l'aire d'étude rapprochée** par croisement de leur **intérêt fonctionnel** favorable à l'accomplissement du cycle biologique des espèces **protégées et/ou à enjeu de conservation**, respectivement recensées dans ces mêmes habitats (exigences écologiques), en tenant compte de leurs **enjeux locaux de conservation**.

HABITATS NATURELS ET SEMI-NATURELS (ET ENJEU ASSOCIÉ)	ESPÈCES FLORISTIQUES ET FAUNISTIQUES (ET ENJEU DE CONSERVATION RÉGIONAL ASSOCIÉ)						ENJEU ÉCOLOGIQUE STATIONNEL
	FLORE	MAMMIFÈRES	AVIFAUNE (NICHEUSE)	AMPHIBIENS	REPTILES	INSECTES	
<b>MILIEUX FERMÉS ET SEMI-OUVERTS (ET LISIÈRES ASSOCIÉES)</b>							
Boisement hygrophile		Ecureuil roux <sup>PN</sup>	Bouscarle de Cetti <sup>PN</sup> 11 espèces avifaunistique <sup>PN</sup> inféodées aux systèmes forestiers	Triton marbré <sup>PN</sup> Triton palmé <sup>PN</sup> Grenouille agile <sup>PN</sup> Complexe des grenouilles vertes			ASSEZ FORT
Fourré mésophile	Ophioglosse commun		Bouscarle de Cetti <sup>PN</sup> Fauvette grisette <sup>PN</sup> Tourterelle des bois <sup>PN</sup> Hypolaïs polyglotte <sup>PN</sup>		Lézard des murailles <sup>PN</sup> Couleuvre verte-et-jaune <sup>PN</sup>		MOYEN
Fourré rudéral			Bouscarle de Cetti <sup>PN</sup> Fauvette grisette <sup>PN</sup> Tourterelle des bois <sup>PN</sup> Hypolaïs polyglotte <sup>PN</sup>		Lézard des murailles <sup>PN</sup> Couleuvre verte-et-jaune <sup>PN</sup>		MOYEN
Frênaies et friche hygrophile			8 espèces avifaunistique <sup>PN</sup> inféodées aux systèmes forestiers et ouverts				FAIBLE
Frênaie mésohygrophile	Jonquille des bois	Ecureuil roux <sup>PN</sup>	Bouscarle de Cetti <sup>PN</sup> Tourterelle des bois <sup>PN</sup> Héron cendré <sup>PN</sup> 11 espèces avifaunistique <sup>PN</sup> inféodées aux systèmes forestiers	Grenouille agile <sup>PN</sup> Complexe des grenouilles vertes			MOYEN
Saussaie marécageuse				Complexe des grenouilles vertes			FAIBLE
Roncier			Fauvette grisette <sup>PN</sup> Hypolaïs polyglotte <sup>PN</sup>				FAIBLE
<b>MILIEUX OUVERTS</b>							
Friche à annuelles					Lézard des murailles <sup>PN</sup> Couleuvre verte-et-jaune <sup>PN</sup>		FAIBLE
Friche piquetée d'arbustes			Fauvette grisette <sup>PN</sup> Hypolaïs polyglotte <sup>PN</sup>		Lézard des murailles <sup>PN</sup> Couleuvre verte-et-jaune <sup>PN</sup>		FAIBLE
Friche vivace					Lézard des murailles <sup>PN</sup>		FAIBLE

HABITATS NATURELS ET SEMI-NATURELS (ET ENJEU ASSOCIÉ)	ESPÈCES FLORISTIQUES ET FAUNISTIQUES (ET ENJEU DE CONSERVATION RÉGIONAL ASSOCIÉ)						ENJEU ÉCOLOGIQUE STATIONNEL
	FLORE	MAMMIFÈRES	AVIFAUNE (NICHEUSE)	AMPHIBIENS	REPTILES	INSECTES	
					Couleuvre verte-et-jaune <sup>PN</sup>		
Prairie de fauche mésophile					Lézard des murailles <sup>PN</sup> Couleuvre verte-et-jaune <sup>PN</sup>		FAIBLE
<b>MILIEUX ANTHROPISÉS</b>							
Voie ferrée abandonnée					Lézard des murailles <sup>PN</sup> Couleuvre verte-et-jaune <sup>PN</sup>		FAIBLE
Voie ferrée abandonnée piquetée d'arbuste					Lézard des murailles <sup>PN</sup> Couleuvre verte-et-jaune <sup>PN</sup>		FAIBLE
<b>MILIEUX AQUATIQUE</b>							
Plan d'eau			Martin pêcheur d'Europe <sup>PN</sup> Héron cendré <sup>PN</sup>	Triton palmé <sup>PN</sup> Complexe des grenouilles vertes		Leste verdoyant Agrion mignon	MOYEN
Fossé				Triton marbré <sup>PN</sup> Triton palmé <sup>PN</sup> Grenouille agile <sup>PN</sup> Complexe des grenouilles vertes			ASSEZ FORT

### LÉGENDE

Niveau d'enjeu de conservation régional des habitats	NÉGLIGEABLE	FAIBLE	MODÉRÉ	ASSEZ FORT	FORT	TRÈS FORT
--	-------------	--------	--------	------------	------	-----------

Niveau d'enjeu de conservation régional des espèces	FAIBLE	MODÉRÉ	ASSEZ FORT	FORT	TRÈS FORT
---	--------	--------	------------	------	-----------

Degré de valeur fonctionnelle de l'habitat pour l'accomplissement du cycle biologique des espèces considérées	NÉGLIGEABLE	FAIBLE	MOYEN	FORT
---	-------------	--------	-------	------

Accueil de l'espèce au sein de l'habitat	Absence de l'espèce (= Potentialités nulles)	Habitat secondaire peu favorable	Habitat assez favorable au cycle biologique	Habitat très favorable au cycle biologique
Exigences biologiques identifiées	Néant	Secteurs d'alimentation possibles +/- Zones de sûreté très dispersées (caches, refuges) +/- Zones de reproduction limitées +/- Axes de déplacements probables	Secteurs d'alimentation possibles +/- Zones de sûreté localisées (caches, refuges) +/- Zones de reproduction probables +/- Axes de déplacements facilités	Secteurs d'alimentation avérés +/- Zones de sûreté nombreuses (caches, refuges) +/- Zones de reproduction notoires +/- Axes de déplacements avérés

Niveau d'enjeu écologique stationnel	NÉGLIGEABLE	FAIBLE	MOYEN	ASSEZ FORT	FORT	TRÈS FORT
--------------------------------------	-------------	--------	-------	------------	------	-----------

### 5.7 Synthèse cartographique des enjeux écologiques stationnels

La cartographie suivante illustre l'ensemble des enjeux écologiques stationnels de l'aire d'étude rapprochée évalués dans les paragraphes précédents.

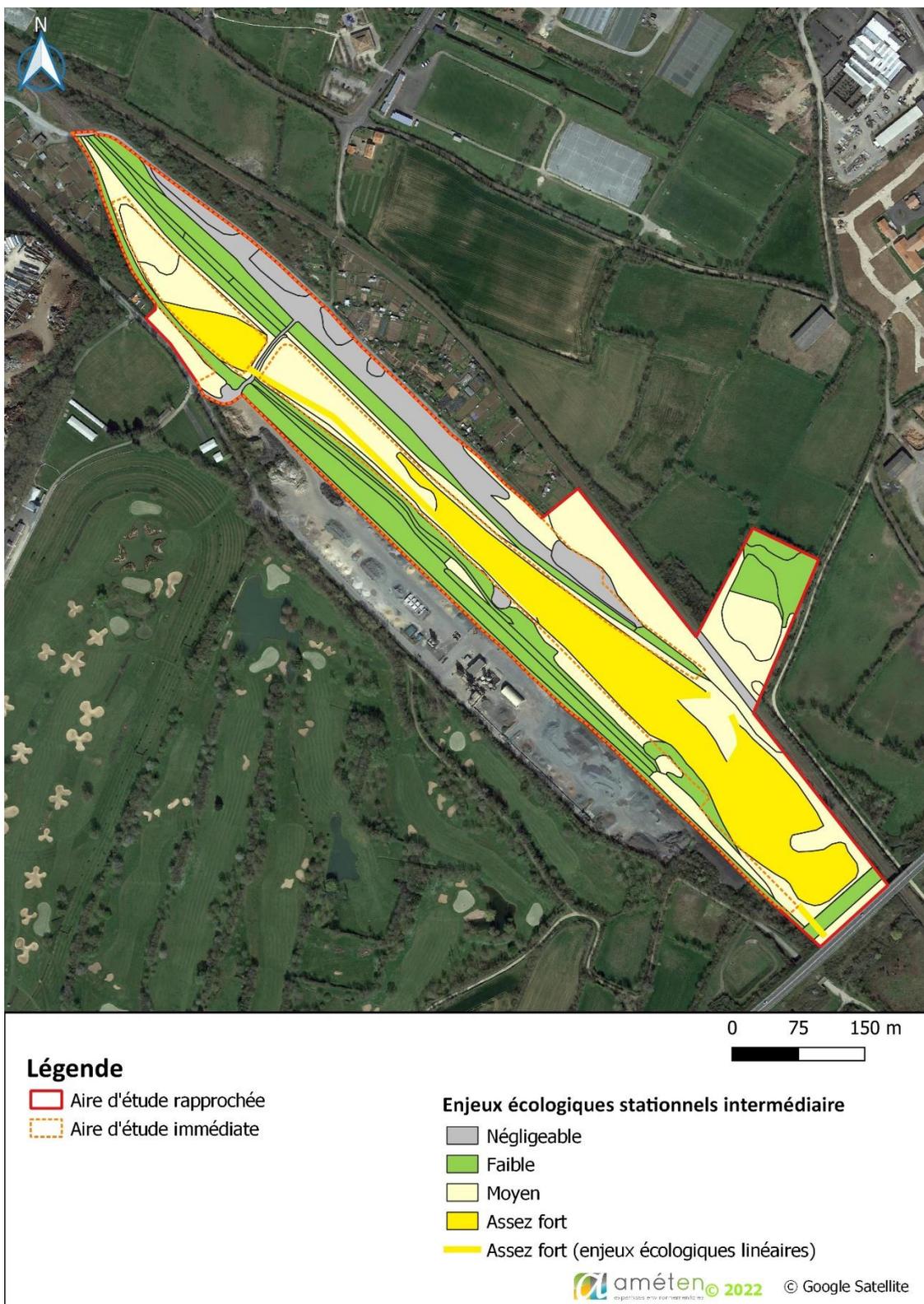


Figure 52 : Identification des enjeux écologiques stationnels intermédiaires

## 6. DIAGNOSTIC ZONES HUMIDES

---

Compte tenu du caractère fortement artificialisé de l'aire d'étude, de nombreux secteurs ne peuvent être caractérisés sur le critère floristique.

### 6.1 Critère « végétation »

#### 6.1.1.1 Habitats

Quatre habitats ont été identifiés comme caractéristiques de zones humides. Il s'agit des Frênaies et friches hygrophiles, des saussaies marécageuses sur fossé, des boisements hygrophiles et des fossés

Sept habitats « pro parte » ont été observés sur la zone d'étude. Il s'agit des friches annuelles, des friches vivaces, des friches piquetées d'arbustes, des prairies de fauche mésophiles, des fourrés mésophiles, des fourrés rudéraux et des frênaies mésohygrophiles. Pour ces habitats « pro parte », il sera nécessaire de réaliser une analyse plus fine de la végétation afin d'observer si les espèces caractéristiques de zones humides sont dominantes au sein de ces formations.

**Tableau 10 : Habitats observés sur la zone d'étude et caractère humide**

Nom de l'habitat	Typologie EUNIS	Typologie CORINE Biotopes	Zone humide (critère « habitat »)
<b>Friche à annuelles</b>	E5.1 - Végétations herbacées anthropiques	87 - Terrains en friche et terrains vagues	p
<b>Friche vivace</b>	E5.1 - Végétations herbacées anthropiques	87 - Terrains en friche et terrains vagues	p
<b>Friche piquetée d'arbustes</b>	E5.1 x F3.1111 - Végétations herbacées anthropiques x Fourrés à Prunellier et Ronces subatlantiques	87 x 31.81 - Terrains en friche et terrains vagues x Fourrés médio-européens sur sol fertile	p
<b>Frênaie et friche hygrophile</b>	C3.2 x G1.A2 - Roselières et formations de bordure à grands héliophytes autres que les roseaux x Frênaies non riveraines	53.2 x 41.3 - Communautés à grandes Laïches x Frênaies	H
<b>Prairie de fauche mésophile</b>	E2.21 - Prairies de fauche atlantiques	38.21 - Prairies de fauche atlantiques	p
<b>Fourré mésophile</b>	F3.1111 - Fourrés à Prunellier et Ronces subatlantiques	31.81 - Fourrés médio-européens sur sol fertile	p
<b>Fourré rudéral</b>	F3.1111 - Fourrés à Prunellier et Ronces subatlantiques	31.81 - Fourrés médio-européens sur sol fertile	p
<b>Roncier</b>	F3.1111 - Fourrés à Prunellier et Ronces subatlantiques	31.831 - Ronciers	-
<b>Saussaie marécageuse sur fossé</b>	F9.211 x J5.4 - Saussaies marécageuses à Saule cendré x Eaux courantes très artificielles non salées	44.921 x 89.2 - Saussaies marécageuses à Saule cendré x Lagunes industrielles et canaux d'eau douce	H
<b>Frênaie mésohygrophile</b>	G1.A2 - Frênaies non riveraines	41.3 - Frênaies	p
<b>Boisement hygrophile</b>	G1.4 - Forêts marécageuses de feuillus ne se trouvant pas sur tourbe acide	44 - Forêts riveraines, forêts et fourrés très humides	H
<b>Plan d'eau</b>	C1.3 - Lac, étangs et mares eutrophes permanents	22.13 - Eaux eutrophes	-

Nom de l'habitat	Typologie EUNIS	Typologie CORINE Biotopes	Zone humide (critère « habitat »)
<b>Fossé</b>	J5.4 - Eaux courantes très artificielles non salées	89.2 - Lagunes industrielles et canaux d'eau douce	H
<b>Pistes</b>	J4.2 - Réseaux routiers	86 - Villes, villages et sites industriels	-
<b>Voie ferrée</b>	J4.3 - Réseaux ferroviaire	86.43 - Voies de chemins de fer, gares de triage et autres espaces ouverts	-
<b>Voie ferrée abandonnée</b>	J4.1 x E5.1 - Sites routiers, ferroviaires et autres constructions désaffectées sur des surfaces dures x Végétations herbacées anthropiques	86.43 x 87 - Voies de chemins de fer, gares de triage et autres espaces ouverts x Terrains en friche et terrains vagues	-
<b>Voie ferrée abandonnée piquetée d'arbuste</b>	J4.1 x F3.1111 - Sites routiers, ferroviaires et autres constructions désaffectées sur des surfaces dures x Fourrés à Prunellier et Ronces subatlantiques	86.43 x 31.81 - Voies de chemins de fer, gares de triage et autres espaces ouverts x Fourrés médio-européens sur sol fertile	-
<b>Gravats</b>	J6.5 - Déchets industriels	86.42 - Terrils crassiers et autres tas de détrit	-
<b>Déchets</b>	J6 - Dépôts de déchets	86.42 - Terrils crassiers et autres tas de détrit	-

\*Les habitats annotés d'un « H » sont indicateurs de zone humide selon la liste de l'annexe 2 de l'arrêté du 24 juin 2008.

Les habitats annotés « p. » (pro parte) et « - » ne sont pas caractéristiques de zone humide selon la liste de l'annexe 2 de l'arrêté du 24 juin 2008.

### 6.1.1.2 Espèces

Pour les habitats « pro-partie », une analyse des espèces composant ces habitats est nécessaire afin de statuer ou non sur leur caractère humide ; la typologie CORINE Biotopes n'étant généralement pas suffisamment fine pour définir le caractère humide ou non des habitats. Les tableaux en page suivante présentent les résultats des relevés réalisés au niveau des habitats « pro parte ». Seules les espèces dominantes apparaissent au sein de ces relevés.

**Aucun des habitats noté « pro parte » n'est caractéristique de zone humide d'après le critère espèces.**

Tableau 11 : Résultats des relevés floristiques réalisés sur les habitats « pro parte »

R1		R2		R3		R4		R5		
Friche vivace		Friche piquetée d'arbustes		Frênaie mésohygrophile		Frênaie mésohygrophile		Frênaie mésohygrophile		
Strate arborescente		Strate arbustive		Strate herbacée		Strate arborescente		Strate herbacée		
Roncier	<i>Anisanta diandra</i>	40%	<i>Rubus sp.</i>	60%	<i>Fraxinus excelsior</i>	80%	<i>Fraxinus excelsior</i>	70%	<i>Hedera helix</i>	40%
<i>Rubus sp.</i>	<i>Trifolium repens</i>	10%	<i>Picris hieracioides</i>	10%	<i>Sambucus nigra</i>	20%	<i>Fraxinus excelsior</i>	70%	<i>Hedera helix</i>	40%
80%	<i>Bromus hordeaceus</i>	10%	<i>Cirsium vulgare</i>	5%	<i>Corylus avellana</i>	20%	<i>Fraxinus excelsior</i>	70%	<i>Parthenocissus inserta</i>	20%
	<i>Poa trivialis</i>	10%			<i>Cornus sanguinea</i>	20%				
					<i>Prunus spinosa</i>	20%				
					<i>Hedera helix</i>	60%				
					<i>Urtica dioica</i>	10%				

R6		R7		R8		R9	
Fourré rudéral		Friche à annuelles		Frênaie mésohygrophile		Frênaie mésohygrophile	
Strate arborescente		Strate arbustive		Strate herbacée		Strate arborescente	
<i>Cornus sanguinea</i>	40%	<i>Vulpia myuros</i>	20%	<i>Fraxinus excelsior</i>	40%	<i>Fraxinus excelsior</i>	70%
<i>Buddleja davidii</i>	20%	<i>Anisantha madritensis</i>	10%	<i>Acer campestre</i>	30%	<i>Ulmus minor</i>	20%
<i>Rubus</i>	20%	<i>Rostraria cristata</i>	10%	<i>Crataegus monogyna</i>	50%	<i>Hedera helix</i>	60%
		<i>Erodium cicutarium</i>	10%	<i>Cornus sanguinea</i>	30%	<i>Urtica dioica</i>	10%
				<i>Hedera helix</i>	60%		

R10		R11		R12		R13	
Frênaie mésohygrophile		Frênaie mésohygrophile		Friche à annuelles		Friche vivace	
Strate arborescente		Strate arbustive		Strate herbacée		Strate herbacée	
<i>Fraxinus excelsior</i>	90%	<i>Fraxinus excelsior</i>	90%	<i>Fraxinus excelsior</i>	90%	<i>Bromus hordeaceus</i>	20%
<i>Crataegus monogyna</i>	30%	<i>Cornus sanguinea</i>	20%	<i>Crataegus monogyna</i>	10%	<i>Avena barbata</i>	10%
<i>Cornus sanguinea</i>	30%	<i>Crataegus monogyna</i>	10%	<i>Sambucus nigra</i>	10%	<i>Anisantha sterilis</i>	10%
<i>Hedera helix</i>	60%	<i>Ulmus minor</i>	10%	<i>Ulmus minor</i>	10%	<i>Poa pratensis</i>	10%
		<i>Hedera helix</i>	60%	<i>Rostraria cristata</i>	10%	<i>Picris hieracioides</i>	10%

<b>R14</b>		<b>R15</b>		<b>R16</b>		<b>R17</b>				
Friche vivace		Frênaie mésohygrophile		Frênaie mésohygrophile		Fourré mésophile				
<i>Anisantha sterilis</i>	20%	Strate arborescente	<i>Fraxinus excelsior</i>	70%	Strate arborescente	<i>Fraxinus excelsior</i>	70%	Strate arbustive	<i>Crataegus monogyna</i>	30%
<i>Picris hieracioides</i>	20%	Strate arbustive	<b>Salix atrocinerea</b>	<b>20%</b>	Strate arbustive	<i>Acer campestre</i>	20%		<i>Acer campestre</i>	20%
<i>Trifolium repens</i>	10%		<i>Corylus avellana</i>	20%		<i>Corylus avellana</i>	20%		<i>Cornus sanguinea</i>	20%
<i>Melilotus albus</i>	10%		<i>Acer campestre</i>	20%		<i>Cornus sanguinea</i>	10%		<i>Hedera helix</i>	50%
<i>Bromus hordeaceus</i>	10%	Strate herbacée	<i>Cornus sanguinea</i>	10%	Strate herbacée	<i>Hedera helix</i>	50%		<i>Sambucus nigra</i>	10%
			<i>Hedera helix</i>	50%		<i>Parthenocissus inserta</i>	20%		<i>Hedera helix</i>	60%
			<i>Rubus sp.</i>	20%		<i>Galium aparine</i>	10%	Strate herbacée		

<b>R18</b>		<b>R19</b>		
Prairie de fauche mésophile		Frênaie mésohygrophile		
<i>Arrhenatherum elatius</i>	50%	Strate arborescente	<i>Fraxinus excelsior</i>	60%
<i>Cirsium arvense</i>	15%	Strate arbustive	<i>Acer campestre</i>	20%
<i>Potentilla reptans</i>	10%		<i>Acer campestre</i>	20%
<i>Urtica dioica</i>	10%	Strate herbacée	<i>Corylus avellana</i>	20%
			<i>Hedera helix</i>	50%

### 6.1.1.3 Synthèse de la délimitation de zones humides sur critère floristique

D'après le critère « végétation », les zones humides occupent environ 47 561 m<sup>2</sup> sur l'aire d'étude.

Ces zones humides ont été identifiées au niveau des secteurs les moins perturbés de la zone d'étude : le boisement central et la mare située à l'Est. Rappelons que la majorité de l'aire d'étude repose sur un substrat artificiel mis en place pour la création de l'ancienne gare de triage. On notera également que les secteurs non humides du boisement central correspondent à des zones remblayées.



Figure 53 : Cartographie des zones humides identifiées sur l'aire d'étude sur le critère « végétation

# ANNEXES

## **ANNEXE 1 : Liste des espèces floristiques recensées sur l'aire d'étude rapprochée**

Nom scientifique	Nom commun	Protection	LR nat.	LR reg.	ZNIEFF	PEE
<i>Acer campestre</i> L., 1753	Érable champêtre, Acéraille		LC	LC		
<i>Acer negundo</i> L., 1753	Érable negundo, Érable frêne, Érable Négondo		NAa	NAa		Avérée
<i>Ailanthus altissima</i> (Mill.) Swingle, 1916	Ailante glanduleux, Faux vernis du Japon, Ailante, Ailanthe		NAa	NAa		Avérée
<i>Ajuga reptans</i> L., 1753	Bugle rampante, Consyre moyenne		LC	LC		
<i>Alliaria petiolata</i> (M.Bieb.) Cavara & Grande, 1913	Alliaire, Herbe aux aulx		LC	LC		
<i>Anacamptis pyramidalis</i> (L.) Rich., 1817	Orchis pyramidal, Anacamptis en pyramide		LC	LC		
<i>Anisantha diandra</i> (Roth) Tutin ex Tzvelev, 1963	Brome à deux étamines		LC	LC		
<i>Anisantha madritensis</i> (L.) Nevski, 1934	Brome de Madrid		LC	LC		
<i>Anisantha sterilis</i> (L.) Nevski, 1934	Brome stérile		LC	LC		
<i>Anthriscus sylvestris</i> (L.) Hoffm., 1814	Cerfeuil des bois, Persil des bois		LC	LC		
<i>Anthyllis vulneraria</i> L., 1753	Anthyllide vulnéraire, Trèfle des sables		LC	LC		
<i>Arctium lappa</i> L., 1753	Grande bardane, Bardane commune		LC	LC		
<i>Arenaria serpyllifolia</i> L., 1753	Sabline à feuilles de serpolet, Sabline des murs		LC	LC		
<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819	Fromental élevé, Ray-grass français		LC	LC		
<i>Artemisia vulgaris</i> L., 1753	Armoise commune, Herbe de feu		LC	LC		
<i>Arum maculatum</i> L., 1753	Goet maculé, Gouet tacheté, Chandelle		LC	LC		
<i>Asplenium scolopendrium</i> L., 1753	Scolopendre, Scolopendre officinale		LC	LC		
<i>Avena barbata</i> Pott ex Link, 1799	Avoine barbue		LC	LC		
<i>Baccharis halimifolia</i> L., 1753	Séneçon en arbre, Baccharis à feuilles d'Halimione		NAa	NAa		Avérée
<i>Bellis perennis</i> L., 1753	Pâquerette		LC	LC		
<i>Berula erecta</i> (Huds.) Coville, 1893	Berle dressée, Petite berle		LC	LC	Oui	
<i>Blackstonia perfoliata</i> (L.) Huds., 1762	Chlorette, Chlore perfoliée		LC	LC		
<i>Bromus hordeaceus</i> L., 1753	Brome mou		LC	LC		
<i>Buddleja davidii</i> Franch., 1887	Buddleja du père David, Arbre à papillon, Arbre aux papillons		NAa	Naa		A surveiller
<i>Callitriche</i> L., 1753						
<i>Callitriche obtusangula</i> Le Gall, 1852	Callitriche à angles obtus		LC	LC		
<i>Carduus nutans</i> L., 1753	Chardon penché		LC	LC		
<i>Carduus tenuiflorus</i> Curtis, 1793	Chardon à petites fleurs, Chardon à petits capitules		LC	LC		
<i>Carex flacca</i> Schreb., 1771	Laïche glauque, Langue-de-pic		LC	LC		
<i>Carex otrubae</i> Podp., 1922	Laïche cuivrée		LC	LC		
<i>Catapodium rigidum</i> (L.) C.E.Hubb., 1953	Pâturin rigide, Desmazérie rigide		LC	LC		

<i>Centranthus ruber (L.) DC., 1805</i>	Centranthe rouge, Valériane rouge		LC	NAa		
<i>Cerastium glomeratum Thuill., 1799</i>	Céraiste aggloméré		LC	LC		
<i>Cirsium vulgare (Savi) Ten., 1838</i>	Cirse commun, Cirse à feuilles lancéolées, Cirse lancéolé		LC	LC		
<i>Clematis vitalba L., 1753</i>	Clématite des haies, Herbe aux gueux		LC	LC		
<i>Cornus sanguinea L., 1753</i>	Cornouiller sanguin, Sanguine		LC	LC		
<i>Coronilla glauca L., 1755</i>	Coronille glauque		LC	Nab		
<i>Corylus avellana L., 1753</i>	Noisetier, Avelinier		LC	LC		
<i>Cotoneaster coriaceus Franch., 1890</i>			LC	LC		
<i>Crataegus monogyna Jacq., 1775</i>	Aubépine à un style, Épine noire, Bois de mai		LC	LC		
<i>Crepis sancta (L.) Bornm., 1913</i>	Crépide de Nîmes		NAa	NAa		
<i>Crepis vesicaria L., 1753</i>	Barkhausie à feuilles de pissenlit, Crépis à vésicules		LC	LC		
<i>Cymbalaria muralis G.Gaertn., B.Mey. &amp; Scherb., 1800</i>	Cymbalaire, Ruine de Rome, Cymbalaire des murs		LC	NAa		
<i>Dactylis glomerata L., 1753</i>	Dactyle aggloméré, Pied-de-poule		LC	LC		
<i>Daucus carota L., 1753</i>	Carotte sauvage, Daucus carotte		LC	LC		
<i>Dipsacus fullonum L., 1753</i>	Cabaret des oiseaux, Cardère à foulon, Cardère sauvage		LC	LC		
<i>Draba verna L., 1753</i>	Drave de printemps		LC	LC		
<i>Echium vulgare L., 1753</i>	Vipérine commune, Vipérine vulgaire		LC	LC		
<i>Erigeron canadensis L., 1753</i>	Conyze du Canada		NAa	NAa		A surveiller
<i>Erodium cicutarium (L.) L'Hér., 1789</i>	Érodium à feuilles de cigue, Bec de grue, Cicutaire		LC	LC		
<i>Ervilia hirsuta (L.) Opiz, 1852</i>	Vesce hérissée, Ers velu		LC	LC		
<i>Eryngium campestre L., 1753</i>	Chardon Roland, Panicaut champêtre		LC	LC		
<i>Eupatorium cannabinum L., 1753</i>	Eupatoire à feuilles de chanvre, Chanvre d'eau		LC	LC		
<i>Euphorbia helioscopia L., 1753</i>	Euphorbe réveil matin, Herbe aux verrues		LC	LC		
<i>Euphorbia lathyris L., 1753</i>	Euphorbe épurge, Euphorbe des jardins		LC	NAa		
<i>Euphorbia peplus L., 1753</i>	Euphorbe omblette, Essule ronde		LC	LC		
<i>Ficaria verna Huds., 1762</i>	Ficaire printanière, Ficaire		LC	LC		
<i>Fontinalis antipyretica Hedw., 1801</i>						
<i>Fraxinus excelsior L., 1753</i>	Frêne élevé, Frêne commun		LC	LC		
<i>Galium aparine L., 1753</i>	Gaillet gratteron, Herbe collante		LC	LC		
<i>Galium mollugo L., 1753</i>	Gaillet commun, Gaillet Mollugine		LC	LC		
<i>Galium parisiense L., 1753</i>	Gaillet de Paris		LC	LC		
<i>Geranium dissectum L., 1755</i>	Géranium découpé, Géranium à feuilles découpées		LC	LC		
<i>Geranium molle L., 1753</i>	Géranium à feuilles molles		LC	LC		

<i>Geranium purpureum</i> Vill., 1786	Géranium pourpre		LC	LC		
<i>Geranium pusillum</i> L., 1759	Géranium fluët, Géranium à tiges grêles		LC	LC		
<i>Geranium robertianum</i> L., 1753	Herbe à Robert		LC	LC		
<i>Geum urbanum</i> L., 1753	Benoîte commune, Herbe de saint Benoît		LC	LC		
<i>Glechoma hederacea</i> L., 1753	Lierre terrestre, Gléchome Lierre terrestre		LC	LC		
<i>Hedera helix</i> L., 1753	Lierre grimpant, Herbe de saint Jean		LC	LC		
<i>Helminthotheca echioides</i> (L.) Holub, 1973	Picride fausse Vipérine		LC	LC		
<i>Herniaria hirsuta</i> L., 1753	Herniaire velue		LC	LC		
<i>Holcus lanatus</i> L., 1753	Houlque laineuse, Blanchard		LC	LC		
<i>Hordeum murinum</i> L., 1753	Orge sauvage, Orge Queue-de-rat		LC	LC		
<i>Humulus lupulus</i> L., 1753	Houblon grimpant		LC	LC		
<i>Hypericum perforatum</i> L., 1753	Millepertuis perforé, Herbe de la Saint-Jean		LC	LC		
<i>Hypochaeris radicata</i> L., 1753	Porcelle enracinée		LC	LC		
<i>Iris foetidissima</i> L., 1753	Iris fétide, Iris gigot, Glaïeul puant		LC	LC		
<i>Iris pseudacorus</i> L., 1753	Iris faux acore, Iris des marais		LC	LC		
<i>Juglans regia</i> L., 1753	Noyer commun, Calottier		NAa	NAa		
<i>Juncus inflexus</i> L., 1753	Jonc glauque		LC	LC		
<i>Lactuca serriola</i> L., 1756	Laitue scariole, Escarole		LC	LC		
<i>Lapsana communis</i> L., 1753	Lampsane commune, Graceline		LC	LC		
<i>Lemna minor</i> L., 1753	Petite lentille d'eau		LC	LC		
<i>Leucanthemum ircutianum</i> DC., 1838	Marguerite		LC	DD		
<i>Linaria repens</i> (L.) Mill., 1768	Linaire rampante		LC	LC		
<i>Linaria vulgaris</i> Mill., 1768	Linaire commune		LC	LC		
<i>Lolium multiflorum</i> Lam., 1779	Ivraie multiflore, Ray-grass d'Italie		LC	NAa		
<i>Lotus corniculatus</i> L., 1753	Lotier corniculé, Pied de poule, Sabot-de-la-mariée		LC	LC		
<i>Lycopus europaeus</i> L., 1753	Lycophe d'Europe, Chanvre d'eau		LC	LC		
<i>Lysimachia arvensis</i> (L.) U.Manns & Anderb., 2009	Mouron rouge, Fausse Morgeline		LC	LC		
<i>Medicago lupulina</i> L., 1753	Luzerne lupuline, Minette		LC	LC		
<i>Medicago minima</i> (L.) L., 1754	Luzerne naine		LC	LC		
<i>Medicago polymorpha</i> L., 1753	Luzerne polymorphe, Luzerne à fruits nombreux		LC	LC		
<i>Melilotus albus</i> Medik., 1787	Mélilot blanc		LC	NAa		
<i>Mentha aquatica</i> L., 1753	Menthe aquatique, Baume d'eau, Baume de rivière, Bonhomme de rivière, Menthe rouge, Riolet, Menthe à grenouille		LC	LC		
<i>Mentha suaveolens</i> Ehrh., 1792	Menthe à feuilles rondes		LC	LC		
<i>Mercurialis annua</i> L., 1753	Mercuriale annuelle, Vignette		LC	LC		
<i>Muscari comosum</i> (L.) Mill., 1768	Muscari à toupet, Muscari chevelu		LC	LC		
<i>Myosotis arvensis</i> (L.) Hill, 1764	Myosotis des champs		LC	LC		
<i>Narcissus pseudonarcissus</i> L., 1753	Jonquille des bois		LC	NT	Oui	

<i>Neottia ovata</i> (L.) Bluff & Fingerh., 1837	Grande Listère		LC	LC		
<i>Oenanthe aquatica</i> (L.) Poir., 1798	Oenanthe phellandre, Oenanthe aquatique		LC	LC	Oui	
<i>Oenanthe pimpinelloides</i> L., 1753	Oenanthe faux boucage		LC	LC		
<i>Ophioglossum vulgatum</i> L., 1753	Ophioglosse commun, Langue de serpent, Ophioglosse Langue-de-serpent		LC	LC	Oui	
<i>Origanum vulgare</i> L., 1753	Origan commun		LC	LC		
<i>Papaver rhoeas</i> L., 1753	Coquelicot		LC	LC		
<i>Parthenocissus inserta</i> (A.Kern.) Fritsch, 1922	Vigne-vierge commune		NAa	NAa		Avérée
<i>Picris hieracioides</i> L., 1753	Picride éperviaire, Herbe aux vermisses		LC	LC		
<i>Plantago lanceolata</i> L., 1753	Plantain lancéolé, Herbe aux cinq coutures		LC	LC		
<i>Plantago major</i> L., 1753	Plantain majeur, Grand plantain, Plantain à bouquet		LC	LC		
<i>Poa annua</i> L., 1753	Pâturin annuel		LC	LC		
<i>Poa pratensis</i> L., 1753	Pâturin des prés		LC	LC		
<i>Poa trivialis</i> L., 1753	Pâturin commun, Gazon d'Angleterre		LC	LC		
<i>Polypogon maritimus</i> Willd., 1801	Polypogon maritime		LC	LC		
<i>Polystichum setiferum</i> (Forssk.) T.Moore ex Woy., 1913	Polystic à frondes soyeuses, Fougère des fleuristes, Aspidium à cils raides		LC	LC		
<i>Potentilla reptans</i> L., 1753	Potentille rampante, Quintefeuille		LC	LC		
<i>Poterium sanguisorba</i> L., 1753	Pimprenelle à fruits réticulés		LC	LC		
<i>Primula vulgaris</i> Huds., 1762	Primevère acaule		LC	LC		
<i>Prunella vulgaris</i> L., 1753	Brunelle commune, Herbe au charpentier		LC	LC		
<i>Prunus avium</i> (L.) L., 1755	Merisier vrai, Cerisier des bois		LC	LC		
<i>Prunus spinosa</i> L., 1753	Épine noire, Prunellier, Pelossier		LC	LC		
<i>Pyracantha</i> M.Roem., 1847						
<i>Quercus pyrenaica</i> Willd., 1805	Chêne tauzin, Chêne-brosse		LC	LC	Oui	
<i>Quercus robur</i> L., 1753	Chêne pédonculé, Gravelin		LC	LC		
<i>Ranunculus acris</i> L., 1753	Bouton d'or, Pied-de-coq, Renoncule âcre		LC	LC		
<i>Ranunculus aquatilis</i> L., 1753	Renoncule aquatique		LC	LC		
<i>Ranunculus repens</i> L., 1753	Renoncule rampante		LC	LC		
<i>Reseda luteola</i> L., 1753	Réséda jaunâtre, Réséda des teinturiers, Mignonette jaunâtre		LC	LC		
<i>Reynoutria x bohemica</i> Chrtek & Chrtková, 1983	Renouée de Bohême		NAa	NAa		Avérée
<i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753	Robinier faux-acacia, Carouge		NAa	NAa		Avérée
<i>Rosa canina</i> L., 1753	Rosier des chiens, Rosier des haies		LC	LC		
<i>Rostraria cristata</i> (L.) Tzvelev, 1971	Fausse fléole, Rostraria à crête, Koélérie fausse Fléole		LC	LC		
<i>Rubia peregrina</i> L., 1753	Garance voyageuse, Petite garance		LC	LC		

<i>Rubus caesius</i> [groupe]					
<i>Rubus</i> L., 1753					
<i>Rumex crispus</i> L., 1753	Patience crépue, Oseille crépue		LC	LC	
<i>Rumex obtusifolius</i> L., 1753	Patience à feuilles obtuses, Patience sauvage		LC	LC	
<i>Rumex sanguineus</i> L., 1753	Patience sanguine		LC	LC	
<i>Sagina apetala</i> Ard., 1763	Sagine apétale, Sagine sans pétales		LC	LC	
<i>Salix alba</i> L., 1753	Saule blanc, Saule commun		LC	LC	
<i>Salix atrocinerea</i> Brot., 1804	Saule roux-cendré, Saule à feuilles d'olivier		LC	LC	
<i>Sambucus ebulus</i> L., 1753	Sureau yèble, Herbe à l'aveugle		LC	LC	
<i>Saxifraga tridactylites</i> L., 1753	Saxifrage à trois doigts, Petite saxifrage		LC	LC	
<i>Schedonorus arundinaceus</i> (Schreb.) Dumort., 1824	Fétuque Roseau		LC	LC	
<i>Scirpoides holoschoenus</i> (L.) Soják, 1972	Scirpe-jonc		LC	LC	
<i>Senecio inaequidens</i> DC., 1838	Séneçon sud-africain		NAa	NAa	A surveiller
<i>Senecio vulgaris</i> L., 1753	Séneçon commun		LC	LC	
<i>Silene latifolia</i> Poir., 1789	Compagnon blanc, Silène à feuilles larges		LC	LC	
<i>Solanum dulcamara</i> L., 1753	Douce amère, Bronde		LC	LC	
<i>Teesdalia nudicaulis</i> (L.) W.T.Aiton, 1812	Téedalie à tige nue		LC	LC	
<i>Torilis nodosa</i> (L.) Gaertn., 1788	Torilis à fleurs glomérulées, Torilis noueuse		LC	LC	
<i>Tragopogon pratensis</i> L., 1753	Salsifis des prés		LC	LC	
<i>Trifolium campestre</i> Schreb., 1804	Trèfle champêtre, Trèfle jaune, Trance		LC	LC	
<i>Trifolium dubium</i> Sibth., 1794	Trèfle douteux, Petit Trèfle jaune		LC	LC	
<i>Trifolium fragiferum</i> L., 1753	Trèfle Porte-fraises		LC	LC	
<i>Trifolium pratense</i> L., 1753	Trèfle des prés, Trèfle violet		LC	LC	
<i>Trifolium repens</i> L., 1753	Trèfle rampant, Trèfle blanc, Trèfle de Hollande		LC	LC	
<i>Trisetum flavescens</i> (L.) P.Beauv., 1812	Trisetè commune, Avoine dorée		LC	LC	
<i>Ulmus minor</i> Mill., 1768	Petit orme, Orme champêtre		LC	LC	
<i>Urtica dioica</i> L., 1753	Ortie dioïque, Grande ortie		LC	LC	
<i>Valerianella eriocarpa</i> Desv., 1809	Mâche à fruits velus, Valérianelle à fruits velus		LC	LC	
<i>Veronica arvensis</i> L., 1753	Véronique des champs, Velvete sauvage		LC	LC	
<i>Veronica persica</i> Poir., 1808	Véronique de Perse		NAa	NAa	
<i>Vicia cracca</i> L., 1753	Vesce cracca, Jarosse		LC	LC	
<i>Vicia segetalis</i> Thuill., 1799	Vesce des moissons		LC	LC	
<i>Vulpia myuros</i> (L.) C.C.Gmel., 1805	Vulpie queue-de-rat, Vulpie queue-de-souris		LC	LC	



---

PROJET DE REAMENAGEMENT DE LA BASE DE  
TRAVAUX DE NIORT ROMAGNE  
LIGNE FERROVIAIRE N°500 000 (CHARTRES –  
BORDEAUX SAINT JEAN)  
Base de travaux Niort - Romagné (79)

---

*Annexe n°8 de la demande du cas par cas – Evaluation des incidences sur les sites Natura 200*

8 juillet 2022



**AMÉTÉN – Antenne Atlantique**  
1 Chemin de Marticot  
33610 CESTAS

# SOMMAIRE

---

<b>1</b>	<b>Rappel du cadre réglementaire de l'évaluation des incidences</b> .....	<b>3</b>
1.1	Le réseau Natura 2000 .....	3
1.2	Cadre réglementaire .....	4
<b>2</b>	<b>Contenu de l'évaluation des incidences du projet sur Natura 2000</b> .....	<b>4</b>
<b>3</b>	<b>Localisation des sites Natura 2000 par rapport au projet</b> .....	<b>5</b>
3.1	Définition de la zone d'influence du projet .....	5
3.2	Présentation des sites Natura 2000 présents dans la zone d'influence du projet.....	6
3.2.1	Zone Spéciale de Conservation « Marais Poitevin » (FR5400446) – DH .....	7
3.2.2	Zone de Protection Spéciale « Marais Poitevin » (FR5410100) – DO.....	8
3.2.3	Zone de Protection Spéciale « Plaine de Niort Sud-Est » (FR5412007) – DO.....	9
<b>4</b>	<b>Évaluation des incidences résiduelles sur les sites Natura 2000</b> .....	<b>10</b>
4.1.1	Zone Spéciale de Conservation « Marais Poitevin » (FR5400446) – DH .....	10
4.1.2	Zone de Protection Spéciale « Marais Poitevin » (FR5410100) – DO.....	10
4.1.3	Zone de Protection Spéciale « Plaine de Niort Sud-Est » (FR5412007) – DO.....	11
<b>5</b>	<b>Conclusion sur les incidences du projet sur le réseau Natura 2000</b> .....	<b>12</b>

# 1 Rappel du cadre réglementaire de l'évaluation des incidences

## 1.1 Le réseau Natura 2000

La création du réseau Natura 2000 constitue le pivot de la politique communautaire de conservation de la nature. Chaque pays de l'Union Européenne doit identifier sur son territoire les zones naturelles les plus remarquables par leur richesse naturelle et en décrire les moyens d'en assurer la conservation à long terme.

Le réseau Natura 2000 est donc un ensemble d'espaces naturels visant à préserver les richesses naturelles de l'Union Européenne tout en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles. Il est composé :

- **Des Zones Spéciales de Conservation (ZSC)** désignées au titre de la directive Habitats-Faune-Flore (92/43/CEE, complétée par 2006/105/CE) concernant la protection des habitats naturels ainsi que la faune et la flore sauvage. Les annexes I et II de ce texte énumèrent respectivement les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire dont certains sont prioritaires (en voie de disparition). Cette directive a été transcrite en droit français par l'ordonnance n°2001-321 du 11 avril 2001. Avant d'être définitivement désignés en ZSC par arrêté ministériel, les sites Natura 2000 sont qualifiés de SIC – Sites d'Intérêt Communautaire (le statut réglementaire est équivalent) ;
- **Des Zones de Protection Spéciales (ZPS)** désignées au titre de la directive Oiseaux (2009/147/CE ex 79/409/CEE) qui visent à assurer la préservation de toutes les espèces d'oiseaux vivant naturellement à l'état sauvage sur le territoire européen. L'annexe I de ce texte énumère les espèces les plus menacées au niveau européen qui doivent faire l'objet de mesures de conservation spéciales concernant leur habitat afin d'assurer leur survie et leur reproduction.

Pour maintenir ces zones dans un état de conservation favorable, les États membres du Réseau européen Natura 2000 peuvent utiliser des mesures complémentaires, administratives ou contractuelles. L'objectif est de promouvoir une gestion adaptée des habitats tout en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles, ainsi que des particularités régionales et locales de chaque État membre.

L'objectif de ce réseau est d'assurer la pérennité ou, le cas échéant, le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels, des habitats d'espèces de la directive "Habitats" et des habitats d'espèces de la directive "Oiseaux".

Ce réseau européen de sites Natura 2000 doit aussi contribuer à la mise en œuvre du concept de développement durable en cherchant à concilier, au sein des sites qui le composent, les exigences écologiques des habitats naturels et des espèces en cause avec les exigences économiques, sociales et culturelles, ainsi que les particularités régionales et locales. Ces sites ne sont donc pas des zones protégées d'où l'homme serait exclu, et encore moins des sanctuaires de nature. Ils sont simplement des espaces gérés avec tous les usagers, de telle sorte qu'ils puissent préserver leurs richesses patrimoniales et leur identité en maintenant les activités humaines.

Ainsi, la désignation des sites ne conduit pas les États membres à interdire, a priori, les activités humaines, dès lors que celles-ci ne remettent pas en cause significativement l'état de conservation favorable des habitats et des espèces concernées.

## 1.2 Cadre réglementaire

Conformément aux articles 6.3 et 6.4 de la directive « Habitats » (92/43/CEE) et aux dispositions réglementaires prévues aux articles L. 414-4 à L. 414-7 et articles R. 414-10 et R. 414-19 à R. 414-24 du Code de l'environnement et en référence au décret n°2001-1216 du 20 décembre 2001 relatif à la gestion des sites Natura 2000, modifiant le code rural, une évaluation des incidences du projet sur l'état de conservation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation des sites potentiellement impactés doit être réalisée. Le décret n°2010-365 du 9 avril 2010 et la circulaire du 15 avril 2010, relatifs à l'évaluation des incidences Natura 2000, ont précisé et modifié les modalités de constitution du dossier d'évaluation.

L'objectif est d'apprécier si le projet a, ou non, des effets significatifs dommageables sur l'état de conservation des habitats et/ou des espèces ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 (habitats et espèces indiqués dans le Formulaire standard des données). Les effets du projet sont également évalués en tenant compte des objectifs de conservation et de restauration définis dans les documents d'objectifs.

## 2 Contenu de l'évaluation des incidences du projet sur Natura 2000

Le contenu de l'évaluation des incidences est défini par l'article R. 414-23 du code de l'environnement.

L'évaluation des incidences se fait au regard des objectifs de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire (espèces animales et végétales), pour lesquelles le site a été désigné ; c'est-à-dire, au regard de l'ensemble des mesures requises pour conserver ou rétablir ces habitats et ces populations d'espèces de faune et de flore dans un état favorable à leur maintien à long terme.

L'évaluation des incidences porte sur les zones naturelles relevant des dispositions de la directive « Habitats » 92/43/CEE du 21 mai 1992 et de la directive « Oiseaux » 79/409/CEE du 2 avril 1979. La transposition en droit français de ces directives a été achevée par les articles L. 414-1 à 7 et les articles R. 414-1 et suivants du Code de l'Environnement.

Cette analyse d'incidences est menée conformément aux articles 6.3 et 6.4 de la directive « Habitats » ainsi qu'au décret n°2010-365 du 9 avril 2010 relatif à l'évaluation des incidences sur les sites Natura 2000, complété par la circulaire du 15 avril 2010.

Ces dispositions prévoient que les programmes ou projets d'activités, de travaux, d'aménagements, d'ouvrages ou installations, lorsqu'ils sont susceptibles d'affecter de manière significative un site Natura 2000, individuellement ou en raison de leurs effets cumulés, doivent faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences au regard des objectifs de conservation du site.

Le dossier d'évaluation des incidences comprend :

- **Une première partie (évaluation préliminaire) consacrée à la description du projet (incluant une carte de sa localisation par rapport aux sites Natura 2000) et à l'analyse de ses éventuels effets notables**, temporaires ou permanents, directs ou indirects, sur les habitats naturels et les espèces ayant justifié la désignation du site. S'il apparaît que le projet n'engendre aucun effet notable dommageable sur l'état de conservation des habitats et des espèces ayant

justifié la désignation du site Natura 2000, l'évaluation des incidences se termine avec cette évaluation préliminaire. Dans le cas contraire, après une analyse des incidences attendues, la deuxième partie doit être développée ;

- **Une deuxième partie consacrée aux mesures proposées pour supprimer ou réduire les effets dommageables notables du projet (évaluation détaillée)** sur les objectifs de conservation du site Natura 2000 et à l'exposé des éventuels effets dommageables résiduels après la mise en œuvre des mesures précitées. Si malgré les mesures proposées, l'incidence résiduelle reste significative sur l'état de conservation des habitats et des espèces ayant justifié la désignation du site Natura 2000, le dossier doit comprendre également une troisième partie relative à la justification et aux mesures compensatoires ;
- **Si les mesures prévues à la deuxième étape précitée ne suffisent pas** pour supprimer ou réduire les effets significatifs dommageables du projet sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du site Natura 2000, une troisième partie (évaluation détaillée) consacrée à l'exposé des raisons de l'absence de solution alternative satisfaisante (description des solutions alternatives), de la justification de la réalisation du projet et des mesures compensatoires prévues pour maintenir la cohérence globale du réseau Natura 2000, ainsi que de l'estimation des dépenses correspondantes et les modalités de prise en charge par le maître d'ouvrage.

L'effet notable dommageable doit être apprécié à la lumière des caractéristiques et des conditions environnementales spécifiques du site concerné par le projet, compte tenu particulièrement des objectifs de conservation et de restauration définis dans les DOCOB.

L'atteinte à l'état de conservation d'un habitat ou d'une espèce ayant justifié la désignation du site constitue un effet dommageable notable.

L'état de conservation est apprécié en fonction de la vulnérabilité des habitats et des espèces dans leur aire de répartition naturelle.

L'évaluation des incidences doit répondre au principe de proportionnalité, c'est-à-dire en relation avec l'importance (a priori) des effets du projet sur l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire qui ont justifié la désignation du site Natura 2000 (Art. R 414-23).

D'après l'article R. 414-23 du code de l'environnement modifié par le décret n°2010-365 du 9 avril 2010, le dossier d'évaluation des incidences doit comprendre à minima :

- Une présentation simplifiée du projet avec une carte de localisation par rapport au réseau Natura 2000 ;
- Un exposé sommaire des raisons pour lesquelles le projet est ou non susceptible d'avoir une incidence sur un ou plusieurs sites Natura 2000.

## 3 Localisation des sites Natura 2000 par rapport au projet

### 3.1 Définition de la zone d'influence du projet

**L'emprise du projet n'interfère avec aucun des périmètres des zones Natura 2000**, ainsi il convient de définir **une zone d'influence** du projet afin d'analyser les impacts du projet sur les enjeux Natura 2000.

Par définition, la zone d'influence d'un projet correspond à la zone dans laquelle les effets du projet sont potentiellement perceptibles, qu'il s'agisse d'effets directs liés à l'emprise ou d'effets indirects. La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique...). Elle doit englober les habitats naturels et les habitats d'espèces environnants et sur lesquels le projet est susceptible d'avoir une influence (exemples : un aménagement peut modifier l'écoulement naturel des eaux et donc avoir des conséquences sur des milieux humides à proximité qu'il faudra inclure dans la zone d'influence. Une infrastructure peut rompre un corridor biologique et impacter ainsi un habitat d'espèce qu'il faudra inclure dans la zone d'influence).

Pour être en cohérence avec le diagnostic écologique réalisé en parallèle, la zone d'influence a été définie en prenant un rayon de 5 km autour du projet.

## 3.2 Présentation des sites Natura 2000 présents dans la zone d'influence du projet

La zone d'influence du projet de 5 km entrecoupe **trois zones Natura 2000, dont deux sur la même surface** (Figure 1) :

- La ZSC « Marais Poitevin » (FR5400446), site désigné au titre de la Directive « Habitats », localisé à environ 3,7 km au nord-ouest ;
- La ZPS « Marais Poitevin » (FR5410100), issue de la Directive « Oiseaux », également situé à 3,7km au nord-ouest du projet ;
- La ZPS « Plaine de Niort Sud-Est » (FR5412007), site désigné au titre de la Directive « Oiseaux », localisé à environ 2,6km à l'Est et au Sud.

La zone d'influence doit en effet permettre d'appréhender l'ensemble des espèces susceptibles d'être impactées par le projet.

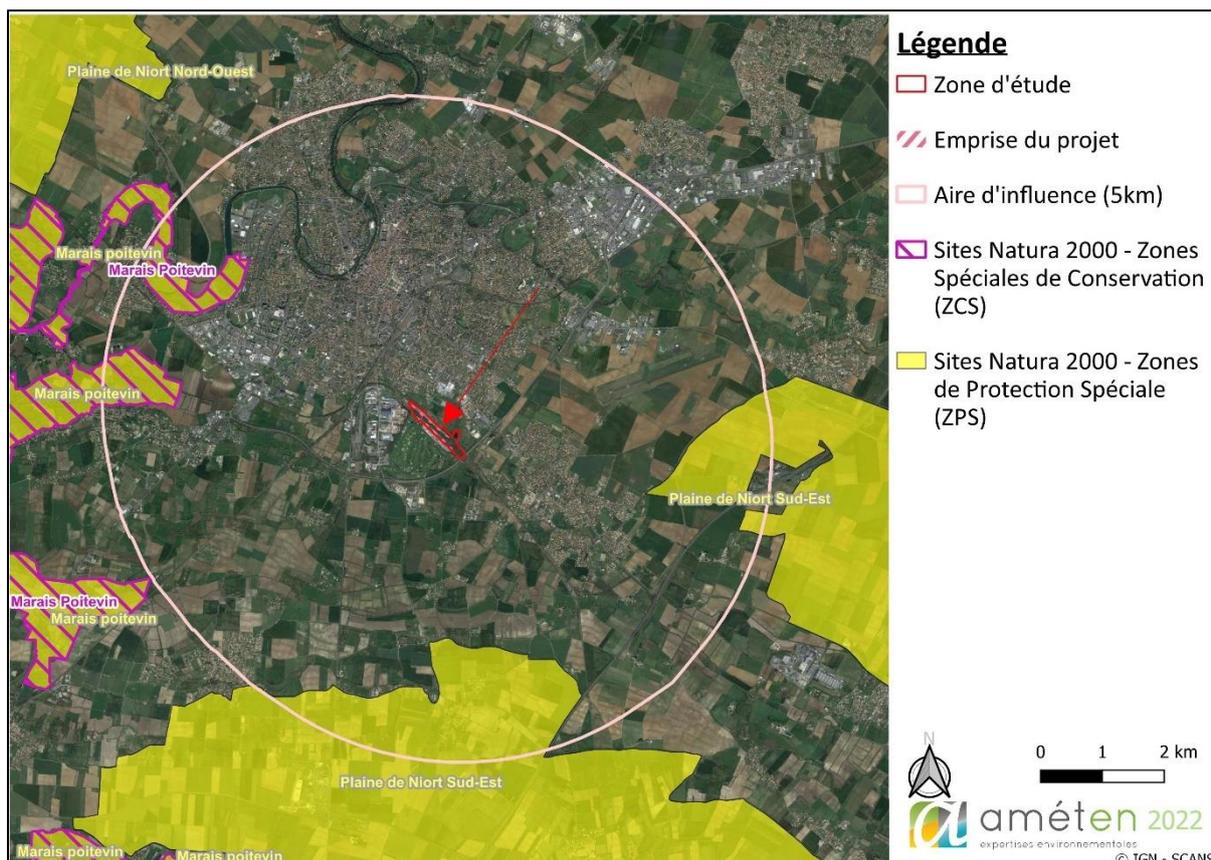


Figure 1 : Sites Natura 2000 présent à moins de 5 km du projet

### 3.2.1 Zone Spéciale de Conservation « Marais Poitevin » (FR5400446) – DH

La zone spéciale de conservation, d'une superficie de 20 323 ha, est situé à 3,7 km du projet.

Elle est scindée en 3 secteurs et compartiments écologiques principaux, du fait de l'agriculture intensive. Elle est composée alors :

- D'une façade littorale centrée autour des vasières tidales et prés salés de la Baie de l'Aiguillon
- D'une zone centrale, caractérisée par ses surfaces importantes de prairies naturelles humides saumâtres à oligo-saumâtres, inondables ou non
- D'une zone « interne » (la « Venise verte ») sous l'influence exclusive de l'eau douce et rassemblant divers milieux dulcicoles continentaux

Il s'agit de l'une des grandes zones humides du littoral franco-atlantique avec un intérêt écosystémique et phytocénotique remarquable (combinaisons originales de groupements végétaux dont certains sont syndémiques des grands marais littoraux centre-atlantiques). Des formations plus ponctuelles mais d'un grand intérêt - dunes, tourbières alcalines, pelouses calcicoles à orchidées - contribuent par ailleurs à la biodiversité globale du site.

Elle est une zone de résidence permanente pour la Loutre et possède un cortège d'invertébrés très riche avec notamment des populations de *Rosalia alpina*, coléoptère prioritaire...

Néanmoins, c'est l'une des zones humides les plus touchées par les mutations de l'agriculture durant les 3 dernières décennies (altération de la qualité des eaux des fossés, d'appauvrissement de la végétation aquatique). Aux marges est du site, les tourbières alcalines du Bourdet et de Prin-Deyrançon (de surface minimale) sont très exposées, de même, à l'intensification agricole périphérique.

Sur le littoral sableux une forte pression touristique estivale génère les dégradations directes (piétinement, dérangements de la faune, ...) ou indirectes (projets immobiliers). En « Venise verte », une prolifération récente des espèces exotiques animales (Ragondin) ou végétales (*Ludwigia peploides*) provoquent des dysfonctionnements.

#### *3.2.1.1 Présentation et état de conservation des habitats d'intérêt communautaire*

La justification de classement de la ZSC se base sur la présence de **19 habitats naturels d'intérêt communautaire, dont deux classés prioritaires** (cf. annexe 1). La Directive « Habitats Faune Flore » (92/43/CEE), i.e., classe des habitats dit d'intérêt communautaire en raison de leur danger de disparition dans leur aire de répartition naturelle ou de leur aire de répartition réduite du fait de leur régression ou de leurs caractéristiques remarquables. De la même façon, cette Directive classe des habitats dits prioritaires du fait de leur état de conservation très préoccupant. Ces habitats font ainsi l'objet de mesures de conservation spéciale.

#### *3.2.1.2 Présentation et état de conservation des espèces d'intérêt communautaire*

La justification de classement de la ZSC se base sur la présence de **25 espèces d'intérêt communautaire (dont 6 poissons, 1 reptile, 8 mammifères, 9 insectes et 1 amphibien)** (cf. annexe 1). Ces espèces sont inscrites à l'annexe II de la Directive « Habitat Faune Flore » (92/43/CEE), i.e. faisant l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat, afin d'assurer survie et reproduction dans leur aire de distribution.

### **3.2.2 Zone de Protection Spéciale « Marais Poitevin » (FR5410100) – DO**

La ZPS « Marais Poitevin » (FR5410100), issue de la Directive « Oiseaux », est également situé à 3,7 km au nord-ouest du projet et s'étend sur 68 023ha.

Le site présente les mêmes caractéristiques que la ZSC. Du fait des facteurs négatifs qu'il subit, des altérations majeures se sont développées, que ce soit au niveau du fonctionnement que l'appauvrissement de la valeur biologique :

- Mutation des pratiques agricole : culture céréalière intensives ;
- Modification du régime hydraulique : remodelage des réseaux et multiplication des ouvrages hydrauliques visant à accélérer le drainage des parcelles pour libérer toujours plus de surfaces cultivables, artificialisation, ... ;
- Multiplication des infrastructures linéaires (routes, transports d'énergie) et du bâti entraînant une fragmentation des espaces naturels qui nuit à leur fonctionnalité.

Le site satisfait à plusieurs critères définis par la convention de RAMSAR relative aux zones humides d'importance internationale (R3A : présence simultanée de plus de 20000 oiseaux d'eau ; R3C : plus de 1% de la population de plusieurs espèces en périodes de reproduction, migration ou hivernage) :

- Premier site français pour la migration pré-nuptiale de la Barge à queue noire et du Courlis corlieu ;
- Site d'importance internationale pour l'hivernage des Anatidés et des limicoles ;
- Site important en France pour la nidification des Ardéidés, de la Guifette noire (10% de la population française) ;
- Site important pour la migration de la Spatule blanche.

### *3.2.2.1 Présentation et état de conservation des habitats d'intérêt communautaire*

**Aucun habitat naturel d'intérêt communautaire n'a été recensé** (cf. annexe 2).

### *3.2.2.2 Présentation et état de conservation des espèces d'intérêt communautaire*

La justification de classement de la ZPS se base sur la présence de **88 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire** (cf. annexe 2). Ces espèces sont inscrites à l'annexe II de la Directive « Habitat Faune Flore » (92/43/CEE), i.e. faisant l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat, afin d'assurer survie et reproduction dans leur aire de distribution.

## **3.2.3 Zone de Protection Spéciale « Plaine de Niort Sud-Est » (FR5412007) – DO**

Cette zone se situe à 2,6 km du projet et recouvre 20 760 ha. C'est une zone de plaine cultivée, scindée en deux parties par une bande bocagère sans importance majeure. Deux systèmes agricoles se côtoient : la polyculture-élevage, en régression, et le système céréalier intensif. Il en résulte un paysage agricole constitué d'une mosaïque de cultures de moins en moins diversifiées. Ce paysage est donc dominé par les céréales et les oléo-protéagineux.

L'habitat est dispersé en petits groupes isolés. De nombreux bâtiments d'habitation et d'élevage ainsi que des murets, sont constitués de pierres calcaires laissant ouvertes des petites cavités favorables à la nidification d'espèces cavernicoles.

Le site est une des huit zones de plaines à Outarde canepetière, retenues comme majeures en région ex Poitou-Charentes. Il s'agit d'une des trois principales zones de survivance de cette espèce dans le département des Deux-Sèvres.

Néanmoins, la survie de l'Outarde canepetière et des autres espèces des plaines cultivées dépend de la mise en œuvre à grande échelle des mesures agro-environnementales (à cause de l'intensification agricole) sous forme de contrats passés avec les agriculteurs, permettant dès lors de compenser la perte de diversité paysagère et donc des habitats.

### *3.2.3.1 Présentation et état de conservation des habitats d'intérêt communautaire*

**Aucun habitat naturel d'intérêt communautaire n'a été recensé** (cf. annexe 3).

### *3.2.3.2 Présentation et état de conservation des espèces d'intérêt communautaire*

La justification de classement de la ZPS se base sur la présence de **18 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire** (cf. annexe 3). Ces espèces sont inscrites à l'annexe II de la Directive « Habitat Faune Flore » (92/43/CEE), i.e. faisant l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat, afin d'assurer survie et reproduction dans leur aire de distribution.

## 4 Évaluation des incidences résiduelles sur les sites Natura 2000

L'évaluation se base sur le diagnostic écologique et les données naturalistes issues de l'étude des fiches descriptives des zones Natura 2000, ainsi que le DOCOB référant à chaque site. Ces éléments permettent ainsi d'identifier les enjeux floristiques et faunistiques, connus sur les sites Natura 2000, et potentiellement présents ou dont la présence est confirmée dans l'emprise du projet.

Les paragraphes suivants synthétisent les atteintes du projet induites sur l'état de conservation des compartiments biologiques des sites Natura 2000 pris en compte.

### 4.1.1 Zone Spéciale de Conservation « Marais Poitevin » (FR5400446) – DH

#### 4.1.1.1 Habitats d'intérêt communautaire du site

En l'état actuel de nos connaissances, aucun habitat d'intérêt communautaire n'est présent sur l'emprise du projet. Les incidences résiduelles du projet sur les habitats naturels d'intérêt communautaire du site Natura 2000 sont jugées non significatives.

**Il n'y a donc aucune incidence du projet sur les habitats de la ZCS « Marais Poitevin » (FR5400446).**

#### 4.1.1.2 Espèces d'intérêt communautaire du site

En l'état actuel de nos connaissances, aucune espèce d'intérêt communautaire n'est susceptible d'utiliser l'emprise du projet en phase de déplacement et d'alimentation. Les incidences résiduelles du projet sur les espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 sont jugées non significatives.

**Il n'y a donc aucune incidence du projet sur les espèces de la ZCS « Marais Poitevin » (FR5400446).**

### 4.1.2 Zone de Protection Spéciale « Marais Poitevin » (FR5410100) – DO

#### 4.1.2.1 Habitats d'intérêt communautaire du site

En l'état actuel de nos connaissances, aucun habitat d'intérêt communautaire n'est présent sur ce site Natura 2000, il n'y a donc aucune incidence.

**Il n'y a donc aucune incidence du projet sur les habitats de la ZPS « Marais Poitevin » (FR5410100).**

#### 4.1.2.2 Espèces d'intérêt communautaire du site

En l'état actuel de nos connaissances, aucune espèce d'intérêt communautaire n'est susceptible d'utiliser l'emprise du projet en phase de déplacement et d'alimentation. Les incidences résiduelles du projet sur les espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 sont jugées non significatives.

**Il n'y a donc aucune incidence du projet sur les espèces de la ZPS « Marais Poitevin » (FR5410100).**

### 4.1.3 Zone de Protection Spéciale « Plaine de Niort Sud-Est » (FR5412007) – DO

#### 4.1.3.1 Habitats d'intérêt communautaire du site

En l'état actuel de nos connaissances, aucun habitat d'intérêt communautaire n'est présent sur ce site Natura 2000, il n'y a donc aucune incidence.

**Il n'y a donc aucune incidence du projet sur les habitats de la ZPS « Plaine de Niort Sud-Est » (FR5412007).**

#### 4.1.3.2 Espèces d'intérêt communautaire du site

En l'état actuel de nos connaissances, aucune espèce d'intérêt communautaire n'est susceptible d'utiliser l'emprise du projet en phase de déplacement et d'alimentation. Les incidences résiduelles du projet sur les espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 sont jugées non significatives.

**Il n'y a donc aucune incidence du projet sur les habitats de la ZPS « Plaine de Niort Sud-Est » (FR5412007).**

## 5 Conclusion sur les incidences du projet sur le réseau Natura 2000

Le projet d'aménagement est situé en dehors de toutes zones Natura 2000. Les premières conclusions du pré-diagnostic écologique (en cours de réalisation) indiquent, à l'heure actuelle, l'absence d'habitats ou d'espèces d'intérêt communautaire au sein de l'emprise travaux et projet.

Par ailleurs, il est à noter le manque de connectivité fonctionnelle pour les déplacements des espèces d'intérêt communautaire concernées (nombreux points de conflits entre le site d'étude et les sites Natura 2000, à savoir des zones urbaines diffuses et des grandes plaines agricoles présentant peu de corridors écologiques).

A ce titre, le déplacement d'espèces d'amphibiens, de reptiles, d'invertébrés et d'oiseaux d'intérêt patrimonial est fortement limité au sein du territoire. Les habitats d'espèces de l'emprise du projet ne sont pas typiques des espèces d'intérêt communautaire des sites Natura 2000 concernés. Il est ainsi probable que ces espèces soient présentes au droit de l'emprise du projet.

**Ainsi, les incidences du projet sur ces sites Natura 2000 sont évaluées comme non-significatives sur l'état de conservation des habitats et de leurs espèces inféodées, à court et à long terme, à l'échelle de leur aire de répartition biogéographique. En ce sens, le projet ne porte pas atteinte aux sites Natura 2000 considérés au regard de leurs objectifs de conservation, et ne compromet pas l'intégrité du réseau Natura 2000, conformément aux dispositions de l'article VI de la Directive Habitats 92/43/CEE.**

**Annexe 1 : Zone Spéciale de Conservation  
« Marais Poitevin »(FR5400446) – Directive  
« Habitats »**



## NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES

Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

# FR5400446 - Marais Poitevin

<a href="#">1. IDENTIFICATION DU SITE</a> .....	<a href="#">1</a>
<a href="#">2. LOCALISATION DU SITE</a> .....	<a href="#">2</a>
<a href="#">3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES</a> .....	<a href="#">4</a>
<a href="#">4. DESCRIPTION DU SITE</a> .....	<a href="#">10</a>
<a href="#">5. STATUT DE PROTECTION DU SITE</a> .....	<a href="#">12</a>
<a href="#">6. GESTION DU SITE</a> .....	<a href="#">12</a>

## 1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type B (pSIC/SIC/ZSC)	1.2 Code du site FR5400446	1.3 Appellation du site Marais Poitevin
1.4 Date de compilation 30/11/1995	1.5 Date d'actualisation 04/05/2017	

### 1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Poitou-Charentes	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
<a href="http://www.developpement-durable.gouv.fr">www.developpement-durable.gouv.fr</a>	<a href="http://www.poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr">www.poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr</a>	<a href="http://www.mnhn.fr">www.mnhn.fr</a> <a href="http://www.spn.mnhn.fr">www.spn.mnhn.fr</a>
<a href="mailto:en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr">en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr</a>		<a href="mailto:natura2000@mnhn.fr">natura2000@mnhn.fr</a>

### 1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

Date de transmission à la Commission Européenne : 30/04/2002



(Proposition de classement du site comme SIC)

Dernière date de parution au JO UE : 07/12/2004

(Confirmation de classement du site comme SIC)

ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 13/04/2007

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC : [http://www.legifrance.gouv.fr/jo\\_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT000000466549](http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT000000466549)

## 2. LOCALISATION DU SITE

### 2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

**Longitude** : -1,08389°

**Latitude** : 46,25139°

### 2.2 Superficie totale

20323 ha

### 2.3 Pourcentage de superficie marine

15%

### 2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
54	Poitou-Charentes

### 2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
79	Deux-Sèvres	45 %
17	Charente-Maritime	40 %

### 2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
79009	AMURE
17007	ANAIS
17008	ANDILLY
17009	ANGLIERS
79010	ARCAIS
79034	BESSINES
79046	BOURDET
17091	CHARRON
79100	COULON
17127	COURCON
17132	CRAMCHABAN
79112	EPANNES
17153	ESNANDES



79130	FRONTENAY-ROHAN-ROHAN
79137	GRANZAY-GRIPT
17182	GREVE-SUR-MIGNON
17190	HOUMEAU
17201	LAIGNE
17208	LONGEVES
79162	MAGNE
17218	MARANS
17222	MARSILLY
79170	MAUZE-SUR-LE-MIGNON
17264	NIEUL-SUR-MER
79191	NIORT
17267	NUAILLE-D'AUNIS
79220	PRIN-DEYRANCON
17300	ROCHELLE
17303	RONDE
79254	SAINT-GEORGES-DE-REX
79257	SAINT-HILAIRE-LA-PALUD
17349	SAINT-JEAN-DE-LIVERSAY
17376	SAINT-OUEN-D'AUNIS
17382	SAINT-PIERRE-D'AMILLY
79290	SAINT-POMPAIN
17394	SAINT-SATURNIN-DU-BOIS
17396	SAINT-SAUVEUR-D'AUNIS
79298	SAINT-SYMPHORIEN
17414	SAINT-XANDRE
79304	SANSAIS
17439	TAUGON
79334	VAL DU MIGNON
79335	VALLANS
79337	VANNEAU-IRLEAU
17472	VILLEDoux

## 2.7 Région(s) biogéographique(s)

Atlantique (100%)



### 3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

#### 3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A B C D	A B C		
					Représent-ativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
<a href="#">1130</a> <i>Estuaires</i>		3048,5 (15 %)		G	B	B	B	B
<a href="#">1140</a> <i>Replats boueux ou sableux exondés à marée basse</i>		7215 (35,5 %)		G	A	B	B	B
<a href="#">1150</a> <i>Lagunes côtières</i>	X	4 (0,02 %)		G	B	C	C	C
<a href="#">1210</a> <i>Végétation annuelle des laissés de mer</i>		0 (0 %)		G	B	C	C	C
<a href="#">1310</a> <i>Végétations pionnières à Salicornia et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses</i>		200 (0,98 %)		P	A	C	B	B
<a href="#">1320</a> <i>Prés à Spartina (Spartinion maritimae)</i>		200 (0,98 %)		P	A	B	B	B
<a href="#">1330</a> <i>Prés-salés atlantiques (Glauco-Puccinellietalia maritimae)</i>		200 (0,98 %)		P	A	C	B	B
<a href="#">1410</a> <i>Prés-salés méditerranéens (Juncetalia maritimi)</i>		2170 (10,68 %)		G	B	B	B	B
<a href="#">1420</a> <i>Fourrés halophiles méditerranéens et thermo-atlantiques (Sarcocornietea fruticosi)</i>		67 (0,33 %)		G	B	C	B	B
<a href="#">2120</a> <i>Dunes mobiles du cordon littoral à Ammophila arenaria (dunes blanches)</i>		1 (0 %)		G	B	C	C	C
<a href="#">3140</a> <i>Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.</i>		0 (0 %)		M	B	C	C	C
<a href="#">3150</a> <i>Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition</i>		986 (4,85 %)		G	B	C	C	C
<a href="#">6210</a>		4 (0,02 %)		G	B	C	C	C



Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'emboisement sur calcaires ( <i>Festuco-Brometalia</i> ) (* sites d'orchidées remarquables)									
<a href="#">6410</a>			1 (0 %)		G	B	C	C	C
Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux ( <i>Molinion caeruleae</i> )									
<a href="#">6430</a>			10,7 (0,05 %)		G	B	C	C	C
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaïres et des étages montagnard à alpin									
<a href="#">6510</a>			0 (0 %)		P	C	C	C	C
Prairies maigres de fauche de basse altitude ( <i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i> )									
<a href="#">7210</a>		X	1 (0 %)		G	B	C	C	C
Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du <i>Caricion davallianae</i>									
<a href="#">7230</a>			1 (0 %)		G	B	C	C	C
Tourbières basses alcalines									
<a href="#">91E0</a>		X	825 (4,06 %)		G	B	C	C	C
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> ( <i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i> )									

- **PF** : Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative** : A =  $100 \geq p > 15 \%$  ; B =  $15 \geq p > 2 \%$  ; C =  $2 \geq p > 0 \%$  .
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Evaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

### 3.2 Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site					Évaluation du site				
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat. C R V P	Qualité des données	A B C D		A B C	
				Min	Max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
M	1324	<a href="#">Myotis myotis</a>	p			i	P	DD	C	B	C	B
M	1355	<a href="#">Lutra lutra</a>	p			i	C	G	C	B	C	B
M	1356	<a href="#">Mustela lutreola</a>	p			i	V	P	C	C	B	C
I	6177	<a href="#">Phengaris teleius</a>	p			i	P	DD	C	B	C	B
I	6199	<a href="#">Euplagia quadripunctaria</a>	p			i	P	DD	C	B	C	B
I	1016	<a href="#">Vertigo moulinsiana</a>	p			i	P	DD	D			
I	1041	<a href="#">Oxygastra curtisii</a>	p			i	P	DD	C	B	C	B



I	1044	<a href="#">Coenagrion mercuriale</a>	p			i	P	DD	C	B	C	B
I	1060	<a href="#">Lycaena dispar</a>	p			i	P	DD	C	B	C	B
I	1083	<a href="#">Lucanus cervus</a>	p			i	P	DD	C	B	C	B
I	1087	<a href="#">Rosalia alpina</a>	p			i	P	DD	C	B	C	A
I	1088	<a href="#">Cerambyx cerdo</a>	p			i	P	DD	C	B	C	B
F	1095	<a href="#">Petromyzon marinus</a>	p			i	P	DD	C	B	C	B
F	1096	<a href="#">Lampetra planeri</a>	p			i	P	DD	C	B	C	B
F	1099	<a href="#">Lampetra fluviatilis</a>	p			i	P	DD	C	B	C	B
F	1102	<a href="#">Alosa alosa</a>	p			i	P	DD	C	B	C	B
F	1103	<a href="#">Alosa fallax</a>	p			i	P	DD	C	B	C	B
F	1106	<a href="#">Salmo salar</a>	p			i	P	DD	D			
A	1166	<a href="#">Triturus cristatus</a>	p			i	P	DD	C	B	C	B
R	1220	<a href="#">Emys orbicularis</a>	p			i	V	DD	D			
M	1303	<a href="#">Rhinolophus hipposideros</a>	r			i	P	DD	C	B	C	B
M	1304	<a href="#">Rhinolophus ferrumequinum</a>	r			i	P	DD	C	B	C	B
M	1308	<a href="#">Barbastella barbastellus</a>	r			i	P	DD	C	B	C	B
M	1321	<a href="#">Myotis emarginatus</a>	p			i	P	DD	D			
M	1323	<a href="#">Myotis bechsteinii</a>	p			i	P	DD	D			

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A = 100 ≥ p > 15 % ; B = 15 ≥ p > 2 % ; C = 2 ≥ p > 0 % ; D = Non significative.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement** : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.



- **Evaluation globale** : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Significative ».

### 3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce			Population présente sur le site				Motivation					
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories			
			Min	Max			IV	V	A	B	C	D
A		<a href="#">Triturus marmoratus</a>			i	P	X		X		X	
A		<a href="#">Alytes obstetricans</a>			i	P	X		X		X	
A		<a href="#">Pelodytes punctatus</a>			i	P			X		X	
A		<a href="#">Hyla arborea</a>			i	P	X		X		X	
A		<a href="#">Hyla meridionalis</a>					X				X	
A		<a href="#">Rana dalmatina</a>			i	P	X		X		X	
A		<a href="#">Rana temporaria</a>						X			X	
I		<a href="#">Maculinea arion</a>					X				X	
M		<a href="#">Neomys fodiens</a>									X	
M		<a href="#">Eptesicus serotinus</a>					X				X	
M		<a href="#">Myotis mystacinus</a>					X				X	
M		<a href="#">Myotis nattereri</a>					X				X	
M		<a href="#">Nyctalus leisleri</a>					X				X	
M		<a href="#">Nyctalus noctula</a>					X				X	
M		<a href="#">Pipistrellus pipistrellus</a>					X				X	
M		<a href="#">Pipistrellus pygmaeus</a>					X				X	
M		<a href="#">Pipistrellus nathusii</a>					X				X	
M		<a href="#">Plecotus auritus</a>					X				X	



M		<a href="#">Plecotus austriacus</a>			i	P			X		X	
M		<a href="#">Vespertilio murinus</a>					X				X	
M		<a href="#">Mustela putorius</a>						X			X	
M		<a href="#">Genetta genetta</a>			i	P		X	X		X	
M		<a href="#">Arvicola sapidus</a>										
M		<a href="#">Myotis alcaethoe</a>					X				X	
M		<a href="#">Pipistrellus kuhlii</a>			i	P			X		X	
M		<a href="#">Myotis daubentonii</a>					X				X	
P		<a href="#">Cardamine parviflora</a>			i	P						X
P		<a href="#">Carex strigosa</a>			i	P						X
P		<a href="#">Cerastium dubium</a>			i	P						X
P		<a href="#">Ceratophyllum submersum</a>			i	P						X
P		<a href="#">Damasonium alisma</a>			i	P						X
P		<a href="#">Elatine macropoda</a>			i	P						X
P		<a href="#">Galium boreale</a>			i	P						X
P		<a href="#">Gratiola officinalis</a>			i	P						X
P		<a href="#">Hippuris vulgaris</a>			i	P						X
P		<a href="#">Inula britannica</a>			i	P						X
P		<a href="#">Lathyrus palustris</a>			i	P						X
P		<a href="#">Lythrum tribacteatum</a>			i	P			X			
P		<a href="#">Medicago marina</a>			i	P						X
P		<a href="#">Nymphoides peltata</a>			i	P						X
P		<a href="#">Oenanthe foucaudii</a>			i	P			X	X		



P		<a href="#">Pulicaria vulgaris</a>			i	P						X
P		<a href="#">Ranunculus ophioglossifolius</a>			i	P						X
P		<a href="#">Rumex palustris</a>			i	P						X
P		<a href="#">Salix arenaria</a>			i	P						X
P		<a href="#">Silene portensis</a>			i	P						X
P		<a href="#">Stellaria palustris</a>			i	P						X
P		<a href="#">Trifolium michelianum</a>			i	P						X
P		<a href="#">Viola pumila</a>			i	P						X
P		<a href="#">Alyssum simplex subsp. simplex</a>			i	P						X
P		<a href="#">Iris spuria var. maritima</a>			i	P						X
R		<a href="#">Lacerta bilineata</a>					X				X	
R		<a href="#">Podarcis muralis</a>			i	P	X		X		X	
R		<a href="#">Coluber viridiflavus</a>			i	P	X					X
R		<a href="#">Elaphe longissima</a>			i	P	X					X

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Motivation** : IV, V : annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats»); A : liste rouge nationale ; B : espèce endémique ; C : conventions internationales ; D : autres raisons.



## 4. DESCRIPTION DU SITE

### 4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N01 : Mer, Bras de Mer	4 %
N02 : Rivières et Estuaires soumis à la marée, Vasières et bancs de sable, Lagunes (incluant les bassins de production de sel)	15 %
N03 : Marais salants, Prés salés, Steppes salées	8 %
N04 : Dunes, Plages de sables, Machair	4 %
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	5 %
N07 : Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	4 %
N09 : Pelouses sèches, Steppes	4 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	32 %
N15 : Autres terres arables	15 %
N16 : Forêts caducifoliées	1 %
N17 : Forêts de résineux	4 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	4 %

### Autres caractéristiques du site

Vaste complexe littoral et sublittoral sur alluvions fluvio-marines quaternaires et tourbes s'étendant sur 2 régions administratives et 3 départements. Ensemble autrefois continu mais aujourd'hui morcelé par l'extension de l'agriculture intensive en 3 secteurs et compartiments écologiques principaux :

- une façade littorale centrée autour des vasières tidales et prés salés de la Baie de l'Aiguillon, remplacées vers le nord par des flèches sableuses (Pointe d'Arcay) et des cordons dunaires boisés (forêt de Longeville) ou non (Pointe de l'Aiguillon) ;
- une zone centrale, caractérisée par ses surfaces importantes de prairies naturelles humides saumâtres à oligo-saumâtres, inondables ("marais mouillés") ou non ("marais desséchés") parcourues par un important réseau hydraulique;
- une zone "interne" (la "Venise verte") sous l'influence exclusive de l'eau douce et rassemblant divers milieux dulcicoles continentaux : forêt alluviale et bocage à Aulne et Frêne, fossés à eaux dormantes, bras morts, plus localement, bas-marais et tourbières alcalines.

Des affleurements calcaires existent également en périphérie du site et sous forme "d'îles" au milieu des marais.

Malgré les hiatus spatiaux séparant désormais ces 3 secteurs, ceux-ci restent liés sur le plan fonctionnel, plus ou moins étroitement selon les groupes systématiques concernés (Ex: liaisons vasières littorales/prairies saumâtres ou prairies centrales/"Venise verte" pour la Loure etc).

L'extension de janvier 2004 rajoute au site les vallées de la Guirande, de la Courance et du Mignon.

**Vulnérabilité :** Une des zones humides les plus touchées par les mutations de l'agriculture durant les 3 dernières décennies : de vastes espaces de prairies naturelles extensives drainées et reconverties en cultures céréalières intensives avec des effets indirects importants d'altération de la qualité des eaux des fossés, d'appauvrissement de la végétation aquatique etc.

Sur les zones tidales, les projets d'extension des concessions aquacoles constituent également une menace non négligeable.

Aux marges est du site les tourbières alcalines du Bourdet et de Prin-Deyrançon - de surface minimale - sont très exposées de même à l'intensification agricole périphérique (maïs irrigué) qui provoque une nette baisse de la nappe phréatique et permet la minéralisation de la tourbe.

Sur le littoral sableux une forte pression touristique estivale génère les dégradations directes - piétinement, dérangements de la faune - ou indirectes - infrastructures routières, projets immobiliers etc - classiques sur ce type d'espace.

En "Venise verte", l'extension de la populiculture aux détriments de la frênaie alluviale ou des prairies naturelles était également un sujet de préoccupation. La prolifération récente des espèces exotiques animales - Ragondin - ou végétales - Ludwigia peploides - provoquent des dysfonctionnements dans les biocénoses.



## 4.2 Qualité et importance

Une des grandes zones humides du littoral franco-atlantique. Intérêt écosystémique et phytocénotique remarquable avec l'enchaînement successif d'ouest en est selon un gradient décroissant de salinité résiduelle dans les sols d'un système de végétation saumâtre à un système méso-saumâtre, puis oligo-saumâtre et enfin doux; chacun de ces système étant caractérisé par des combinaisons originales de groupements végétaux dont certains sont synendémiques des grands marais littoraux centre-atlantiques (importance surtout de la zone oligo-saumâtre où se côtoient des cortèges floristiques "opposés" générant des combinaisons très originales d'espèces végétales). Des formations plus ponctuelles mais d'un grand intérêt - dunes, tourbières alcalines, pelouses calcicoles à orchidées - contribuent par ailleurs à la biodiversité globale du site. Très grande importance mammalogique comme zone de résidence permanente de la Loutre (rôle fondamental du réseau primaire, secondaire et tertiaire des fossés et canaux à dense végétation aquatique). Cortège d'invertébrés également très riche avec, entre autres, de belles populations de *Rosalia alpina*, coléoptère prioritaire, etc.

## 4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	A02	Modification des pratiques culturales (y compris la culture perenne de produits forestiers non ligneux : oliviers, vergers, vignes )	X	B
H	E01	Zones urbanisées, habitations		B
H	I01	Espèces exotiques envahissantes		I
H	J02	Changements des conditions hydrauliques induits par l'homme		B
H	J02.01	Comblement et assèchement		B
M	A10.01	Elimination des haies et bosquets ou des broussailles		B
M	G01	Sports de plein air et activités de loisirs et récréatives		I
M	G05.01	Piétinement, surfréquentation		I
Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	A04.02	Pâturage extensif		B

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

## 4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	%
Propriété d'une association, groupement ou société	%



Collectivité territoriale	%
Domaine régional	%
Domaine privé de l'état	%
Domaine public de l'état	%

## 4.5 Documentation

Lien(s) :

## 5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
15	Terrain acquis par un conservatoire d'espaces naturels	12 %
32	Site classé selon la loi de 1930	12 %
36	Réserve naturelle nationale	5 %
38	Arrêté de protection de biotope, d'habitat naturel ou de site d'intérêt géologique	11 %
93	Réserve naturelle régionale	1 %

## 5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
32	SITE CLASSE DU MARAIS MOUILLE POITEVIN	+	12%
36	BAIE DE L'AIGUILLON	+	5%
38	Venise verte	+	11%

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

## 5.3 Désignation du site

# 6. GESTION DU SITE

## 6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation :

Adresse :



Courriel :

Organisation : Parc Naturel Régional du Marais poitevin

Adresse : 2 Rue de l'Église 79510 COULON

Courriel :

## 6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

Oui Nom : Document d'objectifs Natura 2000 du Marais poitevin  
(FR5400446, FR5200659 et FR5410100)  
Lien :  
[http://marais-poitevin.n2000.fr/sites/marais-poitevin.n2000.fr/files/documents/page/texte\\_docob.pdf#overlay-context=les-outils/le-document-d-objectifs](http://marais-poitevin.n2000.fr/sites/marais-poitevin.n2000.fr/files/documents/page/texte_docob.pdf#overlay-context=les-outils/le-document-d-objectifs)

Non, mais un plan de gestion est en préparation.

Non

## 6.3 Mesures de conservation

Le DOCOB (Document d'Objectifs) a été approuvé par arrêté préfectoral le 18/12/2003 ; le Syndicat Mixte du Parc Interrégional du Marais Poitevin qui l'a réalisé à la demande de l'Etat aura en charge sa mise en application à partir de 2004.

Annexe 2 : Zone de Protection Spéciale  
« Marais Poitevin »(FR5410100) – Directive  
« Oiseaux »



NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES  
Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

## FR5410100 - Marais poitevin

<a href="#">1. IDENTIFICATION DU SITE</a>	<a href="#">1</a>
<a href="#">2. LOCALISATION DU SITE</a>	<a href="#">2</a>
<a href="#">3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES</a>	<a href="#">6</a>
<a href="#">4. DESCRIPTION DU SITE</a>	<a href="#">16</a>
<a href="#">5. STATUT DE PROTECTION DU SITE</a>	<a href="#">18</a>
<a href="#">6. GESTION DU SITE</a>	<a href="#">18</a>

### 1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type A (ZPS)	1.2 Code du site FR5410100	1.3 Appellation du site Marais poitevin
1.4 Date de compilation 30/04/1996	1.5 Date d'actualisation 04/05/2017	

#### 1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Poitou-Charentes	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
<a href="http://www.developpement-durable.gouv.fr">www.developpement-durable.gouv.fr</a>	<a href="http://www.poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr">www.poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr</a>	<a href="http://www.mnhn.fr">www.mnhn.fr</a> <a href="http://www.spn.mnhn.fr">www.spn.mnhn.fr</a>
<a href="mailto:en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr">en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr</a>		<a href="mailto:natura2000@mnhn.fr">natura2000@mnhn.fr</a>

#### 1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

ZPS : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 29/03/2019



Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZPS : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000038370678>

## 2. LOCALISATION DU SITE

### 2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

**Longitude** : -1,10583°

**Latitude** : 46,35028°

### 2.2 Superficie totale

68023 ha

### 2.3 Pourcentage de superficie marine

13%

### 2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
54	Poitou-Charentes
52	Pays-de-la-Loire

### 2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
17	Charente-Maritime	12 %
79	Deux-Sèvres	13 %
85	Vendée	62 %

### 2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
85001	AIGUILLON-SUR-MER
79009	AMURE
17007	ANAIS
17008	ANDILLY
85004	ANGLES
17009	ANGLIERS
79010	ARCAIS
85009	AUCHAY-SUR-VENDEE
85020	BENET
85022	BERNARD
79034	BESSINES
85028	BOUILLE-COURDAULT
79046	BOURDET
85036	BRETONNIERE-LA-CLAYE



85042	CHAILLE-LES-MARAIS
85049	CHAMPAGNE-LES-MARAIS
85050	CHAMP-SAINT-PERE
17091	CHARRON
85058	CHASNAIS
79100	COULON
17127	COURCON
85074	COUTURE
17132	CRAMCHABAN
85077	CURZON
85078	DAMVIX
85080	DOIX LES FONTAINES
79112	EPANNES
17153	ESNANDES
85307	FAUTE-SUR-MER
85092	FONTENAY-LE-COMTE
79130	FRONTENAY-ROHAN-ROHAN
85101	GIVRE
79137	GRANZAY-GRIPT
17182	GREVE-SUR-MIGNON
85104	GRUES
85105	GUE-DE-VELLUIRE
17190	HOUMEAU
85111	ILE-D'ELLE
85116	JONCHERE
17201	LAIGNE
85117	LAIROUX
85121	LANGON
85123	LIEZ
85126	LONGEVES
17208	LONGEVES
85127	LONGEVILLE-SUR-MER
85128	LUCON
79162	MAGNE
85131	MAGNILS-REIGNIERS



85132	MAILLE
85133	MAILLEZAIS
17218	MARANS
85135	MAREUIL-SUR-LAY-DISSAIS
17222	MARSILLY
79170	MAUZE-SUR-LE-MIGNON
85139	MAZEAU
85148	MONTREUIL
85149	MOREILLES
85158	MOUZEUIL-SAINT-MARTIN
85159	NALLIERS
17264	NIEUL-SUR-MER
79191	NIORT
17267	NUAILLE-D'AUNIS
85171	PEAULT
79220	PRIN-DEYRANCON
85185	PUYRAVAULT
85162	RIVES D AUTISE
17300	ROCHELLE
17303	RONDE
85193	ROSNAY
85201	SAINT-BENOIST-SUR-MER
85206	SAINT-CYR-EN-TALMONDAIS
85207	SAINT-DENIS-DU-PAYRE
85216	SAINTE-GEMME-LA-PLAINE
85267	SAINTE-RADEGONDE-DES-NOYERS
79254	SAINT-GEORGES-DE-REX
85227	SAINT-HILAIRE-DES-LOGES
79257	SAINT-HILAIRE-LA-PALUD
17349	SAINT-JEAN-DE-LIVERSAY
85255	SAINT-MICHEL-EN-L'HERM
17376	SAINT-OUEN-D'AUNIS
17382	SAINT-PIERRE-D'AMILLY
85265	SAINT-PIERRE-LE-VIEUX
79290	SAINT-POMPAIN



17394	SAINT-SATURNIN-DU-BOIS
17396	SAINT-SAUVEUR-D'AUNIS
85269	SAINT-SIGISMOND
79298	SAINT-SYMPHORIEN
85277	SAINT-VINCENT-SUR-GRAON
17414	SAINT-XANDRE
79304	SANSAIS
85286	TAILLEE
17439	TAUGON
85294	TRANCHE-SUR-MER
85297	TRIAIZE
79334	VAL DU MIGNON
79335	VALLANS
79337	VANNEAU-IRLEAU
85177	VELLUIRE SUR VENDEE
17472	VILLEDoux
85303	VIX
85304	VOUILLE-LES-MARAIS
85306	XANTON-CHASSENON

## 2.7 Région(s) biogéographique(s)

Atlantique (100%)



### 3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

#### 3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A B C D	A B C		
					Représentativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale

- **PF** : Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative** : A =  $100 \geq p > 15\%$  ; B =  $15 \geq p > 2\%$  ; C =  $2 \geq p > 0\%$  .
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Évaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

#### 3.2 Espèces visées à l'article 4 de la directive 2009/147/CE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site					Évaluation du site				
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat. C R V P	Qualité des données	A B C D	A B C		
				Min	Max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
B	A604	<a href="#">Larus michahellis</a>	w			i	P	DD	C	B	C	B
B	A604	<a href="#">Larus michahellis</a>	r	110	110	p	P	M	C	B	C	B
B	A189	<a href="#">Gelocheidon nilotica</a>	c			i	P	DD	C	B	B	B
B	A190	<a href="#">Sterna caspia</a>	c	5	5	i	P	P	D			
B	A191	<a href="#">Sterna sandvicensis</a>	w	8	12	i	P	M	C	B	C	C
B	A191	<a href="#">Sterna sandvicensis</a>	c	350	350	i	P	M	C	B	C	C
B	A193	<a href="#">Sterna hirundo</a>	r	1	2	p		G	C	B	C	C
B	A193	<a href="#">Sterna hirundo</a>	c			i	P	DD	C	B	C	C
B	A194	<a href="#">Sterna paradisaea</a>	c			i	P	DD	C	B	C	C



B	A195	<a href="#">Sterna albifrons</a>	c			i	P	DD	C	B	C	C
B	A196	<a href="#">Chlidonias hybridus</a>	c			i	P	DD	C	C	C	C
B	A197	<a href="#">Chlidonias niger</a>	r	27	37	p	P	M	A	C	C	B
B	A197	<a href="#">Chlidonias niger</a>	c	100	200	i	P	M	B	C	C	B
B	A222	<a href="#">Asio flammeus</a>	w	30	246	i	P	M	C	B	C	C
B	A222	<a href="#">Asio flammeus</a>	r	0	5	p	P	P	B	B	C	C
B	A222	<a href="#">Asio flammeus</a>	c			i	P	DD	C	B	C	C
B	A224	<a href="#">Caprimulgus europaeus</a>	r			i	P	DD	C	B	C	C
B	A229	<a href="#">Alcedo atthis</a>	p	10	50	i	P	P	C	B	C	C
B	A234	<a href="#">Picus canus</a>	r			i	P	DD	D			
B	A243	<a href="#">Calandrella brachydactyla</a>	r			i	P	DD	D			
B	A255	<a href="#">Anthus campestris</a>	r			i	P	DD	C	C	C	C
B	A272	<a href="#">Luscinia svecica</a>	r	200	1187	cmale	P	G	C	B	C	B
B	A294	<a href="#">Acrocephalus paludicola</a>	c			i	P	DD	D			
B	A302	<a href="#">Sylvia undata</a>	c			i	P	DD	C	B	C	C
B	A338	<a href="#">Lanius collurio</a>	r			i	P	DD	C	B	C	C
B	A001	<a href="#">Gavia stellata</a>	w			i	P	DD	C	B	C	C
B	A002	<a href="#">Gavia arctica</a>	c			i	P	DD	C	B	C	C
B	A003	<a href="#">Gavia immer</a>	w			i	P	DD	C	B	C	C
B	A003	<a href="#">Gavia immer</a>	c			i	P	DD	C	B	C	C
B	A004	<a href="#">Tachybaptus ruficollis</a>	w	9	27	i	P	M	C	B	C	C
B	A004	<a href="#">Tachybaptus ruficollis</a>	r			i	P	M	C	B	C	C
B	A005	<a href="#">Podiceps cristatus</a>	w			i	P	DD	C	B	C	C



B	A006	<a href="#">Podiceps grisegena</a>	c	3	5	i	P	M	C	B	C	C
B	A007	<a href="#">Podiceps auritus</a>	w			i	P	DD	C	B	C	C
B	A017	<a href="#">Phalacrocorax carbo</a>	w	150	250	i	P	M	C	B	C	C
B	A017	<a href="#">Phalacrocorax carbo</a>	c	50	50	i	P	M	C	B	C	C
B	A021	<a href="#">Botaurus stellaris</a>	c			i	P	DD	C	C	C	C
B	A022	<a href="#">Ixobrychus minutus</a>	r	0	1	p	P	P	C	C	C	C
B	A023	<a href="#">Nycticorax nycticorax</a>	r	85	200	p	P	G	C	B	C	C
B	A024	<a href="#">Ardeola ralloides</a>	w			i	P	DD	C	C	C	C
B	A025	<a href="#">Bubulcus ibis</a>	r	117	782	p	P	G	B	B	C	B
B	A026	<a href="#">Egretta garzetta</a>	w			i	P	DD	C	C	C	C
B	A026	<a href="#">Egretta garzetta</a>	r	219	667	p	P	G	B	C	C	B
B	A027	<a href="#">Egretta alba</a>	w	25	35	i	P	G	C	B	C	C
B	A027	<a href="#">Egretta alba</a>	r	1	15	p		G	B	B	C	B
B	A028	<a href="#">Ardea cinerea</a>	w	5	10	i	P	P	B	A	C	B
B	A028	<a href="#">Ardea cinerea</a>	r	772	1076	p	P	G	B	A	C	B
B	A029	<a href="#">Ardea purpurea</a>	r	204	485	p	P	G	B	B	C	B
B	A030	<a href="#">Ciconia nigra</a>	c	1	10	i	P	M	C	B	B	B
B	A031	<a href="#">Ciconia ciconia</a>	r	10	100	p	P	G	B	A	C	B
B	A031	<a href="#">Ciconia ciconia</a>	c			i	P	DD	B	A	C	B
B	A034	<a href="#">Platalea leucorodia</a>	w			i	P	DD	C	B	C	C
B	A034	<a href="#">Platalea leucorodia</a>	c	20	40	i	P	G	C	B	C	C
B	A036	<a href="#">Cygnus olor</a>	w	50	100	i	P	M	C	A	C	B
B	A036	<a href="#">Cygnus olor</a>	r	70	70	p	P	M	C	A	C	B



B	A037	<a href="#">Cygnus columbianus bewickii</a>	w	0	1	i	V	M	C	B	B	C
B	A037	<a href="#">Cygnus columbianus bewickii</a>	c	0	1	i	V	M	C	B	B	C
B	A038	<a href="#">Cygnus cygnus</a>	c	0	1	i	V	M	C	B	B	C
B	A039	<a href="#">Anser fabalis</a>	w	0	4	i	P	P	C	B	B	B
B	A041	<a href="#">Anser albifrons</a>	w	4	28	i	P	P	C	B	C	C
B	A041	<a href="#">Anser albifrons</a>	c			i	P	DD	C	B	C	C
B	A043	<a href="#">Anser anser</a>	w	1300	7000	i	P	G	A	A	C	A
B	A043	<a href="#">Anser anser</a>	r	4	15	p	P	P	B	A	C	B
B	A043	<a href="#">Anser anser</a>	c	2000	2000	i	P	P	C	A	C	B
B	A045	<a href="#">Branta leucopsis</a>	w	2	11	i	P	P	C	A	B	B
B	A045	<a href="#">Branta leucopsis</a>	c			i	P	DD	C	A	B	B
B	A046	<a href="#">Branta bernicla</a>	w	1000	4000	i	P	M	C	B	C	B
B	A048	<a href="#">Tadorna tadorna</a>	w	6000	10000	i	P	M	C	B	C	C
B	A048	<a href="#">Tadorna tadorna</a>	r	194	568	p	P	P	B	B	C	B
B	A050	<a href="#">Anas penelope</a>	w	2500	5000	i	P	G	B	C	C	C
B	A050	<a href="#">Anas penelope</a>	c			i	P	DD	C	C	C	C
B	A051	<a href="#">Anas strepera</a>	w	40	75	i	P	P	C	C	C	C
B	A051	<a href="#">Anas strepera</a>	r			i	P	DD	C	C	C	C
B	A051	<a href="#">Anas strepera</a>	c			i	P	DD	C	C	C	C
B	A052	<a href="#">Anas crecca</a>	w	4600	5000	i	P	P	C	C	C	C
B	A052	<a href="#">Anas crecca</a>	r			i	P	DD	C	C	C	C
B	A052	<a href="#">Anas crecca</a>	c			i	P	DD	C	C	C	C
B	A053	<a href="#">Anas platyrhynchos</a>	w	3800	5500	i	P	P	C	C	C	C



B	A053	<a href="#">Anas platyrhynchos</a>	r			i	P	DD	C	C	C	C
B	A053	<a href="#">Anas platyrhynchos</a>	c			i	P	DD	C	C	C	C
B	A054	<a href="#">Anas acuta</a>	w	3800	6200	i	P	P	C	C	C	C
B	A054	<a href="#">Anas acuta</a>	c			i	P	DD	C	C	C	C
B	A055	<a href="#">Anas querquedula</a>	r	5	15	p	P	P	B	C	C	C
B	A056	<a href="#">Anas clypeata</a>	w	300	400	i	P	P	C	C	C	C
B	A056	<a href="#">Anas clypeata</a>	r			i	P	DD	C	C	C	C
B	A063	<a href="#">Somateria mollissima</a>	w	0	35	i	P	M	D			
B	A065	<a href="#">Melanitta nigra</a>	w	1000	1000	i	P	M	C	B	C	C
B	A065	<a href="#">Melanitta nigra</a>	c			i	P	DD	C	B	C	C
B	A067	<a href="#">Bucephala clangula</a>	w	0	8	i	P	P	C	B	B	B
B	A069	<a href="#">Mergus serrator</a>	w	5	10	i	P	M	C	B	B	C
B	A072	<a href="#">Pernis apivorus</a>	r			i	P	DD	D			
B	A073	<a href="#">Milvus migrans</a>	r	10	100	p	P	M	C	A	C	B
B	A073	<a href="#">Milvus migrans</a>	c			i	P	DD	C	A	C	B
B	A074	<a href="#">Milvus milvus</a>	c			i	P	DD	C	B	C	C
B	A075	<a href="#">Haliaeetus albicilla</a>	w	0	2	i	P	P	D			
B	A080	<a href="#">Circaetus gallicus</a>	w			i	P	DD	C	B	C	C
B	A080	<a href="#">Circaetus gallicus</a>	c	1	10	i	P	M	C	B	C	C
B	A081	<a href="#">Circus aeruginosus</a>	w	60	68	i	P	M	C	B	C	B
B	A081	<a href="#">Circus aeruginosus</a>	r	10	100	p	P	M	C	B	C	B
B	A082	<a href="#">Circus cyaneus</a>	w			i	P	DD	C	B	C	C
B	A084	<a href="#">Circus pygargus</a>	r	80	150	p	P	G	C	B	C	B



B	A084	<a href="#">Circus pygargus</a>	c			i	P	DD	C	B	C	B
B	A094	<a href="#">Pandion haliaetus</a>	c	1	10	i	P	M	C	B	C	C
B	A098	<a href="#">Falco columbarius</a>	w			i	P	DD	C	B	C	C
B	A098	<a href="#">Falco columbarius</a>	c			i	P	DD	C	B	C	C
B	A103	<a href="#">Falco peregrinus</a>	w			i	P	DD	C	B	C	C
B	A103	<a href="#">Falco peregrinus</a>	c			i	P	DD	C	B	C	C
B	A118	<a href="#">Rallus aquaticus</a>	w			i	P	DD	C	C	C	C
B	A118	<a href="#">Rallus aquaticus</a>	r			i	P	DD	C	C	C	C
B	A119	<a href="#">Porzana porzana</a>	r			i	P	DD	C	C	C	C
B	A119	<a href="#">Porzana porzana</a>	c			i	P	DD	C	C	C	C
B	A121	<a href="#">Porzana pusilla</a>	c			i	P	DD	D			
B	A122	<a href="#">Crex crex</a>	r	0	1	cmales	V	G	C	C	C	C
B	A123	<a href="#">Gallinula chloropus</a>	w	100	100	i	P	P	C	B	C	C
B	A123	<a href="#">Gallinula chloropus</a>	r			i	P	DD	C	B	C	C
B	A125	<a href="#">Fulica atra</a>	w	50	100	i	P	M	D			
B	A125	<a href="#">Fulica atra</a>	r	20	50	p	P	M	C	C	C	C
B	A127	<a href="#">Grus grus</a>	w	24	700	i	P	G	C	B	C	C
B	A127	<a href="#">Grus grus</a>	c			i	P	DD	C	B	C	C
B	A128	<a href="#">Tetrax tetrax</a>	r	0	9	cmales	R	G	C	C	C	C
B	A130	<a href="#">Haematopus ostralegus</a>	w	600	800	i	P	G	C	B	C	B
B	A130	<a href="#">Haematopus ostralegus</a>	c	50	300	i	P	G	C	B	C	B
B	A131	<a href="#">Himantopus himantopus</a>	r	150	215	p	P	G	B	B	C	B
B	A131	<a href="#">Himantopus himantopus</a>	c			i	P	DD	C	B	C	C



B	A132	<a href="#">Recurvirostra avosetta</a>	w	2075	9000	i	P	G	A	B	C	A
B	A132	<a href="#">Recurvirostra avosetta</a>	r	150	187	p		G	B	B	C	A
B	A132	<a href="#">Recurvirostra avosetta</a>	c	1000	1500	i	P	M	C	B	C	B
B	A133	<a href="#">Burhinus oedicnemus</a>	r			i	P	DD	D			
B	A133	<a href="#">Burhinus oedicnemus</a>	c			i	P	DD	D			
B	A137	<a href="#">Charadrius hiaticula</a>	w	65	225	i	P	M	C	A	C	B
B	A137	<a href="#">Charadrius hiaticula</a>	c	100	500	i	P	M	C	A	C	C
B	A138	<a href="#">Charadrius alexandrinus</a>	w	0	4	i	P	M	C	B	C	C
B	A138	<a href="#">Charadrius alexandrinus</a>	r	10	10	p	P	M	C	B	C	C
B	A138	<a href="#">Charadrius alexandrinus</a>	c			i	P	DD	C	B	C	C
B	A139	<a href="#">Charadrius morinellus</a>	c			i	P	DD	D			
B	A140	<a href="#">Pluvialis apricaria</a>	w	980	1680	i	P	M	C	B	C	B
B	A140	<a href="#">Pluvialis apricaria</a>	c	4500	5000	i	P	M	C	B	C	B
B	A141	<a href="#">Pluvialis squatarola</a>	w	1000	2000	i	P	M	C	B	C	B
B	A141	<a href="#">Pluvialis squatarola</a>	c	3400	4500	i	P	M	C	B	C	B
B	A142	<a href="#">Vanellus vanellus</a>	w	8200	25000	i	P	M	B	C	C	C
B	A142	<a href="#">Vanellus vanellus</a>	r	368	777	p	P	G	B	C	C	C
B	A142	<a href="#">Vanellus vanellus</a>	c			i	P	DD	C	C	C	C
B	A143	<a href="#">Calidris canutus</a>	w	5700	10500	i	P	P	C	A	C	B
B	A143	<a href="#">Calidris canutus</a>	c	20000	20000	i	P	P	C	A	C	B
B	A144	<a href="#">Calidris alba</a>	w	30	90	i	P	P	C	A	C	B
B	A144	<a href="#">Calidris alba</a>	c			i	P	DD	C	A	C	B
B	A149	<a href="#">Calidris alpina</a>	w	10500	26000	i	P	P	B	A	C	B



B	A149	<a href="#">Calidris alpina</a>	c	20000	20000	i	P	P	C	A	C	B
B	A151	<a href="#">Philomachus pugnax</a>	w	0	11	i	P	M	C	B	C	C
B	A151	<a href="#">Philomachus pugnax</a>	r	0	2	p	P	M	C	B	C	C
B	A151	<a href="#">Philomachus pugnax</a>	c	0	2000	i	P	M	C	B	C	C
B	A152	<a href="#">Lymnocyptes minimus</a>	w			i	P	DD	C	B	C	C
B	A153	<a href="#">Gallinago gallinago</a>	w	100	120	i	P	M	C	C	C	C
B	A153	<a href="#">Gallinago gallinago</a>	r			i	P	DD	C	C	C	C
B	A156	<a href="#">Limosa limosa</a>	w	4000	8000	i	P	G	C	B	C	B
B	A156	<a href="#">Limosa limosa</a>	r	7	45	p	P	G	C	B	C	B
B	A156	<a href="#">Limosa limosa</a>	c	500	800	i	P	G	C	B	C	B
B	A157	<a href="#">Limosa lapponica</a>	w	350	550	i	P	M	C	B	C	C
B	A157	<a href="#">Limosa lapponica</a>	c	350	1500	i	P	M	C	B	C	C
B	A158	<a href="#">Numenius phaeopus</a>	c	9000	17000	i	P	M	C	B	C	B
B	A160	<a href="#">Numenius arquata</a>	w	600	850	i	P	M	C	B	C	B
B	A160	<a href="#">Numenius arquata</a>	c	400	2000	i	P	M	C	B	C	B
B	A161	<a href="#">Tringa erythropus</a>	w	10	30	i	P	M	C	B	C	C
B	A161	<a href="#">Tringa erythropus</a>	c			i	P	DD	C	B	C	C
B	A162	<a href="#">Tringa totanus</a>	w	150	355	i	P	M	B	A	C	A
B	A162	<a href="#">Tringa totanus</a>	r	45	199	p	P	G	B	A	C	A
B	A162	<a href="#">Tringa totanus</a>	c	500	2000	i	P	M	B	A	C	A
B	A164	<a href="#">Tringa nebularia</a>	w	1	4	i	P	M	C	B	C	C
B	A164	<a href="#">Tringa nebularia</a>	c			i	P	DD	C	A	C	B
B	A165	<a href="#">Tringa ochropus</a>	w			i	P	DD	C	B	C	C



B	A166	<a href="#">Tringa glareola</a>	c	80	80	i	P	M	C	B	C	C
B	A168	<a href="#">Actitis hypoleucos</a>	w			i	P	P	C	B	C	C
B	A169	<a href="#">Arenaria interpres</a>	w	10	40	i	P	P	C	A	C	B
B	A169	<a href="#">Arenaria interpres</a>	c			i	P	DD	C	A	C	B
B	A170	<a href="#">Phalaropus lobatus</a>	w	1	10	i	P	M	C	A	B	B
B	A170	<a href="#">Phalaropus lobatus</a>	c			i	P	DD	C	A	B	B
B	A176	<a href="#">Larus melanocephalus</a>	w			i	P	DD	C	B	C	B
B	A176	<a href="#">Larus melanocephalus</a>	c			i	P	DD	C	B	C	B
B	A177	<a href="#">Larus minutus</a>	c	1500	2000	i	P	M	C	B	C	C
B	A179	<a href="#">Larus ridibundus</a>	w	850	2500	i	P	M	C	B	C	C
B	A182	<a href="#">Larus canus</a>	w	12	30	i	P	M	C	B	C	C
B	A184	<a href="#">Larus argentatus</a>	w			i	P	DD	C	B	C	C

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m<sup>2</sup>, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M =«Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A = 100 ≥ p > 15 % ; B = 15 ≥ p > 2 % ; C = 2 ≥ p > 0 % ; D = Non significative.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement** : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

### 3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce			Population présente sur le site			Motivation							
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories				
			Min	Max			IV	V	A	B	C	D	
B		<a href="#">Falco subbuteo</a>	10	30	i	P							X



B		<a href="#">Anser brachyrhynchus</a>	0	2	i						X	
B		<a href="#">Motacilla flava</a>			i	P			X		X	
B		<a href="#">Saxicola rubetra</a>			i	P			X		X	
B		<a href="#">Cettia cetti</a>			i	P			X		X	
B		<a href="#">Cisticola juncidis</a>			i	P			X		X	
B		<a href="#">Locustella luscinioides</a>			i	P						X
B		<a href="#">Acrocephalus schoenobaenus</a>	10		i	P						X
B		<a href="#">Acrocephalus arundinaceus</a>			i	P						X
B		<a href="#">Lanius senator</a>	0	1	i	P						X

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Motivation** : IV, V : annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats») ; A : liste rouge nationale ; B : espèce endémique ; C : conventions internationales ; D : autres raisons.



## 4. DESCRIPTION DU SITE

### 4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N01 : Mer, Bras de Mer	1 %
N02 : Rivières et Estuaires soumis à la marée, Vasières et bancs de sable, Lagunes (incluant les bassins de production de sel)	12 %
N03 : Marais salants, Prés salés, Steppes salées	3 %
N04 : Dunes, Plages de sables, Machair	1 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	40 %
N15 : Autres terres arables	38 %
N16 : Forêts caducifoliées	3 %
N17 : Forêts de résineux	1 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	1 %

### Autres caractéristiques du site

Vaste complexe littoral et sublittoral sur alluvions fluvio-marines quaternaires et tourbes s'étendant sur 2 régions administratives et 3 départements. Ensemble autrefois continu mais aujourd'hui morcelé par l'extension de l'agriculture intensive en 3 secteurs et compartiments écologiques principaux :

- une façade littorale centrée autour des vasières tidales et prés salés de la Baie de l'Aiguillon, remplacées vers le nord par des flèches sableuses (Pointe d'Arcay) ou des cordons dunaires (Pointe de l'Aiguillon) et au sud par les falaises calcaires ;
- une zone centrale, caractérisée par ses surfaces importantes de prairies naturelles humides saumâtres à oligo-saumâtres, inondables ("marais mouillés") ou non ("marais desséchés") parcourues par un important réseau hydraulique;
- une zone "interne" (la "Venise verte") sous l'influence exclusive de l'eau douce et rassemblant divers milieux dulcicoles continentaux : forêt alluviale et bocage à Aulne et Frêne, fossés à eaux dormantes, bras morts, plus localement, bas-marais et tourbières alcalines.

Des affleurements calcaires existent également en périphérie du site et sous forme "d'îles" au milieu des marais.

Malgré les hiatus spatiaux séparant désormais ces 3 secteurs, ceux-ci restent liés sur le plan fonctionnel, plus ou moins étroitement selon les groupes systématiques concernés (Ex: liaisons entre les vasières littorales servant de zones de repos et les prairies saumâtres utilisées comme zones de gagnage)

Se rajoutent les vallées des cours d'eau alimentant le marais : vallées du Lay, de la Vendée, de l'Autize, de la Guirande, de la Courance, du Mignon et du Curé.

Nota : les vallées de la Guirande, de la Courance et du Mignon ont été rajoutées lors de l'extension du site en décembre 2003.

#### Vulnérabilité :

Le Marais Poitevin est soumis depuis les trois dernières décennies à des facteurs négatifs ayant entraîné des altérations majeures de son fonctionnement et un appauvrissement de sa valeur biologique :

- mutation des pratiques agricoles : transformation des prairies naturelles humides en cultures céréalières intensives (plus de 50% des prairies reconverties entre 1970 et 1990) ;
- modifications du régime hydraulique : remodelage des réseaux et multiplication des ouvrages hydrauliques visant à accélérer le drainage des parcelles pour libérer toujours plus de surfaces cultivables, baisse générale du niveau des nappes, artificialisation du fonctionnement hydraulique, altération de la qualité des eaux (intrants d'origine agricole favorisant l'eutrophisation des eaux) etc ;
- multiplication des infrastructures linéaires (routes, transports d'énergie) et du bâti entraînant une fragmentation des espaces naturels qui nuit à leur fonctionnalité etc .



## 4.2 Qualité et importance

Une des zones humides majeures de la façade atlantique française satisfaisant à plusieurs critères définis par la convention de RAMSAR relative aux zones humides d'importance internationale (R3A : présence simultanée de plus de 20000 oiseaux d'eau ; R3C : plus de 1% de la population de plusieurs espèces en périodes de reproduction, migration ou hivernage) :

- premier site français pour la migration pré-nuptiale de la Barge à queue noire et du Courlis corlieu ;
- site d'importance internationale pour l'hivernage des Anatidés et des limicoles (l'un des principaux sites en France pour le Tardon de Belon et l'Avocette élégante) ;
- site important en France pour la nidification des Ardéidés, de la Guifette noire (10% de la population française), de la Gorgebleue à miroir blanc de Nantes (*Luscinia svecica namnetum*), du Vanneau huppé et de la Barge à queue noire (15-20%) ;
- site important pour la migration de la Spatule blanche.

## 4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	A02	Modification des pratiques culturelles (y compris la culture perenne de produits forestiers non ligneux : oliviers, vergers, vignes )	X	B
H	E01	Zones urbanisées, habitations		B
H	I01	Espèces exotiques envahissantes		I
H	J02	Changements des conditions hydrauliques induits par l'homme		B
H	J02.01	Comblement et assèchement		B
M	A10.01	Elimination des haies et bosquets ou des broussailles		B
M	G01	Sports de plein air et activités de loisirs et récréatives		I
M	G05.01	Piétinement, surfréquentation		I
Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

## 4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	%
Propriété d'une association, groupement ou société	%
Domaine privé de l'état	%



Domaine public maritime	%
-------------------------	---

## 4.5 Documentation

Rapport SERVAT sur le Parc Naturel Régional (Ministère de l'Environnement)  
 Inventaire ZNIEFF  
 Inventaire ZICO-ZPS en Charente-maritime  
 Inventaire Directive Habitats

Lien(s) :

## 5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
23	Réserve biologique dirigée	1 %
32	Site classé selon la loi de 1930	1 %
36	Réserve naturelle nationale	10 %
38	Arrêté de protection de biotope, d#habitat naturel ou de site d#intérêt géologique	13 %
93	Réserve naturelle régionale	1 %

## 5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
32	Site classé du marais mouillé poitevin	+	27%
36	RNC de la Pointe d'Arçay	+	%
36	2 RNV en Vendée et 1 en Poitou-Charentes	+	1%
38	2 APB en Poitou-Charentes et 1 en Vendée	+	13%

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

## 5.3 Désignation du site

# 6. GESTION DU SITE

## 6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation :

Adresse :



Courriel :

Organisation : Parc Naturel Régional du Marais poitevin

Adresse : 2 Rue de l'Église 79510 COULON

Courriel :

## 6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

Oui Nom : Document d'objectifs Natura 2000 du Marais poitevin  
(FR5400446, FR5200659 et FR5410100)  
Lien :  
[http://marais-poitevin.n2000.fr/sites/marais-poitevin.n2000.fr/files/documents/page/texte\\_docob.pdf#overlay-context=les-outils/le-document-d-objectifs](http://marais-poitevin.n2000.fr/sites/marais-poitevin.n2000.fr/files/documents/page/texte_docob.pdf#overlay-context=les-outils/le-document-d-objectifs)

Non, mais un plan de gestion est en préparation.

Non

## 6.3 Mesures de conservation

Le DOCOB (Document d'Objectifs) est en voie d'achèvement en décembre 2003 ; le Syndicat Mixte du Parc Interrégional du Marais poitevin qui l'a réalisé à la demande de l'Etat aura en charge sa mise en application dès 2004.

Annexe 3 : Zone de Protection Spéciale  
« Plaine de Niort Sud-Est »(FR5412007) –  
Directive « Oiseaux »



## NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES

Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

# FR5412007 - Plaine de Niort Sud-Est

<a href="#">1. IDENTIFICATION DU SITE</a> .....	<a href="#">1</a>
<a href="#">2. LOCALISATION DU SITE</a> .....	<a href="#">2</a>
<a href="#">3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES</a> .....	<a href="#">4</a>
<a href="#">4. DESCRIPTION DU SITE</a> .....	<a href="#">7</a>
<a href="#">5. STATUT DE PROTECTION DU SITE</a> .....	<a href="#">8</a>
<a href="#">6. GESTION DU SITE</a> .....	<a href="#">9</a>

## 1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type A (ZPS)	1.2 Code du site FR5412007	1.3 Appellation du site Plaine de Niort Sud-Est
1.4 Date de compilation 30/09/2000	1.5 Date d'actualisation 16/05/2017	

### 1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Poitou-Charentes	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
<a href="http://www.developpement-durable.gouv.fr">www.developpement-durable.gouv.fr</a>	<a href="http://www.poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr">www.poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr</a>	<a href="http://www.mnhn.fr">www.mnhn.fr</a> <a href="http://www.spn.mnhn.fr">www.spn.mnhn.fr</a>
<a href="mailto:en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr">en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr</a>		<a href="mailto:natura2000@mnhn.fr">natura2000@mnhn.fr</a>

### 1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

ZPS : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 08/01/2019



Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZPS : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000038021087>

## 2. LOCALISATION DU SITE

### 2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

**Longitude** : -,42722°

**Latitude** : 46,21222°

### 2.2 Superficie totale

20760 ha

### 2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

### 2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
54	Poitou-Charentes

### 2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
79	Deux-Sèvres	100 %

### 2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
79003	AIFFRES
79185	AIGONDIGNE
79031	BEAUVOIR-SUR-NIORT
79055	BRIEUIL-SUR-CHIZE
79058	BRULAIN
79061	CELLES-SUR-BELLE
79125	FORS
79126	FOSES
79127	FOYE-MONJAULT
79130	FRONTENAY-ROHAN-ROHAN
79137	GRANZAY-GRIPT
79144	JUSCORPS
79166	MARIGNY
79191	NIORT
79216	PRAHECQ
79229	ROCHENARD
79273	SAINT-MARTIN-DE-BERNEGOUE



79294	SAINT-ROMANS-DES-CHAMPS
79298	SAINT-SYMPHORIEN
79310	SECONDIGNE-SUR-BELLE
79335	VALLANS
79355	VOUILLE

## 2.7 Région(s) biogéographique(s)

Atlantique (100%)



### 3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

#### 3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A B C D	A B C		
					Représentativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale

- **PF** : Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative** : A =  $100 \geq p > 15\%$  ; B =  $15 \geq p > 2\%$  ; C =  $2 \geq p > 0\%$  .
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Évaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

#### 3.2 Espèces visées à l'article 4 de la directive 2009/147/CE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site					Évaluation du site				
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat. C R V P	Qualité des données	A B C D	A B C		
				Min	Max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
B	A222	<a href="#">Asio flammeus</a>	w	0	55	i	P	M	B	B	B	B
B	A222	<a href="#">Asio flammeus</a>	r	0	20	i	P	M	B	B	B	B
B	A272	<a href="#">Luscinia svecica</a>	r	50	60	p	P	G	D			
B	A338	<a href="#">Lanius collurio</a>	r	10	15	i	P	G	D			
B	A399	<a href="#">Elanus caeruleus</a>	r	0	1	p	P	G	C	B	B	B
B	A072	<a href="#">Pernis apivorus</a>	r	1	3	i	P	G	D			
B	A073	<a href="#">Milvus migrans</a>	r	10	30	i	P	G	D			
B	A074	<a href="#">Milvus milvus</a>	w			i	P	M	D			
B	A074	<a href="#">Milvus milvus</a>	c			i	P	M	D			



B	A080	<a href="#">Circus gallicus</a>	r	1	2	i	P	M	D			
B	A081	<a href="#">Circus aeruginosus</a>	p	1	10	p	P	M	C	B	C	B
B	A082	<a href="#">Circus cyaneus</a>	p	1	30	p	P	G	C	B	C	B
B	A084	<a href="#">Circus pygargus</a>	r	10	80	p	P	G	C	B	C	B
B	A098	<a href="#">Falco columbarius</a>	w	10	30	i	P	G	D			
B	A103	<a href="#">Falco peregrinus</a>	w	0	2	i	P	M	D			
B	A103	<a href="#">Falco peregrinus</a>	c			i	P	M	D			
B	A128	<a href="#">Tetrax tetrax</a>	w	7	7	i	P	G	B	C	C	C
B	A128	<a href="#">Tetrax tetrax</a>	r	20	20	cmales	P	G	B	C	C	C
B	A128	<a href="#">Tetrax tetrax</a>	c	50	100	i	P	G	B	C	C	C
B	A133	<a href="#">Burhinus oedicnemus</a>	r	100	300	i	P	M	B	C	C	C
B	A133	<a href="#">Burhinus oedicnemus</a>	c	250	400	i	P	M	B	C	C	C
B	A139	<a href="#">Charadrius morinellus</a>	c	1	5	i	P	M	D			
B	A140	<a href="#">Pluvialis apricaria</a>	w	500	1500	i	P	M	D			
B	A142	<a href="#">Vanellus vanellus</a>	w	2000	5000	i	P	P	C	B	C	B
B	A142	<a href="#">Vanellus vanellus</a>	r	0	10	p	P	P	D			

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M =«Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A =  $100 \geq p > 15\%$  ; B =  $15 \geq p > 2\%$  ; C =  $2 \geq p > 0\%$  ; D = Non significative.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement** : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».



### 3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce			Population présente sur le site				Motivation					
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories			
			Min	Max			IV	V	A	B	C	D
B		<a href="#">Falco subbuteo</a>			i	P						X
B		<a href="#">Perdix perdix</a>			i	P			X		X	
B		<a href="#">Coturnix coturnix</a>			i	P						X
B		<a href="#">Columba oenas</a>			i	P			X		X	
B		<a href="#">Otus scops</a>	20	40	p	P						X
B		<a href="#">Athene noctua</a>	50	70	p	P			X			
B		<a href="#">Upupa epops</a>			i	P			X		X	
B		<a href="#">Galerida cristata</a>			i	P			X		X	
B		<a href="#">Alauda arvensis</a>			i	P			X		X	
B		<a href="#">Motacilla flava</a>	250	300	p	P			X		X	

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Motivation** : IV, V : annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats»); A : liste rouge nationale ; B : espèce endémique ; C : conventions internationales ; D : autres raisons.



## 4. DESCRIPTION DU SITE

### 4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	1 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	10 %
N15 : Autres terres arables	81 %
N21 : Zones de plantations d'arbres (incluant les Vergers, Vignes, Dehesas)	2 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	6 %

### Autres caractéristiques du site

Le site est une zone de plaine cultivée. Il est scindé en deux blocs par une bande bocagère qui ne présente pas d'intérêt ornithologique particulier pour la directive oiseaux.

C'est un paysage ouvert, très légèrement vallonné ponctué de quelques rares bosquets. Les haies sont rares, souvent discontinues. Elles sont mieux représentées dans les secteurs d'élevage.

Deux systèmes agricoles se côtoient : la polyculture-élevage, en régression, et le système céréalier intensif. Il en résulte un paysage agricole constitué d'une mosaïque de cultures de moins en moins diversifiées, excepté dans les quelques zones d'élevage subsistant. Ce paysage est toutefois dominé par les céréales (blé, orge, et maïs qui constitue la principale culture irriguée du site), les oléo-protéagineux (colza, tournesol, petit pois) entre lesquelles s'intercalent des prairies à graminées, ray-grass et luzerne. Le pâturage est pratiqué par endroit. Le gel PAC est en majorité pratiqué sous forme de gel industriel, les jachères implantées en couverts de graminées ou légumineuses sont donc rares. Quelques petites vignes sont encore maintenues.

L'habitat est dispersé en petits groupes isolés. Nombreux bâtiments d'habitation et d'élevage ainsi que des murets, sont constitués de pierres calcaires laissant ouvertes des petites cavités favorables à la nidification d'espèces cavernicoles.

Vulnérabilité : La survie de l'Outarde canepetière et des autres espèces des plaines cultivées dépend de la mise en oeuvre à grande échelle des mesures agro-environnementales sous forme de contrats passés avec les agriculteurs.

Ces mesures visent à compenser la perte de diversité paysagère et par voie de conséquence des habitats et de l'alimentation (à base d'invertébrés), liée à l'intensification agricole (augmentation de l'homogénéité parcellaire, disparitions des surfaces "pérennes" : Prairies, luzernes, jachères, haies, etc...). Ce sont les éléments-clés de la survie de l'espèce.

### 4.2 Qualité et importance

Le site est une des huit zones de plaines à Outarde canepetière retenues comme majeures en région ex Poitou-Charentes. Il s'agit d'une des trois principales zones de survivance de cette espèce dans le département des Deux-Sèvres.

### 4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	A02	Modification des pratiques culturales (y compris la culture perenne de produits forestiers non ligneux : oliviers, vergers, vignes )		I
H	A03	Fauche de prairies		I



H	A07	Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques		I
H	A10	Remembrement agricole		I
H	C03.03	Production d'énergie éolienne		B
M	A04.03	Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage		I
M	A08	Fertilisation		I
M	A09	Irrigation		I
M	D02.01	Lignes électriques et téléphoniques		I
M	E02.03	Autres zones industrielles / commerciales		I
M	J02.06	Captages des eaux de surface		I

#### Incidences positives

Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
------------	-----------------------------	--------------------------------	------------------	-------------------------------

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

#### 4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------------

#### 4.5 Documentation

Lien(s) :

#### 5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
00	Aucune protection	100 %

#### 5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

#### 5.3 Désignation du site



## 6. GESTION DU SITE

### 6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation :

Adresse :

Courriel :

Organisation : DREAL

Adresse : 15 rue Arthur Ranc 86000 Poitiers

Courriel :

Organisation : Conseil départemental

Adresse : mail Lucie Abrac 79000 Niort

Courriel :

### 6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

Oui Nom : DOCOB de la ZPS "Plaine de Niort Sud-Est" site NATURA  
2000 FR 5412007  
Lien :  
[http://www.pegase-poitou-charentes.fr/upload/gedit/1/Patrimoine%20Naturel/Natura/docob/FR5412007\\_SYNTHESE.zip](http://www.pegase-poitou-charentes.fr/upload/gedit/1/Patrimoine%20Naturel/Natura/docob/FR5412007_SYNTHESE.zip)

Non, mais un plan de gestion est en préparation.

Non

### 6.3 Mesures de conservation

## ANNEXE 8

### 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel / Laquelle ?
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<b>X</b>		<p>Au regard des premières investigations naturalistes, des zones humides ont été observées au sein de l'aire d'étude. Celles-ci ont été délimitées sur le critère floristique (voir Annexe 6, figure 53). La surface impactée par le projet représente environ 0.3 ha.</p> <p>Des investigations complémentaires seront menées à l'automne 2022 sur le critère pédologique pour affiner la cartographie des zones humides sur site et préciser la surface réellement impactée. Des mesures d'évitement seront prises pour limiter au maximum l'impact sur les zones humides présentes dans l'aire d'étude.</p>

### 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

#### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

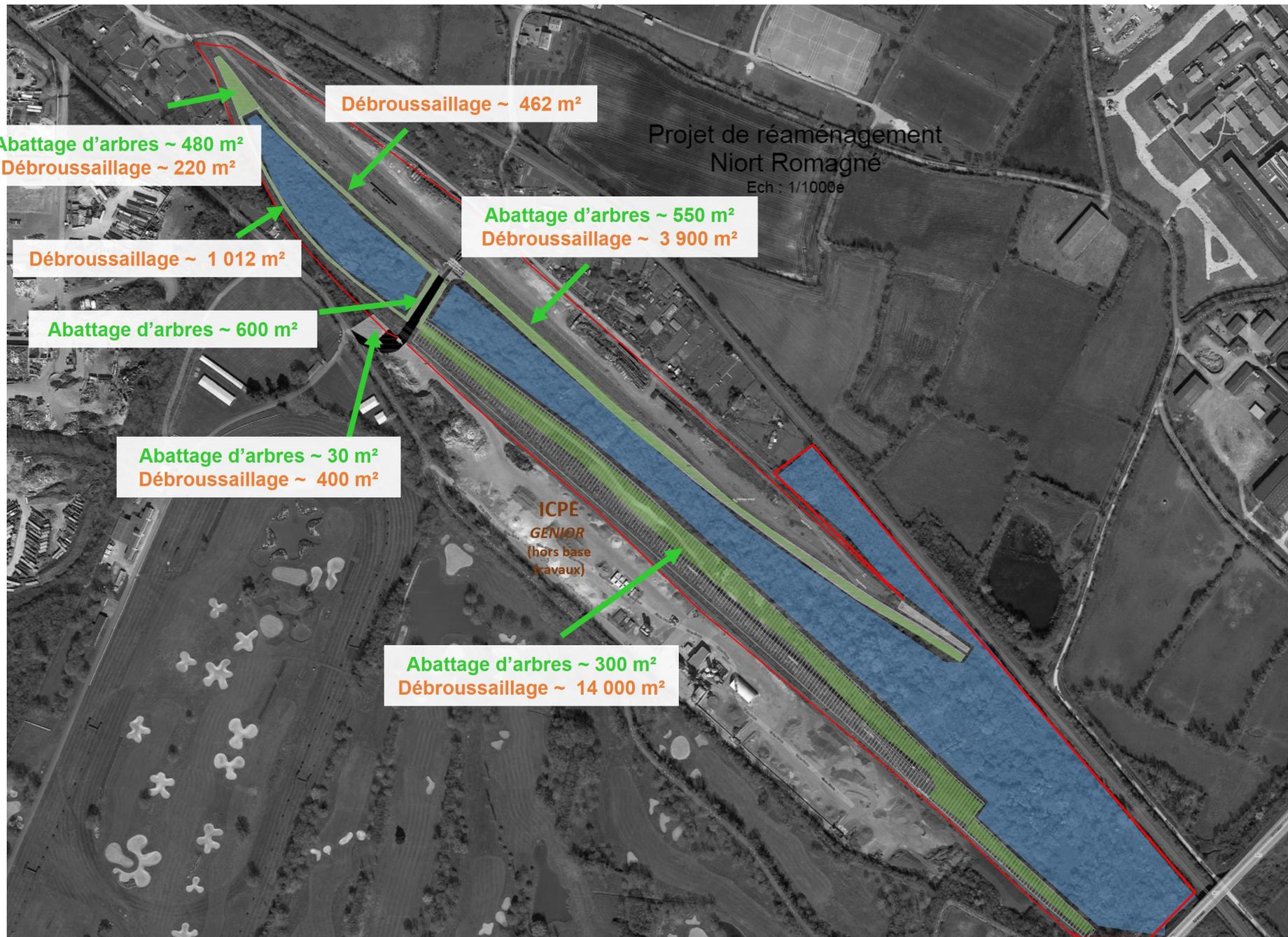
Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréier sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements / des trafics ?	<b>X</b>		<p>En phase chantier, les travaux impliqueront le déplacement d'engins, notamment des allers-retours de camions.</p> <p>En phase d'exploitation, la base accueillera occasionnellement des trains travaux dans le cadre des chantiers de maintenance et de régénération des lignes alentours. Ceux-ci permettront d'acheminer par voie ferrée tous les éléments nécessaires aux différents chantiers. De plus, la base travaux sera ponctuellement approvisionnée par des camions lors de certains chantiers. Le trafic maximum journalier en période de pointe pour un grand chantier est estimé à une rotation de 30 poids lourds. Toutefois, aucun de ces chantiers ne nécessitera d'approvisionnement en continu durant toute la durée des travaux. L'approvisionnement sera ponctuel et épisodique durant la réalisation d'un chantier.</p>

	<p>Est-il source de bruit ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances sonores ?</p>	<p>X</p> <p>X</p>	<p>En phase travaux, le projet sera source de nuisances sonores temporaires et localisées aux zones de travaux.</p> <p>En phase d'exploitation, la base travaux sera source de bruit. Les activités les plus bruyantes correspondent au chargement et déchargement du ballast. Par ailleurs, les circulations de trains et d'engins seront également source de nuisances sonores. Toutefois, les habitations les plus proches sont situées à environ 150 m et les activités auront lieu principalement de jour, sur de courtes durées et de façon irrégulière. En effet, cette base ne sera pas utilisée de façon continue, mais épisodiquement lorsqu'elle sera mobilisée pour un chantier de régénération sur la région.</p> <p>Pour autant, SNCF Réseau a réalisé en septembre 2022 des points de mesure au niveau des habitations les plus proches afin de caractériser l'ambiance sonore actuelle. Les mesures ont révélé un niveau de bruit résiduel moyen de 32 dB(A) en période diurne et de 30 dB(A) en période nocturne. Les activités de chargement et de déchargement de ballast représentent environ 85 dB(A) à 1 m de la source. A dire d'expert, il n'a pas été possible d'écarter complètement le risque de dépassement des émergences réglementaires au droit des habitations les plus proches, même s'il apparaît faible.</p> <p>Par conséquent, une étude acoustique approfondie sera réalisée pour infirmer ou confirmer le dire d'expert, et le cas échéant, identifier les mesures de protection à mettre en œuvre.</p>
<p><b>Emissions</b></p>	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<p>X</p> <p>X</p>	<p>Afin de contrôler les émissions de poussières, le ballast sera arrosé. Les eaux issues de cet arrosage seront récupérées et traitées (bac de décantation et système de filtration). Les eaux ainsi dépourvues de particules fines (eaux claires traitées) seront ensuite rejetées dans le réseau pluvial existant sur la base.</p>

## 7. Auto-évaluation

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquer pourquoi.

Le projet vise à réaménager une ancienne zone de triage ferroviaire, en partie seulement abandonnée, en une base travaux. La majorité des travaux se fera sur des sols anthropisés et d'anciennes surfaces anthropisées évoluant en friche naturelle dégradée aujourd'hui. Les véritables enjeux identifiés autour de ce projet concernent les milieux naturels (habitats boisés, espèces et zones humides). Différentes mesures ont été prévues pour éviter et réduire les impacts potentiels du projet vis-à-vis des enjeux naturels. Néanmoins, des impacts résiduels demeureront pour le milieu boisé et probablement pour des habitats d'espèces protégées et des zones humides. Ceux-ci seront abordés et traités de façon exhaustive dans le cadre des procédures au titre de la Loi sur l'eau, de demande de dérogation espèces protégées et de demande d'autorisation de défrichement. Enfin, bien qu'estimé faible à ce jour, l'enjeu bruit sera examiné de plus près pour éventuellement identifier des mesures de protection appropriées et à déployer.



- Ancien site de triage
- Habitats non impactés par le projet
- Surfaces naturelles impactées par le projet

➔ ~ 2 000 m<sup>2</sup> abattage  
➔ ~ 20 000 m<sup>2</sup> débroussaillage



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Paris, le 17 novembre 2022

*Autorité environnementale*

**Nos réf.** : AE/22/879

**Vos réf.** :

**Affaire suivie par** : Céline Debrieu-Levrat

**Tél.** : 06 99 37 14 50

**Courriel** : celine.debrieu-levrat@developpement-durable.gouv.fr

**Objet** : Examen au cas par cas n°F-75-22-C-0163 « réaménagement de la base travaux de Niort Romagné (79) » : demande de compléments

L'instruction du dossier au cas par cas visé en objet met en évidence le fait que celui-ci nécessite des précisions et des compléments pour pouvoir être considéré comme complet.

Des études sont annoncées à débiter ou encours sur le volet naturaliste ou sur le bruit. Pouvez-vous me fournir leur calendrier et en particulier la date de finalisation des rapports ? Si des rapports intermédiaires (précisions sur les émergences sonores, résultats des sondages pédologiques pour les zones humides, précisions des populations des espèces faunistiques et floristiques, ...) sont d'ores-et-déjà disponibles en sus des éléments fournis dans le dossier, j'en suis preneuse.

Concernant les zones humides, le dossier annonce deux chiffres fondamentalement différents. Le CERFA annonce 0.3 ha, alors que le rapport naturaliste, signalant la seule exploitation du critère floristique, signale environ 4.8 ha. Pouvez-vous me détailler l'origine et le calcul de ces deux chiffres ?

D'une façon générale, il serait utile d'avoir une vision plus précise des mesures d'évitement et de réduction proposées, ainsi que votre analyse sur les incidences résiduelles. Des précisions sont aussi attendues sur la gestion des espèces exotiques envahissantes présentes sur le périmètre du projet, ainsi que sur la gestion des eaux pluviales, tant du point quantitatif que qualitatif.

Il est nécessaire de disposer de ces éléments pour pouvoir étayer la décision de l'Autorité environnementale. La date de réception des éléments manquants sera le point de départ du délai de 35 jours ouvert pour la décision de l'autorité environnementale.

Le rapporteur,

Céline Debrieu-Levrat

**Alice Troux**  
**SNCF Réseau (DT NA)**  
**Pôle environnement et DD**  
**ext.alice.troux@reseau.sncf.fr**



Autorité environnementale



---

## REAMENAGEMENT DE LA BASE TRAVAUX DE NIORT-ROMAGNE (79)

SNCF RESEAU  
DIRECTION TERRITORIALE NOUVELLE-AQUITAINE | 17 RUE CABANAC  
– IMMEUBLE LE SPINNAKER - CS 61926 – 33081 BORDEAUX CEDEX

Edition du 01/12/2022

## Table des matières

1. Préambule .....	2
2. Courrier de demande de compléments.....	3
3. Réponse et compléments de SNCF Réseau .....	4
4. ANNEXES : .....	9

## 1. Préambule

Dans le cadre du projet de réaménagement de la base travaux de Niort – Romagné (79), SNCF Réseau a déposé un dossier de demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une éventuelle évaluation environnementale, enregistré sous le n°F-75-22-C-0163 en novembre 2022.

Par courrier du 17 novembre 2022, des observations sur la régularité du dossier ont été communiquées à SNCF Réseau. Cette présente note constitue les réponses et compléments apportés au dossier initial.

## 2. Courrier de demande de compléments



Paris, le 17 novembre 2022

*Autorité environnementale*

Nos réf. : AE/22/879  
Vos réf. :  
Affaire suivie par : Céline Debrieu-Levrat  
Tél. : 06 99 37 14 50  
Courriel : celine.debrieu-levrat@developpement-durable.gouv.fr

**Objet** : Examen au cas par cas n°F-75-22-C-0163 « réaménagement de la base travaux de Niort Romagné (79) » : demande de compléments

L'instruction du dossier au cas par cas visé en objet met en évidence le fait que celui-ci nécessite des précisions et des compléments pour pouvoir être considéré comme complet.

Des études sont annoncées à débiter ou encours sur le volet naturaliste ou sur le bruit. Pouvez-vous me fournir leur calendrier et en particulier la date de finalisation des rapports ? Si des rapports intermédiaires (précisions sur les émergences sonores, résultats des sondages pédologiques pour les zones humides, précisions des populations des espèces faunistiques et floristiques, ...) sont d'ores-et-déjà disponibles en sus des éléments fournis dans le dossier, j'en suis preneuse.

Concernant les zones humides, le dossier annonce deux chiffres fondamentalement différents. Le CERFA annonce 0.3 ha, alors que le rapport naturaliste, signalant la seule exploitation du critère floristique, signale environ 4.8 ha. Pouvez-vous me détailler l'origine et le calcul de ces deux chiffres ?

D'une façon générale, il serait utile d'avoir une vision plus précise des mesures d'évitement et de réduction proposées, ainsi que votre analyse sur les incidences résiduelles. Des précisions sont aussi attendues sur la gestion des espèces exotiques envahissantes présentes sur le périmètre du projet, ainsi que sur la gestion des eaux pluviales, tant du point quantitatif que qualitatif.

Il est nécessaire de disposer de ces éléments pour pouvoir étayer la décision de l'Autorité environnementale. La date de réception des éléments manquants sera le point de départ du délai de 35 jours ouvert pour la décision de l'autorité environnementale.

Le rapporteur,

Céline Debrieu-Levrat

Alice Troux  
SNCF Réseau (DT NA)  
Pôle environnement et DD  
ext.alice.troux@reseau.sncf.fr



Autorité environnementale

IGEDD / Ae – Tour Séquoia – 92055 La Défense cedex – tél. +33 (0) 1 40 81 23 14  
[www.igedd.developpement-durable.gouv.fr/autorite-environnementale-r145.html](http://www.igedd.developpement-durable.gouv.fr/autorite-environnementale-r145.html)

### 3. Réponse et compléments de SNCF Réseau

➤ *Fournir le calendrier et en particulier la date de finalisation des rapports.*

Un diagnostic écologique est actuellement en cours de réalisation. Celui-ci s'appuie d'une part sur la bibliographie récente disponible, d'autre part sur une analyse des caractéristiques et des potentialités d'accueil des milieux naturels et surtout sur les observations et les relevés réalisés sur site. Les premiers passages ont eu lieu en mai, juillet et septembre 2022. Ces derniers ont permis de pré-identifier le besoin produire un dossier de demande de dérogation pour les espèces protégées suivantes :

- Triton marbré ;
- Triton palmé ;
- Complexe des Grenouilles vertes ;
- Grenouille agile ;
- Couleuvre verte et jaune ;
- Lézard des murailles ;
- Ecureuil roux ;
- Hérisson d'Europe ;
- Cortège avifaune ;
- Cortèges chiroptères.

D'autres investigations de terrain sont programmées en hivers 2022 et au printemps 2023. Le dossier de demande de dérogation espèces protégées sera produit sur la base du diagnostic écologique en cours. SNCF Réseau prévoit un dépôt du dossier en mai 2023.

Les premières investigations naturalistes ont permis d'identifier au sein de l'aire d'étude des zones humides. Des investigations complémentaires sur le critère pédologique seront menées pour affiner la cartographie des zones humides. Cette dernière sera actualisée en janvier 2023.

Vous trouverez en annexe du présent rapport les mesures réalisées par un bureau d'étude acoustique pour caractériser l'ambiance sonore actuelle du site. Une étude acoustique sera réalisée en 2023.

➤ *Détailler l'origine et le calcul des surfaces de zones humides.*

Le rapport naturaliste mentionne la surface totale de zones humides identifiées sur le critère floristique au sein de l'aire d'étude. Toutefois, le projet n'impactera pas l'intégralité de cette surface. Au regard des emprises des futurs aménagements (cf annexe 4), sur les 4.8 ha de zones humides identifiées, seul 0.3 ha de zones humides seront réellement impactées par le projet (Figure 1).

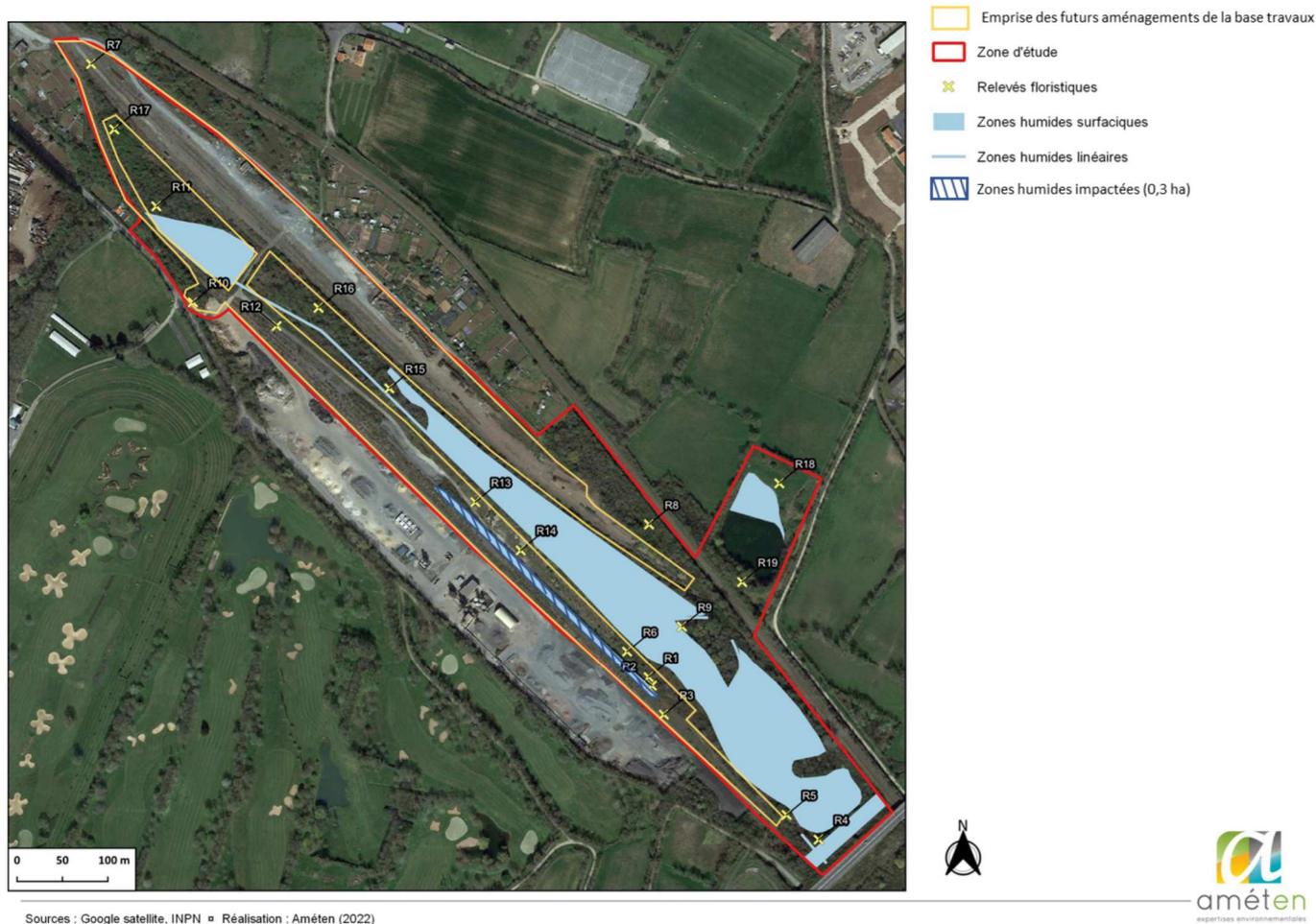


Figure 1. Cartographie des zones humides identifiées sur l'aire d'étude sur le critère floristique.

➤ **Préciser les mesures d'évitement et de réduction proposées ainsi que l'analyse des incidences résiduelles.**

Au regard des impacts potentiels du projet, SNCF Réseau s'engage à élaborer un panel de mesures d'évitement et de réduction d'impact visant à limiter les effets dommageables prévisibles.

A ce stade de définition du projet et en tenant compte des premiers éléments ressortant du diagnostic écologique en cours de réalisation, SNCF Réseau envisage différentes mesures (tableau I). Au fur et à mesure de la définition du projet et des dernières investigations écologiques, les mesures présentées ci-après seront potentiellement amenées à être amendées, modifiées (voire supprimées si elles s'avèrent être non pertinentes).

Tableau 1. Mesures d'évitement et de réduction envisagées.

MESURES ENVISAGEES		PHASE CONCERNEE
Mesure d'évitement		
Evitement des secteurs à enjeux écologiques	L'emprise chantier sera limitée au strict minimum suivant la nature des travaux. Protection des habitats naturels, des habitats d'espèces, de la flore protégée et des zones humides phase chantier.	Conception
Mesure de réduction		
Balisage et mise en défens des zones écologiquement sensibles	Définition des accès spécifiques, mises en place de barrières petites faunes, matérialisation de l'emprise travaux, etc.	Conception / Travaux
Adaptation du calendrier des travaux en fonction des exigences écologiques des espèces	Le planning des travaux sera ajusté de manière à prendre en compte les enjeux identifiés sur le site, à savoir l'évitement des périodes de nidification (avifaune et chiroptères) et de latence des amphibiens et des reptiles (autrement dit de septembre à octobre).	Travaux
Gestion et limitation de la dissémination des espèces exotiques envahissantes (EEE)	Eviter l'expansion des EEE au-delà de l'emprise des travaux.	Travaux
Gestion des poussières	Limiter la dégradation des habitats naturels et le dérangement de la faune consécutifs aux émissions importantes de poussières en phase chantier.	Travaux
Préservation et gestion des pollutions chroniques ou accidentelles en phase chantier	Ne pas générer des pollutions en phase chantier.	Travaux
Préservation des milieux aquatiques et zones humides et gestion des matières en suspension (MES).	Garantir le bon maintien des qualités écologiques des habitats aquatiques et humides. Contrôler le risque de pollution des différentes méthodes mises en place au cours de la phase travaux.	Travaux
Suivi et assistance environnementale en phase travaux par un écologue	Assurer de la bonne prise en compte des enjeux environnementaux et de la bonne mise en œuvre des différentes mesures ERC proposées. L'écologue veillera à ce que les entreprises limitent au maximum leurs effets sur les milieux naturels. Ce suivi permettra également d'avoir une meilleure réactivité face à un certain nombre d'impacts difficiles à prévoir avant la phase chantier ou imprévisibles lors des phases d'étude. Des comptes-rendus de suivi écologiques seront réalisés par un ingénieur-écologue en charge du suivi. Si des individus protégés sont présents sur la zone travaux, l'écologue habilité procédera à leur capture et à leur relâche dans des endroits adaptés et selon un protocole défini.	Travaux

Malgré ces mesures, des impacts résiduels demeureront sur le milieu boisé, la zone humide et donc sur des habitats d'espèces protégées fréquentant ces milieux. Ainsi les pertes sont évaluées, à ce stade d'avancement des études, à 0.2 ha de milieu boisé et 0.3 de zone humide. Au sein de l'aire d'étude, rappelons que la zone humide représente 4.8 ha et la surface boisée 11.5 ha. L'intérêt du site pour les espèces observées ne sera pas altéré et ne remettra pas en cause l'intégrité des milieux pour le maintien de ces espèces. Les aménagements prévus ne sont en outre pas de nature à nuire au maintien et aux fonctionnalités de la zone humide.

Néanmoins, chacun de ces impacts sera traité en profondeur dans le cadre de procédures ad hoc (Loi sur l'eau, dérogation espèces protégées et autorisation de défrichement) et des compensations seront proposées. A ce stade, le projet de compensation n'est pas défini, mais étant donné les faibles surfaces impactées et le foncier disponible au sein de l'aire d'étude, il est vraisemblable que SNCF Réseau puisse proposer une compensation au plus près de l'impact, au sein même de la gare de triage historique, sur les surfaces les plus dégradées suite aux activités industrielles passées.

➤ **Préciser les mesures de gestion des espèces exotiques envahissantes (EEE).**

Les premières investigations de terrain ont permis de mettre en évidence les espèces végétales exotiques envahissantes suivantes :

- L'Erable negundo (*Acer negundo*) ;
- L'Ailanthé glanduleux (*Ailanthus altissima*) ;
- Le Sénéçon en arbre (*Baccharis halimifolia*) ;
- Le Buddleia de David (*Buddleja davidii*) ;
- La Vergerette du Canada (*Erigeron canadensis*) ;
- Le Laurier sauge (*Laurus nobilis*) ;
- La Vigne-vierge commune (*Parthenocissus inserta*) ;
- Le Buisson ardent (*Pyracantha sp.*) ;
- La Renouée de bohème (*Reynoutria x bohemica*) ;
- Le Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*) ;
- Le Sénéçon du Cap (*Senecio inaequidens*).

Au cours de la phase chantier, ces espèces feront l'objet d'un traitement particulier : pour chacune des EEE identifiée, une fiche descriptive sera produite de manière à préciser les mesures de gestion adaptées à l'espèce considérée et à planifier l'intervention des emprises travaux pour leur élimination. Un exemple de fiche est présenté en annexe 2.

Quelle que soit l'espèce, les EEE devront être éliminées et l'écologue en charge du suivi, relèvera les éventuelles reprises des EEE pour programmer une nouvelle intervention d'élimination de ces espèces durant l'année des travaux. Enfin, afin de limiter la propagation des EEE et d'éventuels pathogènes, les entreprises devront respecter des préconisations de nettoyage des engins de chantier.

➤ *Préciser les mesures de gestion des eaux pluviales, tant du point quantitatif que qualitatif.*

Des études techniques hydrauliques sont en cours et doivent permettre de définir, d'ici la fin du premier trimestre 2023, les mesures de gestion des eaux pluviales. Ces études prévoient de préciser l'état des lieux du réseau existant, de rendre compte des effets potentiels du projet sur le site actuel et des aménagements nécessaires pour gérer de manière efficace et vertueuse les eaux pluviales. Des études complémentaires pourront potentiellement s'avérer nécessaires.

A ce jour, SNCF Réseau a uniquement connaissance des éléments suivants : l'aire d'étude comprend un réseau de fossés, qui par manque d'entretien est partiellement fonctionnel. Ces derniers sont présents depuis les années 60, à l'époque où des parcelles de jardins occupaient le centre de l'aire d'étude. Actuellement, au cœur de ce réseau, il existe un fossé principal qui traverse la zone d'est en ouest (Figure 2) et qui permet de faire transiter les eaux issues de la plateforme ferroviaire vers le réseau de ville, le long du chemin du lac. Ce fossé principal est aujourd'hui fonctionnel et sera utilisé dans le cadre des futurs aménagements de la base travaux.

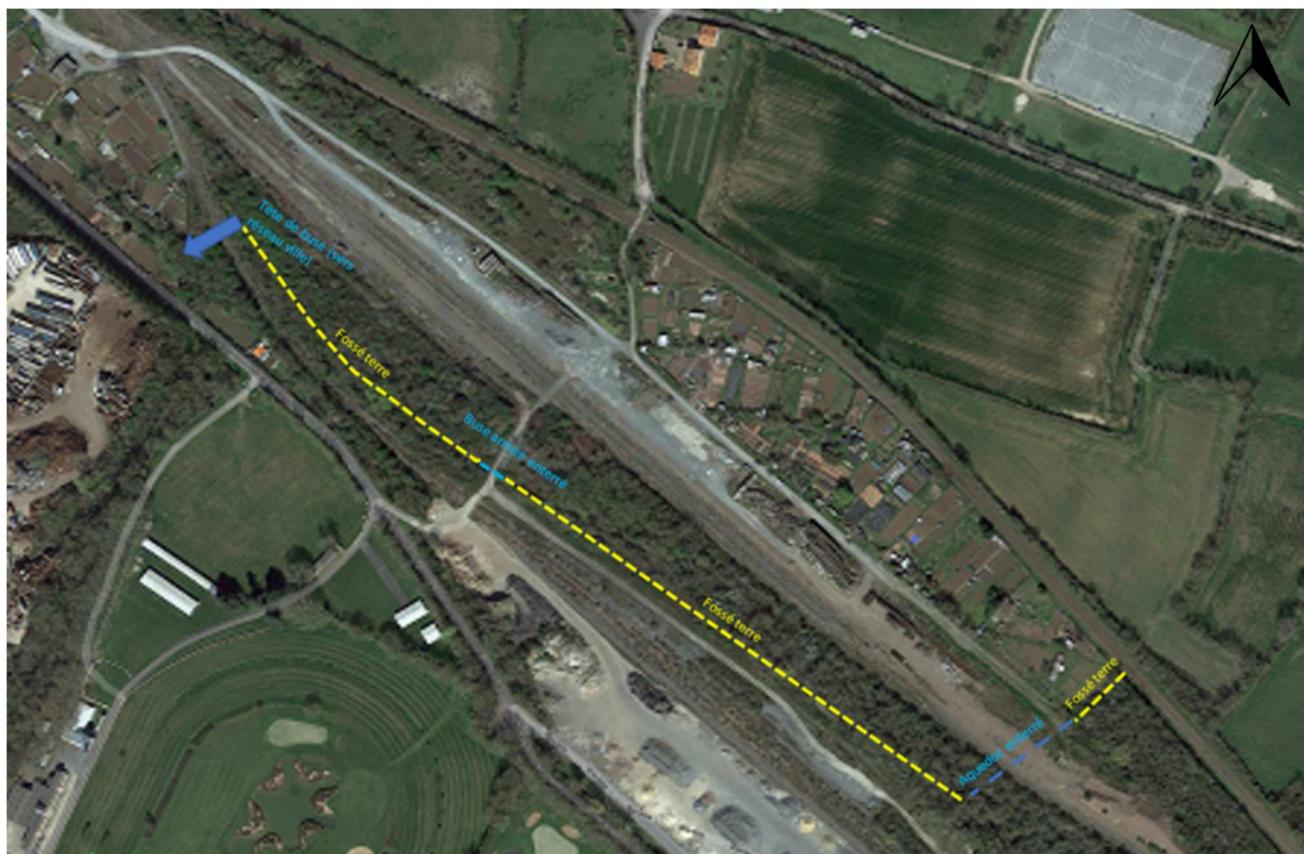


Figure 2. Réseau principal de fossés sur l'aire d'étude.

#### 4. ANNEXES :

Annexe 1 : État initial acoustique autour du site SNCF  
Niort-Romagné (79)



mesures • analyses • préconisations

Etat initial acoustique autour du site SNCF de  
Niort-Romagné (79)

N° de dossier :	Client	Interlocuteur
PJ2209-0106	SNCF RESEAU	Pierrot Girard
<b>Date</b> : 27/09/2022	INFRAPOLE POITOU CHARENTES	Directeur, Ingénieur acousticien
<b>Version</b> : 1	27 Boulevard du Grand Cerf	06 14 45 55 21
	86000 POITIERS	p.girard@quietude-acoustique.fr

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous la forme de fac simile photographique intégral

[www.quietude-acoustique.fr](http://www.quietude-acoustique.fr)



---

## Table des matières

1	Contexte.....	3
2	Décret n° 2006-1099 du 31 août 2006 .....	4
3	Mesures des niveaux sonores .....	5
3.1	Zone d'implantation .....	5
3.2	Méthodologie.....	5
3.3	Localisation des points de mesure : .....	6
3.4	Condition de mesure .....	6
3.5	Résultats .....	6
3.5.1	Point 1 : limite de site sud .....	7
3.5.2	Point 2 : 59 rue de Massujat.....	10
3.5.3	Point 3 : 68 rue des Pèlerins .....	13
4	Synthèse.....	16
5	Objectifs réglementaires .....	17



---

## 1 Contexte

En vue de la création d'une base travaux sur l'ancien site de triage de Niort Romagné. La SNCF souhaite caractériser l'ambiance sonore actuelle notamment vis-à-vis des habitations les plus proches et de l'entreprise d'enrobage située au Sud de la zone de projet.

Le bureau d'études acoustiques Quiétude a donc été missionné pour réaliser les mesures permettant de caractériser l'ambiance sonore actuelle autour du site.

Les résultats permettront de connaître l'impact sonore de la centrale d'enrobage sur le site et de déterminer les niveaux de bruit résiduel au voisinage.

L'objectif de l'étude est de caractériser l'ambiance sonore en périphérie du site pour ensuite définir les exigences réglementaires en fonction du [décret n° 2006-1099 du 31 août 2006 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage](#).

## 2 Décret n° 2006-1099 du 31 août 2006

L'émergence globale dans un lieu donné est définie par la différence entre le niveau de bruit ambiant, comportant le bruit particulier en cause, et le niveau du bruit résiduel constitué par l'ensemble des bruits habituels, extérieurs et intérieurs, correspondant à l'occupation normale des locaux et au fonctionnement habituel des équipements, en l'absence du bruit particulier en cause.

L'émergence globale et, le cas échéant, l'émergence spectrale ne sont recherchées que lorsque le niveau de bruit ambiant mesuré, comportant le bruit particulier, est supérieur à **25 dB(A)** si la mesure est effectuée à l'intérieur des pièces principales d'un logement d'habitation, fenêtres ouvertes ou fermées, ou à **30 dB(A)** dans les autres cas.

Les valeurs limites de l'émergence sont :

En période diurne (de 7h à 22h)	En période nocturne (de 22h à 7h)
5 dB(A)	3 dB(A)

Valeurs auxquelles s'ajoute un terme correctif en dB(A), fonction de la durée cumulée d'apparition du bruit particulier :

Terme correctif	T : durée cumulée d'apparition du bruit particulier
6 dB(A)	T < 1 min
5 dB(A)	1 min < T < 5 min
4 dB(A)	5 min < T < 20 min
3 dB(A)	20 min < T < 2 h
2 dB(A)	2 h < T < 4 h
1 dB(A)	4 h < T < 8 h
0 dB(A)	8 h < T

A l'intérieur des logements, les émergences spectrales sont également réglementées :

Fréquence	125 Hz	250 Hz	500 Hz	1 kHz	2 kHz	4 kHz
Emergence maximale	7 dB	7 dB	5 dB	5 dB	5 dB	5 dB



## 3 Mesures des niveaux sonores

### 3.1 Zone d'implantation

La base travaux sera implantés sur l'ancienne gare de triage de Niort-Romagné située au Sud-Est de Niort.

Les premières habitations sont situées au nord du site, la limite Sud jouxte le site d'une centrale d'enrobage qui est lui-même bordé au sud par un golf. A l'Ouest du site, on trouve une zone industrielle et à l'Est un centre équestre et une zone commerciale.



### 3.2 Méthodologie

Les mesures ont été réalisées selon la norme NF S31-010 relative à la caractérisation et au mesurage des bruits de l'environnement.

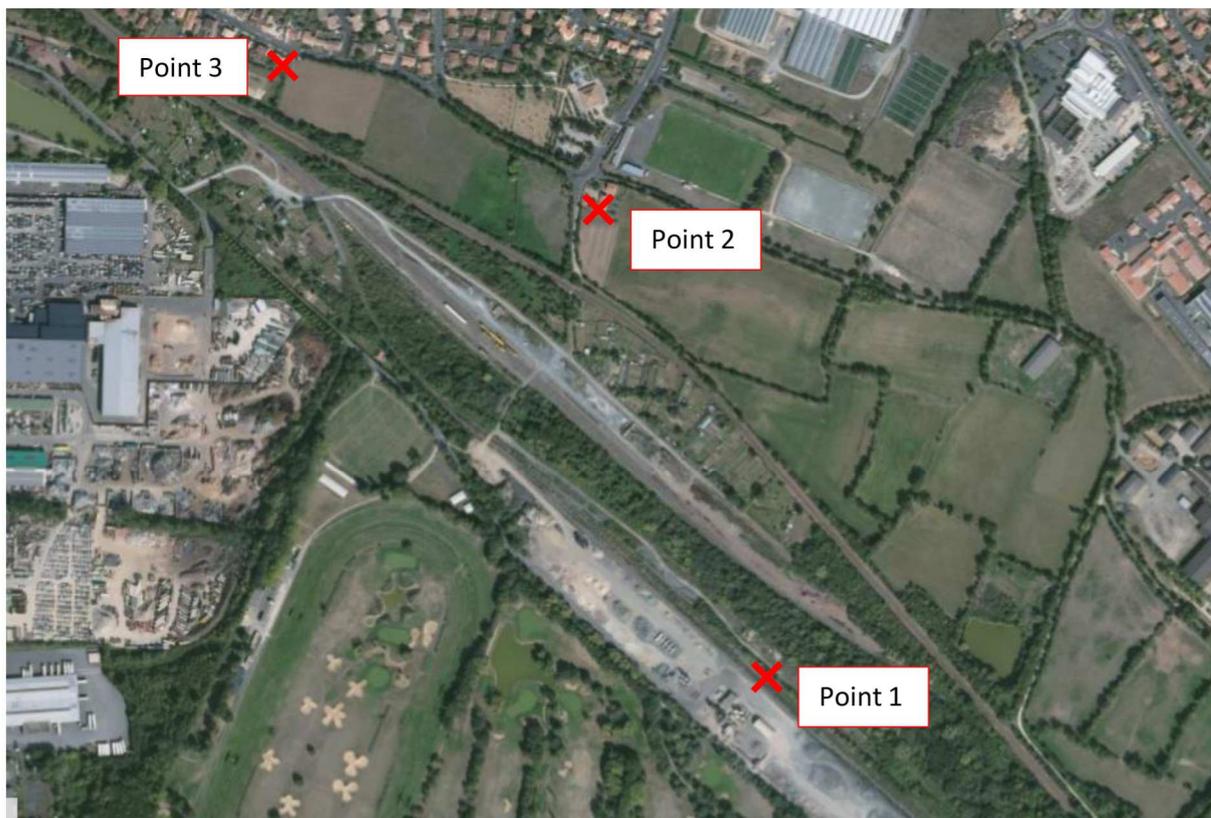
3 points de mesure ont été réalisés. L'un en limite de propriété sud du site à proximité de la centrale d'enrobage pour en caractériser l'impact sonore sur le site. Les 2 autres ont été réalisés à proximité des habitations les plus proches du site.

Pour chaque point de mesure, les niveaux sonores  $L_{Aeq}$ ,  $L_{90}$  et  $L_{50}$  (indice permettant de s'affranchir de l'influence des événements bruyants ponctuels) de chaque période réglementaire ainsi que le  $L_{Aeq}$  et  $L_{50}$  des demi-heures les plus calmes de chacune des périodes réglementaires seront donnés.

L'évolution heure par heure du  $L_{Aeq}$  et  $L_{50}$  sera également présentée.



### 3.3 Localisation des points de mesure :



### 3.4 Condition de mesure

<i>Opérateur</i>	Pierrot Girard, ingénieur acousticien
<i>Matériel utilisé</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 3 sonomètres intégrateurs classe 1, type Fusion de 01dB-Metravib</li> <li>- 1 calibre homologué, N° de série 84905, type CAL31 de 01dB-Metravib</li> <li>- Logiciel dBTrait 6 de 01 dB</li> </ul>
<i>Date et heure de mesurage</i>	Du mercredi 21 septembre 2022 17h au lendemain 18h
<i>Météo</i>	Pas de précipitations et ciel dégagé. Vent faible à modéré de secteur Nord-Est.

### 3.5 Résultats

Voir page suivante



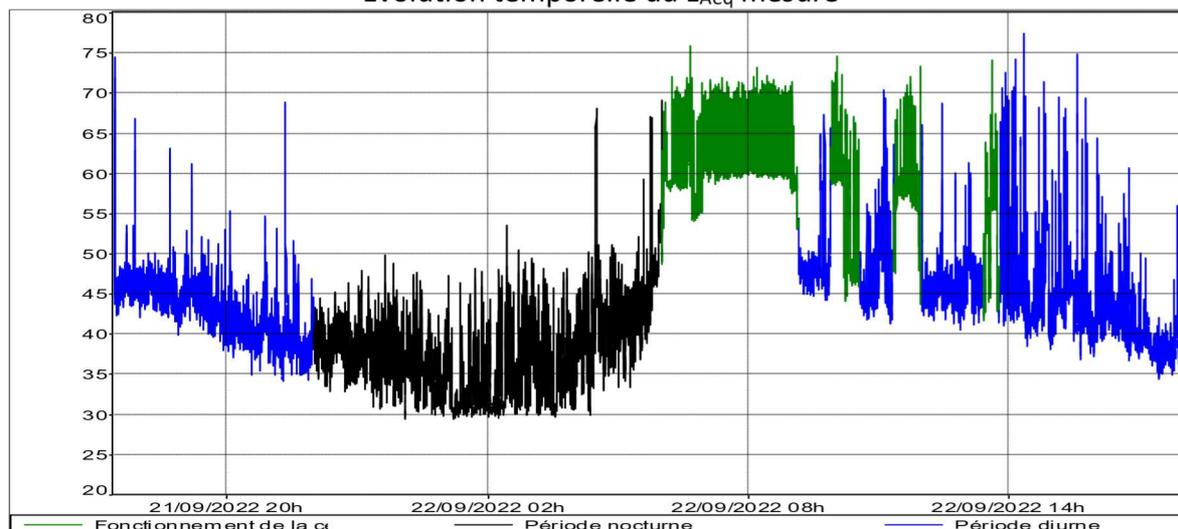
**3.5.1 Point 1 : limite de site sud**

**Point 1**



<b>Localisation :</b>	46°18'02.2"N 0°26'50.3"W
<b>N° de série sonomètre :</b>	12013
<b>Début de la mesure</b>	Mercredi 21 septembre 2022 17h25
<b>Fin de la mesure</b>	Jeudi 22 septembre 2022 18h03

Evolution temporelle du LAeq mesuré



<b>Résultats</b>		63 Hz	125 Hz	250 Hz	500 Hz	1k Hz	2k Hz	4k Hz	8k Hz	dB(A)
Période nocturne	LAeq	60	55	52	47	47	45	45	39	53
	L90	38	31	33	27	26	21	15	13	31
	L50	42	36	35	34	35	27	16	13	38
½ heure la plus calme de nuit (1h30-2h)	LAeq	40	33	34	32	31	24	16	13	34
	L50	39	32	33	27	26	21	15	13	31
Période diurne	LAeq	63	59	56	51	51	50	49	43	57
	L90	43	37	36	35	36	28	16	13	39
	L50	49	44	41	40	43	35	27	20	45
½ heure la plus calme de jour (17h14-17h44)	LAeq	43	37	36	34	35	27	20	17	37
	L50	43	35	35	33	35	26	17	14	37
Impact sonore de la centrale d'enrobage	LAeq	68	64	62	56	56	55	55	49	62

Etat initial acoustique autour du site SNCF de Niort-Romagné (79)



**Evolution du niveau sonore  $L_{Aeq}$  heure par heure**

	63Hz	125Hz	250Hz	500Hz	1kHz	2kHz	4kHz	8kHz	Leq
21/09/2022 17:00	54	50	45	46	47	42	40	40	51
21/09/2022 18:00	48	43	39	42	44	35	26	22	46
21/09/2022 19:00	46	43	39	41	43	35	27	28	45
21/09/2022 20:00	47	41	38	39	39	32	21	18	42
21/09/2022 21:00	52	47	46	46	44	36	23	13	47
21/09/2022 22:00	44	38	35	35	37	29	16	13	39
21/09/2022 23:00	43	37	35	36	36	29	16	13	39
22/09/2022 00:00	46	37	34	34	34	26	16	13	37
22/09/2022 01:00	40	34	34	33	33	25	16	13	36
22/09/2022 02:00	42	35	35	36	34	25	16	13	37
22/09/2022 03:00	41	35	35	35	35	26	16	13	38
22/09/2022 04:00	49	45	44	46	44	37	24	13	47
22/09/2022 05:00	55	46	45	42	42	40	37	28	47
22/09/2022 06:00	69	65	62	55	56	55	54	48	62
22/09/2022 07:00	69	65	63	56	57	57	57	51	64
22/09/2022 08:00	69	65	63	57	57	57	57	52	64
22/09/2022 09:00	62	57	55	51	51	49	45	37	56
22/09/2022 10:00	62	57	55	53	52	50	45	37	57
22/09/2022 11:00	66	62	58	54	53	52	51	44	59
22/09/2022 12:00	52	48	47	45	45	39	32	25	48
22/09/2022 13:00	65	59	54	50	51	47	42	32	55
22/09/2022 14:00	60	59	55	49	49	47	41	31	54
22/09/2022 15:00	60	56	53	48	47	45	40	30	52
22/09/2022 16:00	54	51	46	41	42	38	31	21	46
22/09/2022 17:00	46	38	38	36	37	29	21	17	40

**Evolution du niveau sonore L<sub>50</sub> heure par heure**

	63Hz	125Hz	250Hz	500Hz	1kHz	2kHz	4kHz	8kHz	Leq
21/09/2022 17:00	47	42	39	41	44	36	27	21	46
21/09/2022 18:00	46	41	38	40	43	34	23	17	45
21/09/2022 19:00	45	40	37	39	42	33	22	16	44
21/09/2022 20:00	45	39	36	37	39	30	16	13	41
21/09/2022 21:00	44	38	36	35	36	28	15	13	39
21/09/2022 22:00	44	37	35	34	36	28	15	13	38
21/09/2022 23:00	42	36	34	33	35	28	16	13	37
22/09/2022 00:00	40	34	34	30	31	24	15	13	34
22/09/2022 01:00	39	32	33	28	28	22	15	13	32
22/09/2022 02:00	40	33	34	29	28	23	16	13	33
22/09/2022 03:00	39	32	34	31	31	24	16	13	35
22/09/2022 04:00	43	37	35	37	38	30	16	13	40
22/09/2022 05:00	45	41	39	40	40	31	17	13	43
22/09/2022 06:00	68	64	62	55	53	48	45	37	59
22/09/2022 07:00	68	64	63	56	55	52	51	43	61
22/09/2022 08:00	68	65	63	56	55	51	50	43	61
22/09/2022 09:00	51	46	43	45	46	37	29	23	48
22/09/2022 10:00	60	52	46	43	44	38	33	24	48
22/09/2022 11:00	65	62	58	53	51	47	42	31	56
22/09/2022 12:00	45	42	40	40	43	35	28	20	45
22/09/2022 13:00	52	48	44	43	45	38	30	23	47
22/09/2022 14:00	50	43	41	39	41	34	27	19	44
22/09/2022 15:00	49	43	40	39	41	32	24	17	43
22/09/2022 16:00	50	46	40	37	39	31	21	15	42
22/09/2022 17:00	43	36	36	34	35	27	17	14	38

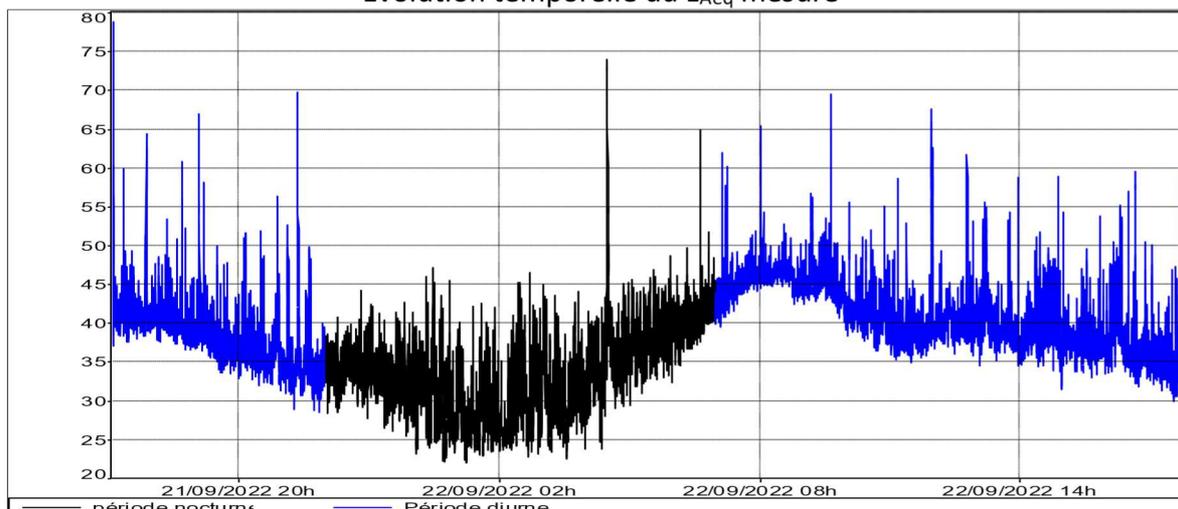
3.5.2 Point 2 : 59 rue de Massujat

**Point 2**



<b>Localisation :</b>	46°18'20.2"N 0°26'59.0"W
<b>N° de série sonomètre :</b>	12012
<b>Début de la mesure</b>	Mercredi 21 septembre 2022 17h06
<b>Fin de la mesure</b>	Jeudi 22 septembre 2022 17h50

Evolution temporelle du LAeq mesuré



<b>Résultats</b>		63 Hz	125 Hz	250 Hz	500 Hz	1k Hz	2k Hz	4k Hz	8k Hz	dB(A)
Période nocturne	LAeq	49	40	35	37	38	37	31	17	43
	L90	36	28	24	23	22	14	12	12	26
	L50	39	31	28	29	31	22	13	13	33
½ heure la plus calme de nuit (1h45-2h15)	LAeq	38	30	27	26	26	18	13	13	29
	L50	37	28	25	24	23	15	12	13	27
Période diurne	LAeq	53	45	41	40	40	37	33	27	44
	L90	41	32	29	30	32	24	15	13	35
	L50	46	37	34	35	36	29	21	16	39
½ heure la plus calme de jour (17h13-17h43)	LAeq	45	35	31	30	31	27	22	20	35
	L50	42	31	28	29	31	24	16	14	34

Les pics sonores supérieurs à 55 dB(A) correspondent au passage de train sur la voie Niort-Saint-Jean d'Angely



**Evolution du niveau sonore  $L_{Aeq}$  heure par heure**

	63Hz	125Hz	250Hz	500Hz	1kHz	2kHz	4kHz	8kHz	Leq
21/09/2022 17:00	49	45	42	41	40	45	38	27	49
21/09/2022 18:00	52	40	36	37	39	33	28	23	42
21/09/2022 19:00	48	45	44	39	37	31	24	18	41
21/09/2022 20:00	47	40	37	36	35	28	22	26	39
21/09/2022 21:00	61	50	42	42	44	42	33	19	48
21/09/2022 22:00	42	34	31	31	32	24	14	13	34
21/09/2022 23:00	40	34	31	30	31	23	13	13	34
22/09/2022 00:00	45	33	27	30	30	22	13	13	33
22/09/2022 01:00	38	30	26	28	28	18	13	13	30
22/09/2022 02:00	40	32	30	31	29	20	13	13	33
22/09/2022 03:00	39	31	30	31	30	21	14	13	33
22/09/2022 04:00	56	49	42	44	46	47	40	24	51
22/09/2022 05:00	42	35	35	36	36	27	14	13	38
22/09/2022 06:00	52	40	37	39	40	34	26	15	43
22/09/2022 07:00	52	42	40	42	43	36	32	31	46
22/09/2022 08:00	52	42	41	43	44	38	31	25	47
22/09/2022 09:00	51	51	41	42	43	38	39	31	47
22/09/2022 10:00	50	44	39	37	38	34	32	31	42
22/09/2022 11:00	50	45	45	44	40	32	25	26	45
22/09/2022 12:00	50	44	44	40	38	32	28	26	43
22/09/2022 13:00	51	44	38	36	38	35	30	24	42
22/09/2022 14:00	53	40	35	36	37	35	33	26	42
22/09/2022 15:00	47	41	37	36	36	28	21	21	39
22/09/2022 16:00	46	45	40	38	37	36	34	28	43
22/09/2022 17:00	45	37	35	35	34	31	27	21	38



**Evolution du niveau sonore L<sub>50</sub> heure par heure**

	63Hz	125Hz	250Hz	500Hz	1kHz	2kHz	4kHz	8kHz	Leq
21/09/2022 17:00	46	38	36	36	38	31	26	21	41
21/09/2022 18:00	44	36	34	36	37	30	26	20	40
21/09/2022 19:00	43	35	32	33	35	27	19	15	38
21/09/2022 20:00	43	33	31	32	34	25	16	13	36
21/09/2022 21:00	41	33	30	31	31	23	15	13	34
21/09/2022 22:00	41	33	29	30	31	23	14	13	34
21/09/2022 23:00	39	32	28	28	30	22	13	13	32
22/09/2022 00:00	38	30	25	26	27	18	12	12	30
22/09/2022 01:00	37	29	25	24	25	16	12	12	28
22/09/2022 02:00	37	28	25	25	25	17	13	13	29
22/09/2022 03:00	37	29	26	27	27	19	14	13	30
22/09/2022 04:00	39	31	29	32	33	24	14	13	35
22/09/2022 05:00	41	33	32	34	35	26	14	13	37
22/09/2022 06:00	47	37	35	37	38	30	14	13	40
22/09/2022 07:00	50	40	39	41	43	35	19	14	45
22/09/2022 08:00	51	41	40	42	44	36	21	16	46
22/09/2022 09:00	50	48	39	41	42	35	25	18	45
22/09/2022 10:00	49	42	36	36	37	31	24	17	41
22/09/2022 11:00	47	37	34	34	35	28	21	16	38
22/09/2022 12:00	45	39	35	35	37	29	25	20	39
22/09/2022 13:00	45	37	34	34	36	29	25	20	39
22/09/2022 14:00	45	35	32	34	36	28	22	18	38
22/09/2022 15:00	46	34	31	33	35	26	18	15	37
22/09/2022 16:00	45	34	31	33	34	26	20	15	37
22/09/2022 17:00	42	32	29	29	31	24	17	14	34



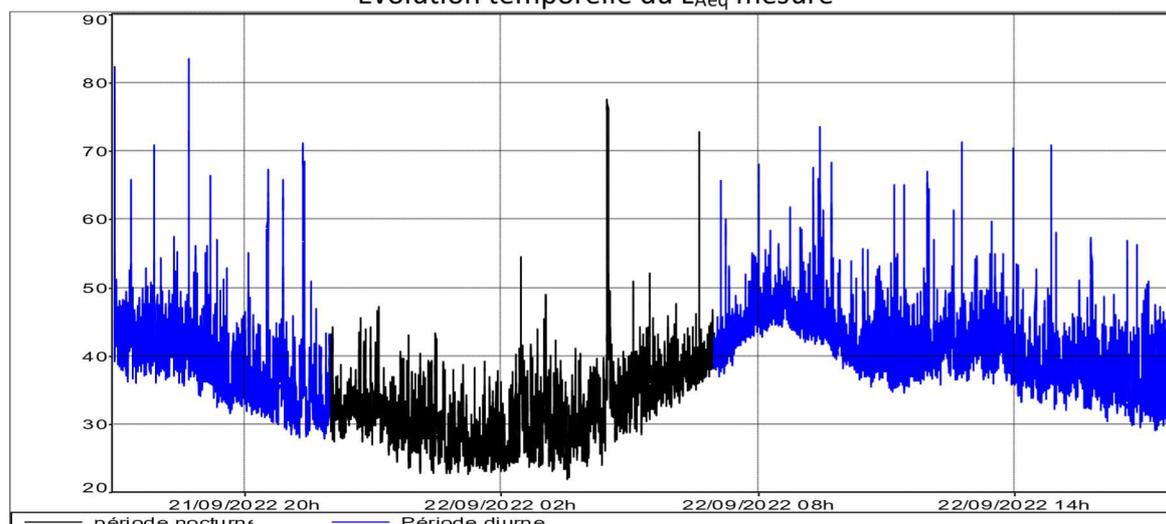
3.5.3 Point 3 : 68 rue des Pèlerins

**Point 3**



<b>Localisation :</b>	46°18'25.2"N 0°27'16.9"W
<b>N° de série sonomètre :</b>	11939
<b>Début de la mesure</b>	Mercredi 21 septembre 2022 16h56
<b>Fin de la mesure</b>	Jeudi 22 septembre 2022 17h45

Evolution temporelle du LAeq mesuré



<b>Résultats</b>		63 Hz	125 Hz	250 Hz	500 Hz	1k Hz	2k Hz	4k Hz	8k Hz	dB(A)
Période nocturne	LAeq	51	44	40	44	43	39	30	18	46
	L90	35	26	23	23	20	14	13	13	25
	L50	39	29	28	28	28	19	14	14	31
½ heure la plus calme de nuit (1h07-1h37)	LAeq	37	27	26	26	24	16	15	14	28
	L50	36	27	25	24	21	15	13	14	26
Période diurne	LAeq	55	47	43	44	44	41	37	33	48
	L90	40	30	29	30	30	23	16	14	33
	L50	47	37	36	36	35	30	25	20	40
½ heure la plus calme de jour (17h13-17h43)	LAeq	42	34	34	35	32	25	14	14	36
	L50	40	31	30	29	29	20	13	13	32

Les pics sonores supérieurs à 60 dB(A) correspondent au passage de train sur la voie Niort-Saint-Jean d'Angely



**Evolution du niveau sonore  $L_{Aeq}$  heure par heure**

	63Hz	125Hz	250Hz	500Hz	1kHz	2kHz	4kHz	8kHz	Leq
21/09/2022 17:00	53	50	43	43	43	38	35	31	47
21/09/2022 18:00	53	45	40	48	50	45	37	31	53
21/09/2022 19:00	50	41	38	39	39	34	29	26	43
21/09/2022 20:00	50	45	43	41	39	37	35	33	45
21/09/2022 21:00	64	55	46	48	48	42	35	21	51
21/09/2022 22:00	42	34	31	29	30	23	16	14	33
21/09/2022 23:00	40	33	31	31	30	21	14	14	33
22/09/2022 00:00	46	35	27	28	27	18	13	14	31
22/09/2022 01:00	37	28	26	27	25	16	14	14	29
22/09/2022 02:00	41	32	32	32	30	24	17	15	34
22/09/2022 03:00	38	29	29	31	29	22	15	14	33
22/09/2022 04:00	60	53	48	53	52	48	39	24	55
22/09/2022 05:00	43	34	35	36	35	26	19	16	38
22/09/2022 06:00	51	41	38	43	42	36	28	18	45
22/09/2022 07:00	53	42	42	43	42	36	34	32	46
22/09/2022 08:00	54	43	43	45	45	38	37	35	48
22/09/2022 09:00	53	44	45	47	47	42	40	36	51
22/09/2022 10:00	52	45	40	40	37	32	33	32	42
22/09/2022 11:00	53	45	45	46	42	36	33	33	47
22/09/2022 12:00	50	48	46	43	41	37	36	32	46
22/09/2022 13:00	52	42	40	42	42	37	33	32	46
22/09/2022 14:00	56	44	39	41	41	36	29	26	44
22/09/2022 15:00	49	43	40	37	35	30	27	27	40
22/09/2022 16:00	49	45	40	36	34	29	25	23	39
22/09/2022 17:00	50	39	35	34	35	33	26	20	39



**Evolution du niveau sonore L<sub>50</sub> heure par heure**

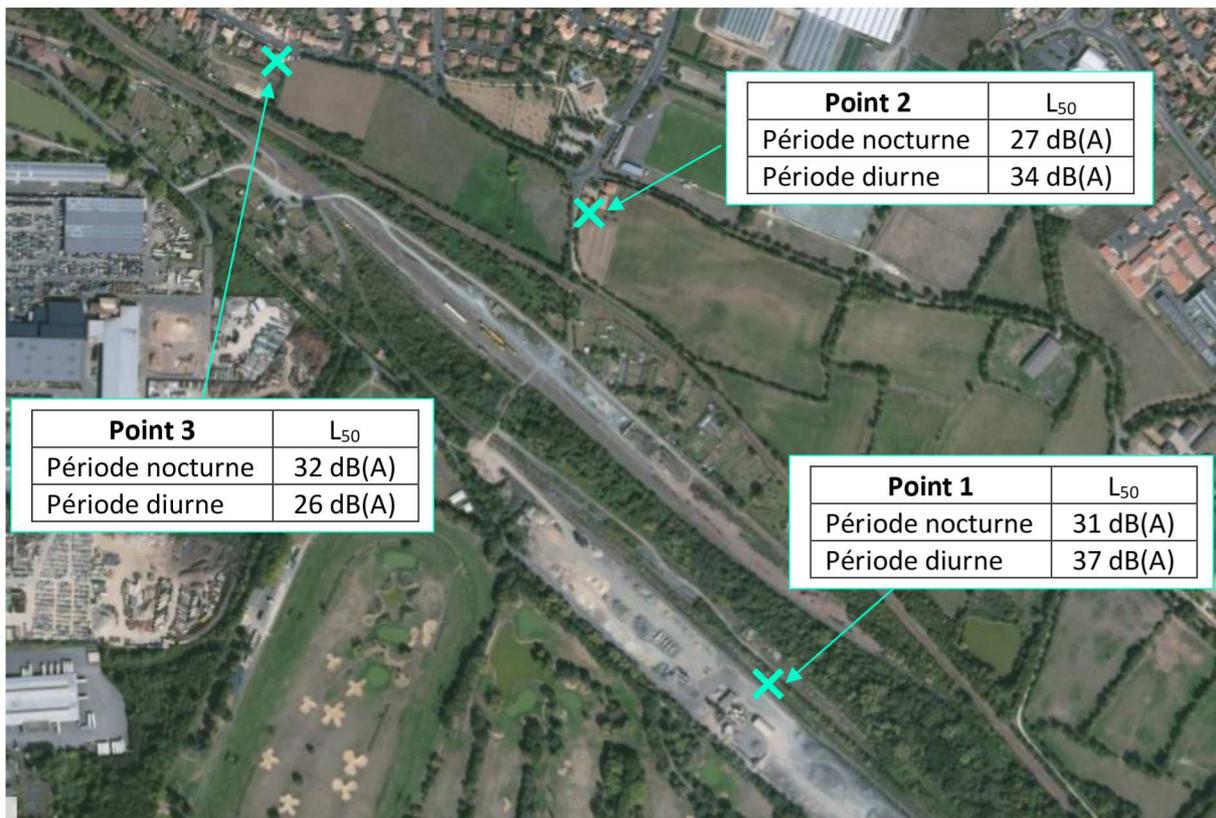
	63Hz	125Hz	250Hz	500Hz	1kHz	2kHz	4kHz	8kHz	Leq
21/09/2022 17:00	46	38	37	37	38	34	31	27	42
21/09/2022 18:00	46	36	35	36	37	32	30	26	41
21/09/2022 19:00	41	33	32	33	33	27	24	20	37
21/09/2022 20:00	41	31	31	31	31	23	16	14	34
21/09/2022 21:00	40	31	30	29	30	20	13	13	32
21/09/2022 22:00	41	31	28	28	29	20	13	14	32
21/09/2022 23:00	39	30	28	27	27	19	13	14	31
22/09/2022 00:00	37	27	25	25	24	16	12	13	28
22/09/2022 01:00	36	27	25	24	22	15	13	13	26
22/09/2022 02:00	36	27	25	24	23	16	14	14	27
22/09/2022 03:00	35	27	25	26	25	17	14	14	28
22/09/2022 04:00	40	30	29	31	30	21	15	14	33
22/09/2022 05:00	41	31	31	33	32	23	16	14	35
22/09/2022 06:00	46	35	34	36	35	26	17	15	38
22/09/2022 07:00	50	39	39	40	40	32	21	18	43
22/09/2022 08:00	52	41	42	43	43	36	26	20	46
22/09/2022 09:00	50	40	40	41	41	34	27	22	44
22/09/2022 10:00	49	39	37	37	35	29	25	20	40
22/09/2022 11:00	48	38	36	35	34	29	26	22	39
22/09/2022 12:00	45	39	38	36	36	31	30	26	41
22/09/2022 13:00	47	38	37	37	37	32	30	26	41
22/09/2022 14:00	45	36	35	34	33	28	24	20	37
22/09/2022 15:00	45	36	33	33	33	27	24	19	37
22/09/2022 16:00	43	32	31	31	31	26	22	18	35
22/09/2022 17:00	43	32	31	31	31	26	21	16	35



## 4 Synthèse

Les niveaux de bruit résiduel retenus correspondent à l'indice  $L_{50}$  (indice permettant de s'affranchir de l'influence des évènements bruyants ponctuels) de la demi-heure la plus calme de chacune des périodes réglementaires.

**Récapitulatif des niveaux de bruit résiduel retenus :**



**Valeurs spectrales des niveaux de bruit résiduel retenus :**

Résultats		63 Hz	125 Hz	250 Hz	500 Hz	1k Hz	2k Hz	4k Hz	8k Hz	dB(A)
Point 1	Période nocturne	39	32	33	27	26	21	15	13	31
	Période diurne	43	35	35	33	35	26	17	14	37
Point 2	Période nocturne	37	28	25	24	23	15	12	13	27
	Période diurne	42	31	28	29	31	24	16	14	34
Point 3	Période nocturne	36	27	25	24	21	15	13	14	26
	Période diurne	40	31	30	29	29	20	13	13	32

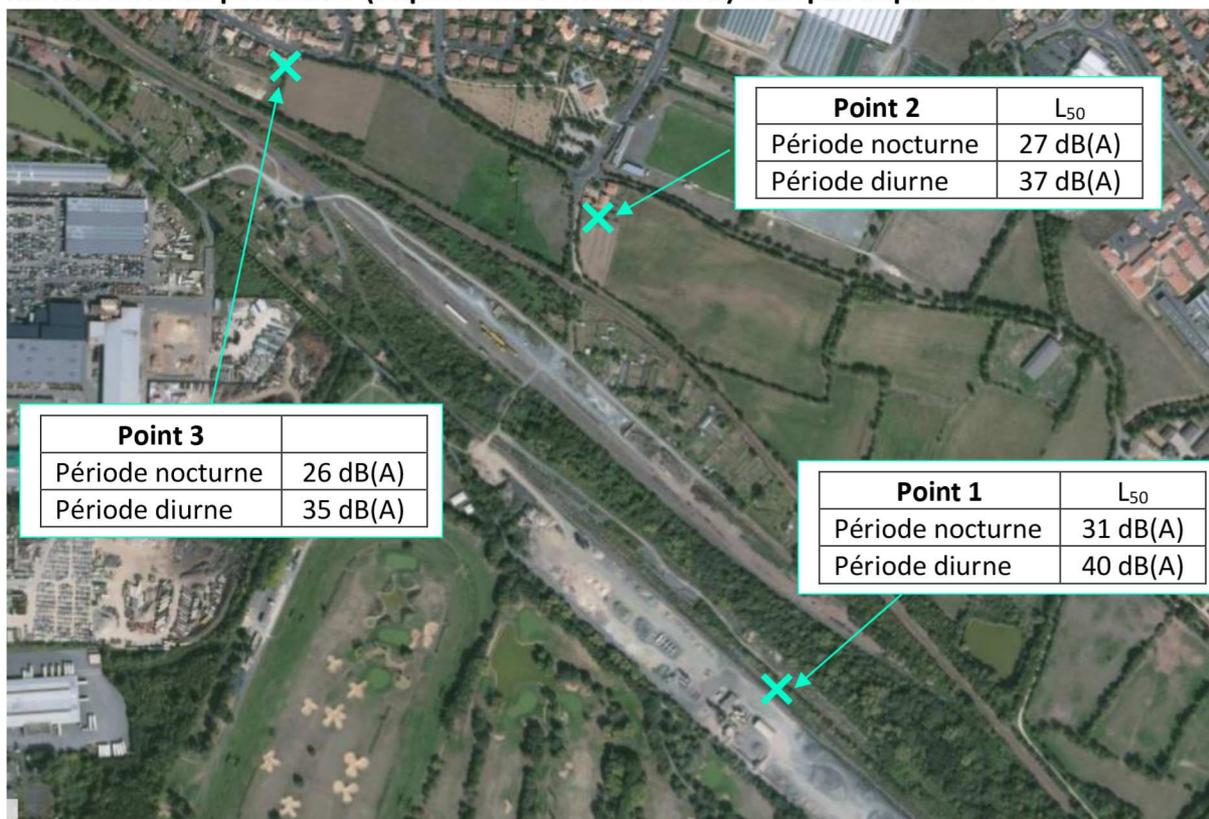


## 5 Objectifs réglementaires

La base travaux sera soumise aux exigences du [Décret 2006-1099 du 31 août 2006 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage](#), ainsi le niveau de bruit ambiant (bruit résiduel + impact sonore du site) ne devra pas dépasser les niveaux sonores suivants au voisinage :

- Période diurne : niveau de bruit ambiant  $\leq$  L<sub>résiduel</sub>(jour) + 5 dB(A)
- Période nocturne : niveau de bruit ambiant  $\leq$  L<sub>résiduel</sub>(nuit) + 3 dB(A)

**Niveau de bruit particulier (impact sonore du site seul) à ne pas dépasser :**



Le bureau d'études acoustiques Quiétude reste à votre écoute pour tout complément d'information.

Vouillé, le 27 septembre 2022

Pierrot Girard



## Annexe 2 : Exemple de fiche descriptive de gestion des espèces exotiques envahissantes

## 2 Lutte contre les EEE

Espèce (Nom scientifique)	Biologie, écologie, mode de dissémination des graines	Période Floraison / Fructification	Objectif et mesures de gestion	Modalités de gestion	Précautions	Opérations à éviter	Illustrations
<b>Buddleia du père David ou Arbres aux papillons</b> <i>(Buddleya davidii)</i>	Arbrisseau (vivace) Espèce de riches sur sols secs ou drainant (granulométrie forte à moyenne) Dissémination naturelle des graines par gravité	5-10 / 9-12	Destruction par dessouchage ou arrachage	Dessouchage des arbustes vigoureux avec un tractopelle Arrachage manuel de jeunes plants (s'il y a proximité des individus adultes) ; <b>Intervention avant la fructification, si possible avant la mi-août.</b>	Evacuation des résidus vers un centre agréé (compostage si possible après broyage) ; Ne pas laisser le sol à nu après intervention, pour limiter le développement de PEE rudérales (Conyzes notamment) ; procéder au semis d'un mélange grainier approprié (certifié végétal local) ; Si intervention en période de fructification, pose préalable au sol d'une bâche sous les Buddléyas afin de collecter les résidus de coupes et éviter la dispersion des graines.	La coupe seule est vivement déconseillée car elle engendre de nombreux rejets de souche.	
<b>Erable negundo</b> <i>(Acer negundo)</i>	Petit arbre Espèce pionnière mésohygrophile, souvent présente bord de cours d'eau. Dissémination naturelle privilégiée par le vent Rejet de souche	3-4 / 8-10	Destruction par dessouchage, cerçage ou arrachage	Dessouchage à l'aide d'une tractopelle en dehors de la période de fructification (avant juillet) ; Cerçage : l'arbre est annelé jusqu'au xylème sur l'ensemble de la circonférence, à environ 1,30m du sol. Le traitement peut être effectué à l'aide d'une hache ou d'une tronçonneuse sur une largeur d'au moins 20 cm. Les tissus à enlever sont de couleur marron. Il faut aller jusqu'à rencontrer le blanc du bois. Les individus se dessèchent, 65% de réussite Opération en principe à mener entre mai et juin, tronçonner les individus morts suite au cerçage, deux à trois ans après l'intervention. Arrachage manuel complémentaire des jeunes pieds.	Couper les brins qui ont poussés entre la zone d'écorçage et le pied de l'arbre ; Si l'arbre a cicatrisé, prévoir un nouveau cerçage ; Prévoir si nécessaire la replantation d'autres arbres d'origine locale ; Evacuer les résidus des arbres dessouchés et les jeunes pieds arrachés vers un centre agréé (pour séchage ou brûlage). Ne pas laisser le sol à nu après intervention, pour limiter le développement d'espèces rudérales (Conyzes notamment) ; procéder au semis d'un mélange grainier approprié (certifié végétal local).	La coupe est à proscrire car l'Erable negundo rejette vigoureusement de souche.	